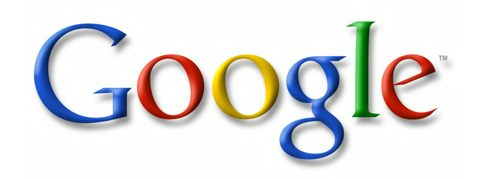
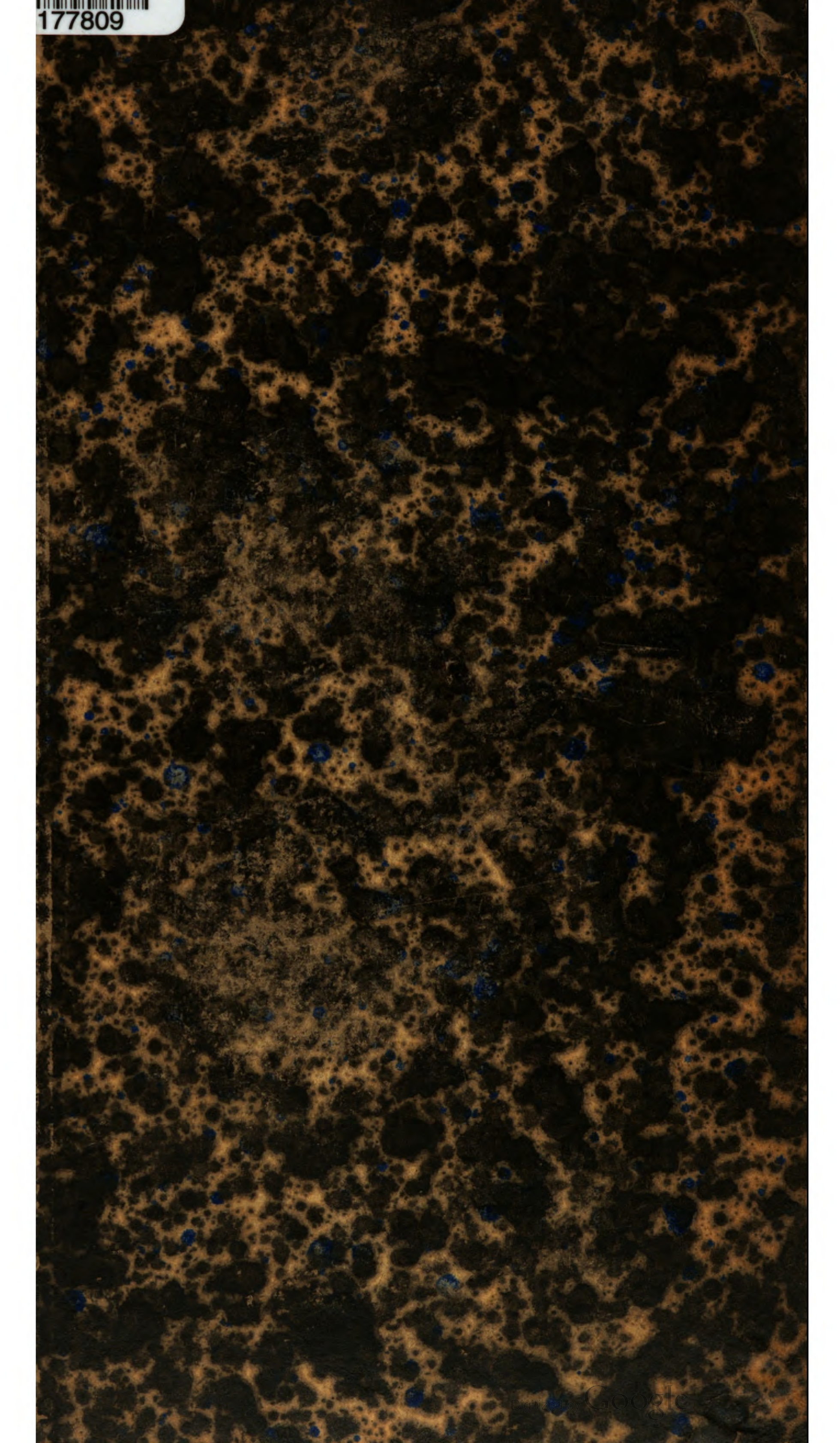



177809



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

1837—Juillet 1838.

Deuxième Partie.

Crescunt concordiâ vires.



RODEZ,
Imp. de N. RATERY, imprimeur de la Société,
place du Bourg.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

SESSION ANNUELLE

(13 *et* 14 *Septembre* 1837.)



Nous attendions avec une impatiente anxiété cette réunion qui devait être l'épreuve de nos travaux : cette épreuve, nous pouvons le dire avec confiance et vérité, a confirmé le résultat de notre foi instinctive dans l'avenir réservé aux lettres, aux sciences et aux arts dans le département de l'Aveyron. Nous n'avons plus maintenant à nous inquiéter sur notre existence ; nous l'avons conquise définitivement. Il ne nous reste plus qu'à marcher avec fermeté dans la voie que notre dévouement a ouverte.

Dans une des salles de notre Hôtel-de-Ville se pressaient, mardi soir, la plupart des membres de la Société. Tous ceux qui résident à Rodez s'y étaient rendus avec empressement ; dans le nombre on distinguait M. Mazères, préfet de l'Aveyron ; M. Mazuc, président du tribunal ; M. Bouloumié, maire de Rodez ; M. le lieutenant général Tarayre. La plupart des villes du département, Villefranche, Millau, Espalion, Sévérac, Laissac, Entraygues, Saint-Côme, Belmont, etc. ; Figeac même, dans le Lot, avaient envoyé leurs représentans.

Nous allons donc donner un extrait du procès-verbal de cette séance.

Les procès-verbaux des deux séances précédentes sont lus et adoptés.

M. Hippolyte de Barrau, président, s'est ensuite exprimé en ces termes :

« Messieurs,

» C'est dans cette session que nous devons résumer les travaux de l'année, rendre à la Société un compte exact et détaillé de l'administration qu'elle nous a confiée, prendre enfin diverses mesures d'ordre prescrites par nos réglemens.

» Bien que des travaux assez nombreux aient signalé cette première année de notre existence, le compte-rendu en sera court, car ils ont tous été publiés, ou doivent l'être. Il suffira donc de vous les rappeler sommairement.

TRAVAUX DE 1837.

6 FÉVRIER. — *Programme de la Société*, par M. J. Duval.

27 FÉVRIER.—*Le château de Graves ;* aperçu sur Villefranche au 16e siècle, par M. Guirondet.

6 MARS. — *Biographies aveyronnaises.* André, Audiguier, Baduel, Gaston, par M. le baron de Gaujal. — *Du pacage des prés pendant le printemps*, par M. le général Higonet.

13 MARS. — *Considérations sur l'histoire locale*, par M. H. de Barrau. — *Notice sur la fabrication des pointes dites de Paris*, par M. Jules Bonhomme. — *Notice sur un calcul vésical d'énorme dimension*, par M. le docteur Laquerbe, de Sévérac.

27 MARS. — *Notice historique sur Sévérac le Château*, par M. Monestier, ancien maire de Sévérac. — *Biographies aveyronnaises.* Seguier, Séguy, Tassère, ou le Tessier, par M. le baron de Gaujal.

3 AVRIL. — *Observations* sur les collections de plantes et de minéraux destinés au Musée, par M. Jules Bonhomme. — *De la culture de la betterave*, par M. G. de Cabrières.

10 AVRIL. — *Notice* sur l'église Notre-Dame de Villefranche, par M. Guirondet.

17 AVRIL. — *Jean d'Estaing à Cassagnes-Bégonhès*, Chronique locale, par MM. de Rudelle et E. Branche.

24 AVRIL. — *Notice historique* sur l'assemblée provinciale de la Haute-Guienne, par M. Guirondet.

22 MAI. — *Biographies aveyronnaises.* Adhémar, Fleyres,

Barthélemy, Besse, Bonal, Calmette, Bonaterre, par M. le baron de Gaujal.

19 Juin. — *Mémoire* sur la cause des vicissitudes atmosphériques en 1837, par M. J. B. Pontus, de Rodez, professeur de physique à Cahors. — *Notice sur l'eau de Javelle*, contre la météorisation des ruminans, par M. Roche-Lubin, médecin-vétérinaire du département.

26 Juin. — *Notice* sur les briques antiques, sur Peyrebrune, sur une ancienne ville à Miramont, et sur une idole trouvée à Taurines, par M. H. de Barrau. — *Biographies aveyronnaises.* Bessuéjouls-Roquelaure, Cardaillac, Castelpers, Panat, par M. le baron de Gaujal.

3 Juillet. — *Analyse* du Mémoire de M. de Gaujal sur les antiquités du Larzac, par M. Jules Duval. — *Biographies aveyronnaises.* Brassat-Murat, Perrin-Lasfargues, La Romiguière, par M. Victor Murat, docteur-médecin. — *Liste* des manuscrits relatifs au Rouergue, par MM. N. N. et J. Duval.

10 Juillet. — *La Chartreuse de Villefranche*, par M. Guirondet.

17 Juillet. — *Considérations* sur le régime du vert pour les chevaux, par M. Roche-Lubin. — *Biographies aveyronnaises.* Morlhon, La Valette, Verlac de Labastide, Vieussens, Vivarès, par M. le baron de Gaujal.

24 Juillet. — *Analyse* du traité de M. le docteur Murat, sur les eaux minérales de Cransac, par M. Jules Duval. — *Biographies aveyronnaises.* L'abbé Marie, par M. N. N.

31 Juillet. — *Protestation* des consuls de Cassagnes-Begonhès contre Jean Bastard de Châlons, par MM. de Rudelle et Emile Branche.

14 Aout. — *Biographies aveyronnaises.* Gozon, Grandez, Dumas, Lavernhe, Lauret, Mairose, par M de Gaujal. — *Etude sur le beau*, par M. l'abbé Ravaille.

21 Aout. — *Biographie* de Pierre Rodelle, de St-Côme, par M. Clédon. — *Observations* sur les antiquités et les productions naturelles du Rouergue, par M. Pougenq. — *Organisation militaire* des gardes-champêtres, par M. Lescure. — *Note* sur l'intensité des propriétés magnétiques des laves des volcans éteints du midi de la France, comparées à celles des serpentines des terrains primitifs de l'Aveyron, par M. Marcel de Serres. — *Notice historique sur la maison d'Arpajon*, par M. le baron de Gaujal.

» Quant au mérite de ces travaux, ils sont sous vos yeux, et leurs auteurs ne sauraient avoir de meilleurs juges. Différens dons ont été faits à la Société : elle a reçu des titres relatifs à notre vieille histoire, des manuscrits précieux, quelques livres, un assez grand nombre de médailles, des antiques et autres objets d'art. Espérons que ces offrandes, en se multipliant, nous permettront de réaliser bientôt un de nos meilleurs projets, celui de fonder un Musée départemental. Un des moyens les plus puissans de propager le goût des sciences naturelles et des beaux-arts, est sans doute de familiariser les yeux avec les richesses de la nature et les créations du génie de l'homme.

» Il ne faut pas non plus renoncer à l'espérance d'avoir un peu de part aux faveurs que le gouvernement accorde pour encourager les entreprises utiles. Des communications officieuses nous avaient été faites à cet égard; je suis persuadé que ceux qui ont pris à cœur les intérêts de la Société ne se borneront pas à des vœux stériles.

» Déjà le conseil-général du département s'est empressé de venir à notre aide, et son vote est pour nous autant un encouragement flatteur qu'une honorable consécration de notre œuvre. L'administration municipale de Rodez avait donné l'exemple de ce concours généreux, auquel s'est bientôt associé le tribunal de commerce de la même ville, en nous cédant la belle salle de ses séances.

» Plusieurs mesures utiles ont été prises. Nous avions prié l'administration d'engager MM. les maires à nous faire connaître, par son intermédiaire, les découvertes intéressantes qui pourraient avoir lieu dans leurs communes. M. Marquier avait favorablement accueilli notre demande; son successeur, j'en suis sûr, ne méconnaîtra pas cet engagement : ami des lettres, il secondera les efforts de ceux qui les cultivent.

» Nous aurons à nous occuper de nos statuts. Plusieurs articles en deviennent inutiles : d'autres doivent subir les modifications que réclame l'expérience. Une proposition vous sera faite à cet égard.

» M. le trésorier vous présentera ses comptes de recette et de dépense.

» Enfin, messieurs, nos opérations se termineront par le renouvellement de la moitié des fonctionnaires.

» Notre Société a rapidement grandi ; et parmi les hommes honorables qui se sont en grand nombre groupés autour d'elle, elle compte avec orgueil les sommités littéraires du pays. Hélas ! l'impitoyable mort a déjà promené sa faux sur ces têtes illustres. Le savant et modeste Laromiguière n'est plus. Vous connaissez tous les aimables paroles qu'il nous adressa en devenant notre confrère : elles précédèrent de peu de jours son passage dans la tombe. C'est une perte immense pour la science philosophique, dont il fut le régénérateur au commencement de ce siècle. Par la précision et la clarté du langage, ce grand philosophe était parvenu à rendre facile la perception des idées les plus abstraites. Sa gloire, que notre pays revendique, était une des gloires de la France, et son nom vivra désormais à côté de ceux des Mallebranche, des Locke et des Condillac.

» La partie active de notre association se compose de 54 membres. Il est bien à regretter que tous n'aient pu répondre à l'appel de ce jour.

» La science, disséminée dans de grands espaces, a besoin de cette espèce de centralisation mobile qui résulte du contact d'un grand nombre d'hommes placés habituellement dans des situations diverses, et se trouvant, par occasion solennelle, réunis dans une même assemblée. Un des principaux bienfaits de ces réunions est de traduire les idées devant leurs juges naturels. Elles provoquent des publications utiles et font apprécier des travaux peu connus. Elles tendent aussi à lier par le lien des communications sociales des hommes qui ne se connaissent quelquefois que de nom. De ce contact naissent de bonnes idées sur des questions particulières et locales, des considérations générales sur les besoins actuels de la science et sur son avenir. On prend des résolutions, on désigne des travaux à faire, on émet des vœux. L'assemblée fait, en quelque sorte, les fonctions d'un conseil général de la science. Et qu'on ne nous accuse pas d'aspirer à un rôle trop élevé ! Encourager de pareils essais en leur donnant par anticipation plus d'importance peut-être qu'ils n'en ont en réalité, est certainement le meilleur moyen de leur faire porter des fruits. L'esprit critique peut annihiler même les choses de la plus haute valeur : l'esprit de bienveillance et le désir de trouver

le bon rendent souvent fécondes les ébauches les plus grossières de la pensée humaine. »

M. le président donne lecture de l'article 13 ainsi conçu : *Toutes discussions politiques et religieuses sont sévèrement interdites.*

CORRESPONDANCE.

MM. Richard, peintre; d'Albis-du-Salze, général Higonet, Pontus, de Rudelle, Murat, Victor de Bonald, Barbier-Duquily s'excusent de ne pouvoir se rendre à la séance.

M. Loiseleur-Deslongschamps, ingénieur-géographe de Louis XV, s'excuse également. M. le président donne lecture du passage suivant de sa lettre: « Essaierai-je de me rendre » à votre honorable invitation? j'en eusse troublé la fête par » l'idée affligeante que j'eusse provoqué et de votre part, » Monsieur, et de celle de mes confrères avec qui je suis plus » intimement lié, et de ceux avec qui je le suis par la confra- » ternité des sciences libérales, celle de me voir siéger au mi- » lieu d'eux pour la première et dernière fois, car mes 90 » ans d'existence sont accomplis le 20 août courant. »

M. Milhet adresse également une lettre pour excuser son absence, et il y joint quelques notes relatives à l'histoire de Villefranche.

Plusieurs personnes ont demandé à faire partie de la Société. On procède à leur réception. — Sont admis :

Comme membre honoraire : M. Loiseleur-Deslongschamps, membre de l'Académie de médecine de Paris, auteur de la *Flora Gallica.*

Comme membres titulaires : M. Vergnes, membre de la chambre des députés, à Rodez; — M. Fabry, membre du conseil-général du département, à Millau; — M. Valadié de Paulhac, botaniste, à Paulhac; — M. Simon Boyer, ancien avoué, à Rodez; — M. Viallet, docteur en médecine, à Rodez; — M. Coq, docteur en médecine, à Rodez.

M. Marquier, ancien préfet de l'Aveyron, membre titulaire de la Société, exprime le désir que son titre soit converti en celui de membre correspondant. — Adopté.

COMMISSIONS.

Une commission composée de MM. de Barrau, Carcenac

et Duval avait été chargée d'examiner quelles modifications réclamaient les Statuts. Elle a proposé les changemens suivans :

Addition à l'article 5. — Seront considérés comme démissionnaires : tout membre titulaire résidant qui manquera à trois séances consécutives sans faire valoir des motifs d'excuse. — Tout membre titulaire non résidant qui aura passé une année sans assister aux séances (les lettres d'excuse compteront pour présence), sans fournir de travail écrit, ou sans faire de don.

Ces deux propositions sont mises aux voix et adoptées sans discussion.

Addition à l'article 11. — La commission propose de fixer la séance de décembre pour l'époque où le trésorier rendra ses comptes. — Adopté.

Article 12 *bis*. — La commission propose de faire suivre l'article 12 d'un article ainsi conçu :

« Sous les auspices et par les soins de la Société, un Musée » sera fondé au chef-lieu du département. Ce Musée se composera d'objets d'art ou d'industrie, d'antiquités de tout » genre, et de collections d'histoire naturelle. Le même local » recevra les archives et la bibliothèque de la Société. » — Adopté. — Cet article deviendra l'article 13 nouveau.

Suppression des articles 18 *et* 19. — Ces deux articles étant transitoires, la commission en propose la suppression. — Adopté.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU ET DE LA COMMISSION PERMANENTE.

D'après les Statuts, le bureau doit être renouvelé par moitié, et la commission permanente en entier tous les ans. On procède à cette opération.

Les membres du bureau sortans sont : MM. Bouloumié, vice-président : Jules Duval, secrétaire; Bonhomme, conservateur. Tous les trois sont réélus.

Les membres de la commission permanente adjoints au bureau étaient, pour la section archéologique, M. Boissonnade; pour la section scientifique, M. Destrem; pour la section industrielle, M. Guillemin. MM. Boissonnade et Guillemin sont réélus; M. Commier, successeur de M. Destrem dans

les fonctions d'ingénieur en chef du département, est nommé en sa place membre de la commission permanente pour la section des sciences.

Dons.

I. (Manuscrits et Ouvrages). M. l'Evêque de Rodez offre un très-beau manuscrit du 14e siècle enrichi de miniatures sur toutes les marges et dans l'intérieur.

M. Duval offre le manuscrit de l'histoire des comtes de Rodez, par Bonald. Ce manuscrit forme 1 gros volume in-folio, bien relié et d'une très-belle écriture. Il a servi d'original pour les copies de cette histoire qui se trouvent à la bibliothèque royale à Paris.

M. Thédénat offre plusieurs chartes et documens anciens concernant l'histoire du pays, communiqués par la famille de feu M. l'abbé Bosc.

M. Loiseleur-Deslongschamps offre trois mémoires sur la culture du mûrier, par son petit neveu M. Loiseleur-Deslongschamps, professeur à la Faculté de médecine de Paris.

M. Armand de Quatrefages offre un autre mémoire de M. de Quatrefages père, sur la plantation et la culture du mûrier, publié à Toulouse par les soins de M. Arzac.

M. Pontus offre un mémoire dont il est l'auteur sur les moyens préservatifs à employer contre le choléra-morbus.

M. Girou offre une brochure dont il est l'auteur, intitulée : *Morale physiologique.*

M. Pégat offre un mémoire historique, dont il est l'auteur, sur la famille des Guilhems, anciens seigneurs de Montpellier.

M. Charles Malo, éditeur de la *France littéraire*, offre la 10e livraison de cette Revue qui rend compte des travaux de notre Société.

II. (Objets divers.) M. le général Higonet offre une statue antique représentant une prêtresse de Cérès, trouvée dans les ruines du temple d'Eleusis, près d'Athènes ; une médaille en argent d'Alexandre-le-Grand ; une pierre fine gravée.

M. Passelac offre une médaille représentant une impératrice romaine, trouvée sous un dolmen, près d'Aubignac. Cette découverte est un fait remarquable en ce que les dolmen ont été jusqu'à nos jours considérés comme des monumens gaulois.

M. Viguier, instituteur communal à Broquiès, offre une

médaille ancienne trouvée dans les fondemens d'une vieille maison de ce bourg.

M. Bonhomme offre une tête et des ossemens d'ours (*ursus spelæus*), trouvés dans les cavernes à ossemens de Rivière, village près des bords du Tarn, ainsi que divers fossiles des terrains liassiques de Milhau.

M. Moquin-Tandon offre un grand nombre de plantes pour l'herbier de la société.

MM. Bonhomme et Duval en offrent aussi de leur côté.

MM. de Barrau mettent à la disposition de la Société celles qu'ils avaient annoncées. Il y en a un millier environ, appartenant au département. Ils remettent en même temps un grand nombre d'échantillons des roches du pays.

M. Ad. de Barrau offre une centaine de mollusques pour commencer la collection conchyliologique.

M. de Rudelle offre une urne cinéraire.

M. Monestier, de Sévérac, offre une figurine antique, en bronze, représentant un Mercure, trouvée dans les environs de Sévérac, près le village de Romagnac. — Deux petites urnes, en poterie fine, des environs de Rivière. — Un grand nombre de médailles à l'effigie des empereurs romains, ainsi que des monnaies anciennes, dont plusieurs en or et en argent.

M. Viallet offre un cachet du moyen-âge, gravé sur pierre, représentant une figure de la Vierge.

M. Carrère, oncle, offre un grand nombre de médailles antiques. — Un phallus égyptien. — Une batterie de mousquet à mèche, du 15e siècle.

M. Louis Boulonmié offre une petite urne antique, à une seule anse, trouvée dans un jardin de Rodez, près le boulevard, à huit pieds sous terre, avec d'autres poteries et briques.

M. Guillemin offre des minéraux et des fossiles des marnes des lias des environs de Rodez. — Une pioche trouvée à huit ou dix pieds de profondeur dans le tuf de Salles-la-Source.

La Société accepte avec reconnaissance tous ces dons, qui seront déposés partie au musée, partie aux archives, partie à la bibliothèque, suivant leur nature.

2e *Séance*.

M. Rozier, docteur-médecin à Rodez, demande à être reçu dans la Société comme membre titulaire. — Admis.

M. Carcenac, trésorier de la Société, fait connaître en peu de mots notre situation financière. Il y a dans ce moment 410 fr. en caisse, et il reste à percevoir le montant d'une dizaine de cotisations. Les comptes détaillés ne devant être rendus qu'au mois de décembre, la Société déclare inutile d'entrer dans de plus longs développemens.

M. le président propose à la Société de se rendre dans la salle que le tribunal de commerce a eu l'obligeance de céder. La Société s'y transporte et témoigne hautement, en en voyant l'étendue et la beauté, sa reconnaissance pour le concours bienveillant qu'elle trouve dans toutes les autorités.

Lectures.

On passe à la lecture des Mémoires.

1° M. Hipp. de Barrau lit un mémoire intitulé : *Coup-d'œil sur l'histoire naturelle*, dans le département de l'Aveyron.

2° M. Guillemin lit un mémoire sur les *Marnes du lias* des environs de Rodez, dans lequel entrent de nombreuses considérations sur les eaux minérales et les bains sulfureux du Pont, dans la vallée de Salles-la-Source.

3° M. Lescure lit un mémoire sur diverses antiquités du canton de Sévérac, savoir : des squelettes de Villeplaine ; — une figurine trouvée sur le *Puech de Buzens ;* — une monnaie inconnue, découverte à Coursac et Altès ; — des poteries de terre; — des traces de camps anciens ; — les Cibourniès ou Dolmen ; — l'église de Saint-Grégoire; — un ancien volcan au *Puech de la Garde.*

4° M. Hipp. de Barrau lit un mémoire sur la végétation dans le département de l'Aveyron, suivi du catalogue complet des plantes recueillies jusqu'à ce jour dans cette contrée (le nombre s'en élève à 2200, dont 1800 phanérogames), avec un cahier d'observations sur les plus remarquables.

5° M. Boisse présente un traité, dont il a déjà exécuté la moitié, sur la géologie et la minéralogie du département de l'Aveyron ; c'est l'histoire et la description de tous nos terrains, de nos roches, de nos minéraux. Le texte est accompagné de cartes qui l'éclaircissent et le justifient. Ces cartes sont : la carte géologique du département de l'Aveyron. — La carte plus détaillée de l'espace compris entre le Lot et l'A-

veyron. — Un grand nombre de coupes géologiques. La Société encourage vivement M. Boisse à terminer ce beau travail, si important pour un pays dont l'avenir se trouve dans l'industrie. M. Boisse donne lecture d'un résumé qui retrace l'histoire géologique du département.

6° M. Calvet lit un acte par lequel les habitans de Montbazens, voulant témoigner leur reconnaissance à M. de Noailles, évêque de Saint-Flour, qui les avait protégés contre les déprédations des hommes de guerre, votent l'achat, en foire de décembre de Rodez, de deux quintaux de fromage de Roquefort dont ils lui feront cadeau.

7° M. Calvet donne également communication d'une note de M. Milhet, sur un point de culte religieux, dont l'éclaircissement est confié à un membre de la Société.

8° M. l'abbé Ravailhe lit un mémoire sur l'histoire de la fondation de l'église de Belmont, sa description artistique, son état actuel. A son mémoire est joint un acte intéressant sur les conditions faites à cette époque par les bourgeois de Belmont pour leur participation à la construction de cette église.

On suspend la lecture des mémoires pour s'occuper de quelques propositions de divers membres.

M. le président propose d'inviter M. Laplagne de veiller à ce que les restes du cabinet d'histoire naturelle de M. Castel, à Entraygues, ne s'égarent pas, et puissent être de quelque utilité à l'histoire de la science dans notre département. — Adopté.

M. le président propose encore d'inviter MM. Thédénat et Clédon à prendre les mesures convenables pour procurer au Musée de la Société divers objets antiques qui se trouvent dans l'arrondissement d'Espalion. — Adopté.

M. Toussaint Bastide expose qu'existe non loin du Camp de Montberle, près de Laissac, les ruines de vieux édifices, appelés *Lugagnac*. Ce nom est employé comme terme d'épouvante dans toute la contrée, et sa situation dans une gorge profonde et déserte, dans un pays sauvage loin de toute habitation, justifie cette destination. La forme ogivale de quelques débris de portes et de fenêtres reporte son origine aux temps féodaux. On y a vainement fait des fouilles ; lui-même a inuti-

lement consulté toute espèce de titres, il n'a pu se procurer aucun renseignement précis sur l'origine, l'emploi et la destruction de cet édifice. La tradition elle-même n'en rapporte autre chose que la banale chronique du son des cloches que l'on entend sortir de temps à autre dessous les décombres. Il désirerait que les membres de la Société, dans leurs recherches historiques, voulussent bien porter leur attention sur les noms qui se rapprochent de celui de Lugagnac (*lucus?* bois sacré), et lui communiquer leurs découvertes, attendu qu'il s'occupe d'un mémoire sur les antiquités du canton de Layssac.— La Société déclare que tous les membres se feront un plaisir de fournir tous les renseignemens que le hasard ferait tomber en leurs mains relativement à Lugagnac.

M. Ravaillre apprend qu'il existe à Murasson, à l'extrémité du département, des armures antiques qu'il serait peut-être possible de se procurer. Il y fera ses efforts.

M. Duval expose que le zèle et la bonne volonté de bien des membres se trouve souvent arrêtée par l'impossibilité de se procurer des renseignemens précis sur les points relatifs à l'histoire, à la nature, à l'art, à l'industrie, qui ne peuvent être recueillis que sur les lieux; que d'autres fois cette activité se trouve paralysée par l'incertitude sur les problèmes qu'il importe de résoudre; qu'ainsi restent sans emploi bien des forces qui pourraient être d'une haute utilité; que le vrai moyen de remédier à ce mal consiste dans la rédaction de programmes spéciaux pour chaque branche spéciale de nos travaux. Diverses séries de questions sur la géologie et la minéralogie, sur la botanique, sur la zoologie, sur l'agriculture, sur l'industrie et le commerce, sur l'archéologie et l'histoire, adressées à tous les membres, et même à tous les citoyens éclairés du pays, attireraient l'attention publique vers les questions à résoudre, et amèneraient ainsi la réunion de nombreux renseignemens. — La Société adopte ces vues, et s'en remet au zèle des divers membres connaissant ces spécialités pour dresser ces questions. Elle désigne spécialement M. Calvet pour la série concernant l'archéologie.

M. Guillemin expose que l'état des ressources financières de la Société, fondées sur les cotisations et augmentées par la générosité du conseil-général, permet de se livrer à la publica-

tion de mémoires. Jusqu'ici la *Revue de l'Aveyron et du Lot* a prêté ses colonnes aux travaux des divers membres; mais les dissertations d'une étendue considérable ne peuvent y trouver place, et cependant de tels travaux sont les plus précieux. La publication d'un volume de mémoires, à des époques indéterminées, viendrait combler cette lacune. Le journal resterait au service de la Société pour les travaux de moindre étendue; le volume de mémoires pour les autres.

Divers membres déclarent approuver ces vues, en ajoutant qu'il sera nécessaire de se montrer difficiles pour le choix des mémoires à publier sous cette forme, un tel ouvrage devant être notre titre scientifique auprès des autres Sociétés savantes qui, en échange de nos travaux, nous adresseront les leurs. Le journal devra toujours rester comme instrument de propagande scientifique par la publication continue d'articles relatifs à la Société.

La Société adopte en principe l'impression des mémoires, s'en rapportant à la commission permanente pour le choix des articles qui devront obtenir cette faveur. Elle décide qu'un exemplaire de chaque volume sera envoyé gratuitement à tous les membres.

M. Duval expose que la mort vient de frapper un de nos collègues les plus distingués, M. Laromiguière, membre de l'Institut, professeur de philosophie à la Sorbonne, né à Livinhac dans l'arrondissement de Villefranche. Diverses personnes, un grand nombre de journaux ont hautement exprimé le vœu qu'un monument lui fût élevé. C'est à notre département que revient le soin des honneurs à rendre à la mémoire de l'illustre philosophe; à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, qu'il honora de son concours, à prendre l'initiative. La gloire de Laromiguière peut être adoptée par tous les partis, parce qu'il fut toujours étranger à tous les partis pour se préocuper uniquement des problèmes de la philosophie. — M. Duval demande donc à être autorisé à ouvrir une souscription sous les auspices de la Société pour un monument à élever à Laromiguière. — Tous les membres déclarent qu'un tel hommage à un compatriote et un confrère est trop légitime pour que la Société ne prête son concours avec plaisir. Le Secrétaire est autorisé à prendre

les mesures convenables pour ouvrir cette souscription sous les auspices de la Société.

3e *Séance*.

On reprend la lecture des mémoires.

9° M. Guirondet lit des fragmens d'une histoire inédite de Villefranche de Rouergue, concernant la première période de l'existence de cette ville.

10° M. Pontus lit un mémoire sur la cause et les moyens préservatifs du choléra faisant suite au mémoire imprimé sur le même sujet dont il a fait hommage à la Société.

M. Calvet, substitut à Figeac, donne lecture d'un mémoire intéressant sur le camp romain des Césarines, près St-Céré, département du Lot. Ce mémoire est accompagné de notes pleines d'érudition sur des médailles antiques et la destination des briques d'origine romaine dont on retrouve fréquemment les analogues sur le sol aveyronnais.

12° M. Guirondet lit un second mémoire, contenant l'histoire des monumens religieux de Villefranche, faisant suite aux articles sur ce sujet qu'il a déjà publiés. Ces articles sont relatifs à l'abbaye de Loc-Dieu ; à la chapelle de la confrérie des Pénitens noirs et bleus ; au couvent des Cordeliers ; au couvent des Augustins ; au couvent des Capucins ; à Notre-Dame des 13 pierres ; à l'Hermitage ; au couvent des religieuses de la Visitation ; au couvent des religieuses de Ste-Claire.

13° M. le secrétaire donne lecture d'un mémoire de M. Murat, sur les causes qui s'opposent au progrès de l'agriculture dans le département de l'Aveyron et sur les moyens de l'améliorer.

Les conclusions de ce mémoire sont que la première cause de la stagnation de l'agriculture chez nous, c'est le taux trop élevé de l'intérêt : le moyen d'amener une baisse dans ce taux serait l'établissement d'une caisse départementale au moyen de centimes facultatifs votés par les conseils-généraux : c'est un premier vœu que la Société doit émettre. — La deuxième cause gît dans le prix trop élevé et toujours croissant de la main-d'œuvre. La cause de ce haut prix se trouve dans cette émigration toujours croissante de la campagne vers la ville qui diminue le nombre des bras : le remède consisterait à ren-

dre plus difficile l'accès des professions industrielles en imposant un certain temps d'apprentissage et établissant des examens théoriques et pratiques de la capacité de tout candidat à une profession industrielle : deuxième vœu à émettre. — La troisième cause consiste dans le défaut de voies de communications : troisième vœu à émettre. — La quatrième cause dans la division toujours croissante de la propriété qui amène la petite culture et tous ses inconvéniens : le remède est dans la modification des lois de partage : quatrième vœu à émettre. — La cinquième cause, ignorance des bonnes méthodes de culture : le remède proposé serait la nomination de commissions qui, s'enquérant avec soin de l'état de l'agriculture dans tous nos cantons, proposerait les améliorations à introduire fondées sur l'expérience éclairée par la science. L'ensemble des travaux de ces commissions pourrait-être édité sous forme de traité d'agriculture pratique dans le département de l'Aveyron, qui deviendrait le Manuel de tous nos agriculteurs.

Une vive discussion s'engage sur ces conclusions.

M. Bonhomme : La première cause signalée par M. le docteur Murat comme le principal obstacle au progrès de l'agriculture, le taux élevé de l'intérêt, se trouverait avec beaucoup plus de raison dans l'ignorance des agriculteurs sur les bonnes méthodes de culture. Malheur à l'agriculteur qui se jette dans les emprunts, l'argent fût-il à 3 pour 100 ! il est en marche vers une ruine assurée. C'est à l'agriculture elle-même qu'il doit demander le premier écu de 6 fr. nécessaire à l'amélioration de ses terres : c'est par une habile combinaison des cultures les plus avantageuses, par les soins les mieux entendus, par une économie bien réglée, qu'il parviendra sinon à s'enrichir, du moins à se procurer une aisance agréable. Sans citer, aux environs de Rodez, plusieurs agriculteurs qui ont ainsi fait leurs affaires, ce qui ne serait pas difficile, je puis mentionner le Larzac. Il y a peu d'années, ce pays était pauvre; on a eu le bon esprit d'imiter partout l'exemple d'un cultivateur qui, le premier, y sema le sainfoin, et aujourd'hui ce fourrage a décuplé la fortune de ce plateau. Des emprunts à un prix quelconque l'auraient certainement ruiné : la faculté d'emprunter, même à un taux égal au revenu des terres, ce qui n'arrivera jamais, est un leurre auquel les agriculteurs ne

doivent point se laisser prendre. Je pense donc que l'établissement d'une caisse départementale est une entreprise funeste. Elle serait d'ailleurs injuste si, comme le propose M. Murat, elle était établie au moyen de centimes facultatifs, prélevés sur tous les citoyens : ce serait une prime payée à l'ignorance par la science, à la fainéantise par le travail.

M. Duval : Je ne crois pas non plus que les institutions de crédit aient la vertu merveilleuse que trop souvent on leur suppose. La fécondité d'une terre vierge les a fait fleurir aux Etats-Unis ; chez nous où les mêmes ressources n'existent pas, difficilement elles produiraient des résultats aussi avantageux. Aussi, si nous étions à recommencer, je crois qu'on devrait se garder de tomber dans le système des emprunts. Mais le pays est depuis long-temps lancé dans cette voie ; la grande majorité de nos cultivateurs a des intérêts considérables à payer ; il semble évident qu'une mesure qui ferait baisser de quelque chose le taux de l'argent serait un bienfait pour eux. En rapprochant davantage ce taux du revenu réel des terres, on leur permettrait de se libérer un jour, ou tout au moins on reculerait leur ruine. Dans ce sens, avec ce but, je crois à l'utilité d'une caisse ou banque départementale.

M. Hipp. de Barrau : Le taux trop élevé de l'intérêt me semble un fait constant ; mais la création d'une caisse départementale, au moyen de centimes facultatifs, est impossible dans l'état actuel de la législation. Il faut attendre la réduction de l'intérêt de la réduction de la rente, mesure depuis long-temps imminente. Quand les capitalistes ne trouveront plus d'aussi grands avantages dans le placement en rentes sur l'état, ils se retourneront vers l'agriculture, et l'affluence des capitaux fera ainsi baisser l'intérêt de l'argent.

M. Bonhomme : M. Murat voudrait que les professions industrielles fussent d'un accès plus difficile, afin que les bras fussent plus nombreux dans les campagnes et les salaires moins élevés. cette mesure aurait pour résultat d'encombrer nos fermes de gens ineptes, du rebut de l'industrie. Les agriculteurs ne devons nullement être fâchés de voir émigrer vers la ville des gens à qui pèse le séjour des campagnes.

M. Commier : Pourquoi d'ailleurs M. Murat est-il moins exigeant envers les agriculteurs qu'envers les industriels ? S'il

demande des épreuves pour ceux-ci, pourquoi pas pour les autres? A tous, l'habileté théorique et pratique est indispensable. Si l'on veut des entraves, il faudrait en donner à l'industrie agricole comme à l'industrie manufacturière. Sans aller jusqu'à ces conclusions, j'émettrai du moins cet avis que l'enseignement des bons maîtres, des bons livres, soit commun aux habitans des campagnes non moins qu'à ceux des villes. Un catéchisme agricole, que les enfans devraient savoir par cœur, serait une excellente innovation.

M. Bonhomme : L'agriculture n'a pas besoin des entraves que M. Commier signale et auxquelles M. Murat serait amené logiquement. L'éducation d'un valet de ferme commence au berceau et se développe avec l'âge, à mesure qu'ils passent par les divers grades de la hiérarchie agricole.

Quant au salaire trop élevé, je ne le juge pas tel; le prix du salaire suit toujours l'habileté de l'ouvrier : plus nous demandons de capacité à nos valets, plus nous devons les payer. L'économie doit provenir de la substitution des machines aux bras de l'homme; quand on en viendra généralement à ce point, nous ne trouverons pas les domestiques trop rares. En Angleterre, on obtient la même quantité de produits avec trois fois moins de bras, grâces à l'emploi des machines, c'est-à-dire des instrumens perfectionnés. Là est notre avenir, et non dans la réduction du modique salaire de nos agens.

M. Duval : Que l'agriculture puisse se passer des garanties authentiques d'habileté dans ses agens, cela peut être, grâces à cette éducation forcément progressive et lente que reçoit dans les fermes l'habitant de la campagne; mais n'en est-il pas autrement dans l'industrie? et M. Murat n'a-t-il pas raison de protester contre cette manie industrielle, ou plutôt contre cette tendance vers le séjour des villes qui dépeuple les campagnes? Qui doute qu'un état de la société où tous les ouvriers seraient bons ouvriers et bien payés ne fût préférable à celui-ci, où une concurrence exagérée impose aux plus habiles le prix des plus maladroits? Déjà une partie des fonctions sociales, médecins, pharmaciens, avocats, administrateurs, etc., est soumise à des examens qui sont pour la société une garantie de la capacité de ceux qui les exercent! Ne serait-il pas bon et convenable d'étendre ce même système de garanties

aux industries ? S'il n'est pas encore possible de réaliser une organisation hiérarchique de l'industrie, dont tout le monde commence à sentir le besoin, il est bon du moins de ne pas abandonner complètement au caprice individuel l'exercice de toutes les professions qui s'y rattachent. Demander, non un temps limité d'apprentissage, ce qui serait enchaîner le génie, mais la confection de divers travaux pour être admis à devenir maître industriel, serait chose très-légitime assurément.

Il ne s'agit nullement de rétablir les anciennes corporations, les maîtrises, les jurandes, etc., toutes choses tombées à juste titre par les énormes abus qu'elles récélaient, mais seulement d'étendre aux professions industrielles le système de garanties que l'on demande aux professions dites libérales. Ce serait un premier pas vers une organisation industrielle normale qui est le noble but auquel le siècle vise de toutes ses forces. — Je ne saurais croire avec M. Bonhomme qu'en rendant l'accès des professions industrielles plus difficile, il en résultât une émigration vers les campagnes de tous les gens incapables. Il est beaucoup plus difficile de devenir bon valet de ferme, bon berger que bon cordonnier.—Je n'appuie pas, du reste, mes conclusions sur les mêmes motifs que M. Murat; car je crois que le haut prix des salaires n'est pas un mal, qu'il tient d'ailleurs à une foule de causes que l'institution de nouvelles garanties envers les ouvriers ne modifiera nullement.

M. Viallet : L'émigration des habitans de la campagne vers la ville est occasionnée par l'excédant du salaire qu'ils gagnent dans la ville sur celui qu'ils gagneraient dans les campagnes. Tant que cette cause règnera, l'effet règnera également.

M. Boissonnade : Imposez aux ouvriers des brevets comme aux avocats des diplômes, vous n'obtiendrez pas de meilleurs travaux. Ils sont gâtés par les gens qui les emploient, et qui pour un sou de rabais enlèvent le travail à l'homme habile pour le donner au maladroit. Il en résulte que le besoin de vivre force les bons ouvriers à travailler vite et mal : tel qui est bon ouvrier aujourd'hui ne le sera pas plus dans dix ans. Qu'il entre dans nos habitudes de payer le bon travail à son vrai prix, et vous verrez que les mauvais ouvriers ayant intérêt à devenir habiles le deviendront. Aussi, à ne considérer

que les intérêts de l'industrie, les mesures proposées par M. Murat me paraissent inopportunes. Et quant aux agriculteurs ils n'y gagneraient pas beaucoup non plus : les ouvriers devenus moins nombreux seraient plus exigeans; de sorte que l'on paierait, sur les objets de consommation, ce que l'on aurait économisé sur les salaires des domestiques. La réforme ne profiterait en rien aux propriétaires.

M. de Barrau (Hipp.) : La cause fondamentale de la détresse et de nos agriculteurs et de nos industriels ne serait-elle pas principalement dans l'habitude de dépenser mal l'argent qu'ils gagnent? Moralisons le peuple, faisons-lui comprendre le prix de l'économie, éloignons-le des dépenses de luxe qui le ruinent, et, dans peu, le bien-être général sera augmenté.

M. Duval : Jusqu'à quel point les fermes-modèles que M. Murat ne mentionne pas, mais dont l'attention du public se préoccupe dans ce moment, pourraient-elles remédier aux maux de l'agriculture?

M. Soulié : En popularisant les instrumens et les méthodes, les fermes-modèles répandront l'instruction agricole; si, comme nous le disions tout à l'heure, l'ignorance est une grande cause de stagnation, les fermes-modèles doivent être un grand moyen de progrès.

M. Bonhomme : Oui sans doute, si les fermes-modèles pouvaient s'adresser à la majorité des cultivateurs; mais, sauf les enfans de quelques riches propriétaires, qui en profite? Il y a dans les fermes-modèles une cause funeste de mauvais exemple : elles n'enseignent pas l'économie; et l'économie est le salut des fermes. Condamnées à innover, elles paient fort cher leurs expériences.

M. N..... : Voyez cependant les centres d'exploitation les mieux entendus des environs de Rodez; leur état de prospérité doit, ce semble, être attribué à ce que leurs propriétaires ont été élevés à Roville.

M. Bonhomme : Les fermes-modèles n'ont qu'un avantage, celui de l'organisation quasi-militaire des valets; si on pouvait, grâce à leur exemple, l'introduire dans toutes nos fermes, je me plairais à proclamer leur utilité : jusque là je persiste à croire que chaque propriétaire doit faire en sorte que

sa ferme soit ferme-modèle pour ses enfans, ses domestiques et ses voisins. De cette manière le pays en sera couvert sans qu'il en coûte rien au département.

M. Hipp. de Barrau : Dans tous les cas, notre pays est trop varié, ses cultures trop diverses pour qu'une seule ferme-modèle pût suffire : il en faudrait quatre au moins : une pour le Causse, une pour le Ségala, une pour la Montagne, une pour le vallon.

La discussion est close : la Société considère la question de la division de la propriété comme trop grave pour être ainsi traitée sans préparation préalable. Elle ne prend pas non plus de décision définitive sur les autres conclusions.

Ces divers mémoires seront imprimés.

La lecture des mémoires étant terminée, la Société entend diverses communications.

M. Calvet, pour engager la Société à veiller avec soin à la conservation des monumens historiques, lui fait connaître diverses dégradations effectuées à l'église de Roussennac, non loin de Montbazens; entre autres choses, une très-belle colonne a été équarrie et jetée en travers d'un ruisseau à titre de pont.

A Montbazens, de prétendues réparations à l'église ont fait disparaître divers morceaux d'architecture qui pouvaient servir à faire reconnaître et constater son antiquité. Deux groupes de colonnes à forme svelte et élancée supportaient, à l'entrée, un arceau à plein-cintre enrichi de sculptures ; cette porte a été bâtie, et les colonnes placées à l'entrée actuelle, pour laquelle on s'aperçoit aisément qu'elles n'avaient pas été faites.

M. Vialet fait connaître qu'au cimetière de Belcastel existaient deux monumens remarquables. L'un d'eux était une statue de S. Michel sur une tombe : les habitans, ayant à bâtir un mur, l'ont coupé en quatre ou cinq morceaux pour en employer les fragmens à sa construction.

Tous les membres sont invités à faire connaître les divers faits de vandalisme dont ils recevront avis, afin d'en signaler les auteurs à la vindicte de l'opinion publique.

M. Calvet, en communiquant à la Société le Cours d'antiquités, par M. de Caumont, qu'accompagne la carte monumentale de la Normandie, demande s'il ne serait pas possible

d'en dresser une pareille pour le département de l'Aveyron. Il suffirait de désigner une commission qui serait chargée de parcourir successivement les diverses régions du pays, et de dresser le catalogue descriptif de tous les monumens d'une époque quelconque qu'ils pourraient découvrir.

M. Duval répond qu'il est très-difficile d'obtenir que les membres même les plus zélés puissent se transporter sur un point commun pendant une quinzaine de jours seulement. Nous obtiendrons probablement les mêmes résultats avec les renseignemens transmis par les membres de la Société résidans sur les lieux.

M. le président termine la session par la lecture de la liste de tous les membres de la Société.

La séance est levée, et la session annuelle clôturée.

Nous n'ajouterons aucune réflexion : le pays jugera d'après cet extrait du procès verbal si nos efforts ont droit à quelque encouragement.

Le Secrétaire de la Société,

JULES DUVAL.



COUP-D'ŒIL

SUR

L'Histoire Naturelle

DANS LE

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON.

L'étude de la nature est celle qui offre le plus de charmes à l'homme réfléchi. Elle lui procure une foule de sensations délicieuses, elle est pour lui une source intarissable d'avantages. Soit qu'il considère l'organisation animale dans les grandes races ou dans les êtres imperceptibles aux simples regards, soit qu'il examine cette abondante végétation qui couvre la surface du globe, soit enfin que, cherchant à pénétrer dans les mystères de la matière brute, il étudie les masses minérales, leur structure, leur composition, ou bien qu'il remonte aux lois qui régissent tous les corps de l'univers, il trouve à chaque pas de nouveaux alimens à sa curiosité, dans chaque phénomène un nouveau sujet d'admiration. Sa pensée s'élevant alors vers la cause première de cet ordre merveilleux, la nature lui apparaît comme le trône extérieur de la magnificence divine, sa grandeur se retrace dans l'étendue infinie de l'espace, dans l'immensité et la perfection de ses ouvrages (1).

(1) « Quelle idée de puissance, dit Buffon, ce spectacle ne

L'histoire naturelle tend donc à élever notre esprit, à agrandir nos idées. L'âme goûte dans ce noble exercice une satisfaction plus pure, plus continue, plus durable; et, guidée par son enthousiasme dans cette libre jouissance d'elle même, elle se fortifie dans l'habitude de penser de grandes choses et de suivre le fil de ses découvertes.

Non-seulement l'étude de l'histoire naturelle a de l'attrait pour l'esprit, mais elle exige encore une activité de corps qui plaît singulièrement aux jeunes hommes. Les obstacles qu'ils ont à surmonter excitent leur courage, enflamment leur émulation. Lorsqu'après bien des fatigues et des peines, le naturaliste est parvenu sur ces grandes hauteurs qui dominent toute une contrée, le tableau le plus ravissant se déroule à sa vue : l'univers entier semble être à ses pieds; les hommes et leurs monumens lui apparaissent dans toute leur petitesse : c'est alors que, se sentant au-dessus des préjugés et des intérêts qui se meuvent dans le monde d'en bas, il considère au sein du calme les tempêtes et les naufrages qui se succèdent sur la mer orageuse qu'il vient de quitter, et se sent heureux d'avoir trouvé le port.

Que nous présente l'histoire de la société civile? une longue suite de guerres, d'oppressions et de misères; l'innocence immolée et le crime triomphant, le genre humain en proie à une poignée de fourbes ou d'ambitieux, se débattant péniblement contre le malheur de sa destinée. Quel désordre! quelle discordance, quelle instabilité dans ce tissu de petitesses, de

nous offre-t-il pas! Quel sentiment de respect cette vue de l'univers ne nous inspire-t-elle pas pour son auteur! Que serait-ce, si la faible lumière qui nous guide devenait assez vive pour faire apercevoir l'ordre général des causes et de la dépendance des effets? Mais l'esprit le plus vaste et le génie le plus puissant ne s'élèveront jamais à ce haut point de connaissance; les premières causes nous seront à jamais cachées; tout ce qui nous est possible, c'est d'apercevoir quelques effets particuliers, de les comparer, de les combiner, et enfin d'y reconnaître plutôt un ordre relatif à notre propre nature que convenable à l'existence des choses que nous considérons. »

folies, de superstitions! Quelle dégradation physique et morale dans l'espèce humaine tout entière! Une telle étude inspire la tristesse et le découragement. L'histoire de la nature nous offre un spectacle bien différent : ici tout est grand, tout est dans une harmonie et dans un ordre merveilleux; partout on n'aperçoit que des vérités éternelles et des lois immuables; ces tableaux sublimes élèvent notre esprit et n'affligent jamais notre âme.

Qui de vous, Messieurs, n'a éprouvé les plus douces émotions, en présence de ces riantes images qu'offre la nature au retour du printemps, à cette époque où la terre étale toutes ses richesses, où une brillante verdure a remplacé le sombre rideau de l'hiver, où les fleurs donnent tous leurs parfums? C'est alors que le ciel déploie son plus bel azur, alors que les chaleurs du jour vibrent à l'horizon en larges et pâles éclairs..... Le bourdonnement des insectes, le chant des oiseaux forment comme un vaste concert pour célébrer ce grand réveil marqué par tant de grâce et d'harmonie. De nombreux coléoptères, aux ailes d'or et d'émail, grimpent sur la tige des plantes et plongent dans la corolle des fleurs. Suivez les métamorphoses de ces insectes, tour-à-tour chenilles, chrysalides, papillons. Contemplez l'admirable travail de ces petites hordes, auprès desquelles l'homme peut aller chercher des leçons de prévoyance et d'industrie. Dans les mousses s'abritent les mollusques terrestres. Les reptiles eux-mêmes abandonnent leurs cavités ténébreuses pour prendre leur part de la douce chaleur qui féconde la nature entière. La truite tachetée de pourpre se joue à la surface des eaux. Les oiseaux aux mille couleurs, aux chants joyeux et variés, voltigent dans les branches des arbres, donnant la chasse aux insectes ou transportant brin à brin les petits matériaux de leurs demeures aëriennes. Quelle variété, quelle magnificence dans tous les phénomènes! Les chefs-d'œuvres de nos arts ne peuvent être comparés à l'organisation du plus vil insecte, et jamais nos tableaux, nos scènes n'égaleront l'éclat de la nature, lorsqu'elle étale ses richesses au rayon d'un beau jour.

Arrêtons un moment nos regards sur cette foule de plantes qui couvrent la terre, vivent au sein des eaux, embellissent nos demeures, et charment partout nos sens en satisfaisant à

nos plaisirs autant qu'à nos besoins. Leur vie silencieuse, l'admirable mécanisme de leur organisation intérieure, leur mode de reproduction et de croissance, sont bien faits pour attirer notre attention. Mais c'est surtout leur élégance et leur diversité qui frappent nos regards. Elles prodiguent sans réserve l'éclat de leurs couleurs, la suavité de leurs parfums et jusqu'à la fraîcheur de leur ombre. Des mousses, des lichens, des byssus diversement colorés, tapissent les rochers où grimpent le lierre, la vigne-vierge et toutes les plantes sarmenteuses. Le saule et le peuplier, balançant leur feuillage, ombragent le cours des ruisseaux que bordent les roseaux, la salicaire et les glayeuls. L'églantier sauvage, le prunelier épineux, couronnent la crête dépouillée des côteaux, tandis que le pampre des vignes pare leurs flancs de ses rians festons. Aux sommets plus élevés appartiennent les pelouses, dont la teinte douce est rehaussée par le pourpre des bruyères. Dans les plaines, tantôt les céréales déploient leurs riches ondulations, tantôt des massifs de genêts présentent leur surface dorée, encadrée dans des haies d'aubépine, de chèvre-feuille et de viorne. Partout des herbes innombrables couvrent la terre de verdure. Les nuances variées de leurs fleurs, moëlleusement fondues ou vivement tranchées, se détachent sur ce fonds plus sombre. Ça et là se montrent les plantes qui dépassent en hauteur les herbes qui les environnent, l'élégante alcée, l'iris aux couleurs d'azur, le lys martagon, le jonc fleuri, les narcisses, les scabieuses, le muflier pourpré, le chrysantème, la verge d'or, etc.; enfin les arbres forment comme les ombres du tableau : c'est le bouleau, à l'écorce satinée et aux formes légères, le châtaignier, au feuillage sombre, le hêtre sauvage et le chêne séculaire (1), qui s'élèvent majestueusement au sein des forêts, tandis que,

---

(1) Ces différens arbres atteignent quelquefois dans nos contrées le plus haut degré de développement. On voyait naguère à la Molinie, commune de Vaureilles, un châtaignier dont le tronc avait huit mètres et quart de circonférence. Il en existait aussi d'une énorme dimension aux environs de Galgan. Dans la petite vallée de Cougousse, la végétation des arbres est des plus vigoureuses. Les peupliers s'y élèvent à une hauteur prodigieuse. Trébas appartient au département du Tarn, mais touche aux limites du

groupés autour des lieux habités, les fruitiers courbent jusqu'à terre leurs rameaux souples et féconds.

Les étrangers courent vers la Suisse et l'Italie pour aller admirer les curiosités naturelles de ces pays; que ne viennent-ils parmi nous ! Ils trouveraient dans nos contrées tout ce que la nature produit de paysages ravissans, d'accidens pittoresques, de sauvages horreurs. Quelle vallée plus riante et plus gracieuse que la vallée de Salles, avec ses cascades, ses eaux limpides et la fraîcheur de ses ombrages ! Les beaux sites de Fayet, de Layssac, de St.-Laurent-de-Rive-d'Olt, la petite plaine de Livignac, rappellent les bords fortunés de la Loire. « Il serait difficile, dit M. Scrope (1), de trou-
» ver dans aucune chaîne de montagnes des aspects d'un
» caractère plus imposant que ceux de quelques-unes des
» vallées de l'Auvergne et des provinces voisines. La riche
» verdure de leurs bois de châtaigniers, si agréablement co-
» lorés par une atmosphère douce et brillante, convient bien
» davantage à la peinture que les tons durs et crus des Alpes
» et des Pyrénées, de leurs chutes d'eau et de leurs forêts de
» pins. »

Du haut du Lagast, montagne mamelonnée qui a 474 toises d'élévation au-dessus du niveau de la mer, le département se déploie aux yeux de l'observateur comme un vaste panorama. L'œil étonné parcourt le sommet des collines, compte les flèches des clochers, mesure le contour des vallées, et se perd avec délices dans l'immensité d'un lointain vaporeux. L'horizon n'est borné au sud-ouest que par la chaîne des Pyrénées, dont on peut suivre les ondulations bleuâtres depuis Perpignan jusqu'à Bayonne (2).

Si, des hauteurs qui bordent la rive droite du Tarn, vous promenez votre vue sur cette immense vallée, vous découvrez

---

nôtre. Là se trouvent des ormeaux qui n'ont peut-être pas leurs pareils dans toute la France.

(1) Voyageur et géologue anglais.

(2) Le Lagast fut un des points que les astronomes Méchain et Delambre prirent pour bases de leurs opérations, lorsqu'ils mesuraient l'arc terrestre. Il existe, dit on, une autre point sur nos frontières, entre Ceilhe et Cénomes, d'où l'on aperçoit la Méditerranée : c'est la montagne de Mourgis.

une longue suite de côteaux s'élevant en amphithéâtre, les uns ombragés par des châtaigniers, les autres recouverts de vignes, de pêchers, d'amandiers qui, dans le temps de leur floraison, remplissent l'air des plus douces odeurs. Sur toutes ces pentes paraissent comme suspendus de nombreux hameaux dont la couleur blanche ressort agréablement sur les bandes azurées de lin et le vert foncé du pampre des vignes. Dans le fond, la rivière du Tarn roule ses eaux bruyantes et écumeuses. Les plateaux supérieurs, déchirés par de fréquens ravins, figurent de longs crenellemens, ou bien sont surmontés par des masses coniques d'un aspect désolé, où reposent parfois quelques ruines (1).

Parmi les sites remarquables du pays, je ne dois point omettre celui de Miramont. De la cime du roc, la vue plonge dans le Viaur, dont les eaux battent avec bruit le pied de la montagne; de l'autre, elle embrasse les plis tortueux du Gifson, torrent qui serpente en zig-zag, dans une étroite et profonde scissure. Par une disposition bizarre, l'arête de chaque angle saillant, renflé à sa naissance, s'abaisse par une pente rapide jusqu'au niveau de l'eau, et la ligne sinueuse présente ainsi une alternative de renflemens et de dépressions qui produisent l'effet le plus pittoresque. Au sud, la vue s'échappe vers les fertiles plaines de l'Albigeois. Du côté du nord, le terrain s'élève graduellement, et, sur un vaste plan incliné, se dessinent tous les traits du pays montueux connu sous le nom de Ségala.

Si vous aimez les belles horreurs, allez visiter Conques. Allez aussi visiter le Causse noir, ce pays renfermé par les immenses chaînes de rochers qui s'étendent le long de la Junte, du Tarn et de la Dourbie. « Sa surface, dit Monteil,
» est coupée par des précipices dont les revêtemens, formés
» d'énormes rochers à figure cubique ou pyramidale, pré-
» sentent de loin au voyageur effrayé le spectacle lugubre de
» tours et d'antiques châteaux tombant en ruines. »

Il existe, près des bords du Viaur, un lambeau de pays

(1) Entre autres le château de Gozon, célèbre pour avoir donné le jour au grand-maître de ce nom, qui extermina le dragon de l'île de Rhodes : celui de Montjaux, anciennement possédé par les comtes de Rodez, etc.

dont l'aspect est peut-être plus épouvantable (1). Une gorge étroite, profonde, dont les flancs abruptes sont revêtus d'énormes blocs de granit autour desquels poussent quelques arbustes sauvages. Dans le laps des siècles, un grand nombre de ces blocs, arrachés de leur base, ont roulé au fond du précipice et s'y sont confusément entassés. C'est à travers ce pêle-mêle de masses informes que le torrent écumeux s'ouvre un passage, se précipite avec violence de rocher en rocher, marquant chaque chute par un gouffre que les eaux ont creusé dans le roc inférieur. Quand on a le courage de pénétrer dans cet abîme, tout y rappelle l'image du chaos : on n'aperçoit de tous côtés que des rochers menaçans; on n'entend qu'un bruit effroyable, on est plongé dans une atmosphère brumeuse où brillent pourtant, à certains momens du jour, les couleurs fugitives de l'Iris.

Tout le monde a ouï parler du *Tindoul*. Cette grande crevasse, qui a probablement pour cause l'affaissement de quelque caverne intérieure, est située près de La Vaissière, au milieu d'une plaine. Elle a cent quarante-un pieds de profondeur; ses côtés sont coupés à pic, et son ouverture, presque triangulaire, a trois cent quatre-vingt-quatorze pieds de tour.

La montagne calcaire de *Grote-Payrol*, au sud de Sylvanès, présente à son sommet un phénomène du même genre : c'est une fissure verticale, assez étroite, mais très-profonde, et qui pénètre même, à ce qu'on assure, jusqu'à la base de la montagne. Si l'on détache de ses bords quelques fragmens de roche, on les entend long-temps rouler et résonner dans l'abîme.

Le bassin de Bozouls n'est pas moins remarquable : Des fenêtres du village, on voit à ses pieds un précipice immense creusé perpendiculairement, et, pour ainsi dire, à angle droit avec la plaine. Ce qui frappe le plus le spectateur, c'est la régularité qui règne dans la forme de cet abîme. Il est arrondi en demi-cercle de plus de trois cents toises d'ouverture, et symétrisé comme si le compas en avait tracé le plan.

Il existe encore dans le pays un grand nombre de particularités qui mériteraient de fixer l'attention des naturalistes.

---

(1) C'est le vallon du Rouquet, au dessous de Trémouille.

Près de Cornus, une chaîne d'immenses roches calcaires, coupées à pic, forment un circuit de plus de quatre lieues, dans lequel une épaisse forêt se trouve enfermée (1). L'entrée de cette enceinte est si bien défendue qu'on ne peut y pénétrer en bien des endroits que par quelques sentiers secrets, connus seulement des gens du pays.

A quelques minutes des rives du Lot, dans une gorge, entre Salvagnac et St.-Clair, se trouve un gouffre (2), dont on ne connaît pas la profondeur; sa circonférence est à peu près de douze mètres. Il en sort une eau bleuâtre, sans que l'on aperçoive aucun bouillonnement à sa surface : elle forme une petite rivière qui va se jeter dans le Lot et fait moudre dans son cours plusieurs moulins. On voit près de ce bassin les ruines de l'église d'un ancien monastère bâti par S. Namphase, selon la légende du bréviaire de Cahors. Le peuple dit que ce monastère fut englouti dans le gouffre qui s'ouvrit sous ses fondemens par une punition du ciel. Il est vraisemblable qu'une rivière souterraine, dont le cours fut interrompu par quelque affaissement, s'ouvrit un passage supérieur et forma cet abîme qui engloutit, au moins en partie, le monastère, d'après les indices que présentent les ruines.

Il serait trop long de décrire les belles cascades de Creyssels et de Saint-Rome, les cavernes de Solsac, de Saint-Laurent, de Rodelle, de Roquefort, de l'Etang, près Saint-Saturnin, et de la Poujade, sur les bords de la Dourbie. Elles renferment tous les genres de beauté qui font l'admiration des curieux dans les grottes d'Antiparos, d'Orselles et de la Balme. On y voit une suite de voûtes naturelles, souvent spacieuses et symétriques, communiquant par d'élégans portiques, d'autres fois par d'étroits passages; décorées de lambris richement sculptés, de colonnes, de lustres, de candelabres, et d'une foule d'autres ornemens dont la nature, dans ses jeux bizarres, imprime la forme dans ses produits stalactiques.

Nous possédons des sources d'eaux minérales, renommées pour leurs vertus; il n'est pas jusques aux sombres lueurs du

(1) Forêt de St.-Xiste ou de Guillaumard.

(2) Ce gouffre, nommé gouffre de l'Autouï, est situé près St.-Clair-de-Margues, commune de Ste.-Girbelle.

Vésuve, dont la Solfatare de Fontayne ne reproduise en quelque sorte l'image.

Je ne terminerai point cette esquisse sans dire quelques mots de la chaîne d'Aubrac (1). Jamais on ne comprend mieux la nature qu'en face de ce qu'elle a de plus beau : ses lacs, ses montagnes, ses fleuves, ses forêts. La pureté de l'air dans ces hautes régions semble communiquer aux sens une énergie nouvelle. Les objets y sont empreints d'un caractère de grandeur primitive. Le ciel y paraît plus large, le soleil plus étincelant. De sombres forets tapissent les flancs des vallons. Les sommets, couverts de pelouses, présentent un aspect monotonne; seulement, de distance en distance, des groupes de noirs sapins coupent leur uniformité. Des troupeaux nombreux paissent çà et là sans pasteurs. Non loin des ruines de l'ancienne abbaye hospitalière (2), et vers l'est, se trouve le lac Saint-Andéol; ses eaux dormantes et mornes, la solitude de ses bords, tout fait de ce lac et de ce qui l'entoure une harmonie complète, mais une harmonie triste et sauvage. Silencieux et solennel, il semble revêtu de cette teinte de sombre grandeur que donnent les grands événemens aux théâtres sur lesquels ils se passent. Cependant un profond mystère enveloppe les destinées de ce lac : à peine l'histoire en a-t-elle effleuré les bords. Une tradition vague rapporte qu'à cette place où l'on voit une masse d'eau limpide, exista jadis une cité qui fut abîmée dans le sein de la terre. Les restes indélébiles d'une

---

(1) Le point culminant de la chaîne a 733 toises d'élévation au-dessus du niveau de la mer.

(2) Fondée en 1031, par Adalard, comte de Flandres, qui, attaqué dans ces montagnes par des brigands, en allant en pèlerinage à St.-Jacques de Galice, voulut épargner aux autres voyageurs la chance des dangers qu'il avait couru lui-même. Il fit bâtir dans cette froide solitude un monastère qui donna asile et fournit des escortes aux voyageurs. Cet ordre, qui suivait la règle de Saint-Augustin, était composé de prêtres, de chevaliers, de frères laïcs, de donats, de dames et de servantes; les uns servaient les pauvres, mais les chevaliers étaient les guides et les protecteurs des voyageurs. Les religieux du couvent St.-Bernard, dans les Alpes, remplissent encore, de nos jours, les mêmes fonctions hospitalières.

voie romaine attestent que cette solitude fut autrefois fréquentée par les hommes (1).

---

(1) Le lac St.-Andéol est situé dans une dépression des plateaux à une lieue et demie d'Aubrac, du côté du levant. Sa forme est elliptique; il peut avoir 1200 toises de circonférence. Sa profondeur, qu'on exagère beaucoup, paraît néanmoins être considérable. Ses eaux limpides et froides sont peuplées d'une grande quantité d'excellent poisson. Sur les rochers trachitiques qui bordent ses rives, de l'est au sud-ouest, on remarque les traces d'une ancienne voie pavée qui était la même que celle dont on aperçoit aussi des vestiges auprès de St-Chély, de St-Côme, et qui probablement formait le prolongement d'une grande voie romaine partant de Lyon et se dirigeant, par Javols et Rodez, vers les confins de l'Aquitaine. On croit généralement dans le pays qu'à la place du lac existait anciennement une ville qui fut engloutie dans le sein de la terre. L'apparition, à plusieurs reprises, de quelques morceaux de charpente et de bois équarris flottant à la surface des eaux, semblerait donner de la vraisemblance à cette conjecture. Plusieurs pensent que cette ville était *Ad Silanum*, qui, d'après les anciens itinéraires romains, se trouvait sur la route de *Segodunum* (Rodez) à *Anderitum* (Javols), ancienne capitale du Gévaudan, à l'est et à dix lieues de Rodez.

Sur la même suite de plateaux, et plus près d'Aubrac, se trouvent encore les lacs de Bord et de Salliens, moins considérables que le premier.

Ces lacs, assez communs sur les montagnes volcaniques, peuvent s'être formés de deux manières.

Il en est qui doivent leur naissance à des coulées de lave : ces coulées ont élevé des digues qui ont arrêté les eaux fluviatiles dans leur cours, et les ont retenues dans leur lit. D'autres ont été produits par l'écroulement du sol supérieur des excavations souterraines qui doivent exister dans tous les terrains travaillés par le feu, soit que l'affaissement ait eu lieu naturellement, par l'effet d'une violente secousse, ou bien par l'explosion des fluides élastiques aériformes renfermés dans les abîmes de la terre. L'excavation, devenue le réservoir des sources intérieures et des eaux pluviales qui filtrent à travers les terrains supérieurs, se change promptement en lac. Tel est l'origine probable du lac St-Andéol. — Dans aucun cas, les lacs ne peuvent occuper la place d'un cratère, comme on l'a quelquefois avancé, et la raison en est facile à découvrir. Les cratères se composent de scories et de laves poreuses mal cimentées entre elles, qui ne sauraient retenir les eaux, celle-ci ayant besoin, pour s'amonceler, d'une terre plus compacte qui ne leur laisse aucun passage.

Ces beaux lieux, où la nature ne se montre plus que sous les traits d'une grandeur paisible, ont été, dans un passé bien loin de nous, bouleversés par des catastrophes effroyables dont l'histoire n'a conservé aucun souvenir.

C'est surtout depuis Laguiole jusqu'à Naves, village situé à deux lieues au sud de l'ancienne abbaye d'Aubrac, que le sol offre des traces de ces antiques incendies. On y rencontre çà et là des cratères éteints environnés de scories pulvérulentes, de matières torréfiées, empreintes de diverses couleurs, de basaltes prismatiques offrant des colonnes groupées en jeux d'orgue, des remparts perpendiculaires de lave, subitement arrêtés dans leur fusion par la masse des eaux qui couvraient les plaines inférieures, éternel monument du combat que se livraient alors ces deux redoutables élémens.

Quel spectacle ne devaient pas offrir les feux de tous ces volcans liés dans une même chaîne (1), se touchant par leur base comme les ondulations de l'Océan! Qu'on se représente l'effrayant tableau des opérations de cet élément menaçant, dans sa redoutable énergie, de franchir les faibles barrières que lui opposait le terrain, pour inonder toutes nos plaines de torrens de matière embrasée!

Heureusement l'espèce humaine ne fut pas témoin de ces convulsions de la nature. Tout porte à croire que ces grands phénomènes s'opéraient avant l'apparition de l'homme sur la terre.

Si quelques-uns de ces volcans eussent été en ignition du temps de César, ce grand homme, qui faisait le siége de Gergovie, en aurait parlé. Lors même que le souvenir de ces éruptions aurait seulement été conservé par la tradition du temps de Pline et de Sidoine Apollinaire, ces deux auteurs en auraient dit quelque chose, d'autant plus que le dernier habitait sur les bords du lac Aidat, qui doit son existence à l'un des volcans les plus récens d'Auvergne. Plus tard, dans les

(1) La chaîne volcanique d'Aubrac n'est que la continuation de celle du Cantal, qui va se lier elle-même aux autres terrains pyroïdes de la Basse-Auvergne.

temps de barbarie, les moines eussent mentionné de semblables prodiges dans leurs chroniques (1).

Quittant la scène riante et variée que nous présentait la surface de la terre, nous venons de soulever un coin du voile qui recouvre ses mystères intérieurs. Ici de nouveaux objets vont fixer notre attention.

C'est dans les profondeurs du globe que l'homme éclairé par la science va découvrir et puiser ces richesses objet de tant de désirs, cause de tant de jouissances et de peines; c'est-là qu'il trouve une foule de substances qui servent à ses besoins, alimentent son luxe, vivifient ses arts et soulagent ses maux. Sous ces divers rapports, le sol que nous foulons aux pieds a été libéralement pourvu par la nature. Les houilles, ce précieux combustible qui doit suppléer un jour à nos forêts appauvries, sont amoncelées dans plusieurs vastes et féconds bassins. Le plus précieux des métaux par ses usages, le fer se présente en abondance dans ses diverses combinaisons, et forme dans nos contrées d'immenses assises. Le plomb, le cuivre, l'antimoine, le zinc, le manganèse, le cobalt, gisent çà et là en amas ou en filons plus ou moins puissans. La tourbe recouvre les plateaux marécageux de nos montagnes. La chaux, le gypse, le marbre, le porphyre, la serpentine, la pierre ollaire, l'ardoise, les minéraux alunifères, le kaolin,

---

(1) Le témoignage des hommes n'a de valeur que pour les temps historiques. Au-delà, il faut chercher ailleurs ses preuves, et c'est la géologie qui les fournit. Il est généralement reconnu par les géologues que les basaltes de la France centrale, moins anciens que les trachytes, ont commencé avant les grandes alluvions, et ont cessé à l'excavation actuelle des vallées : ils correspondent à peu près à toute l'étendue de la période alluviale, et sont par conséquent antérieurs aux espèces d'animaux aujourd'hui vivans sur le globe. Quant aux terrains laviques provenant d'éruptions en grande partie contemporaines des temps historiques, les montagnes d'Aubrac n'en offrent pas de traces. Du reste, d'après des observations faites près du Vésuve et de l'Etna, dont plusieurs éruptions sont marquées par des dates certaines, on a reconnu qu'il fallait 2000 ans à chaque couche de lave pour devenir propre à la végétation.

les marnes, l'argile plastique, constituent de puissantes couches au milieu de nos terrains. Je ne parle pas d'autres substances autopsides ou hétéropsides disséminées dans les masses minérales et qui offrent plus d'intérêt à la science que d'utilité dans les usages de la vie. Et cependant aucune étude spéciale ne nous a appris ce que le sol aveyronnais renferme de richesses. Les trois règnes de la nature y sont, pour ainsi dire, demeurés vierges au milieu du grand travail qui s'opère autour de nous et des profondes recherches qui reculent chaque jour les limites de la science.

Ce que rapportent les anciens historiens sur l'habileté des Ruthènes à travailler les métaux précieux (1), les vestiges d'anciens travaux abandonnés, l'existence de plusieurs hôtels des monnaies au moyen-âge, prouvent que l'exploitation des mines remonte dans ce pays à l'antiquité la plus reculée et qu'elle fut pour ses habitans une source abondante de richesses.

Il suffit quelquefois de visiter les torrens desséchés, d'explorer les escarpemens des montagnes, pour découvrir les affleuremens de divers filons métalliques (2).

Ausone et Sidoine Apollinaire (3) prétendent que le Tarn

---

(1) In Ruthenis argentariæ vigent artes. *Strab.*, *lib.* 4 *geogr.*

(2) Dans le Vabrais, les habitans extraient eux-mêmes l'alquifoux (plomb sulfuré), qu'ils vendent aux potiers pour le vernis.

Il y a peu d'années qu'un paysan des environs de Broquiès découvrit au fond d'un ravin, dans un lit d'argile, une substance minérale qui avait l'éclat de l'or, et qu'il prit aussitôt pour ce précieux métal. Ravi de sa découverte, sur laquelle il fonde déjà tout un avenir de bonheur, le paysan garde le secret, mais revient chaque jour au ravin, creuse, remue le sol, transporte mystérieusement et à grande peine la précieuse matière dans une grange, et, au bout de quelques mois d'un travail opiniâtre, se voit en possession d'une telle quantité de minérai, que désormais il croit sa fortune assurée. Ce minérai me fut alors communiqué, et je n'eus pas de peine à reconnaître que le prétendu or n'était autre chose que du fer sulfuré, le plus brillant mais le plus pauvre des minérais de fer. Le crédule paysan en fut pour sa peine et **son rêve de bonheur.**

(1) Auriferum postponet Gallia Tarnem. *Aus. in Mosell.*
Meminit et Tarnis fluvii auriferi. *Sid. Apoll.* Propemp.

roulait dans ses flots des paillettes d'or. Sur la rive droite de cette rivière, au pied du Lévezou, on exploita long-temps des minérais argentifères tellement abondans que du temps de Tibère, au rapport de Tacite (1), ils enrichissaient les habitans. Si aujourd'hui le Tarn a cessé d'être notre Pactole, on peut du moins admirer sur sa grève, les échantillons variés de la plupart de nos productions minérales. Les fragmens des roches, détachés des montagnes et chariés par les eaux, fourniraient une collection complète au lithologue. C'est un lit de quartz blancs, rouges, grisâtres, mêlés partout avec du schiste et de l'amphibole en lames ou en aiguilles; des porphyres rouges et verts; des trapps, des chlorites, du talc, des porphyroïdes à cristaux de quartz ou de feld-spath, des granites, des eurites, des syénites, des basaltes, des marbres, etc.

La vue de tant de minéraux divers et des grandes masses qui les renferment porte nécessairement celui qui les observe à remonter des effets à la cause, à réfléchir sur leur origine, leur mode de formation, leur âge relatif; c'est là l'objet de la géologie. Le géologue étudie la nature et la composition des roches, leur ordre de superposition; il interroge dans le sein de la terre ces débris organisés de l'ancien monde, ces restes d'animaux marins, témoins de l'antique présence de la mer sur tous les points de notre planète et preuve irrécusable que l'Océan, vieux père du monde, comme l'appelaient les anciens, fut aussi le berceau de la vie.

L'étude de la géognosie est une des plus attrayantes qui puissent occuper l'être pensant. Elle nous reporte aux époques les plus reculées du passé, bien au-delà des temps historiques, et nous fait lire en caractères distincts et tracés des mains même de la nature, la succession et les résultats généraux des grandes catastrophes que la surface de la terre a éprouvées.

La géognosie sert ainsi comme d'introduction à l'histoire. Elle peut donner des indications lumineuses sur les différentes langues, sur les contrées dont elles sont originelles, et sur la manière dont elle se sont répandues et mélangées.

(1) *Tac.* Ann.

Elle est, dit M. d'Aubuisson, le flambeau qui éclaire le mineur dans sa marche souterraine; c'est elle qui lui donne les indications nécessaires pour découvrir les métaux ou les combustibles fossiles; c'est elle qui lui montre la route qu'il doit suivre pour retrouver les filons quand il les a perdus.

La disposition des routes et des canaux, celle des moyens de défense d'un pays ne peuvent avoir d'autres fondemens exacts que la géognosie. Il importe à l'ingénieur de bien connaître le terrain sur lequel il doit établir ses ouvrages, les circonstances de sa stratification, le plus ou moins de résistance qu'il peut opposer, soit à l'action délétère des élemens atmosphériques, soit à l'action des forces comprimantes qui agiront sur lui. Les connaissances géognostiques sont encore nécessaires au géographe qui doit faire connaître une contrée, son état physique, la configuration de sa surface. La constitution minéralogique du sol exerce une influence sur la grandeur et la forme des montagnes, des collines, et par suite sur la quantité et la force des courans d'eaux; elle est même en quelque rapport avec la terre végétale, et par conséquent avec les produits et la population d'un pays.

Ainsi, dans l'histoire naturelle, les avantages matériels accompagnent les jouissances de l'esprit. Toutes ses parties se lient aux arts les plus utiles, éclairent leur méthode, hâtent leur développement et leurs progrès.

Prenons encore pour exemple la botanique.

Considérée comme science spéculative, la botanique s'occupe de la nomenclature et synonimie des végétaux, de leur classification et de la structure des parties qui les composent; elle décrit leur organisation intérieure, leur mode de reproduction, les fluides et les substances terrestres qui servent à leur nourriture et à leur accroissement. La considération de ces divers détails fournit un aliment perpétuel à la curiosité de l'homme et lui procure une foule de sensations agréables, de jouissances pures qui ne peuvent être appréciées que par ceux qui s'appliquent à l'étude de cette branche de l'histoire naturelle. Considérée comme science pratique, la botanique roule sur un objet d'utilité plus directe; elle apprend à connaître les ressources que les plantes fournissent à nos be-

soins, leurs propriétés, leurs vertus et leurs usages; elle indique celles qui sont propres à notre nourriture et à la subsistance des animaux; celles qui peuvent nuire à notre conservation, altérer notre santé ou la rétablir lorsqu'elle a subi quelque dérangement; elle se lie donc à la plupart des arts qui tirent du règne végétal leurs plus précieuses ressources. Elle a surtout d'étroits rapports avec l'agriculture, car en découvrant au cultivateur l'organisation des végétaux, et par suite leur mode de nutrition et d'existence, elle le dirige dans le choix des circonstances extérieures les plus propres à favoriser la végétation; jointe à l'étude analytique du sol où vivent les plantes, elle lui fait trouver les rapports exacts de l'un à l'autre, et en conséquence, la loi qui préside aux meilleures successions de culture, dans le double but de faire produire plus à la terre et de l'épuiser moins.

C'est de cette section de l'histoire naturelle que je me suis occupé spécialement dans le travail que je vais avoir l'honneur de vous soumettre, et qui contient les principaux élémens de notre flore.

H. DE BARRAU.

(*Voir plus loin.*)



Mémoire

SUR LES CAUSES QUI S'OPPOSENT AUX PROGRÈS DE L'AGRICULTURE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON, ET SUR LES MOYENS DE L'AMÉLIORER.

Omnium rerum ex quibus aliquid acquiritur, nihil est agricultura melius, nihil uberius, nihil dulcius, nihil homine libero dignius.

(Cicero.)

Parmi les différens objets dont s'occupe la Société des sciences et arts de l'Aveyron, nul ne mérite de l'occuper plus sérieusement que l'agriculture; c'est en contribuant aux progrès de cette science, jusqu'ici si négligée, que la Société peut rendre au département d'éminens services qu'il attendrait vainement d'ailleurs. Ce n'est pas que l'archéologie ne nous présente aussi son degré d'utilité; mais malheureusement nous venons trop tard pour explorer des monumens dont le vandalisme révolutionnaire a depuis long-temps dispersé les débris. Dans nos contrées, tout, jusqu'aux archives d'un modeste couvent, est devenu la proie des Barbares : notre passé historique ne remonte pas au-delà de 89. Pour donner quelques détails sur un pays qui mériterait néanmoins d'être plus connu, nous serions obligés de répéter ces traditions populaires, vagues, sorte de contes de fées, bonnes pour faire briller l'esprit d'un romancier, mais qui n'offriraient aux esprits solides aucune vérité utile.

Ces circonstances nous ont engagé à soumettre à la Société quelques considérations générales sur les causes qui s'opposent parmi nous aux progrès de l'agriculture, et sur les moyens de l'améliorer.

En regrettant de n'avoir pu leur donner tout le développement convenable, nous oserons réclamer l'indulgence de la Société; et c'est dans l'espoir qu'elle ne nous la refusera pas, que nous avons osé les lui présenter, tout imparfaites qu'elles sont.

On se plaint depuis long-temps du peu de progrès que fait parmi nous l'agriculture, tandis que tout s'agite, que tout est en mouvement autour de nous; nous sommes, dit-on, immobiles; cependant l'Aveyronnais n'est ni moins intéressé, ni moins désireux de son bien-être que le peuple des autres départemens, nous ajouterons ni moins intelligent; s'il n'avance pas dans la carrière des améliorations, s'il ne suit pas l'impulsion générale vers un meilleur avenir, il faut donc que quelque cause puissante l'arrête dans sa marche.

Mais quels sont les obstacles contre lesquels viennent inutilement se briser tous ses efforts? C'est ce qu'il nous paraît avant tout important de rechercher; car ce n'est qu'en écartant les causes qui s'opposent à nos progrès que nous pourrons espérer d'avancer.

Une opinion, devenue en quelque sorte populaire chez nos voisins, accuse hautement notre ignorance, nos préjugés; on sait que le grand distributeur des ombres et de la lumière nous a marqués au front de son inévitable crayon noir; cependant, si l'on examine les choses d'un point de vue élevé et en dehors de cet esprit de coterie qui trop souvent influe sur le jugement des hommes même les plus éminens; si l'on compare l'état de notre agriculture, il y a quarante ans, à ce qu'elle est de nos jours; si l'on apprécie les obstacles de toute espèce que nous opposent les difficultés du sol, les intempéries des saisons, le défaut de communications, l'énormité des impôts, la disette des capitaux, au lieu de s'en prendre à notre ignorance, on s'étonnera peut-être et de nos succès, et des sacrifices au prix desquels nous avons dû les acheter.

Il se peut que les connaissances soient moins généralement répandues parmi nous que dans quelques autres départemens; mais ce n'est pas là la véritable cause de notre retard : ce n'est pas sur le papier que l'on peut tracer au peuple les principes d'agriculture; c'est sur le sol qu'il faut lui en graver les le-

cons ; c'est en pratiquant sous ses yeux les bonnes méthodes de culture, qu'on peut les lui faire adopter.

Le peuple est naturellement porté à l'imitation, et il suffit de deux ou trois cultivateurs instruits dans un canton, pour y propager les bonnes pratiques agricoles ; une plante, une machine nouvelle sont-elles introduites par un agriculteur éclairé? en retire-t-il quelque avantage? ses voisins s'empressent de l'imiter ; c'est ainsi que nous voyons le trèfle, la luzerne, le sainfoin, le trèfle incarnat, la vesce généralement cultivés dans notre canton, où, il y a peu de temps, on les connaissait à peine de nom.

Mais ce qui arrête les propriétaires dans la voie des améliorations, dans l'adoption des nouvelles méthodes de culture; c'est le défaut de capitaux ; c'est l'énorme disproportion qui existe entre l'intérêt de l'argent et le produit des terres. Tant que cet état de choses existera parmi nous, nous ne devons pas espérer de grands progrès en agriculture. En vain nous chercherons à éclairer le peuple, en vain nous lui tracerons des règles de conduite sûres, claires et précises ; il ne suffit pas de lui montrer le but, il faut, avant tout, lui donner les moyens de l'atteindre.

Si les Anglais, naguère si arriérés en agriculture, nous sont aujourd'hui si supérieurs, ce n'est ni à la supériorité de leur intelligence, ni à la fertilité de leur sol, ni à la douceur de leur climat qu'ils doivent leurs étonnans succès ; la seule cause de leurs progrès, le véritable principe de leurs succès dans cette branche des connaissances industrielles, est tout entier dans l'abondance des capitaux concacrés à l'agriculture, et dans le bas prix de l'intérêt de l'argent. Depuis longtemps ils ont eux-mêmes pressenti l'influence qu'exerceraient inévitablement sur les progrès de notre industrie et de notre agriculture des capitaux à bon marché ; et c'est sans doute ce qui a fait dire à lord Bolingbroke : que si un jour la France abaissait à trois pour cent l'intérêt de son argent, l'Angleterre serait en droit de lui déclarer la guerre. En effet, dès lors l'industrie et l'agriculture anglaises seraient bien près de leur ruine : mais tant que nos affaires seront entre les mains de nos financiers, la menace de Bolingbroke ne devra nous faire armer ni une frégate, ni un homme de plus, et nous se-

rons long-temps réduits à justifier le proverbe qui dit : *Pauvre agriculteur, pauvre agriculture.*

Mais s'il ne nous est pas encore possible de réduire l'intérêt de nos capitaux, ne pourrait-on pas jusqu'à un certain point remédier à ce grave inconvénient?

Si l'on était généralement convaincu, comme nous le sommes d'après des faits nombreux, que le manque de capitaux est le principal obstacle à nos progrès en agriculture, il serait, ce nous semble, facile de le faire disparaître; il suffirait d'établir une caisse départementale uniquement destinée à prêter aux agriculteurs qui auraient des améliorations à faire; les fonds pourraient être faits au moyen des centimes facultatifs qui seraient votés annuellement par le conseil-général, jusqu'à concurrence de la somme qui serait jugée indispensable. Ces fonds s'accroîtraient d'ailleurs par la rentrée annuelle des intérêts et d'une partie du capital; car il serait convenable d'accorder aux emprunteurs la faculté d'opérer un amortissement annuel de 3 à 4 pour cent. Il s'établirait ainsi une sorte de prêt mutuel du département à lui-même, dont les avantages ne tarderaient pas à se faire sentir. En peu d'années la caisse posséderait une masse considérable de fonds, que le conseil-général pourrait ensuite employer à d'autres objets d'utilité publique, lorsque l'agriculture pourrait se passer de ce secours.

A défaut de cet établissement dont l'utilité ne saurait être méconnue, pourquoi nos capitalistes amis de la prospérité de leur pays n'imiteraient-ils pas ceux d'Angleterre? Là, de nombreuses compagnies versent des sommes considérables sur l'agriculture, et leur mode de prêt est si avantageux, que son importation en France serait un immense bienfait.

Une cause moins puissante, sans doute, que le manque de capitaux, mais qui n'en exerce pas moins sur notre agriculture une influence fâcheuse, c'est la cherté toujours croissante de la main-d'œuvre pour la culture des terres. Depuis l'époque où notre jeunesse allait tout entière mourir sur les champs de bataille, sinon sans gloire, du moins sans utilité pour la patrie, le prix des domestiques n'a cessé de s'élever. En vain la population s'accroît, inutilement les bras se multiplient : ce n'est pas pour l'agriculture. La vie errante et va-

gabonde du compagnon présente tant d'attraits à nos jeunes gens, qu'on les voit déserter en foule les champs et le toit paternel. Avoir un métier, est aujourd'hui toute leur ambition ; peu leur importe comment ils l'exerceront. La faculté qu'ils ont de se dire ouvriers après avoir travaillé un ou deux mois chez un soi-disant maître, qui souvent n'est guère plus habile qu'eux, sans que personne exige de leur part ni capacité, ni habileté, a peuplé jusqu'à nos plus petits hameaux de charpentiers, de menuisiers, de charrons, de plâtriers, de maçons, etc., et parmi cette foule d'ouvriers, le propriétaire en trouve à peine de capables de confectionner le plus simple instrument d'agriculture. Un désordre si grave accuse hautement le vice de nos institutions, et n'est pas moins préjudiciable à l'industrie qu'à l'agriculture. En peuplant nos campagnes de vagabonds, sans travail les trois quarts de l'année, il compromet de plus en plus la sûreté publique, multiplie les vols et les désordres de toute espèce.

Le seul moyen d'arrêter les progrès de la manie industrielle qui s'est emparée de notre jeunesse, de conserver des bras à l'agriculture et d'assurer aux campagnes des ouvriers capables, consisterait à fixer par une loi un temps d'apprentissage en rapport avec le plus ou moins de difficulté des différens métiers; mais qui ne devrait pas être au-dessous de deux ou trois ans; à établir dans chaque chef-lieu d'arrondissement un jury, composé des différens maîtres ouvriers, chargés d'examiner les jeunes gens qui se présenteraient à l'expiration de leur apprentissage et de leur délivrer leur brevet de capacité.

Les ouvrages que les apprentis seraient obligés de confectionner *gratis* à titre d'épreuve, suffiraient au paiement des maîtres ouvriers.

Cette institution, sans être à charge au gouvernement, rendrait à l'industrie d'éminens services, en lui procurant des ouvriers habiles : elle ramènerait en même temps à la culture des terres une foule de jeunes gens impropres à l'industrie, et qui pourraient être de bons laboureurs.

Le défaut de voies de communications n'est pas un des moindres obstacles aux progrès de notre agriculture; le département de l'Aveyron, par la configuration de son sol, par



la variété de ses productions, est un de ceux qui ont le plus de besoin de chemins vicinaux; dans aucun peut-être ils ne sont plus négligés : des communes qui se touchent peuvent à peine communiquer entre elles et échanger leurs produits. L'administration parait enfin vouloir s'occuper sérieusement de nos routes, et il n'appartient pas sans doute à la Société d'empiéter sur ses droits; mais pourquoi ne nous serait-il pas permis de regretter dans l'ensemble des routes projetées l'absence d'un plan, d'une vue générale qui aurait pour objet de lier entre elles les différentes communes du département ayant des échanges réciproques de denrées à effectuer?

Si aux causes que nous venons d'énumérer on joint la division déjà excessive et toujours croissante de la propriété, on aura une idée des principaux obstacles qui s'opposent aux progrès de notre agriculture. Chaque jour nous voyons des domaines en se subdivisant devenir incultivables par des procédés économiques; les animaux de trait diminuent sensiblement, la charrue fait place à la bêche ou à la pioche. On a beaucoup déclamé avec raison, sans doute, contre la manie horticultulaire; mais peut-être n'a-t-on pas fait attention que ce mode de culture est le seul admissible sur le plus grand nombre de nos propriétés; nous voyons autour de nous des communes entières où les animaux de trait sont à peine connus, moins à cause des difficultés du terrain que par suite du morcellement de la propriété. La loi agraire qui régit la France entraîne des conséquences bien plus fâcheuses pour notre agriculture que pour celle des départemens du Nord. Là, l'abondance des capitaux produits par le commerce ou l'industrie, lutte avec avantage contre la funeste tendance de la loi. C'est en numéraire que sont acquittées la plupart des dots des cadets de famille. Dans notre département au contraire, les propriétaires, réduits aux seules ressources que leur procure l'agriculture, ne peuvent établir leur famille qu'en morcelant leur propriété : aussi, tandis-que le Nord possède les grandes fermes, nous voyons les nôtres disparaître tous les jours par le morcellement et grossir ainsi le domaine de la petite culture. Tout homme versé dans les connaissances agricoles doit sentir tout ce que cet état de choses présente de fâcheux pour l'avenir de notre agriculture; et malheureusement il n'appartient pas à la Société de le changer. Mais ne

pourrait-elle pas émettre le vœu que, dans l'intérêt de l'agriculture, il fut apporté quelque changement à la loi des partages? Nos législateurs ne pourraient-ils pas trouver quelque combinaison qui, sans blesser en aucune manière la justice, mît un terme à la division de la propriété foncière?...

Telles sont les principales causes qui nous paraissent s'opposer aux progrès de notre agriculture; c'est à les faire disparaître, en provoquant les mesures qu'elle jugera convenables, que doit s'attacher la Société; mais là ne doivent pas se borner ses efforts;

Pour élever cette industrie au degré de perfection que comporte notre localité, nous avons encore beaucoup à faire; mais avant de s'engager témérairement dans la voie des réformes, il faut bien apprécier les besoins de notre agriculture, fixer le but que nous voulons atteindre; c'est en procédant avec ordre et méthode, en jalonnant pour ainsi dire la route que nous avons à parcourir que nous pourrons arriver sûrement au terme de notre course, éviter les écueils contre lesquels ont trop souvent échoué des réformateurs enthousiastes et inexpérimentés.

Autant que nous pouvons en juger, d'après nos connaissances personnelles, nous possédons toutes les plantes qui doivent faire la base d'une bonne agriculture; en céréales, les différentes variétés de froment, le seigle, l'orge, l'avoine prospèrent sur notre sol et nous permettent d'en utiliser les différentes variétés; pour les prairies artificielles, le trèfle, la luzerne, le sainfoin, le trèfle incarnat, la vesce sont généralement cultivées dans plusieurs cantons. La pomme de terre nous rassure contre la disette des céréales. Le colza, le lin, le chanvre, la rave, la carotte, les différens légumes ne sont pas inconnus à nos propriétaires. La betterave, le mûrier gagnent tous les jours du terrain. Le maïs, le sarrasin sont cultivés dans quelques localités avec beaucoup de succès.

Mais il ne suffit pas de labourer, de semer, de planter pour être cultivateur; il faut encore savoir disposer les différentes cultures dans un ordre convenable, également propre à économiser les labours, à assurer le succès des récoltes, à prévenir l'épuisement du sol tout en supprimant l'improductive et ruineuse jachère. Or, c'est ce qui manque à nos proprié-

taires ; si l'on excepte le petit nombre de cultivateurs éclairés que possède notre département et trop généralement connus pour être cités ici, on peut dire que l'art des assolemens, cette base essentielle, fondamentale de l'agriculture, est absolument inconnue à nos compatriotes.

Dans les cantons où les prairies artificielles sont admises, c'est encore suivant la routine ordinaire qu'elles sont cultivées, aussi la production des céréales n'y est-elle pas améliorée; tout l'avantage qu'en retirent les propriétaires c'est de nourrir un peu mieux leurs bestiaux dont le nombre n'est d'ailleurs presque pas augmenté.

Dans les pays les mieux cultivés, tels que la Flandre, le Perche etc., les terres arables sont, suivant le savant Yvart, divisées en deux parties égales dont l'une est toujours cultivée en prairies artificielles. Dans nos contrées cette proportion des prairies artificielles est à peine du quart.

Cependant des faits qui chaque jour se multiplient, nous prouvent qu'il suffit de varier ses cultures, d'augmenter les engrais, en multipliant les bestiaux, pour élever la production de nos terres à un degré dont elles sont fort éloignées. Ainsi nous voyons des terres dont le produit moyen était, depuis un temps immémorial, de 4 à 5, de 5 à 6, donner aujourd'hui de 8 à 10 pour un. Dans beaucoup de localités l'augmentation pourrait être plus considérable encore.

On peut, sans exagération, avancer que, dans l'ensemble du département, la production des céréales pourrait être augmentée d'un tiers, tout en doublant les bénéfices sur les bestiaux. Ce résultat obtenu, nous cesserions d'être tributaires de nos voisins pour les céréales; nous pourrions même en exporter.

Assoler nos terres d'une manière convenable et conforme aux principes d'une saine pratique; mettre nos prairies artificielles en rapport avec le besoin plus ou moins considérable d'engrais suivant la nature des terrains; multiplier, améliorer en même temps la race de nos bestiaux, tel est le but principal que nous devons nous efforcer d'atteindre. Notre département est trop étendu, le sol en est trop varié, trop divisé pour être soumis à un seul et même mode de culture;

il faudrait au moins y admettre quatre divisions principales qui mériteraient d'être étudiées séparément : 1° la région montagneuse; 2° les terres calcaires; 3° les terrains granitico-schisteux; 4° enfin, les terrains d'alluvion qui composent le fond de nos principales vallées.

Un travail aussi considérable ne saurait-être l'œuvre d'un seul; pour être utile, il doit inspirer la confiance; et pour la mériter il doit être long-temps mûri, fondé sur des principes solides, déduits avec sagesse de faits bien vus, bien observés. C'est dans la vue de réaliser ce projet que nous aurons l'honneur de proposer à la Société de nommer une commission composée de tel nombre de membres quelle jugera convenable, chargés, chacun dans la localité qui lui sera attribuée, d'étudier, 1° la nature des terres considérées sous le rapport de l'agriculture; 2° les plantes qui y sont cultivées; 3° le rapport des prairies artificielles s'il y en a, aux terres cultivées en grains; 4° le nombre des animaux de différentes espèces qui y sont élevés ou engraissés, et établir leur proportion au nombre d'hectares cultivées en céréales; 5° de proposer le le mode d'assolement, ou l'ordre de succession de culture, le mieux approprié à chaque localité, en ayant égard à la nature des terres, à l'étendue plus ou moins considérable des propriétés, aux plantes qui y prospèrent le mieux, enfin aux besoins spéciaux et aux débouchés de la localité.

La commission pourrait répartir son travail entre ses différens membres, de manière à embrasser l'ensemble du département. En réunissant ces différens travaux, en les disposant dans un ordre convenable, la Société pourrait éditer un *Traité d'agriculture pratique* destiné à devenir le *Manuel* de nos propriétaires qui y trouveraient indiquées toutes les améliorations dont seraient susceptibles leurs fermes, et pourraient y faire choix des différens assolemens les plus convenables à leur exploitation.

Ce travail qui n'aurait pas d'analogue dans les départemens voisins, ne tarderait pas à donner à notre agriculture tout le développement dont elle est susceptible, et bientôt nous n'aurions rien à envier à nos voisins. Réunissons donc nos efforts, travaillons de concert : l'isolement c'est la mort. En réunissant les travaux de tous les membres, en les dirigeant vers

un même but, la Société peut se promettre des résultats positifs, assurés à la fois, avantageux au pays et honorables pour elle.

V. MURAT, *docteur-médecin à Cransac, membre associé correspondant de plusieurs Sociétés savantes.*



QUELQUES ANTIQUITÉS
DU CANTON DE SÉVÉRAC.

1° *Squelettes de Villeplaine.*

Vers la mi-avril 1831, il fut trouvé, dans un champ appelé les *Sarragats* (Sarrazins), du domaine de Villeplaine, appartenant à M. Molinié, deux squelettes humains, l'un d'homme et l'autre de femme: ce dernier portant douze anneaux de cuivre rouge au tibia de chaque jambe, larges d'un pouce et de circonférence inégale, comme celle des différentes parties sur lesquelles ils s'adaptaient. Celui du mollet que je possède et que j'offre à la Société, est d'un pouce de largeur et de quatre de diamètre.

Ces anneaux, parfaitement conservés, sont ouverts par côté; ils sont minces et renflés sur un angle obtus et presqu'arrondi; ils se referment sur leur inflexion, en vertu de l'élasticité métallique; ils offrent pour tout ornement des lignes transversales groupées de distance en distance, et dont l'exécution sans délicatesse semble le résultat des arts imparfaits d'une époque de barbarie ou de civilisation naissante.

De petits anneaux qu'on pourrait dire annulaires, de dimensions diverses, au nombre de douze, gisaient, sans jonction, et comme une traînée, entre les deux squelettes; ils étaient pareillement de cuivre, et aussi ouverts par côté. Cette singularité, dont on ne peut se rendre compte, pourrait s'attribuer à la destruction de la soudure, moins durable que la matière soudée : mais l'on ne conçoit point alors la possibilité, quant aux grands anneaux, de leur introduction au-delà du pied. Le petit anneau que je possédais et que j'ai malheureusement égaré, offrait des traces de gravures en saillie, usées

par le temps et surtout par la polissure brutale de l'inventeur qui cherchait moins à lire des caractères qu'à découvrir de l'or.

Une particularité physique des grands anneaux au moment de l'exhumation, est leur ductilité (je veux dire leur mou), semblable à de la cire, et qu'ils perdirent bientôt exposés au grand air.

Les deux individus, dont on découvrit les restes, étaient adultes, de grandeur ordinaire et de sexe différent. Ils gisaient à fleur de terre, sous un grand tas de pierres, au milieu du champ, dans sa partie proéminente. Ce dépôt pierreux avait 80 mètres de pourtour sur à peu près 3 mètres d'élévation. Ces dimensions furent-elles originaires ou amenées successivement par des épierremens répétés? Mais les corps étaient à la base du monceau sans enfouissement, et comment supposer une sépulture si durable sans autre préservatif que des pierres irrégulières successivement entassées? Ce fut au centre de la base de cette masse pétrée qu'on remarqua un certain alignement dans quelques pierres de choix, c'est-à-dire de moins petite dimension : sur cet alignement régnait une forme de comble par des dalles inclinées jusqu'à jonction d'un bout; ces pierres enlevées, et aux premiers coups de pioches, on aperçut des ossemens, bien conservés, de deux squelettes humains, se touchant presque de la tête, placés au couchant et divergeant entre eux sous un angle d'environ 45 degrés: ils n'avaient qu'une même enceinte et leurs deux têtes s'emboîtaient dans la double échancrure d'une pierre brute mollement travaillée. Le squelette de droite, le plus incliné au nord, était celui dont les dimensions du bassin et de la poitrine annonçaient le sexe féminin.

Dans les champs des environs on a fréquemment trouvé des ossemens humains; non par tas, mais séparés et d'une conservation parfaite. Faut-il attribuer cette conservation à une sépulture récente, ou bien à la nature du terrain calcaire?.... A cette dernière cause sans doute, la pierre à chaux étant spongieuse, homogène et desséchante; et d'ailleurs, ces corps placés hors de terre, son action de va et vient par le sec et l'humide, n'exerçait point sur eux cette sorte de limage qui devait les digérer dans un temps plus ou moins long. Quant



à l'antiquité de ces débris humains, elle me semble devoir remonter plus loin sur cette partie de notre territoire, qu'elle ne le ferait dans les lieux environnans dont le terrain infiniment plus propre à la grande végétation dût être plus long-temps couvert de forêts, et où par conséquent les hommes n'ont pénétré que plus tard, après s'être multipliés sur les points découverts et d'une culture facile, tels que les pays calcaires où les arbres poussent peu et les plantes nourricières beaucoup. Là doivent se trouver les plus anciennes traces d'existence humaine, et c'est-ce que nous voyons en effet.

Mais à quelle date, à quel peuple, à quelle circonstance rapporter les objets dont l'origine nous échappe? Est-ce un tombeau gaulois, romain, maure ou de moyen-âge? Ce tombeau de deux corps réunis est-il accidentel? Ces individus, bateleurs, Bohémiens ou Sarrasins, furent-ils, quant à leur mort, quant à leur tombe, victimes de la superstition? Ils moururent à la fois, et sans doute de mort violente, puisqu'ils reposent ensemble; mais ces ornemens qui les accompagnent sont-ils une flétrissure ou la marque de quelque distinction? Je tiens de M. le général Tarayre qu'il a vu dans l'Orient, où les usages se perpétuent sans fin, des ornemens pareils portés par les femmes de certaines conditions; et les Maures envahirent l'Espagne, même le Midi de la France, jusqu'à Charles Martel... Ce seraient donc des signes distinctifs parmi les peuples du Levant. Les Romains, au contraire, représentaient l'esclavage par des anneaux également placés, qu'on nommait *compedes*, et qu'on traduit par *carcan*. Rien de pareil ne s'est pratiqué dans le moyen-âge, et par conséquent ces tombeaux doivent remonter plus loin. Je les croirais volontiers Maures, ne serait-ce qu'à raison de la dénomination étymologique du terrain : *Sarragats, champ sarrasin*.

2° *Figurine trouvée sur le* Puech de Buzeins.

En 1828, un laboureur trouva, sur le pic dit *Puech de Buzeins*, une petite statue antique, en bronze très-cuivré. Je l'offre à la Société. Elle est d'un décimètre, du sexe masculin, de l'âge d'un adolescent, et d'un travail facile et gracieux.

Cette figurine est parfaitement conservée, sauf un pied qui a disparu avec la *plinthe*; sa chevelure, ramassée en arrière, extrêmement soignée, se relève avec goût sur le sommet de la tête en forme de diadême; elle est nue; sa *chlamyde*, attachée sur l'épaule, est rejetée en arrière et retroussée sur le bras gauche; sa pose, dirigée sur le pied droit, est celle de l'attention, et ses regards portent à quelque distance; sa main droite tient un disque parfaitement rond, à rebord et rayonné dans le centre. Ne serait-ce pas le jeune Hyacinthe, favori d'Apollon, prenant des leçons de disque?

L'on reconnaissait, il n'y a pas long-temps, sur le lieu où a été trouvée la statue, des restes d'anciens bâtimens; on y voyait aussi un puits extrêmement profond; mais des bestiaux s'y précipitant, le propriétaire l'a comblé, en sorte qu'il en est résulté une fontaine qui, chose singulière! vient sourdre à la sommité, et ce point n'est dominé que par des monts éloignés et sans continuité.

3° *Monnaies inconnues découvertes à Coursac et Altès.*

Un pâtre s'abritant sous une roche, dans le bois *de la commune*, territoire de Sévérac-le-Château, non loin du village de Coursac, entrevit un pot de terre, à long et mince gouleau, dans une crevasse du roc: vu son poids il le brisa; il en jaillit douze cents petites pièces minces, presque filiculaires, d'un mélange de cuivre et d'argent, assez mal arrondies et comme découpées au ciseau, module de deux centimètres; la gravure, très bien conservée, offre avec une façon de croix des caractères qui me sont inconnus. J'en offre deux que je possède à la Société, ainsi que deux médailles de cuivre jaune, telles qu'on en trouve quelquefois dans les champs du village d'Altès: l'une de ces deux pièces ressemble parfaitement à nos double sols; on y voit une tête de style romain; l'inscription et le revèrs ont disparu; la seconde équivaut à cinq centimes; elle est mieux conservée; on dirait une Liberté. Au revers, une tête bien distincte présente une inscription à demi-effacée où je crois lire le mot *Tyrannus*. D'autres particuliers ont trouvé dans des fouilles profondes des tombes gigantesques en une seule pièce, contenant des ossemens humains dont on calculait la taille à raison de six pieds.

4° *Poteries de terre.*

Dans un champ non loin de Lavergne, j'ai ramassé quelques débris de poterie d'un travail assez délicat, si l'on en juge par la finesse de la cassure, la légèreté de ses dimensions et surtout par les arabesques dont ces débris sont ornés : le tout est rouge et sans empreinte de vernis, ce qui n'est pas surprenant, puisque la découverte des enduits métalliques ne remonte qu'au 16e siècle.

J'offre ces objets à la Société si elle les juge dignes de figurer dans son Musée, ainsi que quelques légers fragmens de brique dont il est difficile d'assigner la destination : l'une porte des cannelures, l'autre de grossières hachures ; une troisière ressemble à un piloir, une autre plus intéressante pourrait bien être un pilon romain : il est de forme pyramidale quadrangulaire percé par le même bout et marqué d'un enfoncement en forme de X.

5° *Traces de camps anciens.*

Il est assez probable que les Romains parcoururent nos montagnes et y laissèrent des traces que le temps n'a pas encore effacées. Quatre sommités dominent la plaine de la commune de Lavergne : là, on voit autant de retranchemens à triple enceinte parfaitement conservés : il en est deux que l'on distingue surtout, celui taillé à pic dans l'énorme épaisseur du roc dit *de la Folie ;* ouvrage difficile fait à la pointe et que la mine aurait abrégé. Le second, plus remarquable sur le plâteau de Courry, au point appelé *Puxbarlou*, s'élève, à la seconde enceinte, en double mamelon d'environ 20 mètres, sur une large base. La forme de ces camps, atteste des époques antérieures à l'invention des armes à feu.

N'est-ce pas au séjour des armées Romaines que nous devons attribuer ces débris épars de briques que l'on trouve partout, même aux lieux où abonde la pierre la moins rebelle au ciseau ? Sur les hauteurs, ces débris sont à la surface ; dans la plaine on les découvre plus abondans, comme un filon, à la profondeur d'un ou plusieurs mètres. C'est d'autant plus probable, que la plaine a haussé aux dépens des montagnes ; remarque si bien établie que nos anciens attestent que

deux sommités, en vue l'une de l'autre, il n'y a qu'un demi-siècle, sont maintenant sous le niveau d'une roche intermédiaire qui leur était inférieure ; et dernièrement encore, lorsque l'ingénieur géographe, envoyé dans l'Aveyron, a placé des signaux pour la nouvelle carte générale de la France, monument précieux que le Gouvernement élève à la science, il n'a pu, moins heureux que Cassini, correspondre avec la haute tour du clocher de Rodez, pour autant qu'il ait exhaussé le signal établi sur le pic du *Pal*, montagne très élevé de ma commune.

Les briques, dont nous recherchons l'origine et la destination, sont de toutes les formes : mais les plus généralement répandues sont des plaques oblongues, à rebord, s'adaptant d'un bout par superposition à demi-épaisseur, et recouvertes d'un demi cylindre, formant des canaux pour la conduite des eaux : et toutefois, chose étrange ! des débris de cette forme et de cette destination se rencontrent sur les lieux les plus arides et où n'existent aucunes sources. Là-dessus, notre savant compatriote, M. Monteil, s'évertue en conjectures ; d'autres l'ont fait avant lui, M. Bosc entre autres, dans ses précieux Mémoires : aucune explication ne me paraît satisfaisante. Si j'osais en hasarder une, je dirais : les Romains ont occupé le midi de la France et y ont particulièrement séjourné : dans ces temps reculés, le fer, comme tous les métaux, était moins répandu, moins employé aux besoins domestiques, surtout pour les armées, qu'il ne l'est de nos jours. Un principe militaire, rigoureusement observé, consistait à ne jamais laisser dans l'inaction des troupes sédentaires ou campées ; ils les occupaient aux travaux les plus rudes : des abattis, des circonvallations, même des voies romaines. Pourquoi pas des canaux pour distribuer les eaux partout où besoin était, ou des ustensiles de poterie par économie de fer, lors surtout que comme ici les matières requises, le bois, l'argile se trouvaient sous la main, il leur en coûtait si peu d'en façonner pour leur usage passager, sauf au départ à briser ce pesant et grossier mobilier, pouvant le renouveller ailleurs avec la même facilité : et ces débris, éternels comme la pierre, sont parvenus jusqu'à nous, sous les formes variées que les usages, les besoins, ou même le caprice inventif du soldat avaient pu leur donner.

6° *Cibourniès ou Dolmen.*

Un point non moins intéressant, est l'explication de ces monumens informes et sauvages, composés de trois pierres brutes, posées de champ, recouvertes d'un large plateau ; ils sont connus dans le pays sous le nom de *Cibourniès*, et passent pour des tombes d'une race de géans ; en effet, l'histoire nous apprend que les anciens Gaulois étaient d'une haute stature.

Certains auteurs ont considéré les *Cibourniés* comme des autels des anciens Druïdes : mais ce ne sont positivement que de grossiers tombeaux gaulois formés de lourdes masses, seul moyen dont le génie de ce peuple barbare se servît pour produire la durée. M. Monteil a donné le dessin et les proportions de quelques-uns de ces tombeaux ; mais il en est, dans nos communes, dans celle de Buzeins entre autres, d'une plus vaste dimension. Celui qu'on voit, sur le plateau qui domine le moulin de Rouquiers, est orienté au levant par son ouverture ; il est encore intact. En voici les dimensions :

1° Pierres latérales, 14 pieds de longueur, 5 de largeur, 1 d'épaisseur.

2° Pierre du fond, 5 pieds de hauteur, 4 de largeur, 1 d'épaisseur.

3° Pierre supérieure ou plateau de recouvrement, 18 pieds de longueur, 12 de largeur, 1 d'épaisseur.

Plusieurs de ces monumens ont été fouillés : on y a trouvé quelquefois des tronçons d'épée, des ossemens, des médailles effacées ; dans l'un, l'on compte 71 dents humaines ; dans un autre, près d'un tombereau d'ossemens en fut extrait, ce qui prouve déjà qu'on en faisait aussi des sépultures communes : d'ailleurs la tradition, qu'il ne faut pas toujours dédaigner, l'indique, et l'étymologie patoise du nom vulgaire *Cibournié* qui, dans la langue d'*Oc* signifie *cendrière* (lieu où l'on dépose les cendres d'un four) le démontrerait assez. Quant à la difficulté que l'on trouve d'avoir pu mouvoir de telles masses, elle disparaît si l'on suppose à ce peuple le bon sens de transporter le mort vers le tombeau et non le tombeau vers le mort.

7° *Eglise de Saint Grégoire.*

Il serait à désirer qu'un homme de l'art visitât les vieilles constructions sur lesquelles s'élève l'église actuelle de Saint-Grégoire de Lavergne. L'ensemble des bâtimens présente trois époques : l'église actuelle ; — une église ancienne bien plus vaste, puisque sa largeur fait la longueur de celle d'aujourd'hui : aussi, contre l'usage, celle-ci est-elle mal orientée ; — enfin, au-dessous règnent des voûtes presque souterraines d'un beau travail et d'une bizarre construction ; l'une d'elles offre un prolongement caverneux d'où sort une source qui, s'infiltrant de nouveau sous terre, va former plus loin la belle fontaine du village.

Le clocher actuel, établi sur la façade inférieure de l'ancienne église, seule partie conservée, atteste son importance par ses vastes proportions, la perfection du travail et la beauté de l'architecture. On dirait vraiment un bel arc-de-triomphe, n'ayant d'autre ornement qu'une exécution pure, une belle simplicité.

A défaut de documens écrits, la tradition nous apprend que très-anciennement le village de Saint-Grégoire avait l'importance d'une ville ; en effet, on y voyait encore de nos jours deux massifs de maçonnerie portant deux énormes gonds, sur lesquels avaient roulé, dit-on, les portes de la *Villa Longa ;* car tel était alors son nom, et peut-être est-ce à la nouvelle dénomination du lieu que l'on doit attribuer les infructueuses recherches sur l'origine de *Saint-Grégoire.* Il n'y a pas long-temps que près de là, sur le tènement nommé *Palassi* et *Palatinum*, dans les vieux titres, l'on voyait des vestiges d'anciens bâtimens, et de temps à autre encore, l'on y découvre des fondemens et des tombeaux. Cette même tradition dit en outre que, sur un vieux temple du paganisme, aurait été bâtie une église qui, plus tard, aurait passé aux Templiers ; en effet, quelques ornemens religieux sont mêlés de côtes de maille ; lors de la destruction de l'ordre, Saint-Grégoire, érigé en paroisse, aurait réduit l'église aux proportions actuelles.

8° *Ancien volcan au Puech-de-la-Garde.*

Le Puech-de-la-Garde, près Lapanouse-de Sévérac, offre

les traces d'un volcan tellement caractérisées, qu'il est peut-être le dernier éteint dans nos contrées jadis incandescentes; il était toutefois restreint et d'une médiocre puissance; mais son cratère existe, les déjections sont là, et la fertilité étonnante du périmètre, qui produit sans fumure, suffiraient, au besoin, pour attester nos conjectures.

Je joins à cette note une pierre de lave dont la couleur, la forme et la pesanteur spécifique tranchent si particulièrement avec la nature calcaire de cette sommité.

Lavergne.

LESCURE,
Membre du Conseil-général.





PREMIÈRE ÉPOQUE

DE

L'Histoire de Villefranche.

Villefranche de Rouergue, communément appelé en latin *Francopolis Ruthenorum*, n'était, dans le onzième et le douzième siècle, qu'un village dans le vallon de *las Teulières*, sur la rive gauche de l'Aveyron, à l'endroit où est situé le faubourg du Pont.

« C'est Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, qui jeta les premiers fondemens de la cité de Villefranche. Ce grand et pieux guerrier, immédiatement après la publication de la première Croisade, par le pape Urbain II, dans le Concile de Clermont, eut occasion de traverser le Rouergue. Il allait, disait-on, à l'abbaye Chaise-Dieu, pour implorer le secours de Saint Robert, son patron, aux reliques duquel il avait une dévotion singulière. Il était accompagné d'un certain nombre de chevaliers qui devaient partager ses périls dans son pèlerinage en Palestine. Il fut frappé d'une agréable surprise à l'aspect d'un site particulier qu'il remarqua sur les bords de l'Aveyron, et qu'il jugea très-propre à l'emplacement d'une ville. Cédant alors à sa première inspiration, ainsi qu'aux instances de plusieurs gentilhommes, tels que les Gauthier, les Morlhon, les Polier, il ordonna de construire une *bastide*, comme on s'exprimait alors (1). »

Borel, médecin de Castres, dans son *Trésor des recherches des antiquités gauloises*, imprimé à Paris en 1655, dit que la noble et ancienne maison de Polier a fondé Villefranche en

(1) Alibert.

Rouergue, où l'on voyait la tour de Polier, bâtie en 1091 et démolie en 1768.

Selon les annales et fastes consulaires de la ville, Raymont de Saint-Gilles, passant par le Rouergue pour aller en Auvergne, trouva que la rive de l'Aveyron qu'occupait en partie le village de La Peyrade, était un emplacement propre pour une ville. Cédant aux instances de plusieurs gentilshommes du pays, tels que les Gauthier, les Polier, les Morlhon, il jeta les premiers fondemens de Villefranche, et enferma dans l'enceinte de la nouvelle ville le château de Polier avec une ancienne et grosse tour qui fut long-temps appelée la tour Polier, et qui prit plus tard le nom de tour des Pères de la Mission.

Villefranche commença donc d'être bâtie depuis les Chartreux jusqu'au *Foyral* du pont, non loin d'une ancienne commanderie de Templiers; mais l'intérêt qui se rattachait, à cette époque, aux Croisades, arrêta ses développemens aussitôt après sa fondation.

« L'Europe, dit M. Michaud, ne semblait plus qu'une terre d'exil que tout le monde s'empressait de quitter. Les artisans, les marchands, les laboureurs abandonnaient la profession qui les faisait subsister; les barons et les seigneurs renonçaient aux domaines de leurs pères; les terres, les villes, les châteaux pour lesquels on s'était fait la guerre, perdirent tout-à-coup leur prix aux yeux de leurs possesseurs, et furent donnés pour des sommes modiques à ceux que la grâce de Dieu n'avait point touchés, et qui n'étaient point appelés au bonheur de visiter les saints lieux et de conquérir l'Orient. Le plus grand nombre de ces pélerins allaient à pied; quelques cavaliers paraissaient au milieu de la multitude; plusieurs voyageaient montés sur des chars; d'autres côtoyaient le rivage dans des barques; ils étaient vêtus diversement, armés de lances, d'épées, de javelots, de massues de fer; près des villes, près des forteresses, dans les plaines, sur les montagnes s'élevaient des tentes et des pavillons; partout se déployait un appareil de guerre et de fête; ici l'on entendait le bruit des armes et le son des trompettes, plus loin on chantait des psaumes et des cantiques. Depuis le Tibre jusqu'à l'Océan et depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées, on ne voyait que des hommes revêtus de la croix, qui juraient d'extermi-

ner les Sarrasins, et qui d'avance chantaient leur conquête. De toutes parts se faisait entendre le cri de guerre des croisés : Dieu le veut ! Dieu le veut ! (1) »

On a beaucoup déclamé contre les Croisades. C'était un besoin pour l'humanité de briser le sceau qui la retenait, de tenter une carrière inconnue. L'humanité allait se retremper dans le souvenir des croyances et des nouvelles de l'Orient. Agenouillée au tombeau du Christ, elle demandait que la colonne de feu vint la guider dans sa course divine, mystérieuse.

Les résultats que présentent les Croisades sont immenses : résultats matériels et moraux, scientifiques et politiques. L'émancipation des serfs, les concessions municipales, en ramenant à l'unité le pouvoir monarchique, opèrent insensiblement la brisure des chaînes féodales; les armées nationales se composent, les institutions sociales s'améliorent en courant vers l'avenir. Sur le tombeau du Christ, qu'ils venaient conquérir, les peuples apprennent à se connaître, ils se donnent la main; le peuple Français recommence dans les camps comme dans les cités. « Les nations se régénèrent sous la tente, » a dit M. de Bonald.

Notre but n'est pas d'écrire l'histoire des Croisades; nous avons voulu seulement faire connaître la cause qui s'opposa aux progrès de notre cité naissante.

Raymond IV sentant ranimer son ardeur guerrière à la vue des croisés, part pour la terre sainte accompagné de toute la noblesse des provinces méridionales, parmi lesquels se distingua Pons de Gauthier, gentilhomme de notre pays, *très-vaillant homme et bon capitaine, seigneur de la forteresse de Doumayran* (2), il conduisit dans la Palestine un corps considérable de cavalerie et d'infanterie, qu'il amena sans aucun échec jusqu'à Constantinople (3).

Par le départ de Raymond, Villefranche reste vouée à l'obscurité jusqu'en 1214, alors que Claude Polier se signale dans une guerre contre les Anglais, où il commandait une compagnie de cavalerie. Ayant dégagé le dauphin Louis,

(1) *Histoire des Croisades*, tome 1er.

(2) *Histoire des Croisades.*

(3) Bosc.

fils de Philippe-Auguste, ce monarque, en reconnaissance de ce bienfait, institua en sa faveur l'ordre du Coq, et l'en fit premier chevalier. Il donna ce nom à cet ordre, parce que la maison Polier portait un coq pour ses armes (1).

La non-réussite des Croisades, occasionnée par la rivalité des chefs, avait suspendu les haines des chrétiens contre les musulmans. A cette époque Villefranche commença à sortir de son obscurité. L'heureuse exploitation des mines d'argent, de plomb et de cuivre dans les montagnes schisteuses et granitiques qui bordent la vallée du côté du Levant, lui donnèrent quelqu'importance, et si l'on joint à cette source de richesses la beauté du lieu, la douceur du climat et la fertilité du sol, on ne sera pas surpris de la prospérité de ce bourg, qui devint une ville considérable.

Cependant le nombre des habitans s'etait tellement accru, que l'enceinte tracée par Raymond se trouva trop resserrée pour les contenir. Ils obtinrent du frère de St-Louis, Alphonse, comte de Poitiers, devenu comte de Toulouse et de Rouergue, par son mariage avec Jeanne, fille unique de Raymond VII, la permission de bâtir une nouvelle ville sur la rive droite de l'Aveyron (1252).



Alphonse et Jeanne ne se bornèrent point à permettre la construction de la ville; ils firent don aux habitans du sol sur lequel elle fut bâtie; ils leur donnèrent des statuts; ils leur accordèrent des franchises et des immunités, et à cause sans doute de ces mêmes franchises, ils voulurent que la nouvelle ville s'appelât Villefranche, *Villa-franca*.

Ces statuts, donnés au bois de Vincennes, concédaient aux habitans de Villefranche le droit de nommer leurs consuls.

Ils portaient établissement d'un bailli pour rendre la justice ordinaire dans la ville et la banlieue.

Ils exemptaient du droit de commun de paix tous les habitans de la ville et de la banlieue jusqu'à demi-lieue à l'entour.

Ils portaient qu'à défaut d'autre pacte, la femme mariée aurait d'augment la moitié du montant de sa dot, et que le mari serait jouissant de l'entière dot de sa femme.

---

(1) Moreri, art. Coq.

Ils donnaient pouvoir de recouvrer les gages vendus dans quinze jours après la délivrance.

Ils portaient amende pécuniaire contre ceux qui donneraient dommage aux droits d'autrui; contre les boulangers, bouchers, regrattiers qui useraient de faux poids; contre les hommes adultères, contre les blasphémateurs et les personnes injuriant de parole.

La plupart de ces amendes étaient taxées, les autres étaient à la discrétion du bailli.

Les souverains se réservaient et établissaient par des statuts des droits à percevoir sur les échoppes, et ceux à exiger dans leurs fours pour la cuisson du pain.

Les habitans de Villefranche n'eurent pas plus tôt obtenu ces concessions et ces priviléges qu'ils travaillèrent avec ardeur à la construction de leur ville à laquelle ils donnèrent une enceinte considérable, qu'ils percèrent de belles rues et qu'ils ornèrent de vastes édifices publics, comme s'ils prévoyaient déjà que leur ville deviendrait un jour la capitale de la province.

On ne sait par quel motif Vivian, évêque de Rodez, voulut s'opposer à cette construction; mais on lit le paragraphe suivant dans une plainte contre cet évêque, adressée, en 1260, par Gui, de Sévérac, à Alphonse, comte de Toulouse et du Rouergue (1).

« Puis, sire, sachez que comme vos gens construisent une nouvelle ville qui a nom Villefranche, près de Najac, et que plusieurs vont s'y établir et bâtir des maisons, l'évêque a excommunié les habitans de la nouvelle ville; ce qui a forcé plusieurs de se retirer et d'abandonner leurs maisons déjà faites, de quoi vous avez reçu grand dommage. »

Cette opposition ne dura pas long-temps, soit que le souverain interposât son autorité, soit que l'évêque revint de lui-même à des sentimens et à une conduite plus conformes à la religion. Il est, en effet, prouvé, par actes, que la ville loin d'être abandonnée par ses habitans en acquérait tous les jours de nouveaux et que tous les seigneurs des environs voulaient y avoir droit de cité.

(1) De Gaujal.

Par acte du 3 des nones de janvier 1272, Imbert de Mirabel, damoiseau, se rend habitant de Villefranche et fait donation à Pierre Vaysse, Darde Costes, Pierre de Vezac, consuls, de l'exploitage des bois, herbages et eaux de ses terres.

Par acte du 18 décembre 1272, Guillaume Cornus se rend habitant de Villefranche et fait don aux consuls de l'exploitage et usage de ses bois et eaux.

Par acte du 3 des nones de mars 1273, Hugues de la Roque, damoiseau, se rend habitant de Villefranche avec promesse de garder les droits du roi et fait don à Hugues de Bonnal, Guillaume de Promilhanet et Bernard Auguier, consuls, de l'exploitage de ses bois et eaux.

Par acte du 13 des calendes de février 1275, Pertussat de Moussirre se rend habitant de Villefranche et fait don à Hugues de Salvagnac, Bernard de la Grave, Guillaume Bonnet et Darde de Roussennac, consuls, de ses bois, eaux et herbages.

La ville de Villefranche devint bientôt ville royale par la réunion du comté de Toulouse à la couronne de France, réunion qui eut lieu, en 1271, par le décès sans enfans d'Alphonse et de Jeanne, sa femme.

Philippe le Hardi l'éleva, en 1272, au rang des bonnes villes du royaume et lui accorda le droit de porter dans ses armes trois fleurs de lys en chef.

Charles IV, dit le Bel, par sa déclaration du 20 février 1323, confirma les privilèges de Villefranche, l'établissement des marchés qui se tiennent trois fois pendant la semaine de temps immémorial; l'établissement de trois foires anciennes, ainsi que celui de la foire de St.-Jude, accordée par Geoffroi Boasse, sénéchal du Rouergue en 1276; de plus il concéda aux consuls le droit d'exercer la justice conjointement avec le bailli qui jusqu'alors l'avait exercée en seul.

Les mêmes causes qui avaient fait prospérer l'ancienne ville firent également prospérer la nouvelle. Malgré sa position désavantageuse entre des collines, dans ses relations commerciales avec les villes environnantes, elle fit pencher la balance de son côté, et grâce aux institutions populaires qui la régissaient et à la munificence des rois de France, sa population augmenta si rapidement que déjà, en 1339, elle fut

en état d'envoyer à ses frais 32 soldats aux armées ; savoir : 20 en Agenais où il y avait guerre et 12 en Picardie.

Cependant les ravages que les Anglais, depuis long-temps en possession du Querci, exerçaient dans les environs de Villefranche et la crainte qu'ils ne s'emparassent de cette ville engagèrent les consuls à demander au sénéchal la permission de fermer leur ville de murailles, de tours et de fossés.

Cette permission leur fut accordée le 20 janvier 1342, et pour donner aux consuls les moyens de faire cette construction, le sénéchal Guillaume de Rolland leur concéda, au nom du Roi, la permission d'imposer certains droits sur toutes les barraques et échoppes que les marchands de la ville ou les étrangers avaient coutume de dresser sur la place les jours de foire et de marché. Il leur concéda également le droit d'avoir un poids public pour peser toutes les marchandises qui se vendraient dans la ville et d'en percevoir les émolumens. Il leur concéda enfin toutes les amendes de police.

Cet acte de concession est remarquable en ce qu'il prouve que déjà, dès cette époque, la ville de Villefranche était la résidence ordinaire du sénéchal et de tous les juges de la province et que tous les justiciables s'y rendaient pour obtenir justice. Cet acte était ainsi conçu :

« A tous ceux qui les présentes lettres verront, Guillaume Rolland, chevalier et sénéchal du Rouergue, salut. Faisons savoir que pour l'utilité et l'honneur du roi, pour la sûreté et la défense de la ville de Villefranche où notre seigneurie et celle de nos prédécesseurs ont eu coutume de résider, ainsi que la plus part des curiaux royaux de cette sénéchaussée et où tous les en droit nobles et non nobles de ladite sénéchaussée viennent pour demander justice, comme ladite ville est aux confins de la sénéchaussée du Querci habitée par les Anglais qui pourraient la surprendre, nous avons ordonné que ladite ville fût enclose de fossés et de murailles, ordonnant aux consuls et aux habitans qu'ils fassent ladite clôture de manière que la ville et ses habitans restent saufs et sûrs pour le présent et toujours, etc., etc.

» Après avoir eu sur cela avis et délibération avec le discret homme maître Bernard de Montjosieu, juge-majeur de la sénéchaussée du Rouergue, et avec le savant homme Guillaume

de Lafon, trésorier de ladite sénéchaussée; et avec le discret maître Guiral de Cubrire, procureur-général à ladite sénéchaussée; et avec les discrets maîtres Jean Delpi, juge de notre seigneur le roi, à Sauveterre; et Guillaume Raynal, juge du pariage de St-Affrique; et avec grand nombre d'autres curiaux royaux de la sénéchaussée, considérant, etc., etc. »

Le 3 février 1342, l'ordonnance ci-dessus fut approuvée et ratifiée par Arnauld Delbau, Seigneur de Brancol, gouverneur et sénéchal de Toulouse et d'Albigeois, et lieutenant des rois de France dans les districts du Languedoc. Cet acte de ratification, écrit en patois, est renfermé dans les archives de l'hôtel-de-ville.

Cet acte validé par les lettres de Philippe de Valois, du 11 novembre 1342, les habitans fortifièrent leur ville pour se défendre contre les aggressions des Anglais. Les annales et fastes consulaires rapportent que les fortifications ne coûtèrent que 24,000 livres.

Ici se termine la première époque de Villefranche. Dans cette période de deux siècles, elle joue un rôle peu important, presque nul dans les annales du Rouergue; mais protégée par les rois de France sous la suzeraineté desquels elle se trouve placée, les élémens de prospérité ne lui manqueront pas. Semblable à ces fleuves qui n'ont point de nom à leur source et qui se grossissent des ruisseaux qu'ils reçoivent dans leur sein, Villefranche ne tardera pas à prendre place à côté des villes importantes du royaume.

Nous la verrons supporter en frémissant le joug de l'Angleterre, se rendre recommandable par la courageuse résistance de Polier et du juge-mage au prince de Galles et par sa fidélité à la cause de la France; la première des villes de la Guienne s'affranchir de la domination anglaise.

Jalouse de ses privilèges, nous la verrons se poser en face de Louis XI, de ce roi entouré de gibets, de chaînes et de cages de fer, dont le bourreau était le compagnon, de ce roi qui *par gentille industrie*, comme dit Brantôme, faisait jeter dans la Seine des bourgeois de Paris soupçonnés d'être partisans de son ennemi, qui *portait avec lui son conseil* et qui priait la Vierge, *sa bonne dame, sa grande amie* de lui pardonner les meurtres qu'il venait de commettre; nous la

verrons, dis-je, résister à ce despote et refuser d'ouvrir ses portes au prince de Tarente à qui Louis XI venait de la concéder.

Dans les épidémies qui la ravageront elle produira des Ambroise, des Pommairols, dont les noms ne devraient point périr, puisque celui de Belzunce est arrivé à l'immortalité. Dans les guerres de religion, pendant la Ligue, pendant la Fronde nous la verrons fidèle à la foi catholique et à la monarchie. Elle montrera son ardeur pour les lettres alors que la science s'était réfugiée dans les cloîtres et l'on reconnaîtra la vérité de ce qu'a dit Alibert, un de ses fils les plus illustres, dont nous déplorons la mort toute récente : « La cité de Villefranche mériterait un historien. »

Villefranche. L. Guirondet.



MONUMENS RELIGIEUX de Villefranche.

Abbaye de Loc-Dieu.

L'endroit où fut bâti le monastère de Loc-Dieu était un lieu sauvage et une retraite de voleurs. Roger, abbé du monastère de Dalone, de l'ordre de Cîteaux, du diocèse de Limoges, ayant envoyé plusieurs de ses religieux dans différentes localités de la France pour y chercher des solitudes, ceux qui vinrent en Rouergue s'arrêtèrent dans ce lieu pour y établir le monastère dont le bâtiment fut commencé, le jour de la fête de Saint Augustin, en 1124. Cette fondation fut favorisée par Aymar III, qui à cette époque était évêque de Rodez. Aymar leur procura de grands dons, et porta Aldouin de Parizot à donner son bien pour cette fondation. Lorsque les religieux eurent terminé la construction de l'église, Aymar vint la consacrer et donna à ce monastère le nom de Loc-Dieu, ayant fait connaître qu'il voulait que *mox foret locus Dei, qui fuerat anteà locus diaboli.*

Les religieux qui habitaient Loc-Dieu étaient de l'ordre de Cîteaux. C'était une fraction de l'ordre célèbre des Bénédictins, qui faisaient concourir les austérités de la vie ascétique avec les défrichemens des marais et les élucubrations de la science. Connus sous le nom de Bernardins, ils furent institués au commencement du douzième siècle, presqu'en même temps que les religieux de Prémontré. Leur observance était très-sévère. Comme les Bénédictins, ils se consacraient aux progrès de l'agriculture. Il n'était pas rare de voir parmi eux des hommes qui, après avoir été riches et honorés dans le monde, se glorifiaient de devenir pauvres et oubliés, en pratiquant toutes les austérités de la vie religieuse. Après une carrière dignement remplie par d'éminens services rendus au prochain, ils s'éteignaient à l'ombre des forêts.

L'abbaye de Loc-Dieu était bâtie en forme de parallélogramme. C'était moins un édifice régulier que la réunion de plusieurs édifices irréguliers. L'église, qui formait un des carrés du monastère, du côté de l'Est, était surmontée d'une tour quadrangulaire, ayant peu de saillie au-dessus de la toiture du temple. Contre les règles de l'architecture gothique, l'architecte avait refusé aux murs extérieurs et au frontispice de l'église, ces ornemens de détail, ces découpures, ces niches, ces feuillages qu'on y voit d'ordinaire répandus avec tant de profusion; mais la nature avait réparé cette négligence ou cet oubli volontaire de l'art : des lierres, enlaçant les murs et les entablemens du temple de leurs tiges flexibles et multipliées, agitaient leurs vertes frondaisons à travers les fenêtres oblongues du sanctuaire.

Dans l'intérieur, six grandes arcades en ogive séparaient la nef maîtresse des bas-côtés. Cinq pilastres, d'aspect granitique, surmontés de petits chapiteaux, concouraient avec les arcades à soutenir la voûte du temple, dont les arceaux étaient colorés en vermillon. Des fénestrelles, placées parallèlement sous les cymaises de l'église, lui donnaient ce demi-jour mélancolique que recherche le sentiment religieux. Quelques vitraux, en forme de roses, éclairaient les quatre chapelles latérales du chœur qui, peint de couleurs grossières, s'alliait avec les colonnes à la teinte rougeâtre.

Les bâtimens de l'abbaye répondaient à la magnificence de l'église. L'épaisse forêt dont elle était entourée lui versait la fraîcheur pendant les ardeurs de l'été ; pendant l'hiver, elle la préservait des atteintes du vent du nord (1).

(1) Les Anglais s'emparèrent de l'église de Loc-Dieu, en brûlèrent les titres, et en emportèrent les meubles, les ornemens et les vases sacrés, comme on le voit par le procès-verbal qui fut fait de ce pillage, en 1411, devant Raynaldi, notaire de Villefranche, par ordre de Raulet de l'Arche, chevalier, sénéchal du Rouergue. Ces ravages furent réparés dans la suite par les abbés Dieudonné, Etienne et Raymond de Firminhac, originaires de Conques, et par Antoine et Etienne de Volonzac, leurs neveux, qui furent successivement abbés de ce monastère, en 1542 et 1557. (*Bosc.*)

Couvent des Cordeliers.

On n'est point d'accord sur la fondation du couvent des Cordeliers; les uns l'attribuent à Saint François d'Assises d'autres à Hugues IV, comte de Rodez, vicomte de Carlat et de Creyssels.

L'historien Rigord, dans sa vie de Philippe-Auguste, rapporte qu'un certain Guichard fit bâtir le couvent et les murailles des Cordeliers. Gauthier, seigneur de Savignac, fut le restaurateur de ce couvent, qui avait été brûlé; car les armoiries de Gauthier étaient placées dans l'église, comme patron de cet établissement. Si les Huguenots, dont noble Raymond Gauthier fut un des principaux chefs à Villefranche, n'avaient point, en 1561, rayé l'inscription qui était dans le cloître, on verrait que cette restauration fut faite par Gauthier. Selon une autre version (et celle-ci paraît la plus vraie), le fondateur du couvent des Cordeliers de Villefranche fut Guillaume Bernard, de Najac, qui fit hommage à Louis VIII de son château de Najac. La maison de Bernard de Najac possédait la seigneurie de Savignac; elle se fondit dans la maison de Gauthier, comme on le voit par les armes de Najac et de Gauthier, placées sur une porte du couvent qui conduit dans le jardin.

Le couvent des Cordeliers fut livré au pillage par sire Raymond de Savignac. Théodore de Beze, dans son *Histoire des églises réformées*, dit qu'en 1561, à la fin du mois de juillet, les Cordeliers de Villefranche ayant, du haut de leur clocher, tué un Calviniste d'un coup d'arquebuse, les religionnaires se jetèrent sur le couvent, en brisèrent les images et en firent leur temple et le logement de leurs ministres. Ce fut alors que Gauthier fit abattre les portraits de ses ancêtres, qu'on regardait comme les patrons des Cordeliers, et fit enlever l'inscription placée à l'entrée du couvent.

Les prétentions des Cordeliers n'ont pas toujours eu pour base l'humilité. Voici ce qu'on lit dans les annales : « *Cette année (*1477*) les pères Cordéliers de la présente ville ne vouloient aler aux processions sinon que les Consuls les allassent quérir en leur couvent, et à cet effaict en présentarent requeste, à laquelle fust respondu qu'ils viendraient*

aux processions si bon leur sembloit, sans aller quérir, et que s'ils estoient tels qu'ils doivent estre, ils ne présenteraient telle requeste contraire à l'humilité qu'ils doivent professer. »

En 1493, les consuls firent rebâtir une maison de débauche qui, en 1489, avait été détruite par ordre du sénéchal. Cette maison, qui avait coûté 55 petits écus, était placée devant l'ancienne porte de l'église des Cordeliers. Elle fut supprimée et le terrain en fut cédé aux pères, qui en firent leur grand jardin.

Saint Bernardin de Sienne ayant tenté, en 1419, de réformer l'ordre de Saint-François, tâcha de le ramener à une plus étroite observance. Il divisa l'ordre en deux branches : celle des *Observations* ou à la manche étroite, et celle des Cordeliers *Conventuels* ou à la grande manche. On les appela religieux de la grande ou de la petite observance.

Le couvent des Cordeliers, qui appartenait à la grande manche, fut réformé en 1503, non sans désordre : les religieux ne voulaient point obéir au commissaire du général de leur ordre, qui était frère Pierre, provincial de la province. Ils enlevèrent tout. Le commissaire étant venu loger au couvent ne trouva point d'alimens. Il se plaignit aux consuls de la ville, qui lui envoyèrent ce qui était nécessaire, et les Cordeliers qui ne voulurent point se soumettre à la réforme se retirèrent en partie dans le diocèse d'Addé, emportant avec eux les titres et documens du couvent. Cette soustraction explique les doutes des historiens sur la fondation des Cordeliers de Villefranche.

Couvent des Augustins.

Le 12 du mois de juin 1487, un père Augustin se trouvant à Villefranche, présenta une requête aux consuls afin d'obtenir un lieu pour y bâtir un couvent de son ordre. Cette requête fut présentée au conseil de ville, qui céda au père Augustin l'hôpital de St.-Jacques avec ses dépendances. Le couvent fut ensuite transféré au lieu de Grapde, où est placée l'église de St.-Augustin, avec protestation faite par les consuls de ne pas contribuer aux frais de la construction du couvent, qui commença d'être bâti en 1488, par Jean de Mon-

tillé; et parce qu'on avait élevé en ce lieu une chapelle sans l'autorisation de l'évêque de Rodez, l'évêque excommunia ceux qui avaient été dans cette chapelle. La ville, par la voie de ses consuls, fit lever l'excommunication.

Nicolas de Pommairols, lieutenant du sénéchal du Rouergue, fut un des bienfaiteurs du couvent des Augustins, en contribuant à la construction de l'église. Il fit bâtir, à ses frais, une chapelle à laquelle il donna le nom de St.-Nicolas, son patron, et qu'il choisit pour être le lieu de sa sépulture et le tombeau de sa famille.

On lit dans l'*Histoire des églises réformées*, composée par le ministre Beze, qu'en 1561, au milieu du mois de janvier, Jean de Chevery, dit *de la Rivé*, ministre, après avoir prêché secrètement à Saint-Antonin, se rendit à Villefranche. Encouragé par quelques gentilhommes, le premier samedi de carême, il prêcha aux Augustins, dans l'église, sans autre empêchement de la part des catholiques que quelques protestations faites par les capitaines de Vesins, de Valzergues et de Balzac. Les religieux ne cessaient point de dire la messe et de réciter l'office, excepté à l'heure du sermon. Quelques-uns embrassèrent la réforme; les autres se retirèrent. Ce ne fut qu'en 1562, le 5 avril, que Montluc dissipa les prêches, et les pères Augustins rentrèrent alors dans leurs couvens.

Plus tard, quand le vandalisme révolutionnaire s'abattit sur la France et l'enveloppa dans un immense réseau, le marteau des démolisseurs fit crouler la demeure des religieux et ne respecta que l'église, qui resta seule debout comme une colonne parmi des ruines.

Cependant une cupidité et une spoliation sacrilége lui ravirent ses ornemens intérieurs. Le tombeau de la famille de Pommairols fut violé; on jeta au vent la cendre de celui qui fut l'ange tutélaire de la cité, quand la cité fut ravagée par une épidémie meurtrière. Lors de la réouverture de l'église, les pierres tumulaires des Pommayrols n'allèrent point reprendre leur place primitive; car on en trouve une dans l'église de St.-Joseph.

L'église fut rendue au culte en 1822, par le zèle de M. Dulac. La piété des fidèles s'empressa de remplacer ce que l'impiété avait enlevé. Réparée et rajeunie, cette église cause

10

une agréable surprise au voyageur, mal prévenu d'abord en sa faveur, par le mauvais goût de son portique et sa position désavantageuse. Mais bientôt son regard étonné contemple sur de blanches murailles de belles décorations, de riches dorures; tout y respire la pureté, l'élégance et la fraîcheur. Le marbre blanc se déploie sur la chaire et sur les ornemens des chapelles latérales. On désirerait seulement que le temple, moins éclairé, donnât un peu plus de ce demi-jour si favorable aux inspirations religieuses.

Une grande croix orne le jubé du sanctuaire. A droite et à gauche, sont appendus quatre tableaux représentant les quatre époques principales de la vie de saint Augustin. Dans les deux premiers, du côté de l'évangile, ce saint docteur est régénéré dans les eaux du baptême; il est sacré évêque d'Hyppone; dans le troisième, du côté opposé, il assiste à un Concile où préside un monarque Bysantin; dans le quatrième, il se prépare à aller jouir d'une vie meilleure dans un monde meilleur.

La voûte en bois a été remplacée par une voûte en zinc, la première de ce genre qui ait peut-être par u en France. La couleur noirâtre dont elle est revêtue contraste peu agréablement avec la blancheur de l'église; d'ailleurs, cette noirceur empruntée, n'inspirera jamais ce respect religieux qu'inspire la teinte sombre imprimée par le temps sur un édifice gothique; et ce vernis appliqué à la voûte fait trop ressortir les défauts résultant de la courbure et de la contexture des plaques.

Couvent des Capucins.

Suivant une délibération des consuls et des habitans de Villefranche, en 1607, l'établissement du couvent des Capucins fut approuvé. Noble Jean de Maritan, propriétaire du château de Graves, trésorier des domaines du roi, fit don de 300 livres et d'un jardin situé à la Peyrade (au faubourg du Pont), pour l'emplacement du couvent.

Le 3 janvier 1608, on planta la croix dans le jardin, et François de Corneillan, évêque de Rodez, posa la première pierre le 7 mars de la même année. On tira les canons et fauconneaux de la ville, qui contribua à sa fondation pour une

somme de 1200 livres, et en fournissant tous les charrois pour le transport de la pierre.

MM. d'Aygua, Colonges, Laurière, d'Ardenne et Lobinhes, furent aussi les bienfaiteurs de cet établissement religieux.

Le noviciat des Capucins établi à Villefranche et l'argent des aumônes qu'on y recueillit, permit de faire, en 1667, les chambres du couvent, du côté où l'on avait fait le corps-de-logis; les chambres pour les infirmeries et pour la bibliothèque. Le cloître fut aggrandi par la muraille avancée du côté du grand jardin, ainsi que le logement qui avait été fait à neuf, en 1642, par les soins du père Hyacinthe, d'Agen.

M. d'Arribat, avocat, contribua, en 1664, pour 500 livres, à la restauration de l'église; il fit bâtir une petite chapelle où il obtint d'être enterré avec sa famille, à cause de ses dons et parce qu'il avait au couvent deux fils, dont l'aîné, nommé père Joseph, fut provincial de l'ordre.

L. Guirondet.





Mémoire

SUR

LA VÉGÉTATION DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON,

Suivi du Catalogue des Plantes recueillies jusqu'à ce jour dans la même contrée, et d'un Cahier d'observations sur les plus remarquables.

Si le règne végétal offre aux naturalistes, dans le département de l'Aveyron, d'abondantes richesses, c'est aux nombreuses variétés du sol et de la température qu'est due cette fécondité. Peu de pays, en effet, présentent sur la même surface autant de différences dans le climat et la nature des terrains. Hérissé dans presque toute son étendue de hautes montagnes, la profondeur des vallées qui les séparent y fait trouver, non loin de la froidure la plus âpre, une chaleur excessive. Les terres granitiques, schisteuses, micacées, talqueuses, volcaniques, tourbeuses se partagent le sol montueux, et dans les plaines et les bas lieux se montrent alternativement le calcaire, le rougier, le grès, les marnes et les alluvions. Ainsi toutes les circonstances se réunissent pour développer et varier sur notre territoire les produits végétaux.

Sur les montagnes croissent les plantes sub-alpines et boréales, tandis que dans les vallées qui s'étendent à leur pied se trouvent les espèces particulières aux climats les plus chauds. Les vallons moins profonds, les plaines et les montagnes peu élevées, offrent les plantes communes à toutes les contrées. L'humidité des bois et des terrains primitifs en général, favorise essentiellement la végétation des cryptogames, et les hydrophytes trouvent leurs conditions d'existence dans les nombreux cours d'eau qui sillonnent en tout sens le pays.

La température, qui exerce une si grande action sur la nature et le nombre des plantes, est déterminée d'abord par

la latitude du lieu et sa hauteur au-dessus du niveau de la mer ; mais il est des circonstances locales telles que la différence d'expositions froides au nord, chaudes au midi, humides à l'ouest, sèches à l'est, et les diverses réflexions de la chaleur dans les collines, les sables, les rochers, qui modifient sensiblement cette température.

On estime, en général, que 200 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer influent sur la température moyenne autant qu'un degré de latitude plus au nord; en sorte que les montagnes d'Aubrac, qui ont environ 800 toises d'élévation perpendiculaire, offrent une échelle de végétation aussi étendue que celle de 200 lieues horizontales qu'il y a à peu près d'ici aux frontières nord de la France. Chaque pas que l'on fait donc sur une montagne, en s'élevant ou en descendant, change notre latitude, et l'on y voit les plantes tracer différentes zones correspondant aux degrés de température particuliers à chacun des climats que l'on observe à la surface du globe.

Quelques botanistes ont paru douter de l'influence qu'exerce la nature du sol sur l'habitation des plantes. Toutes nos observations s'accordent, au contraire, à démontrer cette influence. Nous avons constamment remarqué qu'il existait des différences marquées dans les produits végétaux des terrains soumis à la même température, lorsque la composition de ces terrains n'était pas la même.

Prenons pour exemple le plateau d'Onet et la banlieue de Luc, séparés par un mince intervalle, ou mieux encore la plaine de Ste-Radegonde et celle de Flavin qui sont limitrophes, toutes deux au même niveau, mais l'une calcaire et l'autre schisteuse. On s'aperçoit, au premier coup-d'œil, de la différence de la végétation, et cette différence est telle que les espèces de plantes changent brusquement à quelques pas de la ligne divisoire. Il en est de même partout ailleurs. Les plantes du Larzac diffèrent essentiellement, quant aux espèces, de celles des plateaux primitifs qui l'avoisinent et lui sont parallèles. Les terrains basaltiques d'Aubrac, si remarquables par leur végétation vigoureuse, offrent un assez grand nombre d'espèces qu'on ne retrouve pas sur les montagnes de St.-Jean-de-Bruel. On remarque même des différences assez sensi-

bles entre les côteaux *rougiers* et les coteaux *calcaires* des mêmes vallées.

Le degré de ténacité ou de mobilité du sol, son état de sécheresse ou d'humidité, le plus ou moins d'épaisseur des couches meubles, ont aussi une grande importance. Quoique en général les plantes végétent avec plus de force dans les terrains profonds, il en est cependant qui se plaisent d'avantage dans les lieux arides, sur les sables et les rochers. La terre de nos montagnes est légère, sablonneuse et humide (1). Celle des plaines calcaires est habituellement sèche à cause de la ténuité de la couche et de la perméabilité du roc qu'elle recouvre. Les argiles, répandues dans tous les terrains, ont la plus grande ténacité. La *rougière* participe de la nature de l'argile.

Une cause continuellement agissante tend à confondre l'ordre tracé par la nature dans la distribution des végétaux, c'est leur dissémination ou leur disparution par des circonstances accidentelles. Leurs graines prises par les vents, roulées par les torrens, charriées par les eaux des rivières, emportées par divers animaux, sont répandues au loin et déposées hors de leur habitation naturelle. Aussi voyons-nous fréquemment les plantes des montagnes croître au fond des vallées, et les bords des rivières couverts de la plus abondante végétation.

C'est ce qui explique la présence de l'*erinus alpinus* L. et d'autres plantes montagnardes observées par M. Bonhomme dans la vallée de Millau; du *veratrum album* L., du *meum athamanticum* Jacq., de l'*œnothera biennis* L., plante étrangère, sur les bords du Viaur.

De là vient aussi l'apparition de certaines espèces dans des contrées où jusques-là on ne les avait point observées. Dans un bois de chênes, près Carcenac, je découvris un jour deux ou trois pieds de *cinéraire campestre*. Cette plante que je

(1) L'humidité des terrains primitifs est due à des lits fréquens d'argile qui empêchent l'eau de filtrer à l'intérieur et à la décomposition du feldspath, dont l'un des élémens constitutifs, la potasse, est un sel déliquescent qui absorbe l'humidité de l'air.

n'avais plus vue dans le pays se multiplia rapidement, car m'étant absenté pendant deux ou trois ans, à mon retour elle était répandue dans tout le bois.

Le *senecio doronicum* L. n'avait point été observé, que je sache, dans la devèze de Florac, lieu proche de Rodez, et qui de tout temps a été soumis aux exploration botaniques; en 1833 j'y en découvris un grand nombre de pieds.

Mais, quoique plusieurs plantes habitent indifféremment les sommets des montagnes et les points les plus bas de nos plaines, toutes ne s'y reproduisent pas; ce sol nouveau ne peut suffire à toutes leurs conditions d'existence.

D'un autre côté, la culture des terres et le défrichement des bois font disparaître, en beaucoup de lieux, un grand nombre d'espèces qui ne se plaisent que dans la solitude, à l'ombre des forêts, sur un sol intact et vierge. Si dans les temps reculés on avait tracé la liste des plantes particulières à notre sol, nous pourrions distinguer aujourd'hui celles que les circonstances fortuites ont ajoutées à notre flore, ou qui lui ont été ravies par les nombreux changemens apportés à nos contrées par la culture des terres (1).

Remarquons, en passant, l'admirable prévoyance de la na-

---

(1) Les mêmes observations s'appliquent aux animaux.

La genette, *viverra genetta* L., était connue à peine en France du temps de Buffon. Ce naturaliste cite le Rouergue et le Poitou comme les seules provinces où on l'eut observée. M. Bonaterre en parle comme d'un animal rare qui de son temps se montrait quelquefois sur les rives du Lot. La genette est assez commune aujourd'hui : elle habite les endroits humides et le bord des ruisseaux dans toutes nos montagnes.

D'autres espèces ne se retrouvent plus. Dans un titre de 1263 on lit qu'un habitant de Salmiech concède plusieurs terres à un autre habitant sous la réserve *des têtes de sangliers* et des épaules de cerfs qui seront pris dans les limites de ces terres. Les cerfs ont de nos jours complètement disparu et les sangliers ne se montrent que de loin en loin comme voyageurs. On doit attribuer ce changement à la culture qui, en réduisant de beaucoup par le défrichement l'étendue des anciennes forêts, a privé de leurs retraites les espèces sauvages, et à l'invention de la poudre qui a multiplié, dans les mains de l'homme, les moyens de les détruire.

ture qui, par la dispersion des végétaux, rétablit tous les jours l'équilibre et lutte sans cesse contre l'industrie humaine qui tend à détruire les espèces sauvages!

Les considérations qui précèdent m'ont déterminé à diviser, pour l'habitation des plantes, le département de l'Aveyron en quatre régions distinctes, correspondant aux principales températures de la contrée (1).

La première comprendra les hautes montagnes, d'abord la chaîne d'Aubrac et de la Viadène, dont le point culminant a 733 toises d'élévation au-dessus du niveau de la mer; la montagne de St-Guiral, près St.-Jean-du-Bruel (770 t.), appartenant au département du Gard, mais dont les rameaux qui s'étendent sur notre territoire participent de la végétation du tronc; les montagnes de la Vaysse, de Vezins (541 t.), et les sommets du Levezou, dont le point le plus élevé a, aux Vernhettes, 509 toises. Quoique les montagnes de ce dernier groupe aient une élévation bien moins considérable, leur végétation est caractérisée par certaines espèces qui leur sont communes avec les premières, et qu'on ne retrouve point plus bas.

La seconde région réunira : 1° Les montagnes moyennes qui étendent leurs branches dans tout le pays compris entre l'Aveyron et le Tarn (*Ségala*), et dont les troncs principaux sont au Lagast, qui a 474 toises d'élévation au-dessus du niveau de la mer, et à Rieupeyroux, qui en a 410; 2° les montagnes du Camarès, de Saint-Sernin et de Montclar; 3° celles de Bournazel; 4° la chaîne de hauteurs qui court parallèlement au Lot, depuis Campuac jusqu'à Asprières.

La troisième région sera formée de toutes les plaines calcaires (*Causses*), y compris le plateau du Larzac.

Enfin, les parties les plus basses composeront la quatrième région. La vallée du Lot et ses principales affluences; celle de l'Aveyron qui, à Villefranche, se trouve élevée de 124 toises au-dessus du niveau de la mer; les profondes scissures

(1) Le département de l'Aveyron offre une surface de 474 lieues carrées, et se trouve situé entre le 43° 40' et le 44° 55' de latitude boréale. Il a du nord au sud environ 31 lieues de 25 au degré, et autant de l'est à l'ouest.

qui sillonnent le sol entre ces deux rivières et constituent ce qu'on appelle les *vallons de Rodez*, etc., le bassin houiller d'Aubin; la vallée du Tarn, dont les rives ont, sous Broquiez, 150 toises d'élévation au-dessus de la mer; celles de la Dourbie, du Cernon, de la Sorgue, du Dourdou, de Lanuéjouls et du Rance, qui aboutissent à la même grande vallée. Je n'ai point compris dans cette région la vallée du Viaur, parce que, creusée au milieu des montagnes primitives, sa végétation diffère peu de celle des terrains environnans.

Après avoir pris pour base de nos divisions géographiques la température ou les principales élévations du sol, j'ai pensé qu'il convenait aussi de faire connaître les différens terrains qui composent ce sol, afin de mettre, autant que possible, en évidence les deux causes qui influent le plus sur la nature et l'habitation des végétaux. Dans ce but, j'ai joint ici le tableau géognostique de nos terrains; mais comme il ne s'agit pour nous que des rapports généraux du sol avec la végétation, je me suis contenté d'indiquer sommairement les formations de quelque étendue sans m'occuper des couches intercallées, des minéraux disséminés et d'autres détails géologiques qui sont étrangers à notre objet.

Il y a lieu de s'étonner qu'une province si féconde en produits minéraux et végétaux, soit restée presque étrangère jusqu'ici aux investigations de la science. A la vérité, on a essayé plusieurs fois de faire la collection et l'histoire de nos plantes, mais aucune de ces entreprises n'a été menée à fin. M. Bonaterre, le premier, s'occupa de notre flore, et il le fit avec l'ardeur et la supériorité de connaissances qu'il apportait à tous ses travaux. Tous les ans, dans la belle saison, il faisait, accompagné de ses élèves, des excursions botaniques sur les différens points de la contrée; la mort l'arrêta dans l'exécution de ses projets. Ce naturaliste dit quelque part qu'il était parvenu à réunir 1,800 espèces : cependant, dans un catalogue qu'il a laissé, nous n'en trouvons que 1155.

De nos jours, M. Berthoud, naturaliste étranger, fixé dans le département, avait exploré, avec une attention particulière, les montagnes d'Aubrac et toutes les parties de l'arrondissement de Millau; mais la mort l'ayant surpris en 1829, ses notes, ses papiers, ses collections, tombèrent en des mains étrangères.

Enfin, mon frère et moi nous sommes activement occupés, depuis 1823, de connaître et de recueillir nos plantes indigènes, et c'est le résultat de quinze ans de recherches que nous vous offrons aujourd'hui. Il est consigné dans le catalogue ci-joint où se trouvent les noms de 2,260 espèces de plantes aveyronnaises réunies dans nos herbiers.

Je m'empresse d'ajouter que, long-temps avant nous, un autre de nos concitoyens, M. le docteur Richard, avait eu la même pensée, et que son vaste herbier, qu'il a eu la bonté de mettre à ma disposition, nous a été d'une grande utilité pour la détermination de beaucoup d'espèces. Cet herbier, fait de concert avec l'illustre Broussonet, contenait, outre un grand nombre de plantes du pays, la plupart des espèces pyrénéennes. Par ce moyen, nous avons pu connaître avec certitude les végétaux qui nous sont communs avec cette chaîne de hautes montagnes. Relativement aux points difficiles, nous devons beaucoup à MM. Prost et Moquin, botanistes distingués, dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de mettre les lumières et l'obligeance à l'épreuve ; ce dernier, surtout, nous a été d'un immense secours pour la détermination des *cryptogames*. Je pourrais encore citer d'autres savans étrangers, tels que MM. Godfrin, Gaillardot, Mongeot, etc., et quelques-uns de nos compatriotes qui s'occupent moins spécialement de botanique, mais dont les communications n'ont pas été pour nous sans utilité. Il sont tous mentionnés dans le cours de ce catalogue.

Je suis loin cependant de regarder cette collection comme complète. Les phanérogames seules y figurent au nombre de plus de 1,700 espèces, tandis que les cryptogames ne s'élèvent guère qu'à 500. La seule comparaison des chiffres indique une grande lacune. En effet, d'après des données assez exactes, le nombre de ces dernières plantes, en France, égale presque celui des premières. *Le Botanicon Gallicum*, un des ouvrages les plus récents, contient 7144 espèces, dont 3742 phanérogames et 3479 cryptogames. On peut donc présumer que la même proportion existe dans notre département, et avec d'autant plus de raison que les mousses et les lichens (1)

(1) Non-seulement nos bois montueux produisent une grande quantité de mousses, d'hépatiques et de lichens, mais encore ces



abondent dans nos bois montueux; que les nombreux cours d'eau donnent naissance à un grand nombre d'algues; que les champignons, famille composée de près de 1000 espèces et de 400 dans le seul genre agaric, sont très-communs dans nos lieux couverts, et que cependant cette famille n'occupe qu'une fort petite place dans nos collections.

Il nous reste, par conséquent, beaucoup à faire pour les cryptogames, et notamment pour les champignons, les lichens, les hypoxilons, les mucédinées, les urédinées et les algues. Aussi nous pouvons dès à présent espérer que si, grâces à notre association, ces différentes lacunes sont comblées, notre flore sera une des plus nombreuses et des plus riches de la France.

Je me suis contenté de dresser le catalogue de nos espèces, parce qu'il y aurait eu trop de témérité de ma part à entre-

---

plantes, surtout les dernières, y acquièrent un très-beau développement. Voici ce que M. Bory de St-Vincent écrivait, en 1830, à mon frère, au sujet d'un envoi de cryptogames du pays :

» J'ai reçu avant-hier soir votre bel envoi; je vous remercie » pour cette preuve de souvenir et de bonne volonté, à laquelle » je suis on ne peut plus sensible..... Le choix des échantillons » et la manière dont ils sont conservés me les a rendus bien pré» cieux. J'ai d'ailleurs, par vos soins, fait connaissance avec la » flore cryptogamique de l'Aveyron, et pour moi, les *habitat* » que vous indiquez à merveille sont infiniment importans. Vos » lichens *centrifugus* et *olivaceus* ont rempli deux belles feuilles » de mon herbier où je ne les avais que rugueux et pauvres. » Faites vos efforts pour me trouver les *sticta sylvatica* et *fuligi-* » *nosa* avec les scutelles, ainsi que le *parmelia perlata* que je » n'ai jamais vu en fleurs, quelque soin que j'aie mis à m'en » procurer. Vous m'avez envoyé une magnifique espèce voisine » à feuilles plus larges, arrondies, luisantes : Quelle belle » plante ! Le *sphagnum latifolium* m'a fait le plus grand plaisir » avec ses urnes. Cherchez dans vos torrens, ce mois-ci (jan» vier) et dans celui de février, ma *cluzella* qui est le *batracho-* » *spermum miosuroides* de Decandolle. Vous devez l'y trouver » magnifique. C'est une grande conferve verte, un peu fétide, » muqueuse et en queue rameuse qui se prépare très-bien sur le » papier blanc, un peu fort et bien collé.....; au reste vous pré» parez à ravir, vous conservez la viridité d'une manière re» marquable, etc., etc. »

prendre des descriptions qui ont été si bien et si souvent faites par tant de célèbres botanistes. Ce travail eût été médiocre et superflu. Seulement, à côté des noms, j'ai soigneusement indiqué la synonymie, la localité, l'époque de la fleuraison, les principaux usages de la plante, et j'ai fait suivre ce catalogue d'un cahier de notes et d'observations particulières sur les plantes rares du pays, sur celles qui m'ont paru présenter des anomalies ou des caractères nouveaux, enfin, sur des variétés non décrites qui peut-être constituent des espèces nouvelles (1).

H. DE B.

(1) J'ai cru aussi qu'il ne serait pas inutile de joindre ici l'indication des lieux principaux qui, en raison de leur belle végétation, méritent plus particulièrement de fixer l'attention des botanistes.

1° Les montagnes d'Aubrac et surtout les précipices du Boralde, les bois du Devès et de Curières, le bois d'Anglars et le cours du petit Boralde qui coule dans cette gorge, les sommets d'Aubrac, les prairies, ainsi que le torrent qui se jette dans le ruisseau de Saint-Chély au-dessous d'Aubrac; les alentours des lacs et les bois qui tapissent la vallée de Saint-Chély en remontant vers la source du ruisseau.

2° La montagne de Saint-Guiral, près Saint-Jean-du-Bruel.

3° Les corniches du Larzac, d'où l'on peut facilement atteindre l'Escandorgue, montagne très-intéressante de l'Hérault qui touche à nos limites.

4° La vallée du Tarn à Millau, Broquiès, Lincou, les bords de la Dourbie, ceux du Cernon et du Dourdou dans le Vabrais, les environs de Brusques et de Saint-Sernin.

5° Les bords de l'Aveyron vers Gages, les bois de Linars et de Bournazel; les parties calcaires des environs de Rodez.

6° Les bassins de Villefranche et d'Aubin.

7° La vallée du Viaur à Bonnecombe, au bois de Fage sous Trémouilles, et les précipices du Rouquet, ainsi que le bois de Serres situé sur le Viaulou, petite rivière affluente.

8° Les gorges du Giffou vers Miramont.

9° Les environs du Mur-de-Barrez qui sont les moins connus du département.

10° Les bors du Lot vers Cajarc, Asprières, Grand-Vabres, Estaing, Saint-Côme et Saint-Laurent.

ANALYSE

Du Mémoire de M. MARCEL DE SERRES *sur l'intensité des propriétés magnétiques des laves des volcans éteints du midi de la France, comparée à celle des serpentines de l'Aveyron* (1).

L'auteur examine dabord quels sont les corps simples qui jouissent par eux-mêmes des propriétés magnétiques ; il en reconnaît quatre qui sont : le *fer*, le *nickel*, le *cobalt* et le *chrôme*. Ces corps jouissent en outre de la faculté d'acquérir un haut degré d'aimantation artificielle, et il suppose que cette dernière propriété, qui est commune à tous les corps simples métalliques, doit s'étendre aussi à tous les corps de la nature, qui deviendraient ainsi magnétiques par l'aimantation de la même manière qu'ils deviennent lumineux par l'insolation.

Examinant ensuite à quelles causes on peut rapporter le magnétisme général du globe et le haut degré d'aimantation de certaines substances qui, comme les serpentines et les laves, ne contiennent que de faibles traces de fer, il attribue le premier à l'action des masses ferrugineuses renfermées dans le sein de la terre et répandues à sa surface, et le second à la direction même des montagnes qui les renferment ; il invoque, à l'appui de cette dernière assertion, les observations de M. de Humboldt et celles qu'il a faites lui-même sur la montagne basaltique de Valmahargues (Hérault), et les buttes serpentineuses de l'Aveyron, desquelles il résulte, en effet, que la direction seule d'une montagne suffit pour communiquer, aux minérais qu'elle renferme, un degré

(1) Le mémoire original est déposé dans les archives de la Société. Son étendue n'a pas permis de le publier en entier.

d'aimantation qui n'est aucunement en rapport avec le peu de fer qu'ils contiennent, toutes les fois que cette direction coïncide avec celle du méridien magnétique du lieu où on les observe. L'action de ces roches sur l'aiguille est d'autant plus intense qu'elles se trouvent à un moindre degré d'oxidation et d'éloignement; à 25 mètres, cette action est presque insensible, tandis qu'à 15 mètres, elle suffit pour changer la direction de l'aiguille.

L'auteur entre ici dans quelques détails de description sur les serpentines de l'Aveyron, et après avoir fait l'énumération des nombreuses espèces de roches qui les accompagnent et qui semblent avoir été éjectées comme elles à travers les terrains primitifs qui les enveloppent, il compare la puissance magnétique des serpentines de l'Aveyron à celle des laves compactes de Valmahargues et, par une suite d'expériences faites avec la plus minutieuse attention, il arrive à cette conclusion : 1° que la vertu magnétique des serpentines d'Arvieu (Aveyron), est supérieure à celle des basaltes de Valmahargues; 2° que dans les unes et les autres l'énergie du pôle nord l'emporte sensiblement sur celle du pôle sud; 3° que l'intensité magnétique de ces espèces est en raison inverse de leur oxidation; 4° enfin, que leur polarité ou orientation dépend principalement de la position que ces corps occupaient par rapport au méridien magnétique.

Si ces faits sont constans, ainsi que ces observations tendent à le démontrer, les corps métalliques sus-mentionnés présenteraient divers degrés de magnétisme; les uns posséderaient seulement la vertu attractive, les autres la propriété attractive et d'orientation; c'est dans cette dernière catégorie qu'il faut placer les fers oxidulés ou aimans naturels.

Cela posé, l'auteur a cherché à s'assurer s'il ne serait pas possible de communiquer le magnétisme polaire à des substances ferrugineuses placées pendant des temps plus ou moins considérables dans le sein de la terre et dans une direction semblable à celle du méridien magnétique du lieu même où on les aurait ensevelies; mais jusqu'à présent ses expériences n'ont été suivies d'aucun succès. A. de B.

Note sur la Serpentine.

La Serpentine est une roche magnésienne, composée de talc stéatite opaque, intimément mêlé de fer, ce qui ordinairement la rend attirable à l'aimant. Sa couleur est d'un vert plus ou moins noirâtre, souvent tâcheté. Outre le talc et le fer, la Serpentine contient ordinairement plusieurs minéraux disséminés, tels que le grenat, le mica, l'amphibole, le fer chromaté, le talc stéatite translucide, la diallage métalloïde, l'asbeste, et de la combinaison de ces substances proviennent les variétés de cette roche.

La Serpentine est tendre, onctueuse au toucher, susceptible de travail et d'un très-beau poli. Elle peut remplacer le marbre pour les tables, les cheminées, etc.

Il en existe des masses assez considérables à Cassagnes, près Najac, au Puy-de-Voll, près Firmi, et dans les environs d'Arvieu.

A Najac, la formation de la Serpentine occupe presque tout l'espace compris entre cette ville et Notre-Dame-de-Laval. Elle est rarement pure; tous les échantillons sont mélangés de mica et de quartz blanchâtre. Cette Serpentine, associée avec la pierre ollaire, est encaissée dans le gneiss.

Au Puy-de-Voll, la Serpentine mêlée au calcaire produit l'ophicalce veiné, ou marbre vert antique. C'est avec un bloc de ce marbre, transporté à Bordeaux par les soins de M. le duc Decases, qu'a été faite la statue de Montesquieu. On trouve dans la même localité du fer chrômaté et de beaux fragmens de diallage laminaire.

Les Serpentines d'Arvieu se montrent en masses plus ou moins puissantes dans le terrain amphibolique. Elles sont quelquefois accompagnées d'asbeste, de pierre ollaire et de plusieurs autres belles espèces de roches talqueuses.

La proximité des lieux nous a permis de les observer avec soin, et nous y avons reconnu cinq variétés bien tranchées :

1° Serpentine *compacte*, couleur vert sombre; grains presque indiscernables, prenant un très-beau poli.

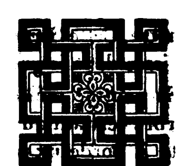
2° *Schistoïde*, contenant beaucoup de diallage, qui lui donne un aspect chatoyant quand elle est travaillée.

3° *Maculée*, tâches et veines rouges, dues au tritoxide de fer.

4° *Granulaire*, très-dure, peu susceptible de poli, parsemée de grains blanchâtres fondus dans la pâte, et qui ont pour base la magnésie hydratée.

5° *Dendritique*, couleur vert grisâtre, avec des dendrites ou imitations de rameaux, dues à des infiltrations d'oxide de fer.

Les géologues rangent aujourd'hui les Serpentines parmi les roches pyroïdes. H. DE B.





ANALYSE CHIMIQUE

De quelques substances minérales du département de l'Aveyron, *par* J. GUILLEMIN, *ingénieur*.

Du fer chromé de Firmi.

En face du village de Firmi, existe une montagne singulière par l'absence presque complète de toute végétation ; il n'y croît pas un seul arbre et à peine trouve-t-on, entre les pierres, quelques fougères et un gazon bien court.

Cette montagne est placée à la limite du terrain houiller et du terrain de micaschistes ; elle est formée de roches talqueuses et serpentineuses, généralement de couleur verte ; elle se lie visiblement à des porphyres verts et rouges qui alternent avec les premières assises du grès houiller. On y remarque les espèces minérales suivantes :

1° Du fer aimanté polaire, en cristaux octaèdriques ou en masses amorphes ;

2° Des grenats rouges en petits dodécaèdres ;

3° Du diallage laminaire ;

4° De la chaux carbonatée blanche qui, par son mélange avec la roche serpentineuse, produit un marbre d'un effet agréable ;

5° Du fer chromé et plusieurs autres substances moins remarquables.

Le fer chromé s'y rencontre en masses amorphes ; — il est laminaire, de couleur noire, avec un éclat gras ; — il est disséminé dans la roche ; — on en trouve des blocs détachés qui pèsent jusqu'à deux kilogrammes.

L'analyse suivante a été faite sur un de ces morceaux roulés. On remarquait à la loupe quelques filets blanchâtres entre les lamelles. Le procédé suivi pour cette analyse est décrit dans les *Annales des mines*, 1re série, tome 6, page 575.

Oxide de chrome.........	0,379
Tritoxide de fer..........	0,283
Alumine................	0,189
Magnésie................	0,095
Silice..................	0,052
Perte...................	0,002
	1,000

Scories de Lunel-St-Félix.

Ces scories sont vertes ou noirâtres; elles ont une grande densité et un aspect cristallin. — On en recueille souvent des échantillons qui offrent des cristaux tabulaires très-nets.

Elles sont solubles en gelée dans les acides sulfurique et chlorhydrique.

Elles doivent provenir du traitement d'un minérai de fer qu'on exploite de nouveau en cet endroit et qui est du fer oligiste compact mêlé de grains de quartz.

L'analyse suivante a été faite sur un échantillon présentant une cristallisation régulière.

2 grammes ont donné:

0,605	silice, contenant oxigène..........	0,304
0,005	alumine, » »...........	0,002
1,550	peroxide de fer représentant 139 de protoxide, cont. oxigène.	0,316
2,160		

La formule qui s'applique le mieux à cette analyse est, $\dddot{Si}^{2}\ddot{F}^{3}$, qui est celle du pyroxène, dans lequel l'oxigène de l'acide égale celui des bases.

Il paraît, d'après la composition ci-dessus, que les ouvriers qui traitaient ce minérai n'employaient pas de fondans calcaires, comme on aurait pu le croire; ils n'en manquaient cependant pas. A 100 mètres de distance, la couche de minérai, qui là représente la formation de grès bigarré, passe sous le calcaire à bélemnites qui, par la grande proportion de magnésie qu'il contient, devenait un excellent fondant pour des minérais siliceux.

L'essai au creuset brasqué de cette scorie avec addition de calcaire magnésien a donné 51 . 60 pour 0/0 de fonte.

Ceci prouve que les anciens exploitans ne devaient traiter que les morceaux les plus riches et que par leur méthode ils perdaient beaucoup de fer dans les scories.

Le combustible qu'ils employaient était du charbon de bois. Les empreintes qu'on observe à la surface des scories ne laissent aucun doute à cet égard.

Du calcaire à chaux hydraulique de Montbazens.

Les assises inférieures du plateau calcaire de Montbazens sont celles qui donnent la chaux la plus hydraulique de ce pays.

Le calcaire de ces assises est jaune, compacte, à cassure unie. La chaux qui en provient jouit à un très-haut degré de la propriété de durcir promptement sous l'eau.

Les assises supérieures donnent une chaux plus grasse et moins hydraulique.

La pierre est presque blanche, compacte, à cassure raboteuse.

Voici la composition qui résulte de mes analyses.

	COUCHES INFÉRIEURES *à Planpuech.*	COUCHES SUPÉRIEURES *au Moulin à Vent.*
Argile	0,054	0,030
Chaux carbonatée	0,706	0,736
Magnésie carbonatée	0,127	0,206
Fer carb. et hydraté	0,113	0,028
	1,000	1,000

J'ajouterai, comme une chose digne de remarque, que l'argile du calcaire de Planpuech est soluble en gelée dans l'acide muriatique, sans aucun résidu.

Minérais de Kaimar.

On observe dans le filon de Kaimar deux minérais métalliques de nature différente. L'un, gris métalloïde, concrétionné, compacte, paraît être de l'oxide de manganèse; l'autre,

brunâtre, concrétionné, fibreux, à poussière jaune, est du fer hydraté.

Voici l'analyse du premier :

Perte par calcination, eau et oxigène..........	12 00
Oxide brun de manganèse....................	85 00
Tritoxide de fer...........................	3 00
	100 00

Celle du second a donné :

Perte par calcination, eau..................	14 00
Tritoxide de fer...........................	83 00
Oxide brun de manganèse....................	2 00
	99 00

Efflorescences salines de la montagne brûlante de Cransac.

La colline au pied de laquelle sourdent les eaux minérales de Cransac renferme des couches de houille puissantes dont les affleuremens sont incendiés depuis plusieurs siècles.

La surface du sol, près des crevasses par où s'échappent encore des vapeurs et de la fumée, est recouverte d'efflorescences blanches que les eaux pluviales dissolvent de temps à autres pour donner naissance aux sources d'eaux minérales que l'on vient boire à Cransac.

J'ai commencé une analyse de ces eaux que mes occupations ne m'ont pas permis d'achever. — Je l'avais fait précéder de l'analyse des efflorescences dont la nature devait influer beaucoup sur la composition des eaux.

Voici les résultats obtenus :

Sulfate d'alumine neutre et sec...............	36 54
Sulfate de peroxide de fer.....................	6 00
Sulfate de manganèse.........................	Traces
Sulfate de magnésie..........................	5 46
Sulfate de potasse...........................	0 26
Acide sulfurique en excès.....................	0 48
Eau de cristallisation et humidité............	45 40
Résidu terreux insoluble dans l'eau...........	4 20
	98 36

Efflorescences de la houillère de Lassalle.

Ces efflorescences ne sont plus le résultat de la combustion de la houille et des substances qui l'accompagnent. Elles sont dues à une décomposition lente des pyrites contenues dans un minérai de fer de mauvaise qualité (peirofitto) qui renferme en outre beaucoup de magnésie. Elles sont blanches, en aiguilles déliées ; elles ont une saveur amère, elles sont solubles dans l'eau et parfaitement neutres.

Je n'y ai point trouvé d'alumine, de chaux, ni de fer oxidé.

J'ai eu :	Acide sulfurique	0 335
	Magnésie	0 169
	Eau	0 490
	Résidu insoluble	0 006
		1 000

C'est donc de l'epsomite presque complètement pure.

Voilà qui explique la présence en quantité notable du sulfate de magnésie dans les eaux minérales du terrain houiller. J'ajoute l'analyse de quelques rognons trouvés au Mazel, près Cransac ; elle indique une des sources de la magnésie.

Rognons du Mazel, près Cransac.

Ces rognons volumineux se trouveut dans des schistes argileux à impressions végétales ; ils sont de couleur bleuâtre intérieurement. Leur surface est ordinairement jaunâtre par suite de la décomposition du carbonate de fer et de sa trans formation en hydrate.

J'y ai trouvé :

Carbonate de fer	15 58
Carbonate de manganèse	Traces
Carbonate de chaux	35 06
Carbonate de magnésie	20 79
Argile	28 57
	100 00

Cette forte proportion des carbonates calcaire et magnésien est remarquable dans un minérai du terrain houiller.

Calcaire de Montmurat.

Aux limites nord de l'Aveyron, existe un terrain lacustre, qui renferme des marnes et une variété de chaux carbonatée très-pure.

Voici l'analyse de ce calcaire d'eau douce :

Carbonate de chaux	99 379
Argile	0 621
Carbonate de magnésie	0 000
	100 000

La chaux obtenue de ce calcaire est grasse au suprême degré, — très blanche et convenable pour les amendemens et les autres besoins de l'agriculture.

Analyse chimique *de quelques Minérais de fer du terrain houiller d'***Aubin.**

	L'Hermie.	Firmi.	Cransac.	Mazel.	Tramont.	Combes.	Étuves.	Lassalle.	Ga.
Carbonate de fer..........	72 00	65 72	68 20	15 58	79 07	92 40	74 18	94 05	85 98
de manganèse...	13 65	5 40	7 00	traces.	» »	» »	0 80	traces.	» »
de chaux.......	11 75	14 60	4 80	35 06	» »	traces.	7 32	traces.	» »
de magnésie....	» »	10 68	10 00	20 79	» »	0 00	4 12	4 08	» »
Argile..................	2 60	4 20	10 00	28 57	19 04	1 80	13 60	1 87	12 36
Houille..................	» »	» »	» »	» »	» »	2 20	» »	» »	1 02
Phosphate de chaux.......	0 00	» »	» »	» »	1 69	traces.	0 00	» »	0 20
Sulfure de fer...........	» »	» »	» »	» »	0 20	3 60	» »	» »	0 44
	100 00	100 00	100 00	100 00	100 00	100 00	100 00	100 00	100 00

Minéraux contenus dans le fer carbonaté de la formation houillère d'Aubin.

1° Silex pyromaque,	à l'Hermie, à Fraux.
2° Sulfate de baryte laminaire,	à Peyrolles.
3° Sulfate de chaux cristallisé,	au ravin de Cransac.
4° Chaux carbonatée rhomboïdale,	à Firmi, Cransac, l'Hermie, Lassale, etc.
5° Chaux carbonatée arragonite,	à Firmi, Cransac, l'Hermie, Lassale, etc.
6° Sulfure de fer,	à Lassalle.
7° Sulfure de plomb,	à Combes, Tramont.
8° Sulfure de zinc,	à Combes.
9° Phosphate de chaux,	à Tramont.
10° Pholérite (hydrosilicate d'alumine),	à Combes, Tramont, Cransac, etc.
11° Fer spathique,	à Firmi, Cransac.
12° Houille,	à Lassalle, Combes, Ga, Tramont, etc., etc.



CONSIDÉRATIONS

SUR

LES PRINCIPALES CAUSES DES MALADIES

DU BÉTAIL

PENDANT L'HIVERNAGE.

Les animaux domestiques, ces êtres si précieux à l'homme, surtout à l'habitant des campagnes, sont exposés à une foule de maux que leur procure l'influence de la domesticité; mais le plus grand nombre de leurs maladies dépendent de trop fréquentes erreurs d'hygiène.

Ces erreurs, qui semblent leur être imposées par la cupidité et l'ignorance la plus grossière pendant toutes les saisons de l'année, agissent sur eux avec plus de malignité pendant l'hiver; car, soumis alors aux influences d'une stabulation permanente, vicieuse et suivie de l'usage d'une nourriture insuffisante et parfois altérée, ils sont victimes des préjugés de leurs maîtres.

En effet, la plupart des cultivateurs croient, *comme un article de foi*, que le bétail n'a rien à craindre de l'altération de l'air, mais seulement de sa froidure; ils regardent une couverture de fumier épaisse et enveloppant une grande partie du corps, comme un moyen de santé, un préservatif contre les mouches, un indice d'engraissement; ils respectent les toiles d'araignée, non-seulement parce qu'elles enlacent dans leurs filets les insectes tourmentans, mais encore parce qu'elles pompent *le venin des étables;* ils placent un bouc au milieu du bétail *pour absorber les miasmes et se charger des causes de maladies;* enfin, ils diminuent la

nourriture, parce que les animaux ne travaillent pas et que *la chaleur les nourrit un peu*.

Ces ridicules et funestes croyances, sources réelles des inconvéniens des mauvaisés habitations, ainsi que des pratiques routinières à l'égard des soins hygiéniques, se rendent très-recommandables dans l'Aveyron, et sont sanctifiées par *les sorciers, les maiges et empiriques de toute sorte* qui pullulent dans nos campagnes et même dans nos villes; car là où naît une maladie naît un guérisseur, et avec lui quelque sortilége dont il emprunte la puissance.

Ce serait ici le lieu de faire le tableau des méfaits journaliers du *charlatanisme*, de ce véritable fléau de la petite culture, de ce protée qui change de physionomie et de langage sans jamais changer sa marche et ses funestes résultats; mais cette tâche serait trop pénible et trop affligeante pour un ami de son pays; il serait d'ailleurs difficile de dépeindre l'effronterie des charlatans qui exploitent, en les entretenant, l'ignorante simplicité et la crédulité superstitieuse de nos malheureux cultivateurs! Leur impunité a droit de surprendre, car je ne puis concevoir pourquoi l'administration supérieure ne met un terme à de pareilles turpitudes, si ce n'est dans l'intérêt de l'agriculture, du moins dans celui de la morale publique!

Tous les jours j'entends parler du besoin, de la nécessité de faire pénétrer l'instruction parmi le peuple des campagnes; tous les jours j'entends dire et répéter avec beaucoup de raison, par nos grandes capacités politiques, que l'ignorance des masses est et sera long-temps encore un des plus grands obstacles à l'entier et pacifique développement de nos institutions: et quand moi, simple, je cherche dans ce qui est à ma portée, dans ce que je puis comprendre, ce qu'on a dû tenter pour favoriser la propagation des lumières dans nos malheureuses contrées, je vois qu'on y laisse croître et s'étendre sans entraves un charlatanisme éhonté, dont la superstition est le principal auxiliaire, comme si la superstition n'était pas le plus ardent ennemi des lumières, et comme si le premier fait d'un gouvernement qui, comme le nôtre, a la volonté ferme et sincère de concourir à l'instruction du peuple, ne devrait pas être d'éloigner, autant qu'il est en lui, tout ce qui peut avoir un intérêt quelconque à entretenir

l'ignorance. Mais je m'aperçois que je me laisse entraîner à des questions de morale et de philosophie politique, hors de la compétence et de l'intelligence d'un vétérinaire, et n'ayant qu'un rapport fort indirect avec celles que je traite aujourd'hui. On pourrait peut-être d'ailleurs croire que la vérité perd de sa force et de son crédit en passant par une bouche qu'on suppose intéressée; aussi je me hâte de rentrer dans mon sujet.

Je disais plus haut que ces funestes croyances sont en honneur dans notre pays; en effet, dans la plupart des villages, hameaux et fermes de l'Aveyron, les étables sont basses, étroites, mal aérées, humides, chargées de vapeurs putrides; souvent la porte, qui quelquefois est la seule ouverture, est obstruée par la boue, le fumier ou des eaux stagnantes; les crèches, disposées sur deux rangs ou sur un seul, sont toujours flanquées contre de mauvais murs, tapissés de *bissus;* le fond de ces crèches étant un sol formé de terre non battue, a le grave invonvénient d'être humide, aussi s'y forme-t-il une croûte de poussière, de grenailles et d'autres débris de substances végétales en fermentation continuelle.

Ajoutons à cela que les veillées des habitans de la maison et parfois du voisinage, ont lieu dans ces mêmes étables; que l'on y compte une ou plusieurs soupentes à coucher; que l'on y voit de la volaille, des cochons, des mendians, et nous reconnaîtrons que tout ce qui peut favoriser la corruption de l'air de ces habitations, ou plutôt de ces cloaques, s'y trouve réuni; en effet, quand on y entre, l'infection s'y manifeste par une odeur fétide, ammoniacale; par la gêne de la respiration; par une chaleur humide, désagréable et débilitante; par la faiblesse et la pâleur de la lumière qui y répandent les corps en ignition; enfin, par la prompte usure des poutres, des planchers, et la rouille des instrumens aratoires.

Eh bien! c'est dans de pareils foyers d'infection que sont relégués les bestiaux qui, avant l'hivernage, sont en général gais, vigoureux, présentent tous les signes d'une santé parfaite, marchent d'un pas hardi, portent la tête haute, ont l'œil vif, la peau souple, nette et exempte de malpropreté; aussi y perdent-ils bientôt leur vivacité, leur embonpoint; leur bourre, leur poil se ternit, se pique et se tapissse de fumier.

Bientôt l'influence d'une nourriture insuffisante et souvent altérée, favorise les signes de l'amaigrissement, de la misère, et plus tard l'apparition des maladies; alors le bétail affouré trois fois par jour, ne sort de ces étables infects que pour aller boire une eau bourbeuse et glaciale. Les distributions de fourrages du matin et du soir ont lieu pendant que les animaux sont conduits à la mare ou à un ruisseau. Chaque distribution se compose d'une certaine quantité de paille de seigle ou de froment, que l'on plie en une brassée pour deux têtes, et à laquelle on a mélangé un peu de foin, de sainfoin, des vesces, des feuilles sèches de vigne ou de chêne, des vannes, etc., etc. En rentrant à l'étable, les animaux se jettent avec avidité sur le fourrage déposé dans la crêche; ils fouillent de suite l'intérieur de la brassée; et en dévorent en un clin d'œil ce qu'elle contient de plus appétissant. Cette précipitation, avec laquelle ils avalent ces fourrages, quelquefois moisis, poudreux et dans un état de fermentation, détermine souvent des *météorisations*, des *indigestions*, des *coliques* entretenues par la crûdité ou la malpropreté de l'eau qu'ils viennent de boire, ce qui arrive surtout quand les bestiaux, quelque temps qu'il fasse, sont détachés à l'heure accoutumée pour être pourchassés jusqu'à l'abreuvoir, et de l'abreuvoir à l'étable.

Maintenant, en faisant attention que nuit et jour la porte et les trous des étables sont exactement fermés avec de la paille ou de la bouse, l'on sentira de quels dangers peut être une transition aussi subite, surtout le matin, lorsque les animaux ont passé douze ou quatorze heures dans une étuve où l'air est infecté; cette sortie du matin est d'autant plus dangereuse, que l'air extérieur est froid, et qu'il tombe de la neige ou de la pluie, car on se garde bien de les couvrir, de les étriller et de les bouchonner, quoique couverts de poussière et d'ordures de toute espèce.

Ainsi, mal logés, mal nourris, mal abreuvés, mal pansés, les bestiaux ne peuvent que dépérir pendant le temps de l'hivernage : les uns tombent dans un état voisin du marasme; les autres y altèrent leur constitution individuelle; d'autres succombent avant le retour de la belle saison; d'autres enfin y contractent des maladies graves qui quelquefois prennent le *caractère contagieux*, enlèvent la moitié des bestiaux

d'une contrée, et résistent plus ou moins long-temps aux secours de l'art, suivant l'intensité des causes qui leur ont donné naissance.

Dans différens Mémoires que je me propose de publier, je décrirai ces maladies, en indiquant les moyens de les prévenir et de les combattre.

LUBIN ROCHE,
médecin-vétérinaire du département.



MONUMENS RELIGIEUX
de Villefranche.

(Suite.)

Chapelle de la Confrérie des Pénitens noirs et bleus.

La France était en proie au fanatisme et aux discordes civiles, à l'époque où ces confréries naquirent. Henri III, qui semble avoir perdu de son courage en échangeant la cuirasse des camps pour la pourpre des rois, en fut le premier protecteur. Il n'était pas rare de voir ce monarque passer gaîment d'une partie de plaisir à une consultation magique; des bras d'une maîtresse à une cérémonie pieuse; se faire gloire de figurer dans une confrérie de Pénitens. Il pensait sans doute, par cet acte extérieur de religion, ou voiler ses désordres aux yeux du vulgaire, ou peut-être encore les expier.

De la cour, les confréries de Pénitens se répandirent dans les provinces. Le midi de la France s'empressa surtout de les adopter. Dans nos contrées méridionales, le caractère des habitans a quelque chose de joyeux et d'expansif qui influe même sur les cérémonies du culte. Les Pénitens n'étaient dans le principe qu'une mascarade: la religion épura cette aggrégation, et lui donna un caractère pieux. Tous les membres durent se regarder comme frères et se rendre tous les devoirs spirituels; mais dans la suite, les confréries se dépouillèrent de cet esprit de modération et d'ordre dont la religion les avait revêtues en les sanctionnant. A une solide ferveur succédèrent un esprit d'orgueil et des rivalités dangereuses. En vain des hommes sages voulurent rapprocher ces cœurs aigris, et engager les Pénitens des diverses nuances à se donner le baiser de la réconciliation, ce ne fut plus l'effusion du zèle qui les

anima, mais une gloriole futile, une affaire de coterie. Disons-le cependant avec l'impartialité qui convient à notre temps, un petit nombre ont conservé les vertus primitives de l'association; celle surtout qui préside aux funérailles: riche et pauvre, tous ont droit après le trépas à la touchante sollicitude de la confrérie.

Leur costume est sombre comme le moyen-âge, riant comme le ciel du midi, bouffon comme une fête pendant le carnaval. A la vue de ce sac long qui les couvre, de cette discipline blanche qui entoure leurs reins, mille souvenirs se croisent, se confondent. Quand leur cortége défile dans nos rues, on reconnaît que Villefranche n'a point rompu entièrement avec le passé; elle y tient par ses fêtes, ses processions, ses mœurs tant soit peu rustiques, son enjouement et son urbanité.

Les chapelles des Pénitens bleus et noirs de Villefranche furent construites vers l'an 1609. On dédaigna l'architecture gothique, qui a l'avantage de réunir au grandiose dans l'ensemble la délicatesse des détails et un caractère indélébile. On eut recours à d'autres sources Les Pénitens bleus voulurent copier le genre grec échappé des ruines de Bysance, et l'architecture italique que les Médicis avaient exhumées avec les chefs-d'œuvre de l'art et les joyaux de la littérature antique. La chapelle des Pénitens noirs est dans un goût oriental; elle rappelle cette architecture légère qui, née dans les sables du désert, fut portée sur la tente de l'arabe dans les bosquets de roses de Grenade et de Cordoue. Son petit clocher a tous les agrémens du minaret, et les arbres du Petit-Languedoc semblent, vus de loin, l'entourer d'une ceinture verdoyante.

Notre-Dame des Treize-Pierres.

Le bassin de Notre-Dame est resserré d'un côté par des monticules plantés de vignobles où s'élèvent des colombiers blanchâtres; de l'autre, par de nouvelles collines sur lesquelles on a jeté la route de Villefranche à Montauban.

La fraîcheur du gazon, l'aménité du paysage environnant, le calme qui y règne attirent souvent dans ces lieux les âmes tendres et recueillies; là, les clameurs importunes de la cité voisine viennent mourir. Le murmure du ruisseau de la Ven-

drie, sur la surface duquel ondulent de légères couches de cresson, et le bruissement des saules ajoutent encore aux charmes de la solitude.

On trouve dans le bassin la petite fontaine de Notre-Dame, rendue célèbre par sa propriété minérale et ferrugineuse. Une petite maison blanche renferme la conque de la naïade qui se remplit à l'aide d'un filet d'eau qui coule sans cesse. Vers les premiers jours de septembre, des malades vrais ou imaginaires se rendent de plusieurs lieues à la ronde, à la fontaine de Notre-Dame, pour y puiser la santé : ils s'en retournent chez eux guéris ou croyant l'être.

Au-dessus de la fontaine, on aperçoit une église dont les murs se détériorent, la charpente s'écroûle, les voûtes s'affaissent, et dont les fenêtres sont veuves de vitrages. C'était un temple que la piété de nos pères éleva en l'honneur de la Vierge. Pillée par les Calvinistes, en 1561, l'église de Notre-Dame des Treize-Pierres fut restaurée en 1630. Dans des temps malheureux, alors que la contagion dévastait notre ville, les habitans éplorés vinrent dans son enceinte puiser des consolations et des espérances. Pieuse et reconnaissante, la cité déposa et fit graver son *ex voto* sur le frontispice de cette église consacrée à Marie (1628), quelques années avant qu'un de nos rois mît aux pieds de la mère du Christ la France religieuse; et depuis lors l'église de Notre-Dame des Treize-Pierres a été l'objet pour les Villefranchois d'une dévotion particulière, d'un saint pèlerinage. En 1632, Bonal, chanoine de Villefranche, fonda près de ladite église la congrégation des prêtres de Sainte-Marie. En 1723, cette maison fut cédée aux religieux de l'ordre de Saint-Lazare. Elle fut bien touchante cette idée de placer sous la protection de la mère du Christ ces enfans de saint Vincent-de-Paule!

Quelques vieux Lazaristes, blanchis dans les peines du saint ministère et dans les travaux des missions, se retiraient dans la maison de Notre-Dame des Treize-Pierres, pour y couronner une carrière pleine de vertus : ils y consacraient à l'instruction de quelques jeunes aspirans au sanctuaire, les restes d'une vie d'ailleurs si pleine de bienfaits. *Euntes ibant mittentes semina sua.*

L'oratoire que l'on aperçoit au-dessous de l'église de Notre-

Dame des Treize-Pierres, a partagé pendant bien long temps les offrandes et les prières du peuple. Construit en 1698, l'impiété révolutionnaire le renversa en 1793.

Une croyance populaire, sanctionnée par l'expérience, prétend que cette petite chapelle garantissait le bassin de la Vendrie, celui de Tolonzac et les campagnes circonvoisines, des trombes et des orages qui depuis sa destruction ont ravagé ce malheureux pays. M. de Cardonnel-Fonrozat a relevé, en 1833, l'oratoire, dont les pierres étaient éparses çà-et-là. On a gravé sur le fronton de la chapelle rajeunie :

Pretereundo cave, ne sileatur ave.

L'Hermitage.

Par les soins de M. Claude Desbruyères, docteur en médecine, et des consuls de l'année 1630, on éleva une chapelle expiatoire au champ de la Bodomie, où dormaient ensevelis 8000 pestiférés (18 mars 1636). La chapelle fut dédiée à St-Sébastien, et le 20 décembre 1636, elle fut bénie par l'hermite de Mauriac, par ordre de Bernardin de Corneillan, évêque de Rodez.

Le père Caprayse-Fornel, de la ville d'Agen, étant arrivé en 1635 à Villefranche, demanda un lieu pour y habiter. Il offrit de bâtir à ses frais la chapelle expiatoire et le logement pour un hermitage, ce qui lui fut promis par contrat passé entre les consuls et lui. Ce contrat stipulait que la ville ne contribuerait pas à la fondation ; qu'elle ne fournirait rien ni pour la construction ni pour la nourriture des frères hermites. Ce fut une touchante idée que celle de ces frères, de se placer près de la demeure des morts pour en surveiller la cendre.

Le père Caprayse mourut le 19 octobre 1660, à six heures du matin, pendant qu'il faisait la quête au territoire de Najac. Malade d'une fièvre continue, il mourut la veille de la fête de saint Capraise, et fut enseveli dans la chapelle des Hermites qu'il avait fondée à Villefranche.

En 1677, par délibération du conseil de ville, les dames de Sainte-Claire obtinrent la permission de s'établir dans l'hermitage de Saint-Sébastien. A la place de l'hermitage, les

consuls donnèrent aux hermites la chapelle et l'hôpital de la Maladrerie Saint-Martin.

En 1686, les chevaliers de Saint-Lazare, prétendant que la Maladrerie Saint-Martin leur appartenait depuis long-temps, s'en mirent en possession en vertu de leurs priviléges, en sorte que les hermites furent obligés d'en sortir.

Les consuls transportèrent leur hermitage sur la montagne de Macarou, et, par délibération du conseil de ville, on leur donna les terres incultes de ce terroir, à condition que tous les ans ils y célébreraient, dans la chapelle qu'ils devaient y faire construire, la fête de Saint-Louis, roi de France.

Couvent des religieuses de Sainte-Ursule.

En 1627, les religieuses de Sainte-Ursule vinrent de Toulouse pour établir un couvent dans notre ville. Elles étaient au nombre de six: la supérieure s'appelait la mère Marguerite de Viguier.

Couvent des religieuses de la Visitation.

Le 4 mai 1642, les sœurs de la Visitation Ste.-Marie vinrent de Montferrand, en Auvergne, établir un couvent à Villefranche. Elles y furent reçues à condition qu'elles contribueraient aux taxes et charges de la communauté de la ville, conformément aux statuts de leur ordre et à l'intention du bienheureux François-de-Sales, leur fondateur.

Jusqu'en 1658, elles habitèrent la maison de M. Héral, prévot de la grande église, et celle de M. Bonal, prêtre, qui étaient situées, la première, du côté du cimetière, et la seconde dans la petite rue qui conduit à la chapelle de Sainte-Barbe. Au mois d'août 1658, elles prirent la maison de la Trésorerie avec le jardin, dans le quartier ou *gache* de la fontaine.

Couvent des religieuses de Sainte-Claire.

Le monastère des religieuses de Granayrac, de l'ordre de Sainte-Claire, fut fondé dans la paroisse de Claugnac par Jean de Via, baron de Calvirac, en exécution du testament

de Bello-Marquerio, son père, qui l'avait institué son héritier à la charge de faire bâtir un couvent dans son domaine de Granayrac et de le doter suffisamment pour y entretenir douze religieuses de l'ordre de Sainte-Claire.

La fondation fut confirmée par une bulle du Pape Jean XXII, expédiée d'Avignou le 20 juin 1326. Pierre de Castelnau était à cette époque évêque de Rodez.

Ce monastère fut ensuite transféré à Villefranche par ordre de Gabriel-de-Voyer-de-Paulmy, évêque de Rodez, du consentement du prince de Monaco, leur patron. La ville leur accorda la chapelle de Saint-Sébastien avec l'hermitage qui y avait été bâti, par les délibérations consulaires de 1628 et 1677.

Villefranche. L. Guirondet fils.



Mémoire

SUR

LES DOLMEN ET LES ANCIENS TOMBEAUX.

On trouve sur le sol de notre département, au milieu des bruyères, dans les forêts, sur la cime des coteaux, généralement enfin, dans les lieux agrestes et d'un aspect sauvage, des monumens en pierres brutes, connus dans le pays sous le nom de *peyro-lébado* ou *peyro-ficado*, et dont la dénomination celtique est *dolmen*. Leur construction, d'après l'opinion commune, remonte à l'époque où les Celtes ou Gaulois habitaient notre patrie.

Les dolmen sont nombreux dans notre département. Voici ceux qui ont été signalés par nos historiens ou que nous avons nous-même particulièrement observés :

Deux au Bourg de Lacavalerie ;

Quatre près du village de St-Maurice, à l'autre extrémité du Larzac ;

Plusieurs à Montjaux ;

Un à Broquiez ;

Un sur la pente méridionale du Lévezou, près de Combe Roumal ;

Un à Bourival ;

Trois auprès de Vérières ;

Un entre Engayresques et la Souque ;

Un grand nombre dans l'étendue de l'ancienne terre de Mostuéjouls ;

Un grand nombre aussi dans l'ancienne terre de Lugans ;

Un auprès de Buzeins ;

Plusieurs à Villeneuve-la-Crémade ;

Un auprès de Souyri ;

Un dans la plaine de Sainte-Radégonde ;

Un à Bezonnes ;

Un à Peyrignagol ;

(Ces deux derniers ont été décrits par Monteil, qui en a même fait graver la figure.)

Plusieurs dans la commune de Salles-Courbatiéz ;

Plusieurs dans celle de Ste-Girbelle, près des rives du Lot, et dans les bois ;

Un dans la plaine calcaire entre St-Antonin et Calayrac ; sur un petit tertre qui paraît avoir été formé par la main des hommes ;

Un entre Mondalazac et Salles-la-Source ;

Un sur le chemin de Sauvage à Cougousse ;

Un près de Briane, commune de Flavin ;

Plusieurs dans les bois, aux environs de St-Izaire ;

Deux près de Linars ; commune de Villefranche-de-Panat ;

Un autre dans la même commune, à deux cents pas du hameau de Lavernhe.

Ces monumens sont appelés *Dol-men* en Bretagne, pays où la langue celtique s'est conservée avec peu d'altérations jusqu'à nos jours (1). Ils se composent de deux grandes pierres plates, posées de champ, parallèlement entre elles, et sur lesquelles repose une troisième pierre horizontale, en forme de table, ordinairement inclinée. Quelquefois une autre pierre verticale, servant de troisième support, bouche une des deux ouvertures de la grotte.

Les *dolmen* varient beaucoup dans leurs dimensions. Celui de Lavernhe a vingt pieds de long sur douze de large, et quinze à dix-huit pouces d'épaisseur. Un homme peut se

---

(1) *Dol* veut dire table, *men*, pierre : table de pierre.

Quelques savans ont prouvé que l'ancien Gaulois était la même langue que le Celtique, et qu'il était parlé encore dans toute sa pureté par les habitans de la ville de Pontrieux, en Bretagne, et du petit territoire qui l'environne.

tenir debout dans la chambre intérieure. C'est sans doute le plus grand qu'on ait observé dans le pays.

On se demande comment des hommes qui n'avaient point le secours des machines modernes, ont pu transporter et poser de semblables masses? Il leur fallait, certes, une autre puissance que celle de leurs bras, pour mettre en mouvement des pierres de ce calibre, et on peut conjecturer avec raison que l'usage des leviers ne leur était point inconnu.

Les savans sont partagés sur l'usage auquel servaient ces monumens.

Latour-d'Auvergne-Corret, dans son *Traité des Origines gauloises*, dit que c'était sur ces autels que les druides égorgeaient leurs victimes; mais César, Strabon et Diodore de Sicile (1), qui ont particulièrement décrit les mœurs et les usages religieux de ce peuple, ne présentent dans leurs récits aucune circonstance sur laquelle on puisse asseoir cette opinion : d'après eux, au contraire, les victimes étaient debout, et non couchées sur un dolmen, et la preuve en est dans ces présages que les sacrificateurs tiraient quand le malheureux était tombé (*quo prolapso*), et par la manière dont il était tombé (*è casu*). Quant à ceux qu'on perçait de flèches sacrées, que l'on crucifiait ou que l'on brûlait vifs, comme on le verra bientôt, nous n'avons pas besoin de dire que les dolmen n'étaient d'aucun usage pour leur immolation.

Quelques antiquaires les ont considérés comme des monumens de superstition élevés par les Gaulois au temps où ils adoraient des pierres. Nous trouvons en effet dans l'histoire que, dès les temps les plus reculés, les pierres ont été employées comme élémens matériels du culte, et ensuite qu'elles sont devenues elles-mêmes l'objet d'un culte insensé, fruit de l'imagination déréglée de l'homme. Nous pourrions prouver par une foule de passages tirés des auteurs sacrés et profanes, que les anciens peuples adoraient les pierres; nous en rapporterons un seul : au verset 1er du 26e chapitre du Lévitique, Moïse dit aux Hébreux : « Vous n'érigerez » pas, sur votre terre, de grandes pierres remarquables par » quelque superstition, pour les adorer à l'exemple des na- » tions. »

(1) Strabon, liv. IV. — Diod. Sic., liv. V, chap. 31.

Les Celtes, venus de l'Asie, importèrent ce culte en Europe; imitant les peuples dont ils s'étaient séparés, ils se servirent de pierres informes comme autels ou comme monumens mémoratifs d'un grand événement. Dans le système religieux des druïdes, les pierres ne servirent guère que d'élémens matériels de leur culte, car ces prêtres, qui avaient conservé quelques traces des traditions anciennes, adoraient primitivement le Dieu de l'univers; ensuite ils en vinrent à adorer le bon et le mauvais principe, imitant en cela les Chaldéens et les Egyptiens; enfin, dans les temps postérieurs, lorsqu'ils eurent communiqué avec les Phéniciens, les Grecs et plus tard avec les Romains, ils tombèrent dans toutes les absurdités du polythéisme.

D'autres auteurs enfin ont pensé que les dolmen étaient des tombeaux, et les débris humains qu'on a plusieurs fois découverts en creusant le sol qu'ils recouvrent, semblent ne laisser aucun doute à cet égard. M. Bosc, entre autres, rapporte que, par les soins de M. de Carbon, conseiller au Parlement de Toulouse, des fouilles furent faites sous un de ces monumens, situé près de Buzeins, et qu'on y trouva des urnes sépulcrales, des ossemens humains et des pièces de monnaie.

Mais ces opinions sont elles contradictoires au point de s'exclure mutuellement, et n'est-on pas fondé à penser, avec l'auteur des *Annales du Rouergue*, que dans la religion des druïdes ainsi que dans celle des chrétiens, les grands regardaient comme un honneur et un avantage d'être inhumés au pied des autels? Il nous a été assuré que, sous un de ces monumens aux environs d'Aubignac, on avait trouvé parmi des ossemens humains des médailles dont l'une portait le nom d'*Albinus*. La Société en possède une découverte par M. Passelac fils sous un dolmen de la même localité, avec l'inscription *Diva Augusta Faustina*. Il résulterait de ces découvertes ou que les Romains firent servir à leurs usages funéraires les monumens du peuple qu'ils avaient conquis, ou bien que les Gaulois adoptèrent les usages du vainqueur, en introduisant ses médailles dans leurs tombeaux.

Au mois d'avril dernier, M. d'Albis du Salze, notre collègue, fit opérer des fouilles sous un dolmen des environs de Saint-Izaire, mais elles ne produisirent aucun résultat. Peut-être

n'ont-elles p s été poussées assez avant. Il serait à désirer que de semblables fouilles fussent répétées sur plusieurs points : c'est le moyen le plus simple de constater l'origine et la destination de ces mystérieux mon umens.

Quoique nous ayons dit plus haut qu'il paraissait invraisemblable que les dolmen eussent servi aux cruelles cérémonies des Gaulois, il n'en est pas moins certain que ce peuple, par le ministère des druides, offrait à ses dieux et à ses morts des victimes humaines. Les témoignages nombreux des auteurs anciens (1) ne permettent pas d'avoir des doutes sur cet usage dont de faux principes étaient la cause : les Gaulois regardaient l'homme comme étant de toutes victimes celle qui était la plus agréable au ciel. Teutatès, Hésus et Taranis (2) étaient les divinités qu'ils choisissaient pour leur offrir ces holocaustes. Lucain en fait mention dans le premier livre de sa *Pharsale*, lorsqu'il donne le recensement des peuples qui prirent le parti de César contre Pompée. Diodore de Sicile rapporte qu'on conservait les malfaiteurs pendant cinq ans, qu'ensuite on les perçait avec des pieux pour rendre hommage aux Dieux et qu'on les immolait avec d'autres prémices sur de grands bûchers élevés à cette occasion. Outre les malfaiteurs, on faisait servir pour les sacrifices les prisonniers faits à la guerre. Quelquefois on les brûlait dans de grandes cages d'osier ou on les immolait avec les animaux qui avaient été pris dans le combat. Enfin, si l'on n'avait pas suffisamment de malfaiteurs ou de captifs, on ne craignait pas de sacrifier d'autres individus : c'était là le comble de la barbarie.

Les Romains, maîtres des Gaules, eurent la plus grande peine à proscrire cette affreuse coutume et ne purent même y parvenir entièrement, malgré les peines sévères portées par leurs empereurs contre les druides.

Pendant plusieurs siècles encore il resta des traces de l'ancienne superstition. Eusèbe dit que les sacrifices humains cessèrent sous Adrien, c'est-à-dire au commencement du se-

(1) César, Cicéron, Pline, Diodore de Sicile, Denis d'Halicarnasse, Strabon, Lactance, Lucain.

(2) Teutatès, le même dieu que Mercure, suivant une opinion généralement adoptee par les Romains; — Hésus, le même que le dieu Mars; — Taranis, le même que Jupiter.

cond siècle. Tertulien les fait durer plus long-temps (1), et raconte que de son temps, dans le troisième siècle, les Gaulois immolaient encore des hommes à Mercure. Quoi qu'il en soit, la barbarie des mœurs, et avec elle la superstition, reprirent leur empire à l'époque de la décadence de l'empire romain, et lors du mélange des peuples du Nord avec les Gaulois. La légende de Saint-Amans nous fait connaître les obstacles que cet évêque eut à vaincre pour détruire le culte de Ruth. L'historien Procope (2), parlant d'une expédition de Théodebert, second roi franc d'Austrasie, en Italie, l'an 539, dit : « Ces barbares, devenus chrétiens, observent encore une partie de leurs anciennes superstitions ; ils immolent des *victimes humaines*, et font d'autres sacrifices impies qui leur servent pour les divinations auxquelles ils se livrent. »

A la fin du sixième siècle, l'évêque Grégoire de Tours, écrivant à Brunehault, lui adressait ces paroles remarquables : « Faites en sorte que vos sujets rentrent dans la modération de la discipline religieuse ; qu'ils n'immolent plus de victimes à des idoles ; qu'ils n'adorent plus des arbres, et qu'ils ne fassent plus des sacrifices sacriléges avec des têtes d'animaux. »

Nous en avons assez dit pour montrer combien la superstition des Anciens Gaulois, soutenue de celle des Francs et de quelques autres peuples du Nord, a été difficile à déraciner. Ce triomphe était réservé à la religion bienfaisante qui a succédé au culte barbare que suivirent pendant si long-temps nos ancêtres.

Il ne sera pas hors de propos de faire connaître ici les différens modes de sépulture usités chez les peuples des Gaules : ces notions pourront nous guider dans nos recherches archéologiques.

Les Gaulois brûlaient leurs morts, déposaient leurs cendres dans des urnes de terre, et les inhumaient avec leurs armes, les instrumens qui leur étaient propres, et les choses précieuses dont ils avaient fait cas pendant la vie, de telle sorte que des chevaux, des esclaves et d'autres individus

---

(1) Apolog., chap. 9.

(2) Procope, de Bell. Goth., liv. II, chap. 25.

même étaient égorgés, brûlés ou ensevelis vivans pour suivre leurs maîtres dans leur dernière demeure.

Les funérailles du peuple et des soldats étaient fort simples; mais on accompagnait celle des grands et des chefs de la nation d'une pompe relative à leur rang. Dans l'un et l'autre cas, les sépultures subirent divers changemens qu'un savant antiquaire, M. de Roquefort, a rangés sous quelques époques principales.

I.

Dans le premier âge, c'est-à-dire au temps où la Gaule était plongée dans une profonde barbarie, nul art dans les sépultures. Ce sont de grosses pierres brutes, formant une chambre souterraine et contenant parfois un grand nombre de corps, les uns brûlés, dans des urnes, les autres entiers (ceux des victimes), gisant à côté pêle-et-mêle avec des instrumens grossiers, tels que des haches en pierre, des os pointus, armature de leurs lances et de leurs flèches. Quelquefois ces tombeaux sont surmontés de grossiers monumens appelés, en Bretagne, *dolmen*, *menhirs* et *lécavènes*.

Nous avons déjà parlé des dolmen.

Le *menhir* ou *peulvan* (1), est une énorme et longue pierre brute plantée debout. On le dédiait à la mémoire d'un homme mort sur le champ de bataille, debout quand il reçut le coup de la mort.

Les *lécavènes* sont formées de menhirs ou colonnes brutes par couple, surmontées d'une architrave rustique.

Ces deux genres de monumens, fort communs en Bretagne et dans les états du nord, sont à peine connus en Rouergue.

Un menhir a été dernièrement signalé sur le Larzac, par M. de Gaujal, entre La Cavalerie et St.-Pierre-de-la-Fage, dans le terroir de Combefère, petite plaine environnée de collines. Il a, de hauteur hors de terre, environ deux mètres, et de largeur, près d'un mètre. Son épaisseur du côté du sud est de cinquante centimètres, et du côté du nord de trente; il est arrondi de ces deux côtés. A deux portées de

(1) *Men-hir* veut dire pierre longue. -- *Peul-van* signifie homme pâle.

fusil de ce monument, se trouve un *tumulus* surmonté d'un autre menhir incliné du côté du couchant (1).

II.

A l'usage des monumens brutes, succèda, chez les Gaulois, celui des buttes tumulaires (2), petites collines formées de terres ou de pierres rapportées, assez communes dans toutes les parties de la France, contenant pareillement des urnes, des ossemens, des armes en cailloux aiguisés, etc.

Elles étaient fort en usage chez les anciens peuples du Nord. Partout ces collines sont rondes, et partout coniques ou à cône tronqué. Souvent leur pied, dans tout le pourtour de sa circonférence, est entouré de grosses et larges pierres qui, sans doute, au moment où on les construisait, furent placées là pour contenir l'éboulement des terres et faciliter leur tassement. Mais, presque partout, le temps a couvert d'herbe ce revêtement d'enceinte, ainsi que la masse entière du tertre. Pour ce qui regarde l'intérieur, dans les unes on trouve les restes entiers du mort, dans d'autres seulement ses cendres dans un vase de poterie grossière; ce qui prouve qu'il y a eu deux périodes dans l'âge tumulaire ; l'une où on brulait les morts, l'autre où on les inhumait; et comme dans les tombeaux de celle-ci on a découvert quelques lambeaux de vêtemens, quelques ornemens en cuivre, on en a conclu qu'elle était postérieure à la première, puisque les habitans connaissaient alors certains arts et étaient sortis de l'état sauvage (3).

(1) Parmi les monumens celtiques, il en est un autre dont nous croyons devoir faire mention, quoiqu'il n'ait point rapport aux sépultures. Ce sont les *Pierres branlantes*, masses énormes placées de manière à pouvoir être mises en mouvement d'oscillation. Les druïdes tiraient des augures du mouvement plus ou moins fort que leur frauduleuse adresse avait su leur imprimer. A l'entrée du village de Peyrelébade, commune de Salmiech, on voit un immense bloc de granit, placé sur un autre rocher à surface plane, auquel il paraît à peine toucher par deux ou trois points. La position singulière de ce rocher pourrait faire croire qu'il a été ainsi placé par la main des hommes et que c'est là un des monumens druïdiques dont nous venons de parler.

(2) *Tumuli* ou tombelles que les Anglais nomment *barrow*.

(3) L'époque de la civilisation des Gaules daté de l'arrivée des Phocéens à Marseille, environ 600 ans avant J.-C.

Dans les collines de cette période, quelquefois le mort est couché sur un lit de cailloux, qui n'a en étendue que sa grandeur. Quelquefois, au contraire, le sol entier de la base est couvert circulairement de grandes pierres. Au centre est le mort, et le pavé sert en quelque sorte de fondement au monticule.

L'emplacement ordinaire des monticules était une prairie ou une plaine, près d'une rivière ou d'un grand chemin, et le motif de ce choix n'est pas difficile à deviner. Ces monumens, chez les Barbares, étaient une sépulture d'honneur qu'ils donnaient par estime à ceux de leurs chefs ou à des personnages illustres parmi eux dont ils voulaient rendre la mémoire immortelle. D'après cette intention, il était naturel qu'ils la plaçassent, soit dans une plaine où par son isolement elle attirerait tous les regards, soit dans le voisinage d'une grande route ou d'une rivière navigable, afin que journellement elle fût sous leurs yeux et sous ceux de leurs descendans.

Ces collines sont tantôt isolées, tantôt par groupes de deux et plus. Les unes ne contiennent qu'un cercueil, dans les autres on en trouve plusieurs. Leur hauteur varie beaucoup.

Ces sortes de monumens ne sont pas rares dans nos contrées Il en existe trois près de Courbatiez, arrondissement de Villefranche. On a remarqué que le terrain qui les avoisine contenait une grande quantité d'ossemens humains. Sans doute que ce lieu fut le théâtre de quelque combat. Les Gaulois élevèrent le monticule sur le tombeau de leur chef, tandis que la reste des guerriers morts sur le champ de bataille ne reçut qu'une sépulture commune.

Un semblable *tumulus* existait autrefois dans la commune de Maleville, au village de Sabadel. Le prêtre desservant l'église de ce lieu le fit aplanir pour en faire un jardin. On y trouva plusieurs tombeaux couverts de grosses pierres plates.

M. Soulié aîné, de Villefranche, a fait opérer des fouilles sur un autre de ces tumulus situé dans la commune de Villeneuve, au milieu des bois, à un endroit appelé *La Mothe-Merle*. La butte était plantée de chênes et pouvait avoir une vingtaine de pieds de hauteur. Une tranchée verticale fit découvrir, à 6 ou 7 pieds de profondeur, une couch de cendres de 2 à 3 pouces, mêlée de charbons et de débris de

poterie. On y aperçut aussi quelques traces de maçonnerie. Il est probable qu'en creusant davantage on eût trouvé d'autres objets.

La petite butte surmontée d'une croix qui s'élève au milieu de la plaine du Puech-Mourguiol, au sud et à un quart de lieue de Rodez, appartient, si je ne me trompe, à cet ordre de sépultures.

C'est ici le lieu de parler de deux squelettes trouvés, en avril 1831, dans un champ de Villeplaine, près Sévérac. Ils gisaient à fleur de terre, sous un grand tas de pierres d'environ 80 mètres de pourtour sur 3 mètres d'élévation; mais le lit où reposaient ces squelettes placés à côté l'un de l'autre était symétriquement arrangé avec des pierres de plus grande dimension. Dans les champs environnans on a fréquemment trouvé des ossemens humains parfaitement conservés.

Un de ces squelettes, appartenant au sexe féminin, portait au tibia de chaque jambe douze anneaux de cuivre, larges d'un pouce et de circonférence inégale (1). Ces anneaux, entr'ouverts sans doute par suite de la disparution de la soudure, étaient minces, renflés, ornés de lignes transversales groupées de distance en distance. Douze anneaux analogues mais plus petits gisaient entre les deux squelettes. Le nom de champ *Sarragats*, champ sarrazin, semble indiquer l'origine des dépouilles qu'il renferme, et peut-être elles proviennent de quelques-uns de ces Maures battus par les Francs qui envahirent la France dans les premiers temps de la monarchie (2). On sait d'ailleurs que les femmes, chez plusieurs peuples d'Orient, portent des ornemens pareils.

III.

Les sépultures du troisième âge attestent que les arts avaient fait à cette époque de grands progrès; car, à côté des

(1) La Société possède un de ces anneaux et doit à M. Lescure un mémoire très-circonstancié sur cette découverte.

(2) En 725 notamment, ils s'emparèrent de Rodez, sous la conduite d'Ambiza, leur chef. En 731, ils détruisirent le monastère de Conques. En 732, leur armée fut exterminée près de Poitiers, par Charles Martel, qui leur fit repasser les Pyrénées.

urnes contenant des corps brûlés et des ossemens, on trouve des armes en fer, des objets précieux en or et en argent. Mais, à l'extérieur, aucun monument ne décèle la présence de ces dépôts, sans doute afin de mieux déconcerter la cupidité qui aurait été tentée d'y pénétrer pour en dérober les richesses. Quand les morts étaient de condition à exiger de nombreux holocaustes, on construisait un caveau en maçonnerie où toutes les victimes étaient réunies. Une seule urne suffisait pour les funérailles du pauvre.

C'est probablement à cet âge qu'il faut rapporter les urnes cinéraires découvertes, à diverses époques, à Rodez, à Villefranche, à Millau, à Buzeins, auprès de Laissac, à Miramont, etc., etc.

IV.

Le quatrième âge commence vers la fin du 2e siècle, et se distingue des précédens par un mode tout différent de sépulture. L'usage de l'ustion des corps a disparu; les dépouilles mortelles sont déposées dans le sein de la terre comme on le pratique de nos jours. Ce nouvel usage, introduit par le Christianisme, fut maintenu par les Francs, les Bourguignons et les Visigoths qui, au cinquième siècle, vinrent s'établir dans les Gaules (1); c'était d'ailleurs le mode de funérailles usité chez ces peuples barbares. Toutefois, les dépôts d'armes et d'objets précieux continuèrent et, comme dans l'âge précédent, on s'abstint de marquer la place des sépultures par des monumens extérieurs. Après Clovis seulement, on vit quelquefois des chapelles élevées au-dessus des tombeaux. Les morts étaient placés dans des sarcophages en pierre et déposés dans certains lieux consacrés aux sépultures. Ces sarcophages étaient renflés latéralement vers le milieu et plus étroits du côté des pieds. Une pièce supérieure s'emboîtait dans l'autre et formait le couvercle. On a remarqué que les pieds étaient toujours tournés du côté du levant.

---

(1) Les Romains inhumaient leurs morts de la même manière; ainsi, parmi les tombeaux dont nous parlons, on peut en rencontrer qui remontent à l'époque de leur premier séjour dans le pays; c'est-à-dire au temps de la conquête de la Gaule Narbonaise dont faisait partie le Rouergue, 120 ans avant J.-C.

Ces tombeaux étant communs aux différens peuples qui occupaient alors les Gaules, il faut chercher ailleurs que dans leur forme des caractères qui puissent faire connaître leur origine païenne ou chrétienne, romaine ou barbare.

Dans les tombeaux païens, les bras du mort étaient placés le long des cuisses. Chez les chrétiens, au contraire, on les relevait en croix sur la poitrine.

Les tombeaux romains portent ordinairement des inscriptions latines en caractères romains. C'est même de ce peuple qu'est venu l'usage des épitaphes.

Les chrétiens empruntèrent des païens l'usage d'ensevelir avec les morts des objets d'art et de prix. Aussi n'est-il pas rare de rencontrer, dans les unes et les autres de ces sépultures, des colliers, des armilles, des brides, des étriers, des harnais, des médailles, des joyaux, des vases, des ornemens militaires ou religieux et même de dépôts d'argent. Mais ce qui forme le caractère propre des sépultures païennes, c'est le *naulus*, ou pièce de monnaie qu'on avait coutume de placer dans la bouche du mort, sans doute pour payer le passage de la barque fatale; quelquefois la monnaie était mise, dans un petit pot de terre, à côté du défunt.

Ce n'est aussi que dans les tombeaux de même origine qu'on trouve des vases en usage dans les repas, tels que plats, écuelles, coupes, et spécialement des pots et des bouteilles propres à contenir des liquides que l'on déposait auprès des morts avec des fruits, des viandes et du vin, dans la persuasion qu'ils s'en repaissaient encore dans l'autre vie (1).

---

(1) Dans un tombeau découvert, en 1810, près des fondemens de l'église d'Arvieu, on trouva un petit pot de terre qui semblait contenir encore un résidu de vin. Sur le couvercle du tombeau étaient tracés quelques caractères inconnus; à l'intérieur point d'ossemens, mais la pierre exhalait une odeur fétide.

Cette odeur, qui s'exhale fréquemment des anciens tombeaux quand on les frappe ou qu'on les brise, est due à certains gas qui, se dégageant par l'effet de la décomposition du cadavre, se sont fixés dans la pierre. Le même phénomène a lieu dans plusieurs masse minérales, telles que la roche connue des géologues sous le nom de *stinkstein* (wern), ou calcaire fétide, qui forme l'étage supérieur du *zechstein* dans le terrain pénéen. La percus-



Tertulien et Saint Augustin (1) font plusieurs fois mention de cette étrange coutume et disent qu'il était même d'usage chez les païens de leur temps de porter, à certaines époques, de la nourriture sur le tombeau des morts pour y faire participer leurs mânes.

La plupart des tombeaux que l'on découvre tous les jours en fouillant dans les voies publiques, les places et les champs, appartiennent à l'époque dont nous venons de parler. Leur présence, sur tant de points divers, prouve que les lieux consacrés aux sépultures ont bien souvent changé de place par suite des révolutions qui se sont opérées dans les églises, les monastères, les édifices publics et tous les lieux habités.

Nous citerons ceux qu'une pluie d'orage mit à découvert, au mois de juillet 1807, dans un champ dépendant du domaine d'Alboy, auprès de Gages. « On peut y faire la distinction, dit M. de Gaujal, des riches et des pauvres. Les premiers seuls ont des tombeaux ; les autres sont inhumés dans la terre ; seulement l'emplacement qu'ils occupaient était indiqué par une enceinte de pierres posées de champ. Il est difficile d'assigner aujourd'hui la cause qui avait pu faire placer en ce lieu tant de tombeaux disposés dans un pareil ordre (ils étaient rangés en ligne droite) : peut-être existait-il à portée un endroit habité assez considérable et dont le souvenir est perdu. »

Il ne peut y avoir de doute à cet égard. La réunion de plusieurs tombeaux implique nécessairement l'existence d'un lieu habité dans le voisinage.

Or, les titres anciens font mention d'une foule de bourgs et de villages qui ont disparu sans laisser les moindres traces.

Il n'est peut-être pas de commune dans le département où l'on n'ait fait de semblables découvertes, tantôt près des édifices religieux et des lieux habités, tantôt au loin et en pleine campagne. Voici celles dont nous avons une connaissance précise.

En 1805, douze tombeaux de grès trouvés dans un champ

---

sion ou frottement en fait sortir une odeur infecte que M. Vauquelin attribue à une certaine dose d'hydrogène sulfuré.

(1) *Tert. de resurrect. initio.* — Saint Augustin, liv. 8, ch. 27 de la cité de Dieu et au sermon 15 des saints.



dépendant du village de Vabre, commune de Carcenac, à une grande distance de l'église paroissiale.

Vers 1826, tombeaux de même nature sur un monticule sauvage, près du hameau de Frayssinous, commune d'Alrance.

Le tracé de la route d'Entraygues a mis dernièrement à découvert une trentaine de tombeaux, formés de pierres calcaires rapportées, et qui gisaient presque à fleur de terre, entre Bozouls et St.-Julien, sur le versant méridional du *Puech-du-Joug*. La plupart de ces tombeaux contenaient des squelettes (1).

On en a trouvé aussi un grand nombre dans les champs des environs de Sébazac et d'Aubignac. M. Passelac, maire de Bozouls, qui assistait aux fouilles de cette dernière localité, a remarqué que les bras des morts étaient placés sur la poitrine, ce qui indique l'origine chrétienne.

Aubignac était autrefois une succursale de la maison du temple d'Espalion, et les templiers y possédaient un château fort.

Au nord de la montagne qui sépare le Vibal du château de Veillac, on aperçoit deux lignes parallèles de pierres implantées dans la terre et qui occupent une étendue d'environ 50 mètres. En fouillant dans l'espace intermédiaire, qui peut avoir deux à trois pieds de largeur, on a plusieurs fois trouvé des ossemens humains. Le terrain inférieur est couvert de briques romaines.

Des tombeaux analogues, mais formés par de massives ardoises rapprochées, se voient près de La Fiousserie, sur la cime des côteaux de la rive gauche du Tarn, au-dessus de La Cazotte, non loin de l'ancienne chapelle du Pérayrol.

Quelquefois les sarcophages se composent de deux longues pierres plates relevées en forme de toiture. Un paysan de Peyrelébade en trouva neuf ou dix de cette sorte dans son champ.

La lettre suivante, adressée à la Société par M. Passelac,

(1) La terre calcaire a la propriété de conserver les parties osseuses, sans doute à cause du carbonate de chaux, élément commun à l'une et l'autre substance. Dans les terrains primitifs, au contraire, la dissolution s'opère promptement, et il est rare d'y trouver des squelettes entiers.

contient des détails intéressans sur des fouilles faites récemment à Bozouls :

« Dans le mois de juin dernier, en creusant les fondations pour reconstruire le mur du cimetière de Bozouls, on découvrit un tombeau taillé dans la pierre ; comme il y avait, à la suite de ce tombeau, un espace de terrain assez considérable qui ne servait plus aux inhumations, j'ordonnai qu'on le fouillât, ce qui amena à découvrir, dans cette partie, cinq à six tombeaux de même nature. Celui qui a frappé le plus notre curiosité, est un tombeau double, d'un seul bloc de pierre, parfaitement bien conservé, avec son couvercle, sur lequel se trouvent gravés ces mots en caractères gothico-romains : *Barbatianus Sacerdos*. Dans l'intérieur gisaient deux squelettes d'inégale grandeur, dont le moindre paraissait provenir d'une femme. Parmi les autres tombeaux, il y en a un qui mérite quelque attention : il est soigneusement taillé et une de ses faces présente des croix et quelques ornemens de sculpture. »

La croix annonce des sépultures chrétiennes. Mais comment expliquer ce double cercueil dans lequel repose un prêtre à côté d'une femme? Ce n'est que dans les premiers siècles de l'église que les chrétiens mariés recevaient le sacerdoce, sans être tenus de rompre pour cela le lien conjugal. La discipline s'opposait seulement à ce que les célibataires devenus prêtres pussent prendre femme. (1) Ainsi en admettant que la même tombe eût ici réuni deux époux, son origine remonterait peut-être au 5e ou 6e siècle.

Le pavé de la place du Bourg, à Rodez, recouvre un grand nombre de ces monumens funéraires, car c'est là qu'on enterrait autrefois les morts, avant que cette partie eût été comprise dans l'enceinte de la ville, et l'usage s'est même conservé de prononcer l'absoute à l'un des coins de la place où se trouvait alors une croix. En 1099 le cimetière occupait la plus grande partie de cette place ainsi que celles de Lolmet et de la Magdelaine. Il paraît même, dit Bosc, que c'était le cimetière commun des Ruthénois avant l'établissement du christianisme; car, vers 1750, en creusant sur la place de Lolmet pour ré-

(1) Euseb. Hist. Ecclés. l. 3. c. 30. et l. 4. c. 29. Niceph. Calixta. l. 2. ch. 44.— Socr. l. 5. c. 22.

parer les aquéducs, on trouva, dans des tombeaux, des squelettes avec le *naulus*.

Les chrétiens introduisirent l'usage d'inhumer dans l'enceinte des lieux habités, qui était proscrit par les Romains. On commença à ensevelir les religieux et quelques personnages privilégiés dans les églises qui étaient situées hors de l'enceinte des villes. De là l'usage s'étendit à celles de l'intérieur. Bientôt après, pour satisfaire aux exigences du grand nombre de personnes qui demandaient la sépulture ecclésiastique, le clergé leur assigna, dans le voisinage de l'église, un terrain particulier qu'il bénit et qui forma les premiers cimetières.

Pendant que la police romaine subsista dans les Gaules et y fut maintenue, les habitans des villes, forcés d'avoir leur sépulture hors de l'enceinte des murailles, la placèrent, à la vérité, *extra muros*, mais aux environs. Par la suite, la plupart des villes se sont agrandies. En s'étendant, elles ont englobé, dans leur nouvelle enceinte, les terrains où étaient ces tombeaux, de sorte que ceux-ci, après en avoir été séparés, s'y trouvent aujourd'hui enclos. C'est ce qui est arrivé à Rodez pour le quartier du Bourg.

V.

Enfin, le dernier mode, qu'on appelle âge des mausolées, prit naissance au 12e siècle et a continué jusqu'à nos jours. De cette époque date l'usage de donner aux deux bouts du tombeau une égale largeur et d'orner leur extérieur d'effigies et de divers ornemens de sculpture. Ce furent d'abord des statues couchées, représentant le mort avec son costume d'apparat et ses insignes. L'art se ressentit du mauvais goût du siècle : en produisant ces froids mannequins, on ne put varier les attitudes, donner de l'action, et la pierre resta sans vie sous le ciseau du statuaire. Notre cathédrale possède plusieurs tombeaux de ce genre dans les chapelles des bas côtés du chœur, entre autres ceux des évêques Bertrand de Corn et Gilbert de Cantobre, morts en 1301 et 1348 (1).

(1) Dans la chapelle qui porte le nom de ce dernier, on voit un monument précieux par son antiquité : c'est une grande pierre de marbre qui faisait partie d'un autel construit par l'évêque

Vers la fin du 13e siècle, le luxe, qui s'était glissé jusques dans le domaine de la mort, introduisit le marbre et le plomb dans les tombeaux.

Au 15e siècle on représenta les statues agenouillées. Dans l'église de Ceignac on en voit un exemple sur le tombeau de Jean d'Arpajon, mort en 1536. D'Arpajon est à genoux devant une figure de la vierge.

Au 16e siècle, les mausolées comme les édifices subirent l'heureuse influence de la régénération des arts.

A toutes les époques les embaumemens furent rares en France.

Les plus précieux de nos monumens funéraires du moyen-âge existaient dans les cloîtres de Bonneval, de Bonnecombe, des Jacobins et des Cordeliers de Rodez : et ils ont disparu au milieu des ruines de ces édifices. Nous regrettons particulièrement qu'on n'ait pu conserver dans l'église des Cordeliers les tombeaux de Mascaronne de Comminges, femme du comte Henri II (morte en 1292), de la comtesse Cécile, sa fille, (morte en 1312), qui signala sa domination par des concessions utiles, par des règlemens pleins de sagesse et d'équité ; enfin, celui de Bonne de Berry, du sang royal de France, femme du fameux connétable d'Armagnac, mère du pape Felix V, et, ce qui est au-dessus de ces titres, princesse dont les vertus et les bienfaits firent long-temps chérir la mémoire. Le 30 décembre 1435, son corps, placé dans un cercueil de plomb, fut déposé dans la chapelle de Notre-Dame-des-Anges, derrière l'autel, avec ces mots : *Hic jacet corpus dominæ Bonæ.*

A Bonneval se trouvait le tombeau du comte Henri II, l'un des plus vaillans hommes de son siècle, et qui eut la gloire d'affranchir un des premiers les serfs de ses domaines (mort en 1308) ; celui du connétable d'Armagnac, dont le corps fut rapporté de Paris après le drame sanglant qui lui coûta la vie. On lisait dans une inscription qu'il fut enseveli le 14 septembre 1418.

Dans les ruines de Bonnecombe, on voyait encore il y a

Deusdedit, vers la fin du 6e siècle. Autour de cette pierre on lit ces mots en caractères gothiques : *Deusdedit episcopus indignus fecit hanc aram.* Cet autel avait été tiré des ruines de la première cathédrale qui s'écroula en 1275.

quelques années, le tombeau de l'évêque Hugues (1), fondateur de ce monastère, mort en 1214; il portait cette épitaphe:

« *Hâc jacet in tumbâ veneratur quem Bonacumba*
Hugo, Ruthenæ præsul, patruus comitensis,
Corpus sub petra, sed spiritus est super astra. »

Béranger de Landorre, archevêque de Compostelle, général de l'ordre des Dominicains, mort en 1330 en odeur de sainteté, avait été enseveli dans l'église des Jacobins de Rodez. Son tombeau fut détruit pendant la première révolution, mais dans le même édifice se trouvait un autre mausolée dont on parvint à sauver la partie supérieure. On peut encore la voir dans l'église de l'Hôpital. Elle représente un chevalier couché sur son dos et armé de toutes pièces; à ses pieds est un lion; sur le côté qui est adossé au mur est gravée une inscription qui fera sans doute connaître le nom de ce personnage.

Dans une des chapelles latérales de la petite église de Belcastel, on admire encore le mausolée élevé, d'après les traditions du pays, à la mémoire de Guillaume de Sonnac, grand-maître des Templiers, qui périt glorieusement devant la Massoure, en 1250. Grâce à de sages précautions, ce tombeau a été sauvé du vandalisme révolutionnaire. Par les soins du curé de la paroisse, la statue qui le décore fut enfouie dans le cimetière du lieu et y demeura cachée pendant toute la durée de nos orages politiques.

Le monument est placé dans une niche pratiquée dans l'épaisseur du mur. C'est une statue couchée, représentant un guerrier, les mains jointes et revêtu de sa côte de maille. Il est botté et porte des éperons, signe distinctif des chevaliers; ses pieds reposent sur un caniche; le tombeau est orné de bas-reliefs et de petites statues, qu'on ne peut voir en entier, parce qu'elles sont recouvertes en partie par le pavé de la chapelle. La figure du chevalier est remarquable par son expression.

Dans le même cimetière, on voyait, il y a peu de temps, un saint Michel armé d'un glaive. Des barbares l'ont mis en pièces pour construire un mur de clôture. Le travail précieux que l'on remarque sur les débris fait vivement regretter que ce monument ait été ainsi mutilé.

H. de B.

---

(1) Il était placé dans la vieille église.

Le Mémoire que l'on vient de lire a donné lieu à la lettre suivante de M. Lescure, membre de la Société; elle complète son propre travail sur les *Antiquités du canton de Sévérac* :

A M. le Rédacteur de la Revue de l'Aveyron et du Lot.

« Monsieur,

» Ignorant à qui nous devons l'excellent article sur les *Dolmen* (1) et les anciens tombeaux, inséré au feuilleton du 29 janvier dernier, je m'adresse à vous, Monsieur, pour prier l'auteur qui a bien voulu me citer *in fine*, d'ajouter à la dénomination des lieux *Sarragats*, où furent trouvés des tombeaux que l'on croit sarrasins, celle de *Marteliers*, désignant un tènement séparé du premier par une simple éminence longitudinale d'une faible élévation. J'avais omis, dans mon mémoire sur les antiquités du canton de Sévérac, ce fait extrêmement remarquable et qui semblerait annoncer que là furent deux camps, l'un des Sarrasins, et l'autre de Charles-Martel, ainsi que nous l'apprend l'histoire, sans désigner les lieux aussi particulièrement que paraît le faire la forme, la position des lieux et leur dénomination clairement étymologique.

» Je désirerais en outre que, dans l'énumération des noms vulgaires du *dolmen*, l'on n'omît point celle de *cibournié*, en usage dans certains cantons, tels que celui de Sévérac et de Laissac. Je tiens d'autant plus à cette dénomination qu'elle semble expliquer l'usage de ces monumens d'une haute antiquité, si l'on s'en rapporte au dictionnaire languedocien du savant abbé de Sauvage, où on lit *bournier*, *bournas*, cendrière, et *bournado*, abattis, intestins : je défie que tous les noms Celtes, Bas-Bretons et Gaulois cités en disent autant que le simple rapprochement de ce mot traditionnel; car il ne dérive d'aucun autre mot patois. — Ma réclamation serait-elle futile? Mais ne savons-nous pas que rien n'est à dédaigner dans la recherche des traces que les temps ont effacées?

» Veuillez agréer, etc. Lescure. »

Lavergne, 3 février 1838.

---

(1) Le nom de M. H. de B..... avait été oublié à la suite de la première partie.

DOCUMENS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DU ROUERGUE.

Lettres du Roi Henri III à Jean de Glandières, seigneur de Balzac.

Les troubles religieux avaient éclaté avec beaucoup de violence en Rouergue, dès 1561. Les calvinistes soutenaient leurs prétentions les armes à la main ; les catholiques leur opposaient une vigoureuse résistance ; la province était en proie à la plus vive agitation. Les partis armés se portaient tantôt vers Millau et Nismes, tantôt vers Saint-Antonin et Montauban, principaux foyers de la révolte. Les églises étaient pillées et dévastées, les villes et les bourgs attaqués, pris et repris, et dans cette alternative de succès et de revers, aucun parti n'obtenant un avantage décisif, les troubles se perpétuaient et chacun persistait opiniâtrément dans sa résolution.

Millau était une des principales places calvinistes ; à Rodez et surtout à Villefranche, les royalistes eurent assez constamment le dessus. Plusieurs seigneurs avaient pris parti pour les religionnaires et leur servaient de chefs : tels étaient Jean, baron d'Arpajon, Jean et Jacques de Castelpers, vicomte et baron de Panat, François de Morlhon, Raymond de Gauthier, seigneur de Savignac, Antoine de Peyrusse, Jean de Tauriac, les seigneurs de Broquiez, de Firmi, du Claux, d'Asprières, de Taurines, Barri-Vigouroux, Lavaquaresse, etc.; toutefois, la plus grande partie de la noblesse était demeurée fidèle à la cause royale. De ce nombre était Jean de Glandières, homme de courage et de résolution, qui ne cessa, pendant toute la durée de la guerre, de donner au roi des preuves de son dévouement. Il fut un des premiers capitaines d'arquebusiers nommés pour la défense du pays. Le 1er

de novembre 1574, le comte de Caylus (1), sénéchal de Rouergue, lui donna commission de garder Rodez. Glandières se rendit dans cette place avec deux cents hommes qu'il avait levés et, secondé par les habitans, il y fit respecter l'autorité royale (2).

Le roi, dominé par la faction des Guise, n'avait plus qu'un simulacre de puissance, et ne pouvait ni faire face à ses ennemis, ni se soustraire à la funeste influence des fanatiques ligueurs. Après s'être embarqué trop légèrement dans cette guerre, il voulut la terminer et donna, le 14 mai 1576, son cinquième édit de pacification. Mais les états généraux de Blois rompirent ce traité, autorisèrent la ligue et obligèrent le roi à la signer. Henri III prévint Caylus de ce qui se passait et écrivit lui-même à ses principaux partisans pour demander leur assistance. C'est ce qui fait le sujet des deux lettres qu'on va lire (3).

« Monsieur de Balzac, vous entendrez par le sieur comte de » Caylus, chevalier de mon ordre, conseiller en mon conseil » privé et sénéchal de Rouergue, quelque chose important » mon service et le bien du royaume auquel je vous ay cy de- » vant cogneu si devôt et affectionné que je m'assure y rendrez » toujours mesme fidélité et debvoir en toutes les occasions » qui se presenteront. A ceste cause, je vous prie croire ledit » sieur de Caylus, et ce qu'il vous dira comme moi-mesme, » et le Créateur vous avoir, Monsieur de Balzac, en sa sainte » garde. Escript à Bloys, le dixième jour de janvier 1577. »

« Henri »

« Monsieur de Balzac, les députés du pays de Rouergue

(1) Antoine de Lévi, comte de Caylus, chevalier des ordres du roi, gentilhomme de la chambre, sénéchal et gouverneur de Rouergue depuis 1560, mourut le 6 avril 1580. Son fils Jacques de Caylus, un des mignons de Henri III, était mort le 29 mai 1578 des suites des blessures qu'il avait reçues dans un combat à outrance contre Balzac-d'Entraygues, dit *le Bel Entrayguet*, autre favori du roi. En lui s'éteignit la branche des Lévi-Caylus.

(2) Henri III, en récompense de son zèle et de ses services, le fit chevalier de son ordre.

(3) Les autographes de ces lettres, ainsi que des suivantes sont entre nos mains.

» m'ont particulièrement déduit le bon et grand debvoir que
» vous faites pour mon service quand les oc casions se presen-
» tent de par-delà. De quoy j'ay reçu beaucoup de plaisir et
» contentement. Comme vous pouvez considérer, j'ay àpré-
» sent plus que jamais besoing de mes bons et loyaux servi-
» teurs, et de ceux de vostre qualité, vous voudrez vous em-
» ployer tousjours de bien en mieux, et estre asseuré que se
» présentant l'occasion, j'auray entière souvenance de vostre
» service. Priant Dieu qu'il vous ayt, monsieur de Balzac, en
» sa sainte et digne garde. Escript à Bloys, le huitième jour
» de mars 1577. » « HENRI. »

Les hostilités reprirent donc et notre malheureux pays fut de nouveau livré à toutes les horreurs de la guerre civile. Un écrivain contemporain évalue les pertes en hommes qu'avait éprouvées le Rouergue, depuis le commencement des troubles jusqu'à 1580, a 11,151 individus tués, soit les armes à la main, soit par l'effet d'exécutions ou de massacres, et la guerre se prolongea encore plusieurs années. Henri III rendait édits sur édits pour pacifier son royaume; mais ses efforts tardifs aboutissaient tout au plus à amener quelques courtes trèves. Les partis exaltés n'écoutaient que leur ressentiment et leur vengeance. Le roi, instruit par Caylus de cet acharnement des partis en Rouergue, écrivit une seconde fois aux principaux seigneurs du pays, pour tâcher de modérer le zèle ardent qu'il leur avait précédemment inspiré. Glandières, particulièrement connu du roi, ne fut point oublié et reçut la lettre suivante :

« Monsieur de Balzac, tout ainsy que les cœurs généreulx
» de la noblesse francoyse ont acquis et conservé nostre mo-
» narchie, aussi avons fiance qu'ils continueront, et que
» toutes divisions ostées chacun recongnoistra comme il doit
» son souverain, estant l'obeissence à luy due, l'une des choses
» les plus agréables à Dieu et bienséante entre les hommes.
» Au contraire, les partialités et divisions procurent infi-
» nis maulx, et entre aucuns la destruction de nostre noblesse
» comme s'est expérimenté en occasions passées, à nostre très
» grand regret et déplaisir. Pour à quoy obvier, avons fait un
» édit de pacification sur le quel la royne nostre très honorée
» dame et mère a voullu avec soing et travail infiny conférer
» avec nostre trèscher frère le roy de Navarre d'ou sont ensui-

» vis les articles communs et arrestés de part et d'autre à Né-
» rac. L'observation desquels est le vray et salutaire remède
» pour nous rendre obeys et faire cesser toutes voyes d'hosti-
» lités, lesquelles à ce qu'avons entendu recommencent en
» quartier et delà pourroient aller plus avant, s'il n'y estoit
» pourvu. Nous escrivons sur ce particullièrement nos in-
» tentions, envoyons mémoires, instructions au sieur de Cay-
» lus, nous reposant sur luy, lequel vous fera scavoyr ce qui
» vous conserne et autres au bout, et se conduira en la charge
» que luy donnons trèsbien et dignement. Nous vous prions
» et ordonnons vous trouver et assembler au lieu qu'il vous
» fera scavoyr, y apporter le zèle et affection qu'avez à nos-
» tre service et au demeurant vous conduire en ceste sy no-
» table occasion selon la parfaite confiance qu'avons en
» vous, n'estant besoing user de redits, vous remetant à ce
» que vous entendrez plus particullièrement par le dit sieur
» de Caylus. Priant Dieu qu'il vous aye, Monsieur de Bal-
» zac, en sa sainte et digne garde. Escript à Paris le 16 de
» febvrier 1580. HENRI. »

Les remontrances du roi eurent le sort de ses édits, et ne purent arrêter le mal. Menacé par les ligueurs, ce prince fut contraint de se jeter dans les bras du roi de Navarre qui seul parvint plus tard à rendre la paix et le bonheur à la France. Henri III périt assassiné la même année, le 1er août 1589. « Les protestans, dit le président Hainault, lui avaient fait la » guerre comme à l'ennemi de leur secte, et les ligueurs l'as- » sassinèrent à cause de son union avec le roi de Navarre, » chef des huguenots. Suspect aux catholiques et aux hu- » guenots par sa légèreté, et devenu méprisable à tous par » une vie également superstitieuse et libertine. »

Lettre de la reine Marguerite.

Jean de Morlhon, baron de Sanvensa, chevalier de l'ordre du roi, sénéchal de Rouergue fut tué à Villefranche, en 1597, dans une sédition. La cour informée de cet attentat se montra fort irritée et ne négligea rien pour atteindre les coupables. Ce fut à ce sujet que la reine écrivit à Louis de Glandières (1),

(1) Louis de Glandières avait épousé le 13 juillet 1586, Hélène de Morlhon, sœur du sénéchal.

seigneur de Balzac, la lettre qu'on va lire et dont l'original est entre nos mains.

Jean de Morlhon avait pourtant embrassé le parti de la ligue ; mais Henri IV le maintint, en 1596, dans le poste où l'avaient placé les ligueurs, usant à son égard de cette politique adroite et magnanime qui ne le servit pas moins que le bonheur de ses armes.

« Monsieur de Balzac, ce ma estc beaucoup de consolation » en l'affliction qui nous est commune de la mort de mon- » sieur de Sanvensa que la punition des assassineurs en soit » poursuivie par les personnes si affectionnées et capables » comme vous, monsieur de Bournazel et monsieur de » Rieux, quon ma dit estre à la court pour cest effet. Je vous » i eusse bien desire encores que vous soies bien necessaire au » lieu ou vous estes ou il faut user dune extra ime vigilence et » obtenir une commission de messieurs de la court adressante » a monsieur de Cornusson par la quelle il lui soit mande » comme seneschal le plus proche des lieux dobtenir main » forte a lexecution de la justice, assembler forces a ceste fin » ou il faudrait que vous fassies entrer vos parens et amis, » avec les quelles il se portera a Villefranche et demandera les » prevenus et attains de la mort du f eu seigneur de Sanvensa » qui sont le lieutenant Embesse et messicurs denommes aux » decrets donnes par les dits seigneurs de la court, usant de » douces paroles au peuple qu'on sait bien ne sestre point » mesle en cet acte, aussi qu'on ne sen prend point a lui mais » seulement au dit Embcssc et complices qu il demendera lui » estre delivres. La ditte commission obtenue je vous conseille » de vous acheminer promptement vers le dit seigneur de » Cornussou affin de le soliciter et le faire accompagner de » tous vos parens et amis. Ce pendant on se gardera a la court » que les dits criminels nobtiennent labolition quils pour- » suivent soubs le faux donne a entendre que ca este une emo- » tion populaire affin de donner aprehension dune revolte si » on nenvoioit abolition en la quelle ils voudroient enveloper » le mesfait. Comme jai escript bien particulierement en » France ou jai depesche expres et envoie a ceste fin des les- » tres a monsieur de Roquelaure, a monsieur Langlois pre- » vost des marchands de Paris chef de mon conseil, a mon- » sieur Tannegui mon procureur general affin quils appor-

» tent tout ce qui sera deux et quils i emplorent mon assis-
» tance en tout ou elle sera necessaire la quelle ne vous doit
» estre aucunement espargnee dont jai averti monsieur de
» Bournasel et monsieur le president de Rieux aux quels vous
» le pourres de rechef escrire et pourres assurer madame de
» Sauvensa, monsieur de Queslus a qui jen ai desja escript
» comme a vous que je ne manquerai jamais dassistance a
» ceste maison dou sont partis tant de gens dhonneur si af-
» fectionnes envers feu monsieur mon frere et moi qui m'en
» resouviendrai perpetuellement comme je ferai a toutes oc-
» casions qui sen pourront presenter de vous rendre quelques
» bonne preuve que je suis tres veritablement votre plus af-
» fectionnee amie. » « MARGUERITTE. »

« Je viens destre avertie que Mejan et un autre des meurtriers de monsieur de Sanvensa sont pris a Paris et que la court fait leur proces Dieu permettra quocun nan demeura impuni. »

» A Usson ce 29 mars 1597. »

Margueritte de France, fille de Henri II et sœur de Charles IX, avait épousé, en 1572, le prince de Béarn, qui fut depuis Henri IV. C'était la plus belle et peut-être la plus dissolue princesse de son temps. Elle habita pendant quelque temps le château de Carlat, en Auvergne, pour y vivre avec plus de liberté, et c'est là qu'elle rédigea les intéressans mémoires de sa vie. Elle divorça avec son époux en 1599 ; mais Henri IV, par une déclaration expresse, lui conserva le titre de reine ainsi que la jouissance du comté de Rouergue. Après une vie fort agitée, elle mourut à Paris, en 1615. Ce fut la dernière princesse de la maison de Valois, dont tous les princes étaient morts sans postérité.

H. DE B.

FERMES-MODÈLES.

La société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron avait mis à l'étude la question des Fermes-Modèles. La discussion a eu lieu dans la séance du 11 février 1838. Nous l'extrayons du procès-verbal, à raison de l'intérêt qui s'attache à cette matière.

La discussion est ouverte :

M. Gaspard de Cabrières : Depuis quelques années on a beaucoup vanté et même exagéré les avantages que retirerait le pays d'un établissement agricole, où, à la pratique de la culture des terres serait jointe une école d'enseignement. Ces sortes d'établissemens peuvent-ils être de quelque utilité pour nos contrées ? Tel est, je crois, le seul point de vue sous lequel il faut envisager la question.

Le but des fermes-modèles ou écoles d'agriculture est, non pas seulement l'instruction, mais surtout l'augmentation de la *rente* du sol, par la diversité des produits, et encore l'amélioration des espèces d'animaux domestiques.

Pour obtenir ce premier résultat, il faut multiplier les récoltes que nous appelons *sarclées*, et par conséquent bouleverser l'assolement que l'usage a consacré dans le pays.

Il est vrai qu'il y a bientôt trente ans que les prairies artificielles ont pris parmi nous de l'extension, et aujourd'hui tout cultivateur sait quand et comment il faut semer le trèfle, le fromental ou fénasse, la luzerne, le sainfoin, le maïs, seules plantes qui viennent bien et s'accommodent des diversités de terrain qui composent la surface du département. Mais en fait de *récoltes sarclées*, il n'y a guère que la pomme de terre qui soit cultivée en grand, et suivant d'ailleurs l'assolement triennal qui est proscrit par la bonne agriculture. Quelques personnes, en bien petit nombre encore, cultivent le colza, la betterave, la carotte, et je ne sache pas que ceux

qui prêchent d'exemple aient jusqu'à présent trouvé beaucoup d'imitateurs.

Une école d'agriculture enseignera-t-elle les moyens de rendre ces récoltes productives pour le cultivateur? Non, assurément; par la raison qu'on trouve dans les ouvrages sur la matière tout ce qu'on peut désirer à cet égard, et que dans la ferme-modèle on ne fera que répéter ce qui est écrit.

Enseignera-t-elle à multiplier ces récoltes? Je ne le pense pas. Le lin, le chanvre, le maïs, les cardères ou chardons à bonnetier, qui sont pour bien des pays des sources de richesses, ne peuvent se cultiver que dans bien peu de cantons du département, parce que le climat et aussi la pauvreté du sol s'opposent à ce que ces sortes de culture se généralisent.

Si nous passons à l'amélioration des espèces d'animaux domestiques qui peuplent nos fermes, nous verrons qu'un établissement agricole n'a rien à nous enseigner à cet égard.

L'*espèce chevaline* a réussi chez nos voisins du Cantal; ici, malgré d'abord un haras, ensuite un dépôt d'étalons, on n'a obtenu que des sujets très-médiocres, qui ont occasionné aux éleveurs beaucoup de frais et pas de bénéfices. Il peut y avoir quelques exceptions, mais elles justifient ce que j'avance.

L'*espèce bovine* de nos montagnes est fort estimée. Dure à la fatigue, petite, mais bien prise, bien musclée, elle est supérieure, sous tous les rapports, à presque toutes les races qu'on élève en France. Il faut donc la maintenir sans la changer, et nos éleveurs, à cet égard, n'ont pas besoin d'apprendre: ils sont passés maîtres.

J'en dirai autant de l'*espèce ovine*. D'une taille assez élevée, sa laine ne manque ni de nerf ni de quelque finesse; bien acclimatée, en la nourrissant bien, les propriétaires y trouvent de grands avantages peu susceptibles d'augmentation.

Une malheureuse et funeste expérience, faite sur la race Espagnole, a prouvé que notre climat ne lui convenait nullement. Les races Flamande et Anglaise n'ont guère mieux réussi.

Si nous nous arrêtons un instant sur l'*espèce des porcs*, là, peut-être, il y a à améliorer, non pas sous le rapport de la taille, mais sous le rapport de l'économie dans l'engrais de

ces animaux. La race Chinoise ou Anglo-Chinoise présente des avantages à cet égard; quelques personnes l'ont introduite dans nos contrées, et ont été obligées de l'abandonner parce qu'elles ne trouvaient pas d'acheteurs sur nos marchés. J'observerai d'ailleurs que dans toutes les fermes-modèles de France on a fait des essais toujours infructueux; nulle part on n'a pu vaincre les préjugés qui font préférer les espèces anciennes.

Mais alors quelle branche d'agriculture embrasserait une école ou ferme-modèle ?

La manutention et l'emploi des instrumens perfectionnés ? Mais il me semble que ces instrumens, la charrue surtout, sont employés par quelques cultivateurs, et que bien peu de personnes les ont jusqu'à présent imités.

Sera-ce l'instruction qu'on ira puiser dans ces établissemens ?

Je répondrai que depuis deux ans la *Société d'Agriculture* a obtenu deux bourses gratuites à l'Ecole de Roville, et qu'il ne s'est présenté aucun sujet pour en profiter, alors que la Société aurait fait les frais du voyage et peut-être aussi les frais d'entretien pendant le séjour.

Et qu'on ne dise pas que l'éloignement est la cause de ce qu'il ne s'est offert personne. L'établissement de Roville est si beau, si bien entendu, dirigé par un homme si supérieur, que si le désir de l'instruction eût dominé quelqu'un, il eût bientôt franchi la distance qui nous sépare de la Lorraine.

En me résumant, je suis convaincu que nous ne sommes pas mûrs pour avoir une ferme-modèle ou école d'agriculture; un établissement de ce genre, établi sur des bases assez larges pour le rendre utile, périrait faute de sujets pour le faire vivre. Ce serait une école mort-née.

Cette conviction où je suis de son inutilité actuelle me dispense de donner un aperçu de ce que coûterait un établissement de ce genre, au département, qui seul pourrait le créer. Par la même raison, je n'entamerai point la question de savoir sur quel point de la province il serait le plus avantageux d'en asseoir le siége; ce qui ne serait pas, ce me semble, le moindre empêchement à sa création.

M. le général Tarayre : Je ne serais pas loin de partager

l'opinion de M. G. de Cabrières sur la valeur réelle des fermes-modèles. Les livres sur l'agriculture ne manquent pas; ils renferment l'enseignement agricole que l'on pourrait trouver dans une ferme-modèle : les instrumens perfectionnés sont déjà connus dans le département, et quiconque veut les employer peut très-facilement s'initier à leur usage auprès de plusieurs de nos cultivateurs. Cependant je n'oserais condamner ces institutions d'une manière aussi absolue. L'agriculture est en France bien arriérée encore, il faut en convenir : nous avons la prétention d'être les premiers en tout, en littérature, en beaux-arts, en industrie, en commerce, en sciences, même en agriculture. Eh bien! je le dis avec toute conviction et sans vouloir préjuger la supériorité de la France en d'autres branches, c'est le pays d'Europe le moins avancé en agriculture. J'ai parcouru la Prusse, l'Allemagne, la Pologne, la Russie, l'Italie, la Belgique, la Hollande, l'Espagne; j'ai reconnu que tous ces pays sont supérieurs à la France sous ce rapport; je n'en excepterai que quelques provinces d'Espagne. Si certains cantons de France entendent mieux l'art agricole, c'est qu'ils sont limitrophes des pays plus avancés : telles sont les frontières de la Belgique, de la Prusse-Rhénane et de la Suisse.

Il résulte de cette observation que l'exemple est d'une haute influence pour le progrès agricole comme pour tout autre. Les fermes-modèles pourraient, par la puissance de l'exemple, acquérir ainsi un certain degré d'utilité, faible sans doute, mais pourtant réel. Peut-être les instrumens perfectionnés deviendraient-ils un peu plus communs, les bonnes méthodes en général se propageraient peut-être un peu plus vite. Aussi, sans espérer une grande influence de leur part, celle qu'elles auraient, telle quelle, mériterait qu'on en fît l'essai, si elles ne devaient pas être trop coûteuses.

Or, il n'y a que trois moyens d'en établir.

1° Aux frais du département. Ce moyen est impraticable; le département n'est pas assez riche pour fonder une ferme-modèle à l'instar de Roville, Grignon, qui, demandant des frais énormes de premier établissement, une administration compliquée et dispendieuse, n'ont jamais donné des bénéfices.

2° Aux frais d'actionnaires. La chance des bénéfices est trop faible, la chance des pertes trop probable, l'entreprise trop

nouvelle, pour que des capitalistes consentent jamais à hasarder des fondspour une spéculation de ce genre.

3° Aux frais des particuliers avec secours du département. Et, selon moi, c'est la seule voie d'exécution possible. Je l'entends dans ce sens qu'un particulier d'une capacité, d'une moralité bien reconnues convertirait sa propre ferme en ferme-modèle, sans être tenu aux frais ruineux d'une exploitation analogue à celles de Grignon et de Roville. Le département lui voterait une indemnité pour le couvrir des frais d'entretien d'un certain nombre de boursiers et l'encourager à faire des expériences.

Tel est au reste le projet qu'avait déjà présenté au conseil-général du département un agriculteur distingué de nos environs, M. Rodat d'Olemps. Malheureusement le conseil ne l'a point accepté; non pas, il faut bien le dire, que ce projet ait paru impraticable ou vicieux, mais parce que les représentans des autres arrondissemens n'ont pas voulu se prêter à l'organisation d'une ferme dont l'arrondissement de Rodez paraissait seul s'enrichir, bien qu'en réalité elle dût profiter au département tout entier. Car, à l'égard du prix, il était loin d'être élevé; 2,200 francs par an, c'est tout ce que demandait M. Rodat.

En attendant qu'un tel établissement se naturalise chez nous, je pense qu'il faut propager les bonnes idées agricoles par divers moyens. Le premier serait l'introduction dans les Ecoles primaires de petits *Manuels d'Horticulture et d'Agriculture*, que le maître interprêterait aux enfans par des exemples pris dans la nature même vivante, dans nos campagnes. Les enfans, pénétrés de bonne heure de ces idées, alliant par la nécessité de leur position la pratique à la théorie, deviendraient facilement de bons agriculteurs, et au bout d'un petit nombre de générations la face du pays serait toute renouvelée.

Le second moyen consisterait dans un concours mieux organisé de la part des médecins-vétérinaires. M. Lubin-Roche, que je vois présent à la séance, vous dira que l'éducation que reçoivent les vétérinaires ne consiste pas seulement dans l'art de traiter les maladies des bestiaux; on y joint l'enseignement de l'économie rurale, de la culture en général. Appelés par leur profession à courir sans cesse nos campagnes, à pénétrer dans toutes nos fermes, dans les riches

comme dans les pauvres, ne pourraient-ils pas dans leurs courses semer d'utiles vérités dans tous les esprits? Si l'administration les invitait à dresser de petits recueils de conseils, ils le feraient volontiers. Leurs efforts réunis et constans, s'adressant à tous nos cultivateurs, et cela d'un bout de l'année à l'autre, les érigeraient en véritables professeurs d'agriculture précieux au pays.

M. Durand : Avant de se lancer dans une opération quelconque il faut en connaître la portée, en mesurer d'avance les résultats; car là est sa valeur. Or, c'est ce que l'on paraît ignorer lorsque de toutes parts en ce moment on s'occupe d'établir des fermes-modèles.

Que leur demande-t-on en effet? De propager l'usage des instrumens perfectionnés? Mais ces instrumens sont partout connus, ils sont employés dans un bon nombre de fermes du département, décrits dans tous les ouvrages. Chacun peut aisément en apprendre l'usage par quelques études ou une descente dans ces fermes progressives. Pour si peu de chose, est-ce la peine de fonder une ferme-modèle?

M. Lubin-Roche : Les fermes-modèles enseignent plus que l'usage des instrumens perfectionnés : les assolemens, les engrais, l'irrigation des prairies, la culture des fourrages artificiels, l'hygiène des bestiaux et mille autre choses encore inconnues à presque tous nos cultivateurs.

M. Durand : Hé bien! tout cela est parfaitement enseigné en théorie par les livres, appliqué en pratique par bon nombre de fermes aveyronnaises. Là, vous apprendrez ce que vous voudrez en fait de culture des terres et d'éducation de bestiaux.

Est-ce d'ailleurs dans l'ignorance de ces méthodes que gît le malaise des agriculteurs, non? Car l'Angleterre est fort savante en procédés perfectionnés, et néanmoins la misère sociale y est au comble : non, car nos fermes-modèles Roville et Grignon, emploient tous ces procédés, et cependant chaque année leur déficit augmente; il est notoire qu'aucune ne donne des bénéfices. Cependant leurs chefs sont des hommes de mérite, très-savans en théorie et en pratique. Si malgré leur habileté ils ont du déficit, le mal se trouve donc ailleurs que dans l'ignorance des méthodes perfectionnées. Cependant le problème que tous les agriculteurs cherchent, c'est sans

nul doute d'éviter les déficits et d'avoir des profits. Voilà ce qu'il faut demander à une ferme-modèle : qu'elle soit modèle de gain et non de ruine.

Pour trouver la cause qui s'oppose à l'accroissement de richesses des agriculteurs, tant dans les fermes-modèles que dans les autres, il faut donc mettre de côté la prétendue ignorance des méthodes et des instrumens; ne pas s'arrêter à l'écorce, et pénétrer au fond des choses.

Quel est le premier obstacle à la prospérité agricole? Je réponds : la formation irrationnelle des fermes. Il est évident qu'une certaine étendue de terre doit être préférable à une autre, plus avantageuse qu'une autre; qu'il y a une étendue normale au delà de laquelle se trouve difficulté d'exploitation, en-deçà, non-emploi de toutes les forces. Ainsi voulez-vous mettre à la tête d'une ferme d'une paire de bœufs un homme d'une haute capacité, louer un berger pour 20 moutons? Non : ce serait trop peu pour leurs forces. Pour bien d'autres causes, une trop petite ferme a de graves désavantages. Prenez-vous une ferme trop grande? L'ordre est impossible à y maintenir, un temps précieux se perd en courses. Tel est pourtant l'état actuel des choses. Pas une ferme n'a été formée d'après le calcul de l'étendue la plus avantageuse : le hasard seul les crée. Donc, premier point incontestable : *La formation irrationnelle des fermes est un premier obstacle à la prospérité agricole. Une ferme-modèle devra avoir l'étendue convenable pour qu'elle se prête à l'emploi de toutes les forces sans en exclure aucune.* Cette étendue normale, je l'évalue à 600 hectares environ.

2° Ce point établi, quel est le second obstacle à la production? — Le peu de ferveur des employés dans l'exercice de leurs travaux, l'indifférence des valets. Ils ne font que la moitié de ce qu'ils pourraient faire, et cette moitié ils la font mal : c'est-à-dire qu'ils ne font en réalité que le quart de ce qu'ils pourraient exécuter. Comparez l'activité des membres d'une famille, travaillant tous de concert pour créer des produits dont tous doivent profiter, avec l'apathie des valets de nos fermes : — ou mieux, comparez ces mêmes valets travaillant pour autrui, avec eux-mêmes, travaillant en famille pour leur compte, et vous avouerez que leur insouciance

réduit d'une manière énorme la quantité et la qualité des produits.

Je sais bien qu'à ce sujet les maîtres se fondent en lamentations sur la fainéantise des valets ; mais soyons de bon compte, Messieurs, nous sommes tous valets au même titre; car autre est notre ardeur quand nous devons profiter de notre travail de ce qu'elle est quand nous ne devons pas en profiter. Si nous étions valets comme eux, ayant comme eux un salaire fixe, étrangers comme eux aux bénéfices et aux pertes de la ferme quoi qu'il arrive, nous ne travaillerions pas avec plus d'ardeur qu'ils ne travaillent.

Il faut donc trouver le moyen d'utiliser ces trésors d'activité qui reposent enfouis dans leurs muscles, parce qu'on ne sait pas leur faire un appel qu'ils comprennent; il faut obtenir d'eux qu'ils travaillent avec autant d'ardeur que les petits cultivateurs, et les produits seront pour le moins doublés.

M. le général Tarayre : En avez-vous les moyens?

M. Durand : Oui, je les ai : je développe et j'emploie toutes les forces, en intéressant tous les agens à la prospérité de la ferme.

(M. Durand présente un projet d'exploitation-modèle trop étendu pour être publié ici, et dont on jugera facilement la portée par le résumé suivant qui le termine.)

Résumé.

« Nous croyons avoir indiqué la plaie de l'agriculture : morcellement des terres ; morcellement des capacités; défaut d'intérêt chez les travailleurs dans l'œuvre à laquelle ils sont employés, voilà le mal.

» Nous avons indiqué le remède à ces maux : l'association, association des terres, de manière à former une exploitation rationnelle, où les forces du travailleur produisent le plus grand effet possible, d'où la duplicité d'action disparaisse ; association de l'industrie agricole avec l'industrie manufacturière, afin d'utiliser le temps durant lequel il est impossible ou désavantageux de travailler aux champs; association des travailleurs aux pertes et aux bénéfices de l'exploitation, qui

fait converger toutes les volontés vers le même but, la production; association des capacités, qui donne vie aux conceptions des uns et aux forces d'exécution des autres, qui les unes et les autres s'évanouiraient dans l'isolement; association de consommation, qui augmente les jouissances, en diminuant les dépenses.

» Pour opérer les changemens que réclame notre agriculture, nous avons proposé l'établissement d'une exploitation modèle, chargée principalement de démontrer les avantages de l'association, et nous avons indiqué les bases qui nous paraissent convenir à l'organisation de cette entreprise.

» Nous avons dans le succès de cette opération une foi qui n'est pas même altérée par la crainte de la voir confiée à des mains incapables: la sagesse de la Société d'agriculture, chargée de la surveillance de l'entreprise et de la nomination du directeur, nous rassure pleinement.

» Mais nous craignons que le public ne partage pas notre confiance. Il a des répugnances exagérées pour les entreprises nouvelles, et elles ne sont pas sans quelque justification. Des antécédens malheureux commandent une prudence qui s'est convertie en timidité. C'est donc avec peu d'espoir de succès que nous proposons d'organiser une Compagnie d'exploitation rurale au capital de 600,000 fr., qui seraient employés en achat de terres, cabaux, instrumens, mobilier, et en constructions.

» Mais si cette tentative échoue, mu par mon intérêt personnel autant que par dévouement pour mon pays, je n'hésiterai pas à mettre à la disposition d'une Compagnie d'exploitation, une pièce d'environ trois cents hectares de terre dont je suis propriétaire ou dont j'ai la disposition.

» Cette étendue, quoique insuffisante selon moi pour une démonstration complète, pourrait, faute de mieux, suffire à un essai concluant. Et d'ailleurs il y aurait dans cette localité autant de facilité que partout ailleurs, de réunir au noyau primitif, soit par achat, soit par association des propriétaires environnans, l'étendue de terre jugée la plus convenable au jeu de notre mécanisme agricole.

» Mais l'organisation d'une compagnie d'exploitation, au prix de 600,000 fr., nous la considérons comme fort douteuse,

et l'offre que nous venons de faire est vague ; de manière que tout ce qui précède ne sera considéré que comme un système, un projet en l'air ; et cependant nos prétentions vont plus loin : elles ne se bornent pas à la plantation d'un arbre dont les premiers fruits ne devront être cueillis que par nos petits-fils. Nous connaissons le mal de l'agriculture, nous en connaissons le remède, et pour en déterminer l'application, si nous n'employons toutes nos ressources, nous nous croirions débiteurs envers nous-mêmes et envers l'humanité.

» En conséquence, très subsidiairement, et sans préjudice d'un mieux que nous appelons de tous nos vœux, pour provoquer une prompte réalisation de notre système, nous présentons à l'approbation des amis de leur pays, et plus particulièrement de la Société d'agriculture et de la Société des lettres, sciences et arts, le projet suivant :

Société anonyme. — Compagnie d'exploitation rurale de l'Aveyron.

» Capital social : 350,000 francs.

» Comité de surveillance et de direction générale : la Société d'agriculture de l'Aveyron.

» Directeur-gérant, } au choix de la Société d'agriculture.
» Banquier de la compagnie, }

Objet de la Société.

» L'objet de la Société est :

» 1° L'acquisition des domaines de Gros et d'Arsac, et autres pièces attenantes, situés à une lieue de Rodez et formant en tout une seule pièce d'environ 300 hectares, dont 100 d'alluvion, 75 calcaires, 100 argilo-calcaires et argilo-ferrugineuses, et 25 siliceuses. 26 hectares s'arrosent à volonté, par les eaux de l'Aveyron, et cette irrigation peut être étendue à 120 hectares. Cette terre est traversée par le chemin de grande communication de Rodez à Meyrueis, et les bâtimens d'exploitation communiquent avec ce chemin par un embranchement régulier. Trois mamelons calcaires sont disséminés sur les surfaces siliceuse, argileuse et d'alluvion, et communiquent par ledit chemin avec les houillères de Sansac ; distantes de 1,900

mètres seulement, ce qui donne la facilité d'obtenir au meilleur marché possible la chaux qui est un amendement précieux pour les terres non calcaires. A 100 mètres des bâtimens, se trouve une chute d'eau non intermittente, de la force de 100 chevaux, qui peut être utilisée, soit pour l'établissement d'une manufacture, soit pour mettre en jeu des machines d'agriculture, telles que la machine à battre, etc.

» Le prix de cette terre, bâtimens, mobilier attaché à l'exploitation, instrumens d'agriculture, attelages et huit à dix mille francs de pierres taillées, de chaux, de sable, de planches ou bois de charpente, est de 300,000 fr. (1).

---

(1) Quelqu'un trouvera, sans doute, de l'exagération dans la valeur attribuée à cette terre : l'on mettra en comparaison le prix d'achat du domaine de Gros, l'estimation ancienne du domaine d'Arsac, l'évaluation cadastrale. A cela, nous répondrons que les domaines de Gros et d'Arsac ne ressemblent plus à ce qu'ils étaient il y a 18 ans; nous répondrons que la culture qui a la puissance de quadrupler et quintupler la valeur de beaucoup de domaines de notre département, a déjà opéré, avec quelque succès, sur ces deux domaines, jadis réputés infertiles, parce qu'ils étaient incultes; nous répondrons enfin que notre évaluation est consciencieuse et que nous la soumettons de grand cœur à la révision d'hommes connaisseurs.

L'auteur de la proposition ne se fait d'ailleurs pas illusion, sur la sensation, qu'à son premier aspect, elle va produire. Arrivant au milieu d'un public inondé de projets d'association, qui succèdent à tant d'autres qui ont fait des milliers de dupes, il est tout naturel qu'elle rencontre des dispositions peu favorables. Mais toutes les répugnances disparaîtront, dès que l'on saura que celui qui offre de vendre sa propriété à la compagnie, au lieu de chercher, comme tant d'autres, à en retirer un prix exorbitant, n'a d'autre but que d'opérer un essai d'exploitation agricole, suivant le système sociétaire. Non-seulement il ne vise pas à mettre l'argent des associés dans sa poche, mais il souscrit lui seul pour six cent quarante actions, ou 320,000 fr., c'est-à-dire, pour vingt mille francs de plus que le montant de la terre qu'il cède.

Il ne reste donc à placer que 60 actions de 500 fr. chacune. Mais 30,000 fr., ce n'est pas ce que l'auteur du projet cherche. (Si une telle somme suffisait, il y aurait des moyens bien plus simples de se la procurer.) Ce qui est nécessaire, ce qui est in-

» 2° L'exploitation de cette terre, d'après le système sociétaire.

» 3° L'essai de tous les instrumens et de toutes les méthodes d'agriculture qui paraîtront pouvoir convenir au département.

» 4° L'amélioration des races d'animaux, principalement des races ovine, bovine et chevaline.

» 5° La fabrication, soit pour l'établissement, soit pour le public, de toutes sortes d'instrumens d'agriculture, suivans les principes rigoureux de la géométrie et de la mécanique.

» 6° La publication de toutes les observations qui auront été recueillies, pour servir de guide aux cultivateurs Aveyronnais. »

M. le général Tarayre : M. Durand propose l'association; en principe, rien n'est meilleur. Incontestablement l'association qui unit les bras et les capitaux, les intelligences et les volontés, qui supprime ou réduit considérablement les clôtures, qui facilite l'emploi de tous les instrumens perfectionnés, qui permet d'appliquer à chaque terrain la culture qui lui convient le mieux, qui double l'activité en intéressant les travailleurs aux bénéfices, l'association, dis-je, a en principe d'incontestables avantages sur l'isolement et le morcellement.

Mais je m'empresse d'ajouter qu'en fait, pour le département de l'Aveyron, rien n'est actuellement plus impraticable. On ne veut pas comprendre de quel prix est pour un cultivateur la satisfaction d'être maître absolu de son champ, de son pré, de sa maison, de les tourner et retourner à son gré, d'un être, en un mot, seul propriétaire. Il voit, il touche le produit de ses travaux à tous les instans de sa vie; il sent que sa propriété ne lui fera pas défaut. Mais dites à nos cultivateurs de

---

dispensable, ce sont des associés qui donnent à notre établissement agricole un caractère de stabilité qui inspire toute confiance aux agriculteurs qui se voueront à l'exploitation de cette entreprise. Aussi pensons-nous que, pour soixante actions de 500 fr. qui sont à placer, il ne faut pas moins de soixante actionnaires différens; et c'est à cette condition que nous subordonnons nos offres.

renoncer à leurs terres, de les réunir en une grande ferme, de les exploiter en commun, de partager à l'amiable les récoltes, vous aurez beau leur assurer qu'ils auront double et quadruple produit, aucun ne vous écoutera. Le peuple a été toujours trompé; il a pris l'habitude de se méfier des conseils qui modifient sa paisible mais sûre existence pour le lancer dans d'aventureuses spéculations. Il sait qu'il a son champ tant qu'il n'est qu'à lui : sait-il s'il pourra le rattraper une fois qu'il l'aura fondu dans une grande association?

D'ailleurs, avec cette innovation, il en demanderait une seconde qui ne peut en être séparée. Tel quel, son petit domaine suffit à son existence, à celle de sa famille. Il noue les deux bouts et recommence d'année en année, sans être réduit à mendier son pain. Est-il sûr qu'il en sera de même après l'union des propriétés? Dès qu'il y a économie notable dans les procédés, il y aura inutilité d'un grand nombre de bras: où trouvera-t-il le travail nécessaire pour vivre, en attendant l'arrivée incertaine d'un fort douteux dividende? Il faudrait simultanément, peut-être même antérieurement à la fusion des propriétés, organiser le travail; et peut-être même serait-il de toute justice de l'organiser dès à présent. Le sauvage boit à sa fontaine quand il a soif, tue son gibier, pêche son poisson quand il a faim, coupe une branche et la brûle pour se chauffer quand il a froid : faudrait-il bien que l'état civilisé offrît à l'homme au moins les mêmes avantages que l'état sauvage!

Le droit naturel semble faire un devoir de l'organisation du travail, de manière à ce que tout homme valide, voulant travailler, ne soit pas condamné à mendier ou à mourir de faim.

Il est tout au moins constant que ce serait indispensable si on voulait établir l'association des fermes, qui rendrait inutiles une foule de bras : et puisque nous n'en sommes point là, cette association, toute excellente qu'elle est en principe, est évidemment impraticable pour le moment.

M. Henri Carcenac : J'ai entendu un des préopinans condamner absolument les fermes-modèles; et l'on s'accorde à reconnaître qu'elles sont excessivement coûteuses, qu'elles ne donnent que du déficit. Là est leur mauvais côté. Mais il me semble qu'il est tout aussi incontestable que les pays qui les

entourent et même l'agriculture en général ont dû s'éclairer des bons exemples qu'elles ont propagés, de l'enseignement théorique et pratique qu'elles ont donné. S'il était possible de reproduire sous le nom plus modeste d'écoles d'agriculture les avantages de cette propagation, sans tomber dans les dépenses énormes de Grignon et de Roville, pourquoi ne pourrait-on pas les introduire dans l'Aveyron ? Déjà M. le général Tarayre en a dit quelques mots; je demande à appeler plus particulièrement sur elles l'attention de la Société.

Un agriculteur distingué, M. Rodat d'Olemps, propose l'année passée au conseil-général de changer son domaine en école d'agriculture; moyennant une indemnité annuelle de 2,200 francs, il offrait de prendre un certain nombre de boursiers. A ceux-là se seraient joints probablement des élèves payans, aux uns et aux autres il aurait donné un enseignement agricole théorique et pratique parfaitement adapté au pays. Je ne comprends pas, en vérité, que le conseil général n'ait point adopté par acclamation une telle offre.

M. Tarayre : Je vous en ai donné l'explication : rivalité d'arrondissemens.

M. Carcenac : Si telle est la cause, il faut espérer qu'elle disparaîtra par une discussion nouvelle qui établira bien facilement qu'un tel établissement profiterait au département tout entier, dont l'agriculture serait fécondée par l'exemple et les enseignemens de la ferme de Rodez. On pourrait d'ailleurs voter cinq écoles pareilles, une par arrondissement; l'indemnité serait payée à mesure seulement que ces écoles s'établiraient. On commencerait à Rodez : viendrait ensuite un autre agriculteur distingué des arrondissemens de Millau, de St-Affrique, qui dirait : moi aussi, je veux convertir ma ferme en école d'agriculture; voilà mon programme, mes conditions, examinez-les. Elles seraient examinées, et si le caractère et le talent de l'agriculteur, l'emplacement et l'étendue de la ferme, l'ensemble, en un mot, des conditions offraient les garanties convenables, une seconde école, une troisième seraient ainsi formées, sans qu'il pût en coûter au département guère au-delà de dix mille francs. Encore même il serait très-possible, il est même probable que ces institutions, dispensées des frais onéreux de premier établissement et autres

frais non indispensables, enrichies du concours de jeunes gens forts et studieux trouveraient dans les résultats des bénéfices suffisans pour renoncer dans peu d'années à l'indemnité ; de sorte que la subvention se réduirait ainsi à une première prime d'encouragement.

Une telle école semble plus facile à établir que toute autre, par cela même que les élèves travaillent, et que leur travail fructifie, tandis que les écoles de toute espèce sont entièrement une charge, vu qu'elles ne retirent aucun produit de l'enseignement donné, tels que la lecture, l'écriture, etc.

Ce n'est pas, il est vrai, l'association que proclame M. Durand ; mais l'association que, moi aussi, je regarde en principe comme excellente, me semble en fait, pour l'Aveyron, tout-à-fait impraticable. Jamais actionnaire ne consentira à entrer dans le plan de M. Durand. Pour nous convaincre, pour convaincre le public, M. Durand aurait dû venir, non avec un plan d'aventureuse organisation qui promet sans certitude de tenir, mais avec un essai déjà fait ou tenté au moins. Il aurait dû nous dire : J'ai mon domaine à Gros, que je veux désormais soustraire au régime morcelé pour le soumettre à l'association. Je consens à partager les bénéfices de la culture avec tous ceux qui y prendront part.

M. Durand : Mais l'association n'est pas la communauté.

M. Carcenac : Alors, voyant que le procédé lui réussit, chacun l'emploierait, moi tout le premier. Mais jusques-là nous ne saurions l'adopter. Puisque, d'ailleurs, les fermes modèles sont trop coûteuses, bornons-nous à des écoles pratiques d'agriculture.

M. H. de Barrau : Sous cette forme, je ne saurais vraiment concevoir de difficulté sérieuse à leur adoption, mais il en faudrait plusieurs, non seulement pour faire taire les rivalités d'arrondissement (ce à quoi on remédierait en accordant un nombre égal de bourses par arrondissement), mais à cause surtout de la différence des terrains et par suite des cultures si variés dans notre département.

M. G. de Cabrières : Je dois dire que, dans les fermes-modèles, bien qu'on ne puisse expérimenter que sur le terrain de la ferme, on enseigne théoriquement à cultiver tous les terrains. Il n'y a plus qu'à modifier un peu l'application.

M. H. de Barrau : Quant à l'association des cultivateurs, je la crois également impraticable dans notre pays. Une école d'agriculture aura bien assez à enseigner. Les fourrages artificiels, par exemple, sont inconnus dans les trois quarts du département.

M. Durand : Mais que voulez-vous enseigner dans vos écoles d'agriculture? A manier la bêche, le hoyau? non, sans doute. C'est donc la grande culture, les instrumens perfectionnés? Mais ne voyez-vous pas que vous travaillez pour le néant, puisque dans dix ans peut-être les fermes seront toutes réduites à une si misérable étendue qu'elles ne pourront suffire à employer une paire de bœufs? Vous taillez des habits pour des géans, et vous ne faites que des pygmées!... Courez donc au vrai danger : le sol se morcelle.

M. H. de Barrau : Nous tomberions dans la discussion de la législation.

M. Duval : Je ne pense pas que nous sortions des bornes de nos réglemens. La loi a voulu la division de la propriété, et je crois qu'elle a sagement fait : plus on intéresse de citoyens à la propriété, plus on en intéresse à l'ordre ; mais nulle part elle n'a prescrit la division de la culture; car autre chose est la propriété, autre chose la culture ou l'exploitation. Un immeuble (l'usine de Decazeville, par exemple) peut appartenir à une foule de propriétaires, et cependant être exploité unitairement. Rien n'est plus facile à supposer qu'un partage des produits du sol entre deux frères, au lieu du partage de la surface même du sol. La législation les laisse entièrement libres, tout en divisant la propriété, de conserver l'unité de culture. Ainsi, on le voit, c'est une question d'économie rurale que nous traitons, et rentrant, à ce titre, dans le programme de nos travaux.

M. Durand : Que m'importe, d'ailleurs, que des préjugés s'opposent à l'exécution immédiate de mes idées? Si les principes sont bons, ils triompheront un jour; et il faut avoir le courage de les proclamer. Une société scientifique, comme celle devant laquelle j'ai l'honneur de parler, doit précéder les masses ignorantes, les éclairer, les entraîner après elle et non les suivre servilement.

Mais un seul homme ne peut s'associer : voilà pourquoi je

réclame l'intervention d'actionnaires. Il en faut pour obtenir la confiance du public, qui hésiterait à croire à la réalité de bénéfices qui n'auraient pas été reconnus par un contrôle sévère et intéressé; il en faut, pour qu'en cas de mort imprévue du directeur, l'entreprise ne tombe pas subitement.

M. Duval : Bien que la question qui s'agite semble exclusivement agricole, permettez-moi, Messieurs, de vous soumettre quelques réflexions que m'inspire le simple bon sens, à défaut d'expérience personnelle.

L'agriculture, comme toute industrie, vise à la production, et cette production naît du concours de deux élémens : d'une part la nature brute, passive, matière à exploitation qui fournit les produits : c'est le sol, ce sont les végétaux, les animaux, forces aveugles et inintelligentes; de l'autre, les bras et la tête de l'homme, forces intelligentes qui gouvernent et exploitent les premières : d'une part les instrumens de production ou plus exactement les *sources de produits;* de l'autre, les *agens de la production.*

Le progrès de l'industrie manufacturière tend à diminuer de plus en plus le nombre des bras pour n'agir qu'avec les forces de la nature; tel est aussi le progrès agricole. Mais le caractère même des travaux à accomplir dans l'agriculture est tel que les bras de l'homme lui seront toujours nécessaires, et toujours en grand nombre.

Leur influence dans la qualité et la quantité des produits est incontestable. Qui ne sait que le même sol donnera un revenu bien différent, suivant les hommes qui l'exploiteront? Là où l'un se ruine l'autre fait fortune! Qui ne sait qu'une famille de dix personnes tire bien meilleur parti d'une ferme qu'un maître et neuf valets? On sent, et toute démonstration serait superflue, que l'activité incessante des travailleurs, l'harmonie de leurs efforts a un tout autre résultat que leur fainéantise, que leur désaccord.

J'avais besoin de ces explications préliminaires pour faire comprendre ma pensée sur les fermes-modèles. Maintenant vous me saisirez facilement. Les uns nous parlent de fermes-modèles, d'écoles d'agriculture où s'enseigneraient l'art de labourer, d'amender nos terres, d'élever nos bestiaux, d'arroser nos prairies, d'aménager nos bois, d'améliorer nos races di-

verses d'animaux....; mais ils ne disent rien des agens de la production, des valets, des domestiques, en un mot, des employés ou des travailleurs de la ferme. Et cependant ils ne sauraient contester que leur travail ne laisse beaucoup à désirer en intelligence et en activité. Leur ferme-modèle n'est donc modèle que quant à un élément de la production; pour l'autre, elle est tout-à-fait nulle : donc elle est comme non avenue: car qu'est-ce que résoudre la moitié d'un problème?

Au rebours des premiers, M. Durand ne parait préoccupé que du second élément de la production, de l'organisation des travailleurs, d'après un plan qui déploie toute leur activité; mais du sol, mais des animaux, il paraît, bien qu'il les mentionne, s'en inquiéter fort peu, comme si nous avions atteint, sous ce rapport, le maximum de progrès. Evidemment, lui aussi, est trop exclusif.

Et remarquez, Messieurs, qu'en restant ainsi exclusifs, les uns et les autres ne créez que des fermes ruineuses, d'autant plus ruineuses que vous réussirez mieux dans votre but. Et, en effet, plus vous développez d'activité dans le travailleur, plus vous dépensez de forces et d'argent en pure perte, si cette activité n'est pas dirigée par une science agricole bien entendue : vous faites mal toutes vos opérations, et en perdant sur toutes, il est impossible que vous vous rattrapiez sur l'ensemble. Ferez-vous, au contraire, de nombreux efforts pour perfectionner la science agricole? vos efforts se dépenseront également en pure perte de temps et d'argent, si vos agens sont paresseux et insoumis, parce qu'il vous en faut un grand nombre pour faire peu de travail et que ce peu est mal fait. C'est une des causes de la décadence de toutes nos fermes, et spécialement des fermes-modèles.

Il faut donc aborder et résoudre le problème agricole sous sa double face : les *sources de produits* ou développement de la science agricole proprement dite, les *agens de la production* ou organisation du personnel de la ferme.

On est à peu près d'accord sur les moyens d'obtenir la science agricole. Enseignement théorique et pratique, expérience personnelle soit dans des fermes-modèles, soit dans des écoles; voyages pour des études comparatives; études dans les bons ouvrages: tout est là.

On l'est même autant sur les moyens d'obtenir le meilleur emploi des forces intelligentes, c'est-à-dire des agens humains. On reconnaît qu'à défaut du sentiment du devoir, devenu malheureusement très-rare, les employés travailleront d'autant plus activement qu'ils seront plus intéressés dans les produits, d'autant plus utilement qu'il y aura assez de travail pour employer toutes leurs forces, que l'on aura soin d'harmoniser ces forces entre elles au lieu de les entre-détruire.

Jusques-là on est d'accord ; la discussion n'arrive que sur l'application de ces moyens théoriques. Les uns pensent que toute application est impossible. M. Durand au contraire propose un plan d'association des travailleurs : on repousse ce plan de M. Durand comme impraticable, parce que chacun sent très-bien que, dans un pays comme le nôtre, pas un cultivateur ne consentira à entrer dans l'association, pas un capitaliste ne voudra se porter actionnaire. Il est difficile que M. Durand lui-même se fasse illusion.

Sous ce rapport, je me joins aux adversaires du projet de M. Durand : je le crois impraticable. Mais, suivant moi, on le repousse parce que son auteur attache une importance démesurée à l'association des capitalistes; les capitalistes forment entre eux une société en commandite; mais là n'est point l'association féconde en beaux résultats. L'association des capitalistes aurait pour but de donner une ferme d'une étendue normale; c'est beaucoup sans doute, mais, c'est la moindre des choses, dès qu'un seul particulier possède, comme M. Durand, cette ferme. Où est l'idée capitale, le prix de l'association? dans la solidarité des travailleurs, des employés de la ferme, dans leur participation aux bénéfices proportionnellement à leur travail. Puisque la supériorité de la culture en famille sur la culture par valets à gages consiste dans cette solidarité de tous les travailleurs, qui empêche M. Durand de l'établir dans son domaine, dès à présent, sans le concours des capitalistes? Là serait le vrai progrès, le bénéfice certain.

Je conçois pourtant qu'un particulier hésite à introduire une telle innovation ; trop souvent les premiers expérimentateurs échouent, obligés qu'ils sont de tâtonner pour arriver au vrai. C'est à l'école-modèle d'agriculture à la tenter, en donnant à tous ses employés, à tous ses agens un salaire pro-

portionnel au bénéfice total, c'est-à-dire en les intéressant dans l'entreprise, ainsi qu'on le fait dans un grand nombre de maisons de commerce. Cet intérêt serait proportionnel au capital par eux fourni, s'ils avaient pris des actions; et de plus au talent et au travail, deux choses que représente le grade ou le salaire ordinaire. Par ce système, vous résoudrez le problème dans son entier. Au moyen d'une culture bien entendue vous retirerez des *sources de revenu* le maximum de produit, et par l'intérêt de tous les travailleurs au succès général, vous obtiendrez le plus grand déploiement possible de l'activité des *agens de la production.* Mais il faut bien comprendre qu'en obtenant le maximum de production, vous avez résolu le problème agricole, mais non le problème de la prospérité sociale, deux choses que l'on semble avoir confondues dans la discussion. Qu'importe, en effet, que vous ayez beaucoup de produits si, faute de débouchés assurés, ils s'accumulent dans vos greniers? Survient, ce qui arrive dans toutes les bonnes années, la baisse des prix, qui neutralise l'avantage d'une abondante récolte. Il reste encore à résoudre le problème de la consommation, qui n'est pas moins épineux que celui de la production; mais ce n'est pas aujourd'hui que nous devons le discuter.

M. Durand lit un passage de son mémoire relatif au salaire des travailleurs, qu'il fait consister dans un nombre variable d'actions bénéficiaires, avec garantie d'un *minimum* de salaire.

M. G. de Cabrières : Ceci est tout à fait impraticable. Si vous n'assurez pas un *minimum* de salaire, nul valet n'acceptera ces conditions; il ne voudra pas courir la chance de se trouver sans salaire. Si vous le garantissez, et, qu'en outre du salaire, vous donniez aux valets une part dans les bénéfices, les fermes se ruineront.

M. Duval : Nullement; car s'il y a bénéfice par un surcroît de travail, la plus grosse part appartiendra nécessairement au travailleur le plus éminent, c'est-à-dire au chef de l'exploitation; — et si ce chef n'est pas propriétaire lui-même, si des capitalistes ont fourni des fonds, ceux-ci auront une part proportionnelle au capital fourni, parce qu'il n'y a de rétribution juste que celle qui se fait au prorata du capital, du travail et du talent. Ainsi la plus légère participation du travailleur dans les bénéfices correspondra toujours à un bénéfice

bien plus grand du propriétaire et du directeur. Et s'il n'y a pas bénéfice, on retombe simplement dans l'état de choses actuel où le salarié ne participe jamais aux pertes.

M. le général Tarayre : Je conçois parfaitement que l'on fasse aux travailleurs l'offre d'un salaire proportionnel ; mais ils auront alors droit de s'immiscer dans tous les comptes, dans la table même du maître ; si on veut faire quelques améliorations qui demandent des avances de fonds, ils s'y opposeront parce que ce sera autant de moins sur leurs bénéfices.

Du reste, Messieurs, tout en repoussant comme actuellement impraticable pour le pays le projet de M. Durand, gardons-nous bien de faire mauvais accueil au principe d'association qui l'a inspiré. Très-probablement ce principe porte en lui le salut du monde. Nous-même que sommes-nous, si non une association d'hommes qui avons plus espéré de la mise en commun de nos idées et de nos travaux que de nos efforts individuels isolés ? Ce principe a surtout été proclamé, de nos temps, par Fourier, mort récemment presque inconnu et misérable. D'après son système, fort ingénieux pour le moins, on obtient quadruple produit par l'association harmonique des travailleurs ; les produits se distribuent proportionnellement au capital, au travail et au talent. Le travail devient attrayant, toutes les facultés de l'homme reçoivent leur développement : c'est très-beau dans ses livres, mais je ne croirai à la possibilité de son application que lorsque j'en aurai vu l'épreuve. Ses disciples publient un journal intitulé *La Phalange*, que vous connaissez tous sans doute, qui mérite, Messieurs, d'attirer votre attention. Si j'étais gouvernement, je leur céderais volontiers quelques lieues carrées de terrain inculte (il y en a tant en France) avec une indemnité pour les frais de premier établissement, afin qu'ils pussent en toute liberté faire l'expérience de leur système agricole. S'il réussissait, voilà la richesse et le bonheur de la France et de l'humanité assurés pour toujours. Si elle ne réussissait pas, leur théorie serait jugée, ils cesseraient d'en poursuivre l'exécution et tourneraient vers un but plus utile leur activité. J'aimairais mieux employer à cette expérience trois millions qu'à faire venir une grosse pierre d'Egypte.

Je sais bien qu'à cela on oppose qu'ils sont des rêveurs, que

leur maître n'était qu'un rêveur; mais je me méfie en général de cette imputation. Galilée a été un rêveur dans son temps et long-temps après sa mort; il ne l'est plus aujourd'hui. Colomb fut pendant longues années traité de rêveur : la découverte de l'Amérique protesta pour son bon sens. — J'ai vu moi-même en 1806 Fulton venir au camp de Boulogne proposer à Napoléon l'expérience des bateaux à vapeurs, (qui nous auraient si commodément portés en Angleterre!) Napoléon le renvoya comme un rêveur. Aujourd'hui les bateaux à vapeurs sillonnent toutes les mers du monde.

Il est sans doute fort possible que Fourier, en annonçant les moyens de conquérir le bonheur général n'ait fait qu'un rêve, mais n'y aurait-il pas aussi un peu de jalousie de la part des heureux du monde contre une découverte qui rendrait tous leurs voisins heureux ! Je lisais ces jours-ci quelque part, que si on proposait un moyen de rendre toutes les femmes jolies, les jolies femmes s'opposeraient à son adoption. Je crains bien que ce ne soit un peu l'histoire de ceux qui jouissent du bien-être, à l'égard du système de Fourier.

Et puis, Messieurs, il faut bien le dire : il est à craindre que dans une époque peut-être peu éloignée de nous, quelque crise générale ne vienne nous démontrer que l'organisation de la société est profondément défectueuse. Dans de tels momens, il sera précieux d'avoir une planche de salut. Je suis porté à la voir dans l'association : aussi vous engagerai-je fortement à prendre cette idée en très-sérieuse considération, à la tourner, à la retourner, à la méditer : de l'union des hommes il ne saurait jamais résulter aucun mal.

M. Boissonade : L'idée d'association n'exclut en rien celle des écoles d'agriculture; loin delà elle s'en prévaudra : car l'association ne pourra prospérer qu'autant qu'elle emploiera des ouvriers intelligens et habiles ; et où les trouvera-t-elle, si on ne les forme dans les écoles d'agriculture ?

M. Carcenac : J'insiste d'autant plus sur l'adoption en principe des écoles d'agriculture, organisées en ferme, que c'est par elles (à l'insu du public qui ne leur donnait pas ce nom) que s'est opéré le peu de progrès agricole dont nous pouvons nous honorer. Olemps, Billorgues, etc..., ont adopté les fourrages artificiels : on n'a pas tardé à les voir adopter par les

voisins. L'exemple d'un seul suffit souvent pour les plus grandes innovations. C'est surtout sous ce rapport que les écoles d'agriculture me paraissent fécondes pour l'avenir.

M. Roche-Lubin : C'est aux frais que nécessitent l'administration, l'institut agricole et la série des expériences que l'on suit à Roville et à Grignon, qu'il faut attribuer le déficit dont on vous a parlé. Mais les nombreux élèves qui sortent de ces établissemens n'ont pas à soutenir ces frais dans leurs exploitations, et si tous augmentent leurs revenus, ce n'est qu'en mettant en pratique tout ce qu'ils ont vu et appris, l'usage des bonnes méthodes en agriculture et en économie rurale.

Maintenant on nous dit que les principes de l'agriculture perfectionnée sont mis en pratique dans *un bon nombre de fermes aveyronnaises*, et qu'on peut les apprendre en théorie dans les livres : cette double erreur pourrait produire de mauvais résultats si on ne la relevait pas.

Premièrement, *ce bon nombre de fermes* se réduit, malheureusement pour notre pays, à quatre ou cinq; secondement, mettez entre les mains des deux tiers et demi de nos cultivateurs tous les meilleurs ouvrages d'agriculture, qu'ils les relisent, qu'ils les commentent, qu'ils mettent en pratique ce qu'ils y apprendront, et vous verrez que cette lecture, que cette étude ne leur procurera que mécomptes, dégoût et oubli de tout principe agricole. Du reste, pour les faire lire, il faudrait qu'ils y fussent forcés par une loi, tandis qu'ils se prêteront volontiers à la démonstration positive de ce que vous voulez qu'ils exécutent. Quant au très-petit nombre de cultivateurs qui sentent le désir et le besoin d'apprendre l'art agricole, la plupart sont revenus de l'engouement qu'avait excité chez eux les théories hasardées, les idées systématiques qui forment le caractère de tant d'écrits publiés par des hommes spécialement *agronomes*, sans être *agriculteurs*.

Aujourd'hui on ne recherche que des connaissances fondées sur la théorie et la pratique, et, plus que tout autre, le cultivateur aveyronnais ne veut marcher que par le positivisme des faits; il commence à sentir que s'il est vrai que tous les arts s'apprennent bien mieux par l'exemple et les

leçons de la pratique, que par les préceptes isolés de la théorie, cela doit être vrai pour l'agriculture comme pour les autres arts, et peut-être encore plus pour elle que pour tout autre; car comme le bon médecin et le bon avocat, le bon cultivateur doit réunir la théorie à la pratique et l'expérience au raisonnement, qualités que les fils du cultivateur ne peuvent apprendre et ne peuvent commencer à appliquer que dans une école pratique d'agriculture.

On attend encore depuis longues années les progrès et l'amélioration : on ne peut le nier; tout le monde sait que nos cultivateurs ne suivent que la routine et la tradition, et ignorent complètement ce qui pourrait doubler leur revenu.

Aussi une école pratique d'agriculture me semble indispensable à notre pays, qui n'a d'autre richesse que dans son agriculture.

M. le président résume la discussion. La société consultée est d'avis :

1° Qu'une ferme-modèle à l'instar de celles de Roville, de Grignon, serait trop coûteuse pour pouvoir être fondée dans le département de l'Aveyron, soit par le département, soit par des actionnaires.

2° Qu'elle serait avantageusement remplacée par des écoles-pratiques d'agriculture, consistant dans une ferme, exploitée par son propriétaire, qui donnerait un enseignement agricole adapté aux besoins du pays, tant à des élèves boursiers entretenus aux frais du département et reçus après examen préalable, qu'aux élèves payans qui voudraient profiter de l'enseignement.

3° Quant au projet présenté par M. Durand, son importance et sa nouveauté ne permettant pas d'en apprécier sur-le-champ la valeur, il est renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. Tarayre, Gaspard de Cabrières et Bonhomme, qui feront un rapport à la prochaine séance.

M. G. de Cabrières expose que le ministre du commerce et des travaux publics a provoqué par des primes la rédaction de *Manuels d'agriculture* : il propose à la société de prier M. le préfet de demander que ces *Manuels* soient distribués dans toutes les écoles primaires du département, dès qu'ils auront été publiés. — La société adopte la proposition.

Notice

SUR

LA VILLE DE NANT,

ARRONDISSEMENT DE MILLAU.

M. de Gaujal, dans une note envoyée à la Société, a fait de *Nant* un mot celtique; la tradition nantaise en fait un mot latin (1); cette question philologique, quelque mince qu'elle soit, peut trouver place dans les notes de la Société.

Je ne connais pas le celtique; ainsi je m'abstiendrai de toute réflexion sur l'opinion de M. de Gaujal; elle peut être fondée; mais celle des Nantais me paraît tout aussi probable. Nant, comme l'on sait, est un bassin de forme triangulaire, embrassé par deux petites rivières, la Dourbie et le Durzon. Il est creusé entre le plateau du Larzac et les dernières ondulations des Cévennes. Le bord méridional s'élève rapide, uni et boisé, et forme une montagne ou plutôt une digue de belle hauteur, à double mamelon; l'arète de cette digue est si étroite, qu'un petit oratoire qui la domine est également aperçu de l'un et de l'autre côté de la montagne. En face de ce mur méridional, une autre montagne, de même élévation, présente ses flancs dégarnis, déchirés, et sa bordure de rocs crénelés, pendans et bizarrement découpés; le nord-ouest est encore plus élevé et plus bizarre, et contraste parfaitement avec l'ouverture est-sud-est, qui ondule doucement et présente une grande variété de culture. Au sein de ces remparts pittoresques, se trouve comme enchassé le délicieux vallon de Nant. Ce n'est pas sans raison qu'on l'a appelé le jardin de

(1) De *Nare*, *no*; nager.

l'Aveyron. Sur une étendue assez considérable, entre deux jolies rivières qui l'embrassent en entier, avec ses canaux savamment disposés, avec ses magnifiques noyers, ses vignes, ses plantations de mûriers et d'amandiers, avec ses beaux champs, ses verdoyantes prairies, ses riches jardins, on le prendrait au mois de mai pour la corbeille du printemps, au mois de septembre pour celle de l'automne, ornées l'une et l'autre des riches nœuds d'une ceinture d'argent.

Mais Nant est assez connu : ainsi je passe sur une description qui, répondît-elle à la beauté du pays, n'en serait pas moins un hors-d'œuvre dans cette notice.

C'est une opinion assez reçue parmi les Nantais, que le sol fertile qui leur donne la richesse et l'oisiveté, fut autrefois enseveli sous les eaux. Ce bassin, dit-on, *nageait* dans les eaux du Durzon ou de la Dourbie; le marais fut desséché; mais l'on voulut qu'il perpétuât, dans son nom, la mémoire de son ancien état. Est-il vrai ou vraisemblable que Nant ait été un marais? Et sur l'affirmative, par qui fut exécuté l'ouvrage important qui nous créa entre le Larzac et les Cévennes une aussi charmante oasis?

Quelques faits :

1° L'histoire ne dit rien sur le premier état du bassin de Nant; il faut donc trouver ailleurs les preuves de notre tradition.

2° Au commencement de la deuxième moitié du VIIe siècle, vers 660, il est fait mention d'une église de *Nantum*, et d'un petit hameau voisin, *Ambolo.*

3° Ce dernier nom pourrait bien avoir été donné à ce lieu à cause des deux eaux (les deux rivières, *ambo*), qui se joignent précisément au sud-ouest du hameau.

4° Le lit actuel du Durzon est incontestablement creusé de main d'homme, et prend une direction aussi peu naturelle qu'utile à la petite ville de Nant. Le Durzon descend de sa source dans une ligne presque directe d'ouest nord-ouest à l'est, et aux portes de Nant, il dévie tout d'un coup vers l'est sud-est, sans qu'aucune raison de pente ou d'obstacle l'y détermine; il semble, au contraire, qu'il devrait suivre

son cours pour aller se jeter, à l'est nord-est, dans la Dourbie, qui coule de l'est sud-est au nord. Il est à remarquer qu'un canal, qu'on a conservé dans la première direction de la rivière, a plus de pente que la rivière elle-même. Celle-ci pourtant va tordre péniblement son cours autour de belles prairies et de très-beaux champs; il y a plus, c'est que le plus étendu de ces champs se trouve au moins de trois pieds plus bas que le lit du Durzon, et si l'on y creuse, la bêche ne rapporte que des débris ou un terrain de trasport; des briques mêlées à du caillou roulé, etc.

5° Un fait non moins concluant que le précédant, c'est l'abaissement brusque de la prairie d'au-delà de la Dourbie. On ne peut voir sans quelque surprise une jolie plate-forme se terminer brusquement par la rive escarpée d'une petite rivière, dont la rive opposée s'étend de plain-pied en une très-belle prairie. Si l'on y regarde, l'on est convaincu que des atterrissemens ont été faits d'un côté, et qu'on s'est plu à confiner, derrière un haut mur, la rivière envahissante.

6° J'ajoute qu'aujourd'hui le fond du bassin n'est qu'un bloc de tuf.

Sur ces indications, peut-on conclure sans témérité qu'il y a un travail d'homme? Que je voudrais connaître, pour la bénir, la main qui exécuta un si bel ouvrage! Mais la bienfaisance se cache toujours, comme la Providence, derrière le rideau de l'obscurité et ne nous laisse voir que ses dons.

D'après ce que nous venons de voir et sur sa terminaison, le mot *Nantum* me paraît latin. On pourrait dire que ce sont des *mains latines* qui ont fait ce pays : quelques-uns ont ajouté que le capuchon du moine avait bu toutes les sueurs que dut coûter ce ouvrage royal (1). Ce qu'il y a de bien certain, c'est que cet ouvrage ne s'est pas exécuté tout à la fois on trouve çà et là des traces évidentes d'un travail successif et fait à différentes reprises. Ce qui n'est pas moins certain, c'est que le premier édifice bâti dans Nant a été une église; que cette église a occupé le point culminant du bassin, que

(1) .... Sterilisque diù palus, aptaque remis
Vicinas urbes alit, et grave sentit aratrum...
Regis opus.... (Hor., *Art. poet.*)



lorsqu'en 660 ou 669 les Bénédictins vinrent y fonder une maison, le roi Childeric II leur donna l'*église de Nant* (1).

Il est probable qu'alors encore il n'y avait guère qu'une butte faite d'ouest nord-ouest au sud-est, puisque à droite et à gauche de cette ligne il y a moins d'exhaussement et des traces d'un travail plus récent. Le champ claustral surtout (2), me paraît une des dernières conquêtes faites sur les eaux. De cela je ne tire aucune conclusion, les choses parlent assez. Ce qu'on ne peut contester aux moines, c'est cette canalisation savante dont les mille ramifications portent la fertilité et la vie jusques dans les moindres jardins de Nant, et cela, sans travail aucun.

Curiosités de Nant. — Eglise.

Je ne dis rien ni de la source du Durzon, bien que remarquable par le site de son bassin, et surtout par son volume ; ni de la grotte, dite Barbaresque, sous le plateau de Nant, d'où sort, parmi des éboulemens de tuf et sous d'énormes sculptures stalactiteuses, une rivière toute faite, toujours également volumineuse, toujours également limpide, et se perdant dans la Dourbie, après un cours d'une quinzaine de mètres. Je m'arrête un instant sur l'église de l'ancienne abbaye. C'est une croix parfaite, dont la tête s'incline sur le bras droit. Elle a nef, bas-côtés et coupole ; elle n'est pas d'une grande élévation ; ses voûtes sont à plein-cintre, et ses six piliers carrés sont très-lourds ; ils portent deux colonnettes sur chacun de leurs côtés. L'église avait trois portes à l'occident, d'où l'on voyait la nef et les bas-côtés se creuser en hémicycle à l'orient. Les trois hémicycles rayonnent de colonnettes accouplées deux à deux, plus longues dans celui du centre, plus courtes dans ceux de droite et de gauche. Il est remarquable que tous les murs

---

(1) J'aurai l'honneur de présenter à la Société l'acte de fondation de ce monastère.

(2) Ce champ est appelé Champ-Claustral, ou de l'Abbé, ou d'*Antoine mon ami ;* il est, au midi de Nant, le plus beau et le plus étendu du bassin. C'est-là que j'ai trouvé des débris de briques, à un mètre et demi au-dessous du lit de la rivière.

étant chargés de colonnes, on ait peine à en trouver quelques-unes de suite qui aient la même hauteur. Sur les piliers, toutes celles qui regardent l'orient et l'occident ont la même taille, partant d'un point à hauteur d'homme, et montant jusqu'au cintre; mais elles sont bien plus courtes que celles qui regardent les bas côtés, lesquelles sont encore moins hautes que celles qui soutiennent les voûtes de la nef. Et sur les murs extérieurs il y en a encore qui correspondent à celles de la face extérieure des piliers. Au reste, toutes ces colonnes ne présentent pas moins de variété dans leur diamètre que dans leur élévation, et ce qu'il y a de plus singulier, d'irrégulier, c'est que les plus hautes sont les plus fines. Ce n'est pas tout : la variété, je dirai même l'étrangeté des nombreux chapiteaux, sont encore plus curieuses que les colonnes. Type général, forme de corbeille, et tête de bélier. Mais ces corbeilles prennent mille formes sous le ciseau de l'artiste. Ici, c'est un réseau d'un tissu, savant et délicat, qui s'arrondit sur des fruits disposés avec art : là, on dirait un filet chargé de coquillages; à côté, une énorme fougère mâle, sortant d'un roc pour soutenir le terrain supérieur, et plus loin une tresse fantastique, en apparence plus négligée, contrastant avec les belles feuilles de fraisier qui forment deux chapiteaux opposés. Les figures de bêtes ne paraissent qu'au-dessus des plus hautes colonnes, dans l'intérieur de la nef (1).

Telle était cette église antique; mais les siècles lui ont fait subir bien des modifications, bien des dégradations. La prévoyance des moines avait laissé des cintres sur les parois extérieures, pour y ouvrir des chapelles si le besoin l'exigeait. Ces chapelles ont été ouvertes et en différens temps. A elles toutes, elles forment une bigarrure qui n'est pas sans intérêt. L'une s'ouvre en plein-cintre, mais présente une voûte à pans coupés; l'autre se dresse en ogive sévère, aiguë, sans nervures, sans grâce, en voûte encore à pans coupés; un peu

---

(1) Ne pourrait-on pas remarquer, à l'appui de la tradition Nantaise, que sur les restes d'antiques boiseries que l'on rencontre dans l'église, on ne trouve que des poissons et des pampres sculptés. Il me semble que toujours les artistes de ces temps-là prenaient leurs sujets dans la nature du pays.

plus haut, l'ogive est moins dure, avec nervure et cordonnets; vis-à-vis, se trouve une voûte plaine. On pourrait presque suivre de l'une à l'autre la transition des différens styles d'architecture au moyen-âge. Tout y est, jusqu'à la colonne dorique, introduite pourtant depuis peu, dans la décoration d'une de ces chapelles. Cette variété s'augmente encore par quelques ornemens et par l'agrandissement de l'édifice. Dans le mur d'une chapelle ogivale, se trouve une embrasure en arc surbaissé; on dirait d'un tombeau bâti dans le mur. Tout le bas de l'église, qui forme le tambour et supporte le clocher, a été fait après coup. Lorsqu'on bâtit cette partie, l'on connaissait l'ogive, puisqu'on l'a employée dans la porte du milieu; les deux latérales sont pourtant à plein-cintre. La voûte du tambour est à pans coupés, assez basse; au-dessus on en trouve une autre de même style, mais ogivale et supportée par des colonnes grecques; et au-dessus encore sont les cloches, enfermées dans une pyramide aussi mesquine que peu ancienne (1).

Après la révolution, ce temple antique qui, pendant dix siècles peut-être avait retenti de la prière et des chants des enfans de St.-Benoît, était condamné à la désolation, à la solitude, au silence. Les Nantais le préférèrent à leur église paroissiale; il fut rendu au culte, mais au grand détriment de l'art. Tant de colonnes offusquèrent les yeux, on abattit toutes celles qui étaient dans l'intérieur de la nef, de sorte qu'aujourd'hui on ne voit plus que les têtes de béliers, qui menacent du haut de la voûte. Il serait bien à désirer que des mains plus habiles redressassent ces colonnes, sans égard pour la délicatesse des personnes qui peuvent préférer un coup-d'œil uni à l'élégance de ces fûts légers. D'étroites croisées ne donnaient qu'un demi-jour religieux, il a fallu les remplacer par de larges ouvertures à carreaux d'un pied et demi carré; les murs étaient bruns, revêtus de toute leur antiquité, on a eu peur de cette sévérité, et le badigeonneur

---

(1) Je ne puis m'empêcher de noter que cette partie de l'édifice menace ruine. Si l'on n'y veille, toute la flèche va se jeter en dehors. De grandes crevasses s'élargissent tous les jours, et l'eau des pluies a déjà filtré jusqu'au milieu de sa hauteur.

a été appelé pour écrire du bleu et du rouge, au gré de son ignorance ! ! !

D'après ce que j'ai dit de cet édifice, on peut calculer son antiquité. Des personnes ont cru qu'il remontait au septième siècle ; cette opinion n'est pas fondée. Ce n'est certainement pas l'église qui fut donnée aux Bénédictins par Childéric II. D'abord le style bysantin n'était pas encore connu dans l'occident, et, en second lieu, il n'est pas croyable que lorsque les Sarrazins détruisirent le monastère, au huitième siècle, ils eussent fait grâce à l'église. Le monastère fut rétabli en 878; c'est, sans contredit, alors que fut bâtie l'église dont je viens de parler; et il ne serait pas sans intérêt d'examiner si la pensée et l'imagination des *ravageurs* n'ont pas laissé des traces vivantes dans cet édifice (1).

Belmont. *L'abbé* Ravailhe, *prêtre.*

(1) Il semble qu'une église de cette antiquité et de ce style devrait être rangée parmi les monumens. Je ne sais si celle de Conques est plus remarquable.

DEUXIÈME ÉPOQUE

DE

L'Histoire de Villefranche.

Nous voici arrivés à une époque désastreuse et brillante, époque palingénésique produite par les guerres de l'Angleterre contre la France. Un droit moins exclusif va remplacer le droit féodal, qui s'éteindra dans le sang de la noblesse à Crécy et à Poitiers; mais la France n'échappera point à l'antique anathème prononcé contre l'homme. Elle enfantera dans la douleur ; les pensées de l'avenir ne lui seront dévoilées que par la mort de la vieille société dont l'agonie sera pénible et le râle terrible ; il faudra qu'elle soit envahie, dévastée par l'Angleterre ; il faudra que le peuple, ivre de ses souffrances, passe par la Jacquerie. Alors nous verrons poindre cette grande unité monarchique qui réunira autour d'elle les prétentions de toutes les communautés ; et cette unité sera le fruit de l'horreur de l'invasion étrangère, horreur que nous ont léguée nos ancêtres et dont ils avaient eux-mêmes hérité de leurs pères.

Qu'y avait-il au fond de cette guerre? une question de commerce pour l'Angleterre, quelque chose de providentiel pour l'humanité. Ce quelque chose, c'est le génie de la progression qui pousse les nations à l'iusu d'elles-mêmes.

L'Angleterre produisait des laines qu'elle vendait à la Flandre ; la France voulait s'opposer à ce commerce pour en profiter. Les deux puissances rivales vont se rencontrer, la France avec ses idées chevaleresques et son patriotisme local, *le seul qui soit vrai*, selon Benjamin Constant ; l'Angleterre avec des armées régulières et le progrès administratif. Cette lutte longue et terrible jeta quelque chose de douloureux sur nos annales : *Parchemins*, dit Michelet, *qui font mal à l'âme* ;

car on ne saura jamais ce qu'ils représentent de sueurs, de gémissemens et de larmes.

Avant de décrire la part que Villefranche prit dans cette guerre, il ne sera point inutile de dire ce qui a donné lieu aux prétentions de l'Angleterre sur le Rouergue.

Guillaume IX, duc d'Aquitaine, avait épousé Mathilde, fille unique de Guillaume IV, comte de Toulouse, et nièce de Raymond de Saint-Gilles, fondateur de notre cité sur la rive gauche de l'Aveyron. Par son mariage avec Mathilde, il prétendait au comté de Toulouse. Après le départ de Raymond pour la Terre-Sainte, Guillaume s'était jeté sur les états du vieux guerrier, qui en avait confié l'administration à son fils Bertrand. Il s'y était maintenu pendant quelque temps, mais craignant les foudres de l'Eglise, dont le concile de Clermont, par le décret de *la Trève de Dieu*, avait menacé ceux qui usurperaient les possessions des croisés, dévoré d'ailleurs du désir d'acquérir de la gloire, d'ajouter cette gloire à la renommée qu'il avait acquise, comme troubadour, dans la poésie provençale, il avait pris la croix à Limoges, et était parti avec un grand nombre de ses vassaux, plutôt pour chercher des aventures que pour défendre le tombeau du Christ, *le seul tombeau*, dit Châteaubriand, *qui n'aura rien à rendre à la fin des siècles.*

Cependant Guillaume, désabusé de ces rêves de gloire, était revenu en Europe; après avoir essuyé mille revers, après avoir lutté contre les périls de la tempête, le récit de ses infortunes n'empêcha point Bertrand de se croiser. *Il faut avouer*, dit Voltaire, *quand on lit l'histoire de ces temps, que ceux qui ont imaginé des romans n'ont guère pu aller par leur imagination au-delà de ce que fournit ici la vérité.*

Deux ans avant le départ de Bertrand pour la Terre-Sainte, Guillaume V, seigneur de Montpellier, avait amené en France un enfant de quatre ans, né en Syrie, du mariage de Raymond de Saint-Gilles avec Elvire de Castille. Cet enfant s'appelait Alphonse, et on l'avait surnommé Jourdain, parce qu'il avait été baptisé dans les eaux de ce fleuve. Bertrand, tout préoccupé de son voyage d'outre-mer, voyait sans envie croître, au milieu de sa cour, cet enfant qui pouvait un jour

le troubler dans la possession du comté de Toulouse, en ralliant autour de lui les mécontens qu'avaient fait surgir les dissentions politiques dont ses états avaient été le théâtre.

Après le départ de Bertrand, Guillaume, duc d'Aquitaine, se prépara à une nouvelle invasion, qu'il différa jusqu'en 1114, alors que la nouvelle de la mort de Bertrand se répandit en Europe. Il se présenta devant Toulouse, et, le fer à la main, il revendiqua le droit de souveraineté. Les vassaux de la maison de Toulouse se rendirent en partie coupables de félonie; ils abandonnèrent Alphonse, qui chercha un asile contre son persécuteur à la cour des rois d'Aragon. Ce ne fut qu'en 1121 qu'Alphonse recouvra ses états, grâce au dévouement des Toulousains, dont il augmenta les franchises et les libertés. Cependant Eléonore d'Aquitaine, petite-fille de Guillaume IX et de Mathilde de Toulouse, venait de s'unir au fils de Louis-le-Gros. Alphonse, qui jusqu'alors avait joui paisiblement de ses états, se vit attaqué, en 1242, par le roi de France, Louis-le-Jeune, qui mit le siège devant Toulouse pour soutenir les prétendus droits de sa femme; mais il fut obligé de se retirer : sa tentative ne fut pas heureuse.

Les deux princes se retrouvèrent plus tard dans la Palestine sous les mêmes drapeaux, sous les drapeaux du Christ.

Saint Bernard venait d'ébranler le monde. Eh ! qui pouvait résister à son éloquence si ardente, si passionnée, dont les accens remuaient toutes les fibres de l'âme ! Le feu du génie brillait dans son regard; la flamme du prophète reposait sur son front. Quoique voué aux austérités du cloître, il possédait ces formes polies que donne une longue habitude de cour. Oracle de cette époque, *sans être ministre, il gouvernait le monde*, dit Châteaubriand, *en sa double qualité de saint et de moine réformateur.* Génie tutélaire du peuple, il prenait la défense du peuple contre les grands.

Cet homme des temps modernes ressemblait à ces prophètes des anciens jours reprochant aux rois leurs injustices et leurs iniquités. Aussi, au bruit de la profanation du tombeau du Sauveur, au bruit des Musulmans régnant en maîtres sur les

bords du Jourdain, au bruit des fers sous le poids desquels gémissaient les malheureux Chrétiens, son cours s'était étendu et sa voix s'était fait entendre dans les plaines de Vezelai en Bourgogne. Une deuxième Croisade avait été résolue ; Louis-le-Jeune y participait avec son épouse Eléonore.

« Eléonore, dit M. Marturé (*Histoire des comtes de Toulouse*), cette beauté célèbre, dont les intrigues et les amours eurent une si grande influence sur les destinées des peuples et sur les malheurs domestiques des deux rois, qui furent successivement ses époux, n'était certainement pas entraînée par l'ardeur des sentimens religieux ; mais l'exemple et la nouveauté la gouvernaient. Elle séduisit tous les princes de l'Europe, par l'enjouement de son esprit, par les charmes de sa figure et par une coquetterie vive et pleine de grâce. Tant qu'elle fut sur le trône de France, elle sembla se faire un jeu d'exciter l'humeur jalouse du roi, son époux, et de jeter du ridicule sur l'austère dévotion et la monotone gravité d'un mari qui fatiguait sa cour par une piété plus digne d'un moine que d'un roi. En suivant Louis-le-Jeune dans la Croisade, Eléonore avait plutôt l'air de marcher à une fête qu'à la délivrance du saint-tombeau. Les nombreux adorateurs qui se pressaient sur ses pas bravaient la triste défiance et les regards jaloux de Louis. Cette brillante élite de tout ce que la France avait de plus illustres chevaliers, ne suffisait pas même à l'ardent désir de plaire qui dominait toutes les pensées d'Eléonore. En quittant le beau pays de France, son imagination voluptueuse lui représentait les régions lointaines de l'Orient, comme un séjour enchanté où elle pourrait se livrer à tous les plaisirs, et s'affranchir du cérémonial gênant et de la triste étiquette qui l'avaient souvent obsédée à la cour de France. Peu flattée des respects qui étaient dus à son rang suprême, il n'était point pour elle de bonheur égal au bonheur de plaire et de séduire. Son caractère volage et passionné ne lui permettait guère la constance en amour. Les croyances religieuses, si puissantes dans ce siècle, exercèrent même si peu d'empire sur son cœur, qu'un jeune Musulman, dont la beauté avait frappé ses regards, fut long-temps aux yeux de toute l'armée, l'amant privilégié de cette reine chrétienne. A son goût pour les fêtes, les plaisirs et la gaîté, il était facile de reconnaître la petite-fille de Guillaume IX, qui avait long-

temps couru le monde pour chanter et pour tromper les dames. »

De retour de la Croisade, froissé d'avoir été offert en spectacle par Eléonore aux principaux chefs de l'armée, Louis-le-Jeune répudia son épouse et lui rendit le duché d'Aquitaine, acte impolitique improuvé par Suger, car les rois doivent s'offrir en holocaustes pour le salut des peuples; acte impolitique qui fera de l'Aquitaine une province, sentinelle avancée d'où l'Angleterre s'élancera plus tard dans le cœur du royaume; mais acte selon les vues de Dieu de qui relèvent tous les empires et qui, s'il lâche la bride aux rois et aux peuples, n'en conserve pas moins sa juridiction sur les sociétés; mais acte qui, s'il coûte du sang et des larmes à la France, contribuera à développer son esprit social en abattant la féodalité ébranlée par la guerre des Croisades. La douleur perfectionne l'humanité comme les individus. Par la souffrance, l'humanité conçoit un amour infini, un bonheur infini, une intelligence infinie, une liberté infinie, état de perfection auquel elle est poussée par Dieu, dont les secrets sont des mystères insondables, qu'il est permis d'entrevoir à quelques hommes aux formes imposantes, à la tête haute, au cœur éloquent, à la voix grave, aux pensées élevées, hommes privilégiés qui, se réfugiant dans le sanctuaire de leur âme après avoir vu se dérouler devant eux l'histoire de l'humanité, ne prennent point en pitié l'œuvre immense de la création; mais se prosternent devant cette réaction perpétuelle de l'idée sur le fait, du fait sur l'idée, et adorent l'esprit créateur qui anime de son souffle divin l'esprit humanitaire. Leurs chants sont les chants du prophète annonçant la destruction de la vieille cité et la reconstruction du temple. Leur lyre c'est la lyre d'Amphyon, édifiant la ville de la Cadmée, ou la lyre initiatrice d'Orphée, préparant une évolution plébéienne.

Eléonore descendit du trône de France dévorée d'amour et d'ambition. Elle s'unit à Henri, fils de Geoffroi, comte d'Anjou, et lui apporta en dot le Poitou et la Guienne. Ce chef de la race des Plantagenets, devenu roi d'Angleterre sous le nom d'Henri II, fit valoir les prétentions qu'avait autrefois élevées Eléonore sur le comté de Toulouse. Il fit alliance avec Raymond de Trencavel, vicomte d'Alby, dont

l'orgueil inflexible se révoltait contre la suzeraineté de Raymond, comte de Toulouse; avec le seigneur de Montpellier et avec le comte de Barcelonne, il leva une armée considérable, composée d'Aquitains et de routiers, dont l'élite était commandée par Malcome, roi d'Ecosse, et vint mettre le siége devant Toulouse, après avoir pris, sur son passage, Moissac, Cahors et quelques autres places. Le siége dura trois mois. Fatigué de ses tentatives infructueuses, il se retira, en 1170, et donna le duché d'Aquitaine à son fils Richard, qui se révolta contre son père en 1173. Henri eut encore la douleur de voir se révolter contre lui son fils aîné, Henri-le-Jeune, roi d'Angleterre, qu'il avait fait couronner de son vivant; mais la mort qui surprit Henri-le-Jeune, au château de Martel, en Quercy, en 1183, lui avait fait ouvrir les yeux sur la grandeur de sa faute. Après en avoir demandé pardon à Dieu, il le voulut demander à son père, qui lui envoya son anneau comme un signe de paix et de réconciliation. Richard, héritier du duché d'Aquitaine, que sa mère Eléonore avait apporté en dot à l'Angleterre, dominait depuis les rives de la Seine et de la Loire jusqu'aux pieds des Pyrénées. La présence de Raymond V avait éveillé dans le cœur de Richard une haine implacable, et le comte de Toulouse aurait infailliblement succombé sous les efforts de son adversaire, si la rivalité naissante de Richard et de Philippe-Auguste n'eût pas détourné l'orage. L'indomptable caractère de celui qui, plus tard, fut Richard Cœur-de-Lion, son ardeur insatiable de renommée, ses passions héroïques, ne trouvaient pas d'aliment en Europe. Il fallait à Richard un plus vaste théâtre, un théâtre digne de sa valeur et de son ambition.

Raymond V, comte de Toulouse, était mort à Nîmes en 1194, laissant de Constance, fille de Louis-le-Gros, Raymond VI, dit le Vieux, qui prit le parti des Albigeois. Ce prince fut privé de son comté de Toulouse, en 1215, par le Concile de Latran, qui en donna l'investiture à Simon de Montfort. Notre but n'est point de décrire ce sanglant, cet abominable épisode de notre histoire nationale. C'est un fait étranger à notre cité; nos annales ne nous disent point si des bûchers furent dressés à Villefranche, ou si notre cité embrassa le parti des catholiques contre son suzerain : laissons

les historiens nous dépeindre avec de sombres couleurs des cités naguères florissantes, ruinées, saccagées, éclairées par l'horrible lueur des bûchers. Laissons-les entonner des chants de mort sur les cendres fumantes des victimes. Sans doute les peuples, comme les individus, ont leurs jours de joie et leurs jours de deuil; mais les scènes lugubres font mal à l'âme, surtout quand on voit un Montfort, terrible dans un combat contre ses frères, implacable après la victoire.

Raymond VI mourut en 1222, sans avoir fait lever l'excommunication, laissant de Jeanne d'Angleterre, sa première femme, Raymond VII, dit *le Jeune*, né à Beaucaire, en 1597. Ce prince se rendit maître d'Avignon, fit la guerre à Amaury, comte de Montfort, se réconcilia avec l'Eglise, prit la croix à Aigues-Mortes, différa son voyage, promit d'aller bientôt rejoindre son gendre Alphonse, frère de St-Louis, et mourut, en retournant dans ses états, à Millau, le 27 septembre 1249.

Alphonse hérita du comté de Toulouse et fonda, comme nous l'avons dit, Villefranche sur la rive droite de l'Aveyron.

Ce sera désormais au roi de France que l'Angleterre déclarera la guerre pour le comté de Toulouse; car les rois d'Angleterre ne se désistent point de leurs prétentions. La Guienne ne manquerait pas de tomber entre les mains du roi de France dont les états acquièrent plus d'extension et plus d'unité, et l'Angleterre perdrait l'avantage de s'approvisionner en vins, parce que les ports de l'Aquitaine lui seraient dorénavant fermés.

« Les Anglais, dit Bosc, qui nous faisaient la guerre depuis long-temps en Flandre; vinrent tout d'un coup attaquer l'autre extrémité de la France, ils pénétrèrent, en 1351, dans la basse marche du Rouergue et s'emparèrent de Saint-Antonin et de quelques châteaux. Il n'en fallait pas tant pour jeter l'alarme dans un petit pays comme le Rouergue. Qu'on se figure un peuple peu aguerri, dépourvu d'armes, de machines, de soldats dans une province qui ne fut presque jamais le théâtre d'une guerre sérieuse et qui n'avait pour toutes fortifications à opposer à un ennemi formidable que quelques bourgades entièrement démantelées. Une consternation générale se répandit partout. Les timides habitans des cam-

pagnes, se précipitaient en foule dans les villes, croyant y trouver un asile et des défenseurs ; mais, réfléchissant bientôt sur le peu de sûreté qu'il y avait dans l'enceinte de quelques faibles murailles, que des guerriers comme les Anglais auraient franchies dès le premier abord, ils s'enfuyaient dans les bois ou sur les montagnes, laissant à l'abandon leurs propriétés, leurs denrées, leurs troupeaux et tout ce qu'ils avaient de plus précieux. Cependant ceux qui étaient chargés des affaires publiques dans les villes exhortèrent leurs concitoyens à se fortifier et à organiser une garde. »

Nous avons dit que les fortifications de Villefranche coûtèrent 24,000 livres ; en 1351, par lettres patentes du 15 août, le roi Jean fit don à la communauté de Villefranche de la somme de 544 livres pour bâtir 160 *cannes* de muraille, du côté de la sénéchaussée, le long de la rivière d'Aveyron. Les fortifications furent entièrement terminées en 1352. Dans les archives de l'hôtel de-ville il y a des lettres, en date du 11 mars 1354, du juge-mage de la sénéchaussée du Rouergue, donnant pouvoir aux consuls de punir ceux qui entreprendraient de détruire la fermeture de la ville et d'en prendre le bois des couverts et des tours.

Cependant le comte d'Armagnac assiégeait en personne les Anglais dans Saint-Antonin; mais pressé de se procurer des subsides pour la guerre, il était parti, le 15 mars 1353, pour Najac, où étaient convoqués les Etats du Languedoc dont il était lieutenant-général pour le roi. Un de ses lieutenans qu'il avait laissé devant Saint-Antonin continuait le siége de cette place. Les assiégés allaient se rendre quand le soleil vint éclairer la défaite des Français à Poitiers, défaite qui fut si funeste à la France.

Le roi Jean apprend que le prince de Galles avec 12,000 hommes, après avoir ravagé le Quercy, l'Auvergne, le Limousin et le Berry, s'approchait de la Touraine: il fait le serment de lui couper le chemin et de le combattre partout où il le rencontrera ; il fait avancer son armée le long de la Loire.

Le prince Noir, averti de ce mouvement, laisse le chemin de Tours et se retire par le Poitou. Il s'arrêta devant le château de Romorantin, dans lequel s'était renfermé Boucicault. Cette faute, qui devait le perdre, le sauva et couvrit la France de deuil. Jean atteignit l'armée anglaise à deux lieues de Poi-

tiers; mais il différa d'attaquer le prince de Galles qui eut le temps de prendre une position dont l'accès était difficile. Retranché entre des vignes et des haies fort épaisses, près de Maupertuis, ce prince attendit de pied ferme l'armée française. Le cardinal de Périgord, légat du Pape, passait d'un camp à l'autre pour empêcher qu'on n'en vint aux mains. Edouard s'engageait de payer tous les dommages qu'il avait faits dans ses courses depuis Bordeaux, de délivrer tous les prisonniers et de ne porter les armes contre la France pendant sept ans; mais Jean, plein de courage et de confiance, croyant la victoire certaine, rejeta toutes les propositions et attaqua le prince Noir, le 19 septembre 1356.

De part et d'autre on fait des prodiges de valeur; mais les archers anglais font pleuvoir une grêle de flèches sur les trois cents cavaliers commandés par Clermont. Le désordre et la confusion règnent parmi les Français qui sont poussés vers Poitiers. Jean voit tomber autour de lui les plus braves de son armée. La tête nue, blessé au visage, tenant sa hâche des deux mains, il défend la patrie, sa couronne et l'oriflamme, le *palladium* de la France. « Rendez-vous, Sire, lui crie-t-on ». Jean n'écoute que son courage; il veut mourir sur le champ de bataille, il veut mourir en roi.

Denis de Morbec s'approche respectueusement du roi; « Sire, rendez-vous » Jean, assuré que c'est un Français, ôte son gant, le jette à Denis de Morbec et se rend à lui. Le même sort est réservé à Pavie au roi-chevalier.

Conduit au prince de Galles, le fils d'Edouard le reçoit courtoisement. L'année suivante, amené en Angleterre, il fut traité avec autant de respect que s'il eût rendu visite à Edouard.

« Paris, après la bataille de Poitiers, reçut le jeune Charles avec des honneurs et des respects, soit que les hommes ne se puissent d'abord empêcher de saluer le malheur comme leur maître, soit qu'ils cherchent à s'acquitter vite envers lui, afin de s'en éloigner ensuite sans remords et de mettre à l'aise leur ingratitude. Le Dauphin avait été nommé par son père lieutenant-général du royaume, quelques temps avant la bataille de Poitiers; ce fut en cette qualité qu'il gouverna la France jusqu'à sa majorité, époque à laquelle il prit le titre de régent que personne ne lui contestera (1). »

(1) Châteaubriand.

Gauguin, dans son Histoire, livre 9, chapitre Ier, rapporte que lorsque le roi Jean fut pris devant Poitiers et emmené prisonnier en Angleterre, son fils Charles convoqua à Paris les Etats-généraux afin de s'occuper de la délivrance du roi; que *ceux du pays de France* ne voulurent rien fournir pour la rançon; *mais que ceux du Languedoc offrirent leurs biens et leurs personnes*, par l'organe du député de Toulouse.

En effet, les historiens du Languedoc rapportent que, lorsque la nouvelle de la prise du roi se répandit dans la province, on décida, à Toulouse, à Narbonne et dans les principales villes, de prendre le deuil. Il fut défendu, tant aux hommes qu'aux femmes, de porter des habits ornés d'or ou d'argent ou de pierres précieuses. On prescrivit l'habit noir jusqu'à la délivrance du roi pour laquelle les hommes offrirent leurs biens et les femmes leurs bagues, leurs joyaux. Le comte d'Armagnac fut député au régent Charles pour lui faire part de cette détermination. Les Etats du Languedoc imitèrent ainsi la conduite des anciens Romains : *qui tempore secundi belli punici omnia reipublicæ esurienti, imò mulieres propria ornamenta spontè obtulerunt.*

« Les Etats du Rouergue, dit Bosc, assemblés à Rodez, se soumirent de leur propre mouvement à une imposition de six mille *moutons d'or* (environ 180,000 liv. d'aujourd'hui); et ils en firent la répartition avant de se séparer. Cette somme fut mise en dépôt jusqu'à ce que le roi demanda qu'elle fût comptée au Dauphin, son fils, par une lettre de Londres, en date du 22 mai 1360. »

Cependant les Anglais continuaient de ravager le Quercy. Ils prirent Calvignac; ils tentèrent, mais en vain, de surprendre Ballaguier, pillèrent la Bastide-Capdenac (1357) et se jetèrent sur le Rouergue.

Une trêve pour deux ans fut faite entre la France et l'Angleterre (1358). Cette trêve fut funeste à la France; alors se formèrent les grandes compagnies qui désolèrent les provinces. Après les grandes compagnies parurent les *routiers*. La noblesse et les *gens de guerre* exerçaient toute sorte de violences sur le peuple des campagnes qui, pour échapper à tant de maux, se retirait dans les bois, les cavernes et les marais. Mais le peuple opprimé se lève...... et nous voyons apparaître ce grand drame historique, la Jacquerie, drame composé de

la soif de l'indépendance, de la haine contre la noblesse, du désir de venger le roi et de l'horreur de l'invasion étrangère, drame qui va faire le peuple et qui va former la monarchie des états, transition sanglante de la monarchie féodale à la monarchie représentative.

La trève fut violée souvent par les Anglais. En 1358, ils s'emparèrent de Fénayrols en Rouergue, près de St-Antonin. Villefranche envoya des troupes pour les en chasser; mais les Anglais firent une sortie dans laquelle furent pris deux hommes notables de Villefranche, Rigal Roques et Jean de Saint-Fizel, qui furent rachetés 250 florins : le premier 200 et le deuxième 50, somme qui fut payée par la communauté de Villefranche.

Dans les archives de l'Hôtel-de-Ville, il y a un accord fait avec le vicomte de Murat, de la maison de Cardailhac, seigneur de Malleville, par les consuls de Villefranche, de Najac, de Peyrusse, en date du 17 janvier 1358. Moyennant une somme de 9,000 livres, le vicomte de Murat devait chasser les Anglais de certaines places qu'ils occupaient dans le Rouergue. En 1359, la trève avec l'Angleterre expira. On se battit, on négocia pour la délivrance du roi; mais le traité était si honteux que le peuple s'écria : *que la nation était résolue de faire bonne guerre au roi Anglais.*

Cependant les Anglais occupaient Fayssels, aux environs de Figeac. Leurs incursions sur le Rouergue étaient fréquentes; plusieurs fois les consuls de Villefranche envoyèrent des hommes pour les repousser; et pour leur fermer le passage du Lot, ils firent enfoncer dans la rivière tous les bateaux qui se trouvaient à Ambeyrac (1360). Les Anglais occupaient aussi Bar, Savignac et Puech-Lagarde en Quercy; ils menaçaient de se jeter sur Villefranche quand advint le traité de Brétigny, le 8 mars 1360.

Le Rouergue fut, par ce traité, détaché du Languedoc et cédé aux Anglais. Le maréchal de Boucicault fut chargé d'en faire la délivrance entre les mains de Jean Chandos, commissaire pour le roi d'Angleterre. Amanseu de Foix, seigneur de Madejean, fut nommé sénéchal du Rouergue par le prince de Galles. Les habitans de Villefranche ne voulurent reconnaître son autorité que lorsque le roi Jean leut eût envoyé, pendant trois fois, l'ordre de se soumettre à la domination

anglaise. Le maréchal Boucicault vint, au nom du roi, mettre en possession de Villefranche, Milord Jean Chandos, sénéchal de Guienne; la communauté leur fit don de quatre torches de cire.

On trouve, dans les archives, un extrait d'acte de mise en possession, par Boucicault, commis par lettres du roi Jean, pour accompagner Chandos. Ces lettres, en date du 8 février 1361, portent que le roi se dépouille du duché de Guienne, se réservant pourtant le dernier ressort; elles ordonnent aux consuls et aux habitans de Villefranche d'obéir à Edouard. Les consuls protestèrent, alléguant qu'étant réunie à la couronne, la ville de Villefranche ne pouvait être distraite de la souveraineté royale. Ils cédèrent pourtant à l'ordre du roi, firent confirmer leurs priviléges et prêtèrent le serment de fidélité.

En 1363, le 13 août, toutes les communautés du Rouergue furent mandées à Poitiers pour prêter serment de fidélité au prince de Galles. Par délibération des habitans de Villefranche, on députa Raymond de Jouacis et Hugues Delpeyro qui firent confirmer les priviléges de la cité. Jean ayant appris que le duc d'Anjou, son deuxième fils, qu'il avait laissé en ôtage, s'était évadé, retourna à Londres, auprès de la comtesse de Salisbury, *causâ joci*, dit le continuateur de Nangis, pour ne pas violer la foi jurée, selon la plupart des historiens (1363), et mourut à Londres, le 8 avril 1364.

A peine les consuls et les habitans de Villefranche eurent-ils connu la mort du roi Jean, qu'ils cherchèrent à secouer le joug des Anglais et à reconnaître l'autorité de Charles V. Borel, dans son *Trésor des recherches des Antiquités Gauloises*, rapporte que le prince de Galles ayant sommé les habitans de Villefranche de venir prêter serment de fidélité au roi d'Angleterre, Pierre Polier, un des principaux habitans de Villefranche, et le juge-mage furent députés par les consuls pour se présenter au prince de Galles, et qu'ils eurent le courage de refuser le serment qu'on leur demandait afin de n'être point traîtres à leur roi légitime. Le prince irrité voulait les faire mourir; mais le seigneur d'Arpajon obtint en leur faveur la permission de retourner à Villefranche, pour prendre, avec leurs concitoyens, une meilleure résolution. Dès qu'ils y furent arrivés, ils affermirent les habitans dans leurs

sentimens, les exhortant à demeurer fidèles au roi de France. Ils ne craignirent pas d'aller rapporter la réponse au prince anglais, à Rodez. Polier obtint grâce par l'intercession du seigneur d'Arpajon; mais le juge-mage fut attaché à la queue d'un cheval et traîné jusqu'à Villefranche, où le prince alla, en personne, faire reconnaître son autorité, accompagné de Jean, comte d'Armagnac et de Rodez, et de plusieurs autres seigneurs.

La ville de Villefranche se sentit blessée par l'odieux supplice du juge-mage. Elle céda à la force; la vengeance, pour être comprimée, n'en est que plus terrible. Les habitans étaient esclaves; mais *esclaves sans cesse frémissans*, selon l'expression d'Alfieri.

Le prince de Galles, voulant établir en Guienne un nouvel impôt, appelé *Fouage*, consistant en 20 sols ou un *franc Guiennois*, sur chaque feu, assembla à Niort un parlement où furent appelés les barons de Gascogne, du Poitou, de la Saintonge et du Rouergue. Ces seigneurs s'opposèrent à l'établissement de l'impôt, alléguant que, sujets et vassaux du roi de France, ils n'avaient été grevés d'aucun fouage, subside, imposition ou gabelle; que leurs terres et seigneuries étaient franches d'impôts; que leur prince naturel avait juré de les leur laisser toujours en cet état; ils ajoutèrent que tant qu'ils pourraient se défendre, ils ne permettraient pas qu'on les chargeât. Ils en appelèrent au roi Charles V, qui fit sommer le prince Noir de se rendre à Paris pour *ouyr droits sur les dictes complaintes et griefs;* le prince Noir fit arrêter les gens du roi. Le vicomte de Carman, neveu du Pape Jean XXII, et autres seigneurs irrités voulurent user de représailles: ayant appris que le sénéchal du Rouergue, Amanseu de Foix, créature d'Edouard, venait de Villefranche-d'Agenais, ils le défirent avec toute sa suite.

« L'Anglais, dit Mézerai, se croyait souverain absolu en Rouergue et en Guienne: le roi Charles prétendait qu'il était toujours vassal de la couronne de France, et sur cela il lui envoya déclarer la guerre, et son parlement s'étant assemblé, la vigile de l'Ascension, lui y séant dans son lit de justice, donna un arrêt qui, pour les rébellions, attentats et désobéissances de l'Anglais, confisqua toutes les terres qu'il tenait en France. Déjà, avant la déclaration de la guer-

re, les barons de Gascogne avaient chassé et défait le sénéchal de Rouergue, qui était une créature de l'Anglais, et les ducs de Berry et d'Anjou attaquèrent la Guienne, l'un du côté de l'Auvergne et l'autre du côté de Toulouse. »

Jean Chandos n'était plus; le prince Noir, le vainqueur de Poitiers, était mourant; l'étoile d'Edouard pâlissait; il ne pouvait point croire à une déclaration de guerre de la part de Charles. Endormi sur les lauriers de ses victoires, il n'avait point vu les changemens qui s'étaient opérés autour de lui. Une révolution était faite dans les esprits et dans les mœurs : la société avait subi une transformation ; l'initiation avait été sanglante, mais était nécessaire. « *Dieu n'a pas donné la société à l'homme comme un lieu de repos, comme une tente au milieu d'un désert, comme une oasis parmi les sables qui ressemblent à une mer orageuse* (Ballanche.) » La liberté politique avait fait un pas. « Quand la pensée, dit Châteaubriand, a été élargie de prison, ne fût-ce que pour un moment, elle en garde le souvenir ; les idées, une fois nées, ne s'anéantissent plus ; elles peuvent être accablées sous les chaînes, mais prisonnières immortelles, elles usent les liens ; de leur captivité. »

Edouard comptait peut-être encore sur un Artevelle, « *Mais la France n'est point marchandise que l'on troque pour des sacs de laine* (Châteaubriand). » Les Français avaient appris à délivrer leur patrie à Crécy, à Poitiers, à Azincourt. Un même besoin avait réuni sous une même bannière les communes dont les franchises s'étaient agrandies par la brisure des chaînes féodales et par les troubles populaires qui avaient sillonné la France. Un cri s'était fait entendre du pied des Pyrénées aux rives de la Seine; ce cri était : *France ! France !*

A peine Charles a-t-il déclaré la guerre à Edouard, que la ville de Villefranche éleva, la première des villes de la Guienne, l'étendard de l'affranchissement. Le 15 septembre 1368, à sept heures du soir, les principaux habitans de la ville s'assemblèrent à l'église Notre-Dame. L'assemblée était présidée par Pons d'Agens, troisième consul. On remarquait dans cette assemblée les deux frères de Pons d'Agens, Polier, Benoît Gauthier, seigneur de Savignac, Raymond de Lafon, Raymond d'Alben, Hugues de Glar, Hug. Delpeyro, Bernard

de Nauville, Jean de Bennac, Bernard Isarn, Hugues Mercier. L'assemblée se mit à genoux et pria celui qui donne la liberté aux peuples. Pons d'Agens énuméra les griefs que la cité avait contre Edouard. « Si nous avons prêté serment au roi d'Angleterre, c'est que le roi Jean nous en avait donné l'ordre. Nous avons supporté le joug sans nous plaindre jusqu'à sa mort. Mais avait-il le droit de nous distraire de la couronne de France ? et n'avons-nous pas mis une condition à notre obéissance : la conservation de nos priviléges? Eh bien, je vous le demande, sont-ils violés nos priviléges?... L'impôt du fouage, que le prince de Galles veut établir en Guienne, sera-t-il payé par nous ? — Non ! non ! s'écria l'assemblée.

— Ai-je besoin de vous rappeler la violation du plus saint de nos droits, celui d'être jugé par nos pairs ? Edouard n'a-t-il pas détruit le privilége que nous avait octroyé Charles-le-Bel, de porter nos causes civiles et criminelles devant les consuls? Quel sera notre juge ?

— Le sénéchal, répondit Polier.

— Oui, le sénéchal : amis, le sénéchal, c'est la créature du roi d'Angleterre; c'est le représentant de celui qui a ravagé la France; de celui qui nous a foulés aux pieds, en faisant traîner le juge-mage à la queue d'un cheval; de celui qui détruira bientôt chez nous le principe d'élection.... Le sénéchal n'est point nommé par le peuple,.... et malheur à ceux d'entre nous qui tenteraient d'affranchir la cité, si nous ne profitons pas du moment opportun que nous offre la déclaration de guerre de notre souverain sire à Edouard. Non, nous ne payerons point l'impôt.

— Non! non! s'écria l'assemblée, nous ne paierons point l'impôt. — Non-seulement nous ne paierons point l'impôt! reprit Pons d'Agens, mais encore nous nous affranchirons de la domination anglaise!

— Oui! nous nous affranchirons de la domination anglaise! crièrent Polier, Benoît de Gauthier, Hugues de Glar. — Oui, nous serons libres, dirent les membres de l'assemblée.

— Eh bien! quand demain, à midi, sonnera la cloche de l'Hôtel-de-Ville, vous fermerez toutes les maisons, vous vous réunirez en armes, et nous prononcerons la déchéance d'Edouard et du sénéchal.

A peine a-t-il parlé, que Bernard de Tudières, archiprêtre, se présente en habits sacerdotaux. « Vous avez promis d'être libres : vous le devez à votre souverain sire, qui s'efforce de rétablir l'ordre dans son royaume; *mais celui qui s'appuie sur un bras de chair, sera semblable à la bruyère qui croît dans le désert.* Prions Dieu de bénir nos efforts; que la liberté que nous allons reconquérir *ressemble à une de ces plantes fertiles qui croissent sur le bord des eaux.* Si Dieu ne prend la cité sous sa sauvegarde, nos efforts seront vains pour conserver le précieux dépôt de la liberté. — Et l'assemblée se prosterna et pria....

— Que vos armes soient bénies! Vous allez combattre l'oppression, vous allez délivrer vos frères; que vos armes soient bénies!... Mais qu'il soit anathème, celui qui trahira la sainte cause de la cité. Jurez de ne point dévoiler le noble projet qui vous a réunis aux pieds du sanctuaire?

— Nous le jurons! nous le jurons!

— Eh bien! qu'il soit anathème celui qui trahira son serment; qu'il soit anathème celui qui sera assez lâche pour se vendre à l'Anglais! Que le sang de ses frères retombe sur lui, si par ses révélations la cause de l'indépendance est perdue! Qu'il soit malheureux sur la terre étrangère! Qu'il soit anathème!...

Comment dépeindre les sentimens qui agitent l'assemblée, l'impression produite par les paroles terribles de Bernard de Tudières, ses imprécations contre les traîtres; cette scène éclairée par des flambeaux dont la lueur blâfarde se dessine sur les murs de l'église; ce serment solennel devant les saints autels; ce mélange de terreur, de respect, d'amour de la patrie, d'horreur de la domination étrangère, de soif d'indépendance. Chacun se retira attendant avec anxiété l'heure qui doit sonner la délivrance de la cité. Les deux fils de Pons d'Agens, jeunes hommes bouillans, impétueux, n'avaient point oublié qu'ils avaient été blessés par un chevalier anglais, en combattant autour du roi Jean, et ce chevalier était parmi eux; ils réservaient leur dague contre lui. Quelques mots, échappés à leur impatience, avaient éclairé Souveraine, leur sœur, sur la résolution que l'on venait de prendre; le mystère dont on s'entoure, ses pressentimens, son amour lui font craindre pour les jours de celui qu'elle aime...

Elle aime le chevalier anglais... Par son adresse, elle parvient à découvrir ce que l'assemblée a décidé; mais elle sait aussi l'anathème prononcé par l'archiprêtre contre celui qui trahira la sainte cause de la patrie. Où portera-t-elle ses pas si elle plonge son pays dans l'oppression ? L'image sanglante de son père et de ses frères se dressera devant elle pour lui dire : Malheur ! malheur !... Elle n'aura point de patrie; sur la terre étrangère, on l'évitera, parce qu'elle portera sur son front le sceau de l'anathème. Celui qu'elle veut sauver ne consentira pas à reposer sa tête là où elle reposera la sienne.... Et cependant elle sait que ses frères ont juré de l'immoler; elle sait aussi que le chevalier est brave. Elle assistera au spectacle cruel, au drame sanglant que lui offriront ses frères et son amant : elle les voit se dresser triomphans sur le corps de leur victime; elle le voit enfoncer sa dague dans les entrailles des fils de Pons d'Agens. Son âme ne peut résister aux émotions qui l'accablent, aux perplexités qui l'obsèdent : elle sauvera son amant sans trahir le secret de la patrie. L'amour lui a suggéré un moyen de salut.

A la pointe méridionale du Radel, se trouve un monticule qui est un rameau des collines de Fondiès. Un épais taillis en tapisse la base et des vignes en couronnent le sommet. L'Aveyron qui, dans cet endroit, est à fleur d'eau, voit sortir de ses ondes des noyers, des peupliers blancs, des saules, des aulnes, des chênes, des noisetiers et quelques trembles dont le léger bruissement imite la pluie qui tombe goutte à goutte sur le feuillage. Ces arbres divers, se détachant les uns des autres par les nuances variées d'une verdure tantôt éblouissante, tantôt sombre, produisent ces belles dégradations de teintes qui procurent la magie du paysage : ils bordent la rivière d'un rideau plein de fraîcheur et de poésie. Non loin de là, les tuyaux filamenteux du chanvre et les quenouilles du maïs croissent en abondance sur le cadavre d'une ville romaine. On voit saillir sur le côteau un rocher d'une forme demi-circulaire. Des guirlandes de lierre le couvrent de leurs festons, et la rivière en ronge la base. Une grande ouverture s'offre sur les parois du rocher, donnant issue à une caverne qui s'enfonce dans la montagne par de sombres et sinueux détours; et, comme pour mettre un frein à la curiosité des hommes, un gouffre se fait remarquer au-dessous par ses eaux

tournoyantes. Une modeste église et l'humble demeure du prêtre couronnent ce monticule que baigne l'Aveyron. La cité se montre en perspective dans un coin du tableau. La vue se repose tantôt sur les côteaux stériles de la Maladrerie, tantôt sur la plaine fertile où sont ensevelis les restes de l'ancienne Carentomag; tantôt elle suit les délicieux contours que forme la rivière, tantôt de belles rives plantées d'arbres touffus. L'âme sent je ne sais quel parfum de poésie, entend je ne sais quelles ineffables mélodies lorsque le vent agite toutes ces vertes frondaisons, lorsque les chants religieux prêtent leurs beautés de sentiment et de mélancolie à tout cet ensemble d'images. Oh! quelle est bien placée cette modeste église qui était annexée à notre église paroissiale! oh! quelle est bien placée sur un rocher dont la base est rongée par les eaux!...

Pons d'Agens possédait, au-dessous de l'église de la Magdeleine, un bien qu'on nomme le *domaine des Doctrinaires*. Souvereine pourra s'y rendre sans qu'on élève aucun doute sur son départ. Elle écrit au chevalier qu'elle l'attend à onze heures, dans l'église de la Magdeleine, pour lui faire des révélations importantes. Le chevalier est fidèle au rendez vous. Mais quel ne fut pas son étonnement de trouver Souvereine agenouillée sur une tombe (c'était la tombe de sa mère)! Le vénérable pasteur de la Magdeleine offrait à Dieu le divin sacrifice pour la mère de Souvereine. « Chevalier, lui dit la noble fille, priez, priez pour ma mère; elle vous sauve peut-être aujourd'hui. » La majesté du temple, cette cérémonie funèbre, ce silence, ce recueillement, ce langage mystérieux de Souvereine, son regard plein de mélancolie, sa prière qui s'élançait brûlante vers Dieu, tout cela était un rêve pour lui. Cependant l'heure marquée vient de sonner. La cloche de l'Hôtel-de-Ville appelle aux armes les habitans de Villefranche. Pons d'Agens a déclaré que la cité secouait le joug de l'Angleterre et qu'elle se rangeait sous la dépendance de Charles, son légitime souverain. On accourt au palais de la Sénéchaussée; Watewal ne veut pas croire à cette tentative d'affranchissement; les Anglais arrivent, on se heurte, on se croise; tout est confondu. Une colonne, commandée par Pons d'Agens, s'élance à la tour neuve, à la tour de *Grabde*, élevée dequis un an; le drapeau français a remplacé le drapeau de l'Angleterre. On se bat avec acharnement, les uns pour conquérir l'indépen-

dance, les autres pour obéir. Les tours de Villeneuve et du Pont sont emportées par les deux fils de Pons d'Agens. Les Anglais, pâles, éperdus, s'enfuient devant leur glaive redoutable qui brille dans leurs mains comme l'éclair qui traverse un sombre nuage. Les deux frères promènent autour d'eux leur regard terrible : ils rugissent de ne point trouver la victime qu'ils veulent immoler. La cavalerie anglaise sillonne les rues et écrase sans pitié ceux des citoyens qui ne sont pas enfermés dans leurs demeures.

La tour de Savignac résiste aux efforts de Polier et de Gauthier ; le lieutenant du sénéchal la défend avec courage : plus d'un habitant a succombé sous ses coups.

Cependant les fils de Pons d'Agen arrivent pour ranimer la colonne commandée par Gauthier. Le lieutenant du sénéchal pâlit à la vue des deux jeunes guerriers : il sent les terreurs de la mort. Déjà plusieurs Anglais ont trouvé le trépas auprès de lui. La porte est enfoncée ; un horrible carnage a lieu dans la tour ; l'aîné des Pons d'Agens s'ouvre une voie sanglante au travers des soldats anglais ; le lieutenant oppose une résistance inutile; Pons d'Agens lui enfonce sa dague dans les entrailles, pendant que Gauthier arbore le drapeau français au sommet de la tour. Les Anglais demandent à capituler ; on suspend le carnage.

Cependant le chevalier, fasciné par la puissance mystérieuse de Souvereine, ignorait les combats que soutenaient ses frères. Il se livrait à de séduisantes illusions quand Souvereine détruisit elle-même le prestige qui le subjuguait. « Chevalier, lui dit-elle, ma conduite a dû vous paraître étrange, peut-être blâmable..., et cependant... Oui, vous ignorez toutes les angoisses auxquelles j'ai été en proie, vous ignorez les tourmens qui ont brisé mon âme ; vous ignorez le sacrifice que j'ai fait à ma pudeur... ; mais n'ai-je point sauvé celui qui possède le secret de mon âme ? » Elle baissa les yeux, la rougeur colora son visage ; puis elle reprit :

« Ne me condamnez pas, chevalier. Si je vous avais dit de fuir, votre cœur se serait indigné à l'idée de fuite; vous auriez voulu partager le sort de vos frères ou les fils de Pons d'Agens auraient été immolés à vos pieds ; et moi j'aurais en vain levé au ciel des mains suppliantes ; ma voix n'aurait pû être entendue ni par eux, ni par vous ; j'aurais été témoin d'un hor-

rible combat sans pouvoir souhaiter la victoire ni des uns ni des autres. »

Le chevalier ne savait que répondre. Il ne connaissait point la cause qui dictait ces paroles.

« Vous ne me comprenez pas, chevalier ?..... Venez ! » Et le chevalier la suivit sur le plateau d'où l'on découvre la cité. « La cause de l'Angleterre est perdue, lui dit-elle : la cité vient de reconnaître l'autorité de Charles V ; vos efforts seraient vains pour relever le courage de vos frères. Le drapeau de la France flotte sur toutes les tours. Fuyez... J'ai fait préparer un cheval ; vous arriverez à Loc-Dieu dont mon oncle est abbé... Mon oncle vous donnera un sauf-conduit pour parvenir jusques dans le Quercy que les Anglais occupent. Fuyez, épargnez à mes frères le crime de vous immoler sans défense.

— Vous m'avez trompé, Souvereine ; que diront ceux de mes frères qui ont survécu au massacre? Je n'ai point combattu avec eux, moi... ; je n'ai point combattu pour la cause de mon roi. » Vaincu pourtant par les instances de Souvereine, il part, après avoir dit adieu à la noble fille qui voudrait hâter et retarder tout à la fois son départ.

Les fils de Pons d'Agens, qui avaient en vain cherché le chevalier au milieu de la mêlée, se doutant que Souvereine lui a donné, pour le sauver, un rendez-vous à leur terre de Saint-Memory, quittent la ville pendant que l'on s'occupe des bases de la capitulation. Ils arrivent au moment du départ du chevalier. « Ciel ! ce sont mes frères ! » s'écrie Souvereine.

Un combat singulier s'engage entre le chevalier et les fils de Pons d'Agens. En vain Souvereine, en vain le vénérable curé de la Magdeleine veulent séparer les combattans : les fils de Pons d'Agens furieux, ivres du sang de leur adversaire, sont sourds à toutes les prières. Ils s'arrachent leur victime, jaloux l'un de l'autre de lui enfoncer leur dague dans la gorge. Le chevalier a jeté un regard sur Souvereine ; ce regard, c'est son dernier adieu.... Et depuis, les souvenirs de la vie s'éteignirent dans le cœur de la jeune fille. L'espérance avait habité son sein, et l'espérance s'était enfuie pour toujours. La mort de celui qu'elle aimait lui avait dit les illusions de la vie. Pour elle en vain le ciel était serein ; pour elle en vain les fleurs de la prairie étalaient tous leurs char-

mes; la lune, au haut des cieux, ne lui apparaissait plus que comme la lampe des tombeaux. Pauvre jeune vierge! ... semblable à la fleur ignorée du vallon, elle passa inconnue au milieu des hommes. Sa dépouille mortelle fut réunie à celle du chevalier anglais, non loin de l'église de la Magdeleine.

A l'exemple de Villefranche, Prévinquière, Loc-Dieu, La Ramière et autres lieux environnans secouèrent le joug des Anglais pour se ranger sous les ordres du roi de France.

La conduite des habitans de Villefranche ne devait point rester sans récompense. Le duc d'Anjou, par lettres du mois de mai 1369, et Charles V, par celles du 21 juin 1370, confirmèrent les anciens priviléges octroyés par Alphonse, comte de Toulouse, à la cité de Villefranche, et lui en concédèrent de nouveaux. De plus, Charles V lui donna une somme de 1000 florins sur son domaine, pour la dédommager des sacrifices qu'elle s'était imposés pendant la guerre contre les Anglais. En 1370, la cité députa vers le roi nobles Benoît Gauthier et Bernard Izarn, premier et deuxième consuls, pour faire vérifier ses priviléges en la cour des comptes.

Les principaux priviléges accordés à la cité de Villefranche sont les suivans :

1° Villefranche sera inséparablement unie au domaine de la couronne.

2° Les coutumes et privilèges qui lui ont été donnés par les rois de France et autres seigneurs de cette ville, sont confirmés.

3° Villefranche sera le siége (ainsi qu'elle l'avait été par le passé) du sénéchal, du juge-majeur et du trésaurier royal de la sénéchaussée du Rouergue.

4° Les consuls de Villefranche sont seuls juges civils et criminels de cette ville et de ses dépendances. *Soli et in solidum habeant et obtineant primam cognitionem et etiam condemnationem quamcumque.* (Jusqu'alors les consuls avaient exercé conjointement avec le bailli la justice civile et criminelle, par une sentence du lieutenant du sénéchal, Guillaume de Fonte. — 1331.)

5° Les consuls de cette ville pourront instituer quatre sergens, qui porteront des bâtons aux armes du roi et de la

ville, et qui exécuteront les ordres qui leur seront donnés de la même manière que les sergens royaux.

6° Il est défendu aux officiers du roi de saisir les vivres, ustensiles et autres biens des habitans de Villefranche.

7° Le sénéchal, le juge-majeur, le procureur du roi et autres officiers du roi, lors de leur réception, prêteront, entre les mains des consuls, serment de ne point toucher aux priviléges de Villefranche.

8° Pendant dix ans, les habitans de Villefranche sont exempts de tout impôt.

9° Pendant dix ans, la ville et les habitans de Villefranche seront exemptés des droits de francs-fiefs, qu'ils paieront cependant s'ils acquièrent des justices, des châtellenies et des hommages.

10° Il est permis à tous habitans de Villefranche de tenir rentes et fiefs nobles (d'après l'art. 10 des Statuts d'Alphonse, il était défendu aux roturiers de tenir fiefs nobles.)

11° Seront exempts de la question, ceux qui auront été consuls, prévenus d'un crime autre que celui d'hérésie ou de lèse-majesté.

12° Il est défendu d'arrêter ceux qui seront aux foires et marchés de Villefranche, et de saisir les denrées qu'ils y apporteront.

Ces priviléges ont été confirmés par Charles VII, au mois de mai 1434; par Louis XI, au mois d'avril 1471; par Charles VIII, au mois de février 1488; par Louis XII, au mois d'août 1499; par François 1er, au mois de mars 1517; par Henri II, au mois d'août 1547; par Charles IX, au mois de mai 1563; par Henri III, au mois de mars 1577 et au mois de mai 1578; et vérifiés en la cour des comptes, le 13 mars 1376; en la cour du sénéchal du Rouergue, le 18 mars 1472, devant Rigaud-Boyer, juge-mage; Lescure, thrésaurier; Costin, avocat, et Majoret, procureur du roi; en la cour des comptes, le 4 février 1474; en la cour du sénéchal, le 31 août 1484.

« Le danger qu'il y avait, dit M. Lacabanne, de voir les soldats Anglais des compagnies qui désolaient le pays, enlever, dans le transport qui s'en faisait ailleurs, les matières d'argent qu'on retirait des mines de la province, porta le

duc d'Anjou à faire convertir sur les lieux mêmes les matières en espèces courantes. Ce prince, par lettres du mois de décembre 1371, confirmées par Charles V, établit en conséquence un hôtel des monnaies à Villefranche. On voit dans ces lettres que cette ville est qualifiée de lieu fort, considérable et antique : *Et etiam quòd est locus fortis, magnus, notabilis et antiquus.* »

La marque de la monnaie de Villefranche était la lettre X; comme on peut le voir dans le code Henri, livre 15, titre 6, article 1er. Plus tard, la ville d'Aix, en Provence, prit cette marque lorsque le privilége de battre monnaie fut enlevé à Villefranche.

Cependant une garnison anglaise, commandée par Bertrand de Lebret et Bernard de Lasale, chevaliers, était encore maîtresse de Figeac, en 1373. Les Anglais faisaient souvent des incursions sur le territoire de Villefranche jusqu'à Venzac. Aussi, disent les Annales, les consuls placèrent-ils une sentinelle, sur la montagne de Macarou, pour donner l'éveil aux habitans dans le cas où quelque bande anglaise se présenterait devant la ville.

Ne pouvant chasser les Anglais, Figeac avait composé avec eux pour se racheter. Les femmes, les filles, les enfans offrirent leurs bijoux, bagues, pierreries, jouets, jusqu'à leurs habits; mais la somme était insuffisante. La ville de Villefranche s'était imposé pour payer la rançon de Figeac. Les consuls empruntèrent du blé qu'ils envoyèrent aux Anglais au mois de décembre 1372, par ordre du duc d'Anjou qui, se trouvant à Cahors, commit Denys le Roi, son secrétaire, pour lever la somme que Villefranche s'était engagée à payer.

Malgré ce sacrifice, les Anglais n'abandonnaient point Figeac. « Il fallut, dit Bosc, composer avec eux. Les trois Etats de la sénéchaussée de Rouergue, conjointement avec les gens des montagnes d'Auvergne et ceux de la Viguerie de Figeac, firent, avec la garnison anglaise de cette ville, un accord par lequel ils s'obligèrent à lui payer une certaine somme, à condition qu'elle évacuerait ladite place. Les deux marches du Rouergue ne purent pas convenir entre elles de la portion que chacune devait supporter ; les habitans de la haute, prétendant que ceux de la basse, étant plus près de Figeac, où les Anglais étaient encore, devaient plus contribuer, à raison

du plus grand danger. Sur cette contestation, les consuls de Verfeil, de Villefranche, de Villeneuve et de Peyrusse, faisant tant pour eux que pour les autres consuls et communautés de la basse-marche ; et les consuls de Compeyre, de Millau, de Saint-Affrique et de la cité de Rodez, faisant tant pour eux que pour les autres communautés de la haute, résolurent de s'en rapporter au jugement de *nobles et puissans seigneurs*, Jordan Jordani, seigneur de Tournemire, sénéchal du comté de Rodez, et Raymond de Cardailhac, qui décidèrent que sur la somme de cinquante-trois mille sept cent seize fr. d'or, que les deux marches devaient supporter, il était juste que la basse payât plus que la haute, qui d'ailleurs, en escomptant les pays, villes, châteaux et lieux du ressort du comté de Rodez, ne renfermait que dix-sept cents feux du domaine du roi, dont plusieurs même étaient hors d'état de payer.

En conséquence, la majeure partie de cette somme fut imposée sur les communautés de la basse-marche ; et elles furent outre cela condamnées à payer treize mille francs d'or au duc d'Anjou, en remboursement des dépenses faites pour la défense du Rouergue.

Ce dernier article causa beaucoup de discussions. Le duc d'Anjou commit le sieur Menou, de Castelpers, avec Arnaud Bérail, sire de Saissac, châtelain de Najac, et à leur défaut l'évêque de Rodez pour terminer le différend ; mais on n'eut pas égard à leur sentence, et les Etats-généraux de la province furent forcés de s'assembler à Sauveterre, en 1375, pour prononcer sur cette affaire. Les deux marches furent condamnées à payer, par égale part, la somme qui faisait l'objet de la contestation. » (Mémoires pour servir à l'*Histoire du Rouergue*).

Les annales et fastes consulaires ne mentionnent point les faits rapportés par Bosc. Elles disent seulement qu'en 1374 le duc d'Anjou, voulant établir en Rouergue une imposition sur le sel, toutes les communautés de la province s'y opposèrent.

Là se terminera la deuxième époque de Villefranche, époque glorieuse pour notre cité ; elle a scellé de son sang les priviléges qui lui ont été concédés par Charles V. « *Le mal*, dit Châteaubriand, *que fait un injuste ennemi profite à la nation opprimée, et c'est une belle loi de la Providence.* Fut-il

jamais une époque plus féconde en résultats que celle que nous venons de traverser? Augmentation de la liberté commune, unité de pouvoir, extension de la liberté politique, progrès de la civilisation, conséquence de la liberté que la nation acquiert, malgré l'assertion de Boulainvilliers qui, en parlant de l'admission des communes dans l'assemblée de la nation, a dit que *dès lors tout fut perdu.* Une révolution s'est opérée dans les esprits, dans les mœurs, dans les lois. La société s'est perfectionnée au milieu des désastres qui l'ont ballotée. Les conquêtes qu'elle a faites porteront des fruits; elles ont été largement payées. « *La société*, dit Ballanche, *lorsqu'une fois elle est parvenue à un certain degré de lumière, prend une marche plus rapide. Les progrès de l'intelligence servent à perfectionner le sentiment moral.*

Villefranche. L. Guirondet.



ESSAI STATISTIQUE SUR LE CANTON DE RÉQUISTA.

(ARRONDISSEMENT DE RODEZ.)

Etymologie du nom de Réquista.

L'étymologie du nom de Réquista vient des mots patois *dorré aqui és Tarn* (derrière cela est Tarn), ou plutôt des mots *rieu, coste, Tarn,* parce qu'en arrivant de Rodez à Réquista on trouve, près de cette ville et dans la direction du nord au midi, un ruisseau, une côte terminée par une belle plaine où est Réquista, et le Tarn à demi-heure au midi de cet endroit.

Antiquité de Réquista.

Quoiqu'il en soit de l'origine du nom de Réquista, on trouve aux archives de la mairie de cette ville un acte notarié, écrit en latin, qui prouve que Réquista était une ville considérable au treizième siècle, et bien avant cette époque. On lit dans cet acte qu'Henri II, comte de Rodez, étant seigneur de Cadars, où il avait un château, et de la ville de Ricester, dite ensuite Ricostar, les consuls de cette ville demandèrent, en 1292, que la vicomté de Cadars et leur ville ne fissent qu'un consulat. Le comte, en accueillant cette demande, ordonne que le choix de quatre consuls et de huit conseillers sera fait librement, la moitié par les habitans de la vicomté et l'autre moitié par les habitans de la ville de Ricostar. Henri ne borne pas là ses bienfaits; il accorde de grands priviléges à sa ville de prédilection, qu'il cherche à agrandir considérablement. Il fit faire en conséquence un plan de cette ville, si elle n'était déjà grande. Lorsqu'on parcourt les rues de Réquista, il est difficile de ne pas remarquer la direction symétrique des longues rues ou chemins qui les prolongent, et leur aboutissant aux quatre ou cinq places principales : il est difficile de ne pas penser, de n'être pas convaincu qu'un grand plan de cette ville a été formé, et

que toutes les rues entourées de maisons construites ou à construire ont été tirées au cordeau sur un plan très-régulier, la ville étant partagée par la route principale qui la traverse du nord au midi, ou de Rodez à St.-Affrique, et du levant au couchant, ou de Millau à Albi. Une autre remarque plus convaincante encore, c'est que les prés ou jardins nombreux qui entourent la ville, ont été ou ont dû être autrefois occupés par des maisons, car leur largeur ou la distance qu'il y a d'une rue ou chemin (*carral*) à l'autre qui les borne de chaque côté, est juste la mesure du terrain qu'occupent ordinairement dans les villes deux maisons adossées l'une à l'autre, et ayant leurs ouvertures sur les deux rues opposées, c'est-à-dire six cannes environ.

Tout porte donc à croire qu'il a existé une grande ville dans cette plaine, ou que du moins Henri a travaillé à la former; mais nous verrons plus loin la preuve que Réquista était au douzième siècle une grande ville.

Henri II ordonne, d'après l'acte précité, aux consuls de Ricostar de délivrer à chaque individu qui voudra s'établir dans cette ville, six cannes de terrain en longueur sur les bords des chemins ou rues nouvellement tracées et dix cannes de profondeur, sans doute afin qu'il y eût une basse-cour. Il donne aussi la permission au nouvel habitant d'aller couper les poutres nécessaires pour sa maison dans son bois de Cadars, *in toto Cadarcesio*.

Quoiqu'on lise en tête de l'ordonnance de Henri ces mots : *Comitem Ruthenæ et fundatorem villæ Ricostarii*, rien ne prouve que ce comte ait fondé Réquista, autrement qu'en agrandissant cette ville; car, en 1812, en allongeant l'église de Réquista, on a trouvé, en creusant les fondemens, de nombreuses traces d'incendies, comme pierres de taille de fenêtres et débris de poutres brûlées, charbon, morceaux de fer, et plusieurs doubles louis dont un a passé sous nos yeux; il était de la dimension des doubles louis d'aujourd'hui, mais mince comme un sol marqué : on y lisait d'un côté : KAROLVS : DEI : GRATIA : FRANCORVM : REX; et sur le revers : † PA : VINCIT : † PA : REGNAT. La date de l'année était effacée, s'il y en avait; mais ce qu'il y a de singulier, c'est que sur un louis semblable, qui était à côté de celui-là et que j'ai vu également, il y avait la date très-lisible

de 1001, et l'on sait que c'était un Robert qui régnait cette année. Ce louis a été vendu à un orfèvre de Rodez qui l'a peut-être conservé (1).

La ville de Réquista avait donc été incendiée vers le commencement du onzième siècle, comme elle le fut encore au seizième et au dix-huitième. Aussi trouve-t-on presque partout, en creusant dans la ville, des restes de maisons brûlées.

En 1786, un nommé Rey, voulant construire une maison, creusa tout auprès sur une des places publiques dans le but de se procurer de l'argile, dont on se sert en guise de mortier. Il trouva la pierre de taille des bords d'un ancien puits, en fouillant tout autour, les ouvriers découvrirent du bois charbonné, des gonds et autres morceaux de fer travaillé; et enfin toute une vaste cheminée debout, en belle pierre de taille, qui lui servit pour sa maison. J'ai été témoin de ce fait.

Quelques années après, le nommé Ravaille, en construisant la muraille de son jardin sur l'ancien fossé de la ville, dont on voit les restes tout autour, trouva dans les fondemens, et juste sous le grand chemin à l'orient de la ville, plus de la moitié de l'ancienne porte en fer qui évidemment avait servi à fermer la ville sur la route de Réquista à Millau.

Nous allons voir maintenant que Réquista était une ville considérable long-temps avant qu'Henri II cherchât à l'agrandir ou à l'embellir.

Les grands priviléges que Henri avait accordés à Réquista furent renouvelés par Cécile, sa fille, qui avait épousé Bernard d'Armagnac : et plus tard, en 1350, par le donataire de Cécile, qui fut le baron de Landorre, seigneur de Salmiech, d'Auterive, et qui le devint ainsi de Réquista et de la vicomté de Cadars.

On lit dans l'acte en latin qui contient ces priviléges, que Réquista avait un moulin public et un four qui existait

(1) Pourquoi l'effigie du roi n'est-elle pas sur les louis ? A quelle époque les rois se sont-ils abstenus de l'imprimer sur les monnaies ? Ces louis seraient-ils de quelque Charles d'Espagne qui se seraient arrogés le titre de Roi des Français ? Mais les fleurs de lys ?.... Je laisse à de plus savans que moi le soin d'éclaircir ces difficultés.

encore en 1789, qui étaient affermés par le seigneur. Le moulin existe aussi sous le nom de *Moulin de Monseigneur*.

Cette ville possédait encore une pierre-foiral, où se tenait un marché tous les samedis; il y avait des mesures en pierre de taille qui ont été enlevées depuis peu d'années, et j'ai remarqué que ces mesures sont entièrement semblables à celles qu'on vient de trouver dans les ruines de Pompeï, ville de la Calabre qui fut engloutie sous les laves sorties du Vésuve, en l'année 79 de notre ère.

Réquista avait aussi un hôpital, des prisons et un tribunal d'où ressortissaient les terres d'Ayssènes, de Roquebrune, de Thouels, de Broquiès, de Coupiac, de Cayfort, de Castelpers, de Miramont, de Céor, et la maison du Temple, de La Selve. On y jugeait tous les crimes, excepté celui d'adultère, que Henri II avait réservé pour être porté devant le tribunal de Rodez.

Voilà les preuves irrécusables que Réquista était autrefois une grande ville. Sa population ne devait pas être moindre de 12,000 âmes, à en juger par l'ancienne enceinte de cette ville, qui s'est ensuite restreinte et entourée de fossés et de murailles, lorsque les irruptions des Sarrasins, des Normands, des Routiers, des Anglais, forcèrent les villes et les bourgs à s'entourer de remparts pour se défendre contre ces barbares. Aussi les amateurs d'antiques seraient-ils sûrs d'une ample récolte, s'ils faisaient creuser sur les places publiques et différentes rues qui annoncent, par l'élévation du terrain, les restes de maisons écroulées. Nous leur signalerons spécialement le terrain qui se trouve au sud-est de l'église.

État actuel de Réquista.

Cette ville est située à 10 degrés de longitude et à 3 de latitude au méridien de l'Ile de Fer, sur les confins des départemens de l'Aveyron et du Tarn et à un quart de lieue de ce dernier département. Elle est à dix fortes lieues de Millau, qui est à son levant : sept sud-est de St.-Affrique ; six ouest d'Albi, et sept nord de Rodez. Bâtie dans une belle plaine, elle est entourée de prairies. Rien n'égale la beauté, la fraîcheur et l'agrément du coup-d'œil que présentent les environs de cette ville vers la fin du mois de mai, où la verdeur

des prés et des blés contrastent agréablement avec le jaune doré des fleurs de genêts qui remplissent les champs en friche.

Tous les ans, à cette époque, je me rends dans ce charmant pays, qui est mon lieu natal, uniquement pour jouir des beautés d'une campagne si agréable, y compter les fleurs des prairies, y entendre les chants mélodieux du rossignol et de la fauvette.

La ville de Réquista ne compte en ce moment qu'environ mille habitans, mais sa population augmente très-rapidement. Presque toutes les maisons viennent d'y être reconstruites à neuf. Elles étaient fort anciennes : on lisait sur le frontispice de quelques-unes la date du quinzième et seizième siècles ; on y construit tous les jours, et à peine les nouvelles habitations suffisent-elles à loger les nombreuses familles qui viennent s'établir dans cette ville. Il est probable que dans peu d'années elle aura recouvré son ancienne étendue.

Nourriture.

Les paysans du canton de Réquista se nourrissent de pain de seigle noir, mais savoureux, et principalement de pommes de terre et de châtaignes, dont ils recueillent une grande quantité ; ils ne boivent pas du vin les jours ordinaires, mais presque tous s'en dédommagent amplement les jours de fêtes et de foire. Ils se permettent rarement un œuf ou un peu de lard, excepté dans les travaux pénibles de l'été ; alors ils ajoutent à leur régime un peu de vin, dont les plus aisés ont une petite provision pour le cas où eux ou leurs bestiaux seraient malades Ils courent chez le vétérinaire dès qu'un de leurs animaux est malade ; pour eux-mêmes, c'est autre chose : ils demandent d'abord le curé, et ce n'est que sur les ordres réitérés de celui-ci qu'ils consentent à mander un médecin.

Commerce et Industrie.

La position de Réquista, qui est le lieu le plus important entre les villes de Millau, de Saint-Affrique, d'Albi et de Rodez, et les quatre routes principales qui vont d'une de ces villes à l'autre en traversant la ville, y favorisent singulièrement le commerce des bestiaux et des denrées de toute

sorte. A cette prospérité ne contribuent pas peu douze foires par an, établies le 8 de chaque mois, à l'exception de celle de juin, conservée au 16 de ce mois à raison de son antiquité, qui remonte au douzième siècle.

Ces douze foires ont de la peine à suffire au besoin, à l'avidité, à l'espèce de manie de se rendre aux foires qu'éprouvent les populations des environs; aussi est-il passé en proverbe: *qu'il y avait du monde comme à la foire de Réquista.*

Ces foires sont donc très-fréquentées et peut-être les plus importantes de l'Aveyron, après celle de la mi-carême de Rodez. Aussi les aubergistes y font-ils bien leurs affaires, quoiqu'ils y soient très-nombreux.

Nous avons vu, en 1830, à une foire du Jeudi-gras, quarante-sept marchands de cochons dans une seule auberge; une armoire de l'aubergiste était remplie par l'argent de ces marchands, venus de Toulon, de Marseille, de Beaucaire, de Nîmes, de Montpellier, de Millau, et le lendemain, à huit heures, les cochons gras étaient achetés à mesure qu'ils arrivaient. Ils furent tous enlevés à un prix fou: et les jeunes cochons, dont il y avait aussi plusieurs troupeaux, outre ceux qu'y menaient les particuliers, furent de même achetés jusqu'au dernier, de sorte qu'à midi on n'en voyait plus un seul sur le marché, bien qu'il y en eût été amené une quantité très-considérable.

Les autres objets de commerce dans les foires sont les bœufs, les taureaux, les vaches, les veaux très-gras, les moutons, les brebis, les chèvres, les bêtes de somme, les chevaux même; les cuirs, les laines, les étoffes de cadis, les fils, les toiles, les mousselines, robes, mouchoirs, etc.; les volailles de soute sorte, dindes, oies, canards, et surtout les poulets aux foires de septembre et d'octobre, où on en porte une quantité vraiment étonnante. Nous ne parlons pas des végétaux et fruits hâtifs, que viennent y vendre les jardiniers d'Orthez; des œufs, du beurre, du poisson et du gibier exquis, achetés par les marchands de St.-Affrique, d'Albi et de Rodez, et les gastronomes si nombreux du pays.

On fabrique à Réquista beaucoup de poterie, sinon belle, du moins très-solide, et il s'en débite beaucoup aux foires des environs.

On y file très-bien le lin et le chanvre, dont on fait de bonnes et belles serviettes et autres toiles fort estimées. On fabrique aussi avec la laine du gros drap d'excellente qualité, et du cadis dont les villageois habillent leur famille et même leurs domestiques, car on leur donne pour gage un habit complet et peu d'argent.

Sol du canton de Réquista.

Le sol des environs de Réquista peut être regardé comme le type de celui du *ségala* dans l'Aveyron. C'est un composé d'argile et de silice dont les cailloux remplissent les champs, où le seigle seul prospère. Le quartz mêlé à l'argile et un peu de magnésie composent les belles carrières de pierres à bâtir, presqu'indestructibles par le temps. L'air y est fort humide, par la raison que l'eau de la pluie est retenue à quelques pans dans la terre par une couche d'argile ; aussi les puits qui fournissent l'eau à Réquista sont-ils faciles à construire, et ne tarissent-ils qu'à la suite de chaleurs très-prolongées. Alors cette eau devient indigeste, malsaine, mais les habitans n'en usent pas beaucoup, étant fort gourmets. Ils boivent d'un vin léger, agréable et délicat, que l'on recueille sur les bords du Tarn, où la plupart des habitans ont des vignes, aux terroirs de Lavabre, Lincou et Combradet.

Productions du sol.

Les habitans de ce pays y sont peu riches, ne retirant de leurs biens que des récoltes de seigle, d'avoine, de châtaignes, de chanvre et de lin, dont l'huile sert à l'éclairage et à la cuisine de tous les paysans. S'ils retirent un peu de vin de leurs vignes rocailleuses, il est bientôt consommé chez eux, et surtout dans les nombreux cabarets où presque tous les habitans font d'amples et fréquentes libations en l'honneur de Bacchus et de Comus, car le vice commun du pays est la gourmandise. Ce vice est la ruine de beaucoup de familles, dont les chefs détruisent leur fortune dans les cabarets, où ils passent les jours et les nuits dans les festins.

Les propriétaires un peu entendus en agriculture s'occupent spécialement de l'engrais des bestiaux, bœufs, moutons, brebis qui n'ont pas encore porté, dites *tourigues ;* ils

emploient à cet engraissement leurs nombreux et gras pâturages, l'excellent foin qu'ils récoltent et les pommes de terre qui font vivre tout dans ce pays. J'ai vu avec plaisir qu'ils se sont mis depuis peu à semer du trèfle dans leurs champs, où il réussit très-bien et de préférence à la luzerne et à l'esparcette, qu'on n'a pas encore essayé de cultiver dans ce climat peut-être trop froid et trop humide pour ces deux dernières plantes méridionales.

Les pommes de terres, que j'ai vu arriver de Sauveterre à Réquista, il y a cinquante ans, y ont prospéré nécessairement comme partout ailleurs, et elles rendent désormais la famine impossible en France. Il n'y a pas de particulier, pas de journalier qui n'en recueille autant qu'il veut. Voici la manière d'agir de ces derniers:

Il y a aux environs de Réquista beaucoup de terrains maigres, ingrats, couverts de bruyères et de fougères; un journalier prend un carré de terrain pour une légère rétribution: lorsqu'il ne peut pas louer ses journées, il s'en va soulever la glèbe du champ, qu'il laisse long-temps exposée au soleil:

Et cælo ostendere glebas.... (Virg.)

le tout étant bien séché, il ramasse quelques brins de genêts et construit autour un fourneau, où il laisse une ouverture pour y mettre le feu à la fin d'août. Tout brûle ou se consume lentement. Il répand ensuite sur son champ les cendres de ses fourneaux; il y sème du blé seigle, dont il recueille plus que sa provision pour l'année; après le blé, il y fait des pommes de terre qui réussissent très-bien. Je crois que ces cultivateurs attendent souvent au mois d'avril suivant pour semer leurs pommes de terre: ils pourraient les semer dans le champ de suite après avoir moissonné leur blé, l'expérience ayant prouvé que les pommes de terre faites à la St.-Jean produisent autant que celles qu'on a semées en avril de la même année.

Voilà donc tout individu qui a des bras dont il ne dédaigne pas de se servir, en état de se procurer la subsistance pour toute sa famille, lors même qu'il ne possède pas un pouce de terrain: avec les pommes de terre, il engraisse un

cochon qui lui fournit de quoi apprêter ses légumes pendant toute l'année; les plus pauvres femmes, qui ne peuvent acheter un cochon, gardent un couple d'oies dans les patus et chemins publics. Elles les font couver, en engraissent six tant bien que mal, et les confisent dans des pots dont elles tirent de quoi faire leur soupe. Aussi, il n'y a plus de pauvres à Réquista. Le peuple y vivrait fort aisé si n'étaient les cabarets, et le désir de s'y régaler d'une pièce de veau au moins le dimanche. Nous avons oublié de dire que dans cinq ou six auberges de Réquista on égorgeait deux ou trois veaux gros et gras, qui se débitaient presque en entier le dimanche : ce jour-là, Réquista ressemble à un jour de foire ; on s'y rend des paroisses environnantes ; il a fallu agrandir l'église, qui est encore beaucoup trop petite. Il faudra en construire une très-vaste pour contenir les populations voisines, qui prétextent toujours des affaires pour venir moins fréquenter l'église que les cabarets de Réquista.

A propos des fourneaux dont nous avons parlé, nous devons rappeler ici une observation que nous fîmes il y a long-temps, et qui fut le sujet d'un Mémoire que nous adressâmes à M. Chaptal, notre ancien maître.

Le fer, comme l'on sait, est un des produits abondans de la végétation : le genêt surtout le fournit en quantité. Nous avions remarqué sur les champs où l'on venait de brûler de grands amas de genêts et dans ceux où l'on avait répandu la terre des fourneaux, que parmi le résidu de l'incinération, il y avait quantité de fer de couleur grise, ou oxidé par l'air ou l'eau, oxide de fer noir, ochre grise, et que cette ochre devenait rouge lorsque le feu et l'air avaient augmenté l'oxidation du métal, en lui fournissant une plus grande quantité d'oxigène. Le phénomène qui m'avait frappé en voyant la terre des fourneaux devenir rouge tient, comme l'on voit, à une opération de chimie des plus simples. Ce Mémoire fut imprimé dans un Recueil scientifique de Paris.

Parmi les produits du canton de Réquista, il ne faut pas oublier les châtaignes, qui y sont très-abondantes, servent à l'engraissement les bestiaux, et à la nourriture des campagnards. Sans elles et les pommes de terre, la famine aurait emporté en 1812, plus de la moitié de la population du canton.

Salubrité publique.

Le climat de Réquista est sain quoique humide et froid : les habitans y vivent long-temps lorsqu'ils ne sont point adonnés à l'ivrognerie. Les maladies les plus communes y sont les rhumatismes, les rhumes, les fausses pleurésies et les autres fluxions catarrhales. La ville étant bien percée, l'air y serait plus salubre, si une bonne police faisait enlever les fumiers au devant des portes et ouvrir deux ruelles infectes existant sur d'anciennes rues dont on a usurpé le terrain.

Mœurs.

Avant la révolution, les mœurs étaient extrêmement pures à Réquista ; les habitans, doux, honnêtes, très-probes, le sexe très-retenu. Combien tout cela a changé aujourd'hui! Le vol surtout y est très-commun, et on peut dire sans exagération que la moitié de la population y dévore l'autre. Les jeunes gens de la mairie de Réquista qui contient 3,147 habitans sont grands et robustes; les filles bien faites et jolies; le sang y est pur; les maladies scrophuleuses, si communes dans les villes, y sont rares, le vice vénérien, naguère tout à fait inconnu dans ce pays, n'ayant pas encore eu le temps d'influer sur la génération; car une pratique de quarante ans nous a fourni beaucoup de faits qui viennent à l'appui de l'opinion du docteur Portal, que le vice scrophuleux provient du vice vénérien dégénéré.

Histoire naturelle.

Les diverses branches de l'histoire naturelle traitées à fond prolongeraient outre mesure cet article. Aussi me contenterai-je de les effleurer.

Lithologie. — Nous avons dit que le canton ne fournissait que du quartz blanc demi-transparent dont on se servait naguère au village de la Fourtèse pour la fabrication du verre : plus de l'argile pure ou rougie par l'oxide de fer, et quelques rochers granitiques très-durs, parce que la silice y domine sur l'alumine et sur un peu de magnésie et de fer qui composent ce granit. On trouve néanmoins dans quelques parties du canton du schiste feuilleté fournissant de la bonne ou médiocre ardoise dont on se sert pour recouvrir les maisons.

Ici l'alumine, le fer et la magnésie marquent leur présence par leur couleur grise, bleue, blanchâtre, leur tissu doux et soyeux, leur forme feuilletée.

Il y a aussi une mine d'alun comme on le verra plus loin. On ne trouve point de métaux sur cette terre primitive. Le Tarn, le Gifou, la Durenque, toutes les rivières et ruisseaux ne charrient que des cailloux granitiques de couleurs variées, souvent belles. Nous avons vu seulement à Combradet, dans le travers de Saint-Martin, de véritables géodes alumino-ferrugineuses de la grosseur de le tête d'un enfant. Elles cassaient facilement et laissaient voir un noyau au milieu : c'étaient de grosses *otites*.

Minéralogie. — La terre étant siliceuse et alumineuse fournit peu de minéraux. Il existe à Lavalette, près Lavabre, une source d'eau minérale qui laisse exhaler un peu de gaz hydrogène sulfuré. Mais cette eau contient peu de produits chimiques et salins, et si les habitans de Réquista qui, chaque été prennent ces eaux, en sont purgés, ils le doivent à l'indigestion causée par la grande quantité d'eau qu'ils boivent, ou à quelques sels qu'ils y ajoutent. L'abus de la bonne chère produit aussi le même effet, et elle n'est pas épargnée dans les réunions de gastronomes où Bacchus et Vénus reçoivent de nombreux hommages.

Précisément sous le rocher où était assis il y a environ huit siècles le château du vicomte de Cadars et dont nous parlerons bientôt, nous avons vu un schiste pyriteux dont le concours de l'air et de la pluie a favorisé la décomposition. La pyrite a effleuri et produit du sulfate d'alumine d'après l'analyse que nous avons faite de ce sel. Les chèvres qui en ont fait, il y a long-temps, la découverte, viennent le lécher. Avec le temps il s'est creusé dans le rocher une grotte où l'on peut se mettre à l'abri de la pluie. Oh! puissance du temps! Voilà le rocher sur lequel était assis tant de grandeur et de puissance qui s'en va en poussière!

Botanique. — Les plantes, on peut le juger d'avance, doivent être nombreuses dans un pays où l'argile retient si bien l'eau des pluies qu'on n'a pas besoin d'arroser les jardins et que les prés y sont encore verts pendant les chaleurs de l'été. Aux mois de juillet et d'août on y mange les pois verts du printemps, et rarement les chaleurs de la canicule empêchent

les habitans de Réquista de joüir d'un air frais ou tempéré t Les prés qui entourent la ville et les bois environnans étalen des milliers de fleurs de toute couleur et de tout espèce; celles qu'on y remarque plus particulièrement sont : la primevère jaune, les crètes de coq, les orchis, les sauges, les bétoines, la benoite, la brunelle, la pulmonaire, les spirées, germendrées, scabieuses, caillelaits, mille-fleurs, véroniques, millepertuis; le glayeul, la jacinthe, la pervenche, la digitale pourprée, si commune dans les haies; les diverses variétés de renoncule, surtout le bouton d'or, la maudite asphodèle, la superbe tulipe jaune que j'eus tant de plaisir à trouver auprès de ma maison des champs.

Je dois parler particulièrement du narcisse à fleurs blanches dont tous les prés sont malheureusement remplis : quoique les fleurs charment la vue et embaument les prairies, ce n'en est pas moins un fléau. Quelques particuliers sont parvenus à enlever tous les oignons de cette plante vivace. D'autres, ayant remarqué que la plante sort de terre au commencement d'avril et qu'elle disparaît au mois de mai, ont prétendu qu'elle ne nuisait pas essentiellement à leurs prés, qui leur fournissent beaucoup de foin. Une simple réflexion devrait engager le cultivateur à détruire cette plante parasite; car elle ne peut prospérer qu'au moyen des sucs nutritifs absorbés par le bulbe aux dépens des autres plantes qui l'environnent.

Zoologie. — C'est la partie de l'histoire naturelle qui a pour objet les animaux : une statistique complète devrait s'en occuper sans doute, ce qui demanderait des détails infinis qui n'apprendraient pas grand chose, les animaux que l'on trouve dans le canton de Réquista étant les mêmes, à peu de chose près, qui vivent ailleurs sous la même latitude.

Environs de Réquista.

Nous ne nous occupons dans cette notice historique que de l'ancien canton de Réquista qui avait 4058 habitans et comprenait les paroisses de Lagarde, Loubous, l'Hôpital, Connac, Lincou, Combradet, La Clause et celle de Réquista qui est très-étendue. La Selve et Lédergues, comprises aujourd'hui dans ce canton, en étaient alors séparées et formaient chacune un canton à part.

Hors de Réquista, et dans sa mairie, il existait autrefois plusieurs châteaux construits sur des éminences dans les endroits les plus inaccessibles; on voit encore les restes du château de Cadars, presque entouré par la rivière de Giffou et résidence d'été des seigneurs de cette vicomté et de celle de Réquista.

Nous ne parlons pas d'un château assez élevé, mais peu redoutable, que M. de Panat, d'Albi, seigneur de Réquista, possédait dans cette dernière ville.

A Combradet, sur les confins de l'Albigeois et du Rouergue, on remarquait avec étonnement les ruines d'un château très-ancien sur un rocher coupé à pic et dominant quelques maisons situées au-dessous et formant le village nommé le *Castel*. On a vu, pendant cent ans, un coin de ce château résister aux injures du temps, et on ne pouvait en arracher une seule pierre, tant le ciment en était solide. J'ai été véritablement affligé, en 1836, de ne pouvoir plus contempler ce vieux débris des siècles.

Les restes d'un autre château se font aussi remarquer au-dessus de celui-là, sur l'éminence où est bâtie l'église de Combradet, et à l'extrémité de cette éminence donnant sur le Tarn. De ce monticule la vue s'étend au loin sur les deux rives du Tarn complantées de vignes avec leurs maisons au pied desquelles serpente cette rivière. C'est un coup-d'œil ravissant.

En remontant cette rivière, on aperçoit encore quelques faibles traces de très-anciens châteaux; je ne parlerai que de ceux que j'ai remarqués, il y a longues années, au village de Soulié qui, d'après plusieurs auteurs et la *Gallia Christiana*, seraïent les restes d'une ville considérable très-ancienne.

En remontant toujours le Tarn, on arrive à une lieue du Soulié, au village de Lincou, qui est assez important, sis dans un travers près de la rivière. Les restes d'un ancien et fort château se font remarquer au-dessus du bourg qu'il domine entièrement. C'était une place forte qui eut les honneurs d'un siège, comme on le verra bientôt.

A une lieue plus loin, en remontant encore la rivière, on trouve le château de Lavabre, assez bien conservé, mais qui paraît moins ancien.

A demi-heure de ce village entouré de vignes qui donnent

un excellent vin, on arrive en montant à l'ancienne petite ville de Connac où se trouve encore les traces d'anciennes portes et de tours, car on lit dans l'histoire que ce lieu était fortifié. Quoique ce ne soit plus qu'un chétif village, son église paroissiale a plus de mille ans d'antiquité, puisque c'est Charles II, dit le Chauve, roi des Français, qui a fait construire lui-même cette église, ainsi qu'on va le lire.

Le fait d'armes le plus intéressant et le plus ancien de l'histoire du Rouergue est la bataille qui se livra le 15 août 864, à demi-lieue au levant de Réquista, *in plano monte*, dans le lieu où est aujourd'hui placée l'église de Connac, qui a dû son établissement aux suites de cette bataille.

L'histoire de celle-ci ne saurait être ni plus authentique ni plus avérée; car, 1° on peut voir encore dans l'église de Connac la chapelle consacrée à la Vierge, la pierre sur laquelle le roi posa sa couronne ou la statue de la vierge en pierre grossièrement taillée, le 15 août, jour de la bataille et anniversaire de l'Assomption de la Vierge; 2° on trouve encore annuellement dans les champs, près Connac, des tombeaux anciens où furent ensevelis des guerriers de distinction; 3° la tradition de tout le pays rapporte qu'il y a eu autrefois, près Connac, une grande bataille; 4° on peut lire dans Bosc, tome 3, pag. 162 de ses Mémoires, la charte écrite en latin dont voici la traduction :

« *In nomine, etc....* L'année 864 et la 24e du règne du » très-illustre et invincible roi de France, Charles, et sous le » pontificat de Nicolas Ier, il fut livré un grand combat aux » barbares ou païens dans la province d'Aquitaine, sur une » petite montagne qui fut appelée par la suite *Connac*, dans » une contrée du Rouergue dominant le fleuve du Tarn. Le » roi, revenant de l'Espagne citérieure avec son armée, » livra ladite bataille le 15 août de Notre-Dame, dans laquelle » furent tués grand nombre des plus éminens combattans et d'évêques, entre autres le très-saint évêque » d'Aurillac, *Marcel*, qui fut inhumé dans ce lieu, ainsi » que le corps de beaucoup d'autres saints; après quoi le roi, » ayant pris le conseil des chefs de son armée, fit construire » une église sur ce lieu même qu'il consacra à la Vierge, de » concert avec les très-saints évêques de la province, notamment » Aymar, évêque de Rodez, et Rodolphe, archevêque

» de Bourges. Le roi dota l'église des terres renfermées entre
» le ruisseau d'Ortisel et la rivière d'Alrance, le sommet de
» la montagne et le Tarn. Onze villages se trouvaient dans ce
» circuit où l'on planta les bornes nécessaires; l'un nommé
» *Batruc*, l'autre *Ullac*, l'autre *Poudac*, l'autre *Bous-*
» *coulis*. »

Ces deux derniers existent encore. Le ravin appelé *Coffi-nhals*, dit la charte, à cause des païens qui y furent déconfits (*in coffurnium habuerunt mortem*), a conservé l'étymologie de son nom dans le pays où l'on dit que Coffinhals vient du grand nombre de païens qui furent *confits* dans ce lieu. On y entend encore, dit-on, les plaintes des âmes de ces damnés.

« Le roi affirma son don par sa couronne, et tous les habi-
» tans l'affirmèrent entre les mains du roi; et il fit excom-
» munier sur-le-champ, anathématiser, chasser de l'église,
» priver des honneurs, bannir de France, quiconque contre-
» viendrait à ses ordres, et il posa sa couronne sur l'autel et
» la racheta par un don royal; et pour l'âme des défunts of-
» frant ses ornemens, sa chapelle et les reliques qu'il avait
» avec lui; et de plus le roi donna à l'autel qu'il y laissa con-
» sacré à la bienheureuse Marie, aux apôtres et aux mar-
» tyrs, tout ce qui appartenait à la Viguairie depuis le ruis-
» seau d'Alrance jusqu'au bord du Tarn, d'un côté et de
» l'autre côté, depuis la rivière de Giffou jusqu'aux confins
» de l'Albigeois, et il donna la nouvelle église, avec les sept
» autres qui se trouvent enclavées dans le circuit ci-dessus,
» au seigneur Dieu, et à la maison de Dieu et de la vierge
» Marie, et à l'évêque Aymar, et aux chanoines de la Vierge,
» afin qu'ils la desservissent et la gardassent, et il posa sur
» l'autel le parchemin contenant son don, qu'il assura par
» son serment, et ont signé.

» Charles, roi; comte Ermengard, Hacmar, évêque de
» Rodez, et Rodolphe, archevêque de Bourges. »

L'église de Connac avec ses redevances fut donnée, en 935, par un nommé Elias, à la cathédrale de Rodez.

5° Si l'on pouvait encore douter de l'authenticité du fait de cette bataille, malgré toutes les circonstances ci-dessus détaillées et qu'il serait presque impossible d'imaginer, nous ferons observer que les Normands faisaient en ce temps-là de grands

ravages dans l'Aquitaine, qu'ils entreprirent le siége de Toulouse en 863; qu'ils en furent chassés par le roi Charles II, roi de l'Aquitaine et de la Neustrie.

Les Normands s'étant répandus dans les environs de Toulouse, Ermingaud, comte d'Albi, mit une forte garnison au château de Valdariés, situé sur les confins de l'Albigeois et du Rouergue, et sur le haut de la montagne de Saint-George dans la route d'Albi à Réquista. Nous savons que Charles-le-Chauve fit plusieurs fois le voyage du Languedoc et de l'Albigeois où il avait une maison royale sur le Tarn nommée *Avincium*, que plusieurs chartes prouvent que ce roi était à Aveins en 848 et à Albi en 849 avec une cour nombreuse.

Aimoin, le moine, raconte que deux religieux de Conques ayant été à Valence, en Espagne, pour recueillir les reliques de Saint-Vincent, martyr, et les ayant rapportées, à travers mille dangers, dans le monastère de Saint-Benoît de Castres, les Normands, dit cet auteur, qui assiégeaient Toulouse en 864, couvrant les pays environnans, forcèrent les deux religieux de se réfugier à Valdariès, lieu dépendant de l'abbaye de Conques; mais les Normands y étant arrivés les forcèrent d'en partir à la hâte.

De Valdariès à Connac, le chemin qui traverse Réquista est de trois lieues. Il est donc tout simple que Charles II, après avoir fait lever aux Normands le siége de Toulouse, les ait poursuivi avec son armée, chassé d'Albi, les empêchant de brûler sa maison royale, puis du château de Valdariès, dont nous avons vu les restes il y a une vingtaine d'années, et qu'enfin continuant la poursuite de ces païens avec plusieurs prêtres et évêques, et plus sérieusement que ne le fait Espartero de don Carlos, il les ait acculés sur un monticule d'où l'on ne pouvait se battre que du côté du grand chemin de Réquista, par où le roi arriva ayant à sa droite et à sa gauche deux ravins très escarpés, et au dos le Tarn très-profond, avec un précipice qui rendait les païens inabordables de ce côté.

Nous avons eu deux autres incendies à Réquista. Voici à quel sujet l'un d'eux eut lieu, et comment le rapporte M. de Gaujal, dans son Histoire du Rouergue, d'après les Mémoires de Rohan.

Le seigneur du château de Castelpers fut un des premiers qui embrassèrent la réforme. Villefranche d'Alrance, dite ensuite de Panat, qui lui appartenait, fut évacuée par les Calvinistes le 7 septembre 1586. Joyeuse, général des troupes du roi du côté de Millau, y envoya une compagnie de quatre-vingts hommes avec leur suite. La Vaqueresse commandait la ville de St.-Affrique, protestante, et l'avait défendue contre le prince de Condé, qui ne put la prendre. Ce La Vaqueresse étant seigneur de *las Ribes* et du *Truel*, courut au secours de son pays, surprit l'armée catholique, lui tua soixante hommes, prit le reste et cent chevaux. Joyeuse arriva à son tour et ne trouva pas La Vâqueresse, à ce qu'il paraît. Il continua son chemin du côté d'Albi. Il prît en passant le château de Broquiès, d'où il se porta sur Réquista. Irrité de la défense que firent ses habitans, alors Calvinistes sans doute, il brûla la ville ; il fut ensuite faire le siége de Lincou, dont il s'empara.

On lit dans la même Histoire : en 1701, grand incendie à Réquista. — L'auteur ne dit pas ni pourquoi ni comment.

Réquista a donné le jour à deux grands avocats : MM. Sicard père et fils.

Millau. POUGENQ, *Doct.-Méd.*





EXTINCTION DE LA MENDICITÉ.

La question de l'*Extinction de la Mendicité* avait été mise à l'étude pour la séance du 1er avril. Nous extrayons du procès-verbal tout ce qui concerne cet important problème.

—

M. H. de Barrau lit le Mémoire suivant :

« Messieurs,

Depuis quarante ans le mouvement de la civilisation n'a point arrêté le progrès du paupérisme, ni apporté de remède à ce grand mal.

Tous les systèmes inventés jusqu'ici pour atteindre ce but sont demeurés sans résultat.

L'économie politique enseigne seulement à produire les richesses et à les concentrer dans un petit nombre de mains ; elle est impuissante pour accroître le bien-être et l'aisance des masses. Des renseignemens officiels et des notions positives pour quelques pays, tels que l'Angleterre, les Pays-Bas et la France, et approximatifs pour les autres états de l'Europe, montrent partout le paupérisme se développant sous l'empire des théories industrielles anglaises. C'est dans le plus riche et le plus industriel de nos départemens, celui du Nord, que se trouvent le plus grand nombre de pauvres (1). Il faut donc chercher ailleurs que dans l'influence industrielle le remède propre à cicatriser cette plaie de la société.

(1) Dans les provinces du Centre et du Midi, d'après les Statistiques des économistes les plus renommés sur ce sujet, les pauvres ne forment que le cinquantième de la population. Dans les villes manufacturières du Nord, ils en forment le quart.

Inspirer au peuple l'amour de l'ordre, le goût du travail et de l'économie, tous les sentimens de l'honnête homme et du bon citoyen, par une éducation éminemment morale et religieuse, tels sont, pour prévenir la misère, les moyens qui ont de tout temps été préconisés par les moralistes et les philosophes. Il n'est pas douteux que les principes de l'éducation n'exercent une influence très-réelle sur le bien-être matériel de l'homme en société.

L'individu qui prend de bonne heure le goût du travail, de l'ordre et de l'économie, est ordinairement laborieux, économe et rangé le reste de ses jours. Il ne consomme pas dans de folles dépenses ce qu'il a recueilli à la sueur de son front; il amasse, au contraire, dans les bons jours, de quoi subvenir aux nécessités de la vieillesse ou des maladies. Il fuit l'intempérance et un luxe insensé, cause immédiate du malaise où se trouvent la plupart des classes inférieures.

Diverses institutions ont été proposées pour cette fin :

1° Les salles d'asile, qui recueillent les enfans dans le premier âge, et les sauvent du vagabondage et des mauvais exemples qui environnent trop souvent l'enfance;

2° Les écoles de charité, où ils puisent l'instruction élémentaire et les premières notions de religion et de morale; celles-ci, pour être parfaites, devraient être non-seulement écoles élémentaires, mais encore écoles de travail;

3° Enfin les caisses d'épargnes, ouvertes aux adultes pour recevoir et conserver le fruit de leurs économies.

Mais, dans l'état actuel de la société, il arrive souvent que le travail manque aux hommes de bonne volonté, ou que ceux-ci ne peuvent se livrer au travail et sont forcés de recourir à la charité publique.

Tous les maux qui affligent les sociétés modernes proviennent de l'infraction de ces deux grandes lois religieuses et sociales : le *Travail* et la *Charité*. C'est donc à les rétablir que doivent tendre tous nos efforts.

Le pauvre ne peut pas toujours pourvoir à ses besoins : il ne le peut pas, quand il est enfant et orphelin, quand il est gisant sur un lit de douleur, ou qu'il chancelle sous le poids des années.

Il faut par conséquent reconnaître d'abord le droit à l'as-

sistance publique de tous les pauvres qui se trouvent dans l'impuissance constatée d'obéir à la grande loi du travail. Le nombre en est grand, et malheureusement les asiles de charité ne peuvent s'ouvrir à toutes les infortunes, privés qu'ils sont des moyens de les soulager.

Il serait à désirer que, faute de dotation suffisante, des fonds, prélevés sur l'impôt, fussent accordés tous les ans à chaque hospice, pour mettre ses ressources au niveau de ses besoins, et qu'on adoptât plus généralement cet excellent mode de secours à domicile, qui épargnent au malheureux d'une certaine condition les angoisses de l'amour-propre humilié, souvent aussi poignantes que celles de la faim.

Mais l'homme valide non plus ne peut pas toujours se procurer le nécessaire, lorsque, victime de ces crises qui font resserrer les capitaux et suspendre la main-d'œuvre, il est condamné, pendant des saisons entières, à une effrayante immobilité; c'est ici que se présente comme remède héroïque l'organisation du travail.

L'humanité, chez tous les hommes, et la loi révélée, chez les chrétiens, imposent à chacun le devoir de secourir ses semblables. Je voudrais que la législation intervînt pour rendre obligatoires ces prescriptions de la conscience, et qu'on pût arriver à un état tel, que tout homme qui manquerait de pain fût toujours assuré d'en trouver en travaillant.

Les colonies agricoles, les travaux publics, les travaux privés, fournissent les moyens d'atteindre ce but.

Il existe dans toutes les contrées de la France de grands espaces incultes qui, par le travail, changeraient de face et deviendraient bientôt une source abondante de produits pour le pays, et de bien-être pour les individus qui seraient appelés à leur défrichement.

Il est évident que ce genre de travail a un immense avantage sur tous les autres, puisque dans les colonies agricoles le pauvre produit et consomme en même temps, tandis que, dans les dépôts, il fabrique des objets qu'il faut vendre à perte, et consomme des denrées qu'il faut souvent acheter à haut prix. Cet ordre d'établissemens exige le concours direct du gouvernement; car, dès lors, la révision de la lé-

gislation rurale et de toutes les lois qui exercent une influence plus ou moins sensible sur l'industrie agricole, devient indispensable. Les lois actuelles, relatives à la vaine pâture et aux terres incultes dites communales, sont des obstacles insurmontables au développement de la richesse agricole de la France, et à l'établissement des colonies dont nous parlons.

J'ajouterai que de pareils essais ont déjà été faits avec avantage dans plusieurs états.

Peut-être la création de ces colonies suffirait-elle pour débarrasser la société de cette foule de mendians et de vagabonds qui assiégent chaque jour nos portes; mais, dans le cas contraire, les travaux de terrassement, qui ont pris aujourd'hui tant d'extension et d'activité sur tous les points du royaume, ou bien la participation de tous les membres de la société, atteindraient efficacement ce but.

Il faudrait donc que chaque propriétaire fût tenu, à tour de rôle et en raison de son aisance (1), de fournir du travail à un nombre déterminé de pauvres, qui trouveraient ainsi un dernier refuge contre l'indigence et l'oisiveté.

Et remarquez bien qu'ici ce ne serait qu'une avance du pays ou des particuliers, car tout travail a son prix et rend à celui qui le paie beaucoup au-delà de sa première mise. Il en résulterait aussi un grand allègement dans les charges publiques. Pour conserver l'ordre dans les villes populeuses et y faire respecter les propriétés, il faut une police active, de nombreux gendarmes, des soldats par milliers, et puis des hospices, des prisons, des bureaux de bienfaisance, des caisses de secours, de gros budgets aux communes pour parer aux désastres qu'entraînent les paniques, les crises commerciales, la stagnation des affaires, etc. Ce ne serait donc pas un mince avantage que de pouvoir sensiblement diminuer ce formidable appareil de la force publique, et des moyens de secours ou de répression.

L'exécution d'un tel projet, je ne me le dissimule point,

---

(1) Je dis en raison de l'aisance et non des contributions, car tel propriétaire qui paie une assez forte cote, est bien souvent voisin de la misère.

est sujette à des difficultés. Telle commune, par exemple, est à ce point chargée de pauvres, que leur entretien ou leur salaire deviendraient pour elle un intolérable fardeau. Dans ce cas, le canton serait appelé à concourir et, s'il le fallait, l'arrondissement, le département même. Il en est bien ainsi pour d'autres institutions, notamment pour l'instruction primaire. La commune qui ne peut faire ses frais, est secourue par le département, et le département par l'état.

Au surplus, ce serait aux pouvoirs publics à régulariser cette grande entreprise et à en diriger tous les mouvemens au moyen de préposés établis dans les communes, qui fourniraient un registre exact de tous les citoyens aisés ou nécessiteux. D'après ces relevés, l'administration attribuerait à chaque atelier public ou à chaque commune, son contingent de pauvres travailleurs, de telle sorte que tous les membres de la société contribuassent dans une juste proportion à ce grand acte de bienfaisance.

En émettant ces idées, qui me paraissent bonnes en principe, je n'ai point la prétention de les poser d'une manière absolue : elles ont besoin d'être méditées, approfondies, modifiées. Je n'indique que le moyen en général ; d'autres plus habiles que moi s'occuperont de le rendre applicable.

Mais quoi qu'il en soit, la mesure est urgente ; non-seulement l'humanité la réclame, mais encore l'intérêt commun ; car j'entrevois l'époque où ces masses déshéritées, dont nous avons si long-temps méconnu les besoins, dont nous avons tant de fois repoussé les requêtes dictées par la faim, parleront d'une voix impérieuse, et pourront bien alors dicter les conditions.

N'attendons pas ces dernières convulsions d'une société tourmentée par les vices de son organisation ; c'est bien assez des révolutions qui s'opèrent pour la forme, sans qu'une crise radicale vienne ébranler le sol jusques dans ses fondemens. »

M. Duval lit le Mémoire suivant :

« Messieurs,

Le problème de l'extinction de la mendicité ne peut être résolu, si on ne change cette formule.

La mendicité est une conséquence et non un principe, un effet et non une cause.

Il faut donc pour la juger remonter au principe, apprécier les causes.

A ce point de vue la question s'agrandit, elle touche aux plus importans problèmes sociaux.

Je l'ai abordée sous cette face générale, en ayant soin, Messieurs, de préférer l'aridité d'une exposition scientifique aux teintes oratoires dont il eût été facile de colorer ce sujet, et que nous devons éloigner pour ne laisser aucun prétexte à de fausses interprétations.

Le problème social du progrès matériel, dont celui de la mendicité n'est qu'une dépendance, se subdivise en trois :

1° Extinction du paupérisme par l'élévation de tous les pauvres au rang de prolétaire à sort assuré;

2° Transformation du prolétariat lui-même en élevant par des voies pacifiques le prolétaire au rang de propriétaire ;

3° Augmentation de l'aisance générale parmi les propriétaires eux-mêmes.

La question de la mendicité se rattache au premier de ces problèmes ; extinction du paupérisme, suppression de la misère. Je bornerai mes vues à celui-là.

§ I. *Caractérisation du paupérisme.*

Le coup-d'œil le plus superficiel jeté sur la société française nous fait tout de suite distinguer deux classes d'hommes ; ceux qui possèdent quelque chose, ceux qui ne possèdent rien : les propriétaires et les prolétaires.

Dans le sens le plus usuel, on ne regarde comme propriétaire que le propriétaire foncier ; erreur grave qui prend sa source dans la tradition du passé laquelle ne tenait compte que de la terre.

La propriété, dans le sens légal et philosophique du mot, est le droit de l'homme sur une partie de la nature ; c'est le lien par lequel il étaie son existence sur le monde extérieur ; c'est la faculté de se nourrir, de se loger, de se vêtir avec cette partie du monde qu'il s'approprie, de se l'assimiler, de l'absorber, d'alimenter, en un mot, sa vie propre par cette vie étrangère à lui.

Que la partie de la nature, possédée par l'homme, soit une terre ou une maison, du blé ou des écus, le droit de propriété est le même au fond.

Ainsi on est propriétaire de son argent, de son comptoir, de ses marchandises, de ses usines, de sa maison, de ses denrées au même titre qu'on l'est d'une terre; les noms spéciaux de capitaliste, rentier, banquier, négociant, bourgeois, etc., ne sont que des variétés de l'appellation générique de propriétaire.

Le prix de la propriété, c'est que l'homme n'est plus esclave ni de la nature puisqu'il la possède, ni des hommes puisqu'il peut vivre des produits de la nature. Au moyen de la propriété, il peut se substanter directement si l'objet possédé est de nature consommable, indirectement, dans le cas contraire, en le convertissant en monnaie au moyen de laquelle il se procurera les denrées.

Le propriétaire peut attendre pendant les mauvais jours; il n'est pas inquiet sur son avenir; il travaille avec cette ardeur calme que donne le sentiment de l'indépendance actuelle et la certitude d'un avenir assuré.

La propriété est donc tout ce qu'il y a de plus sacré au monde, puisque c'est le moyen d'existence que Dieu nous a donné, le gage de notre indépendance et de notre bonheur.

La deuxième classe, dite *des prolétaires*, est dans une situation tout-à-fait différente. Elle se compose de ceux qui ne possèdent rien au monde que leur personne, c'est-à-dire leurs bras et leur intelligence. Trouvant la terre occupée, les instrumens de travail en d'autres mains, ils ne peuvent créer directement des produits qui les alimentent, et sont réduits à mettre leur personne au service des propriétaires, moyennant un prix ou salaire convenu à l'amiable, mais dans la discussion duquel le propriétaire met trop souvent dans la balance son épée au nom de la force. Ceux-là vivent au jour le jour et soutiennent comme ils peuvent leur misérable existence.

Cette distiction s'applique aux masses considérées de loin; mais parmi les propriétaires, il en est beaucoup dont la propriété a si peu d'importance qu'ils ne peuvent vivre qu'au moyen du travail de leur personne; ceux-ci se rapprochent beaucoup des prolétaires, et leurs rangs sont nombreux et serrés.

Parmi les prolétaires, il en est au contraire quelques-uns dont le salaire journalier est assez élevé pour leur permettre une certaine aisance, pour les garantir contre les chances d'une oisiveté forcée. Souvent ils deviennent propriétaires; ou pour mieux dire les derniers des propriétaires, et les premiers des prolétaires se confondent.

A l'extrémité supérieure de la chaîne des propriétaires se trouvent les riches; à l'extrémité inférieure de la chaîne des prolétaires, se trouvent les pauvres. Les pauvres sont donc les derniers des prolétaires; le paupérisme est le prolétariat dans sa dernière expression.

Pour extirper le paupérisme, dont la mendicité n'est qu'une conséquence, il faut aller droit à ses causes, l'attaquer dans sa source.

§ II. *Causes du paupérisme.*

On s'est, dans ces derniers, temps livré à de savantes recherches sur la cause historique du paupérisme, sur l'origine des classes pauvres.

On reconnaît généralement que le prolétariat actuel n'est qu'une transformation du servage, comme le servage n'est qu'une transformation de l'esclavage. Mais l'esclavage a-t-il eu sa source dans une supériorité innée d'une race sur une autre, ou dans un abus de puissance du père de famille qui, considérant tous ses enfans comme sa propriété, en vendit plusieurs qui devinrent ainsi la tige d'une race maudite, ou dans la capture de prisonniers de guerre, quelquefois transplantés par nations entières, ou dans la conquête du sol et de ses habitans par un ennemi vainqueur, ou dans un despotisme brutal des forts sur les faibles au sein de la même nation, ou dans l'aliénation volontaire de la liberté de la part des faibles? Quelque intéressante que fût la discussion de ces systèmes dont chacun a ses défenseurs, et peut-être sa part de vérité, je me borne à les mentionner, parce que la considération de l'origine du prolétariat ne peut avoir qu'une faible influence dans ce moment. Nul ne conteste en effet aux prolétaires le droit de s'élever à la propriété par le travail; nul ne leur refuse l'aptitude à la science; nul enfin, sous le prétexte d'une antique oppression, ne pense à légitimer

d'autres voies pour leur élévation que les voies pacifiques du travail et de l'intelligence.

Il suffit donc de rechercher quelles sont aujourd'hui les causes qui maintiennent les pauvres dans leur misère.

Si vous interrogez les pauvres eux mêmes, ils ne pourront vous donner que l'une de ces trois réponses :

1° Nous ne pouvons travailler, bien que nous le désirions; les maladies, l'âge nous en empêchent ;

2° Nous pourrions et voudrions travailler; mais nous n'avons pas de travail ;

3° Nous travaillons tous le jour; mais notre salaire est trop faible pour suffire à notre subsistance et à celle de notre famille.

A l'égard de quelques-uns vous pourrez faire vous-mêmes une quatrième réponse :

4° La paresse vous empêche de travailler ; la dissipation vous enlève votre salaire : voilà pourquoi vous croupissez dans la misère.

Impossibilité physique de travailler; manque de travail; insuffisance du salaire; paresse et dissipation ; telles sont les quatre causes actuelles de la misère.

En voici les effets :

§ III. *Effets du paupérisme.*

Un certain nombre de pauvres meurent de froid et de faim; non pas le plus souvent par une extinction soudaine de la vie, bien que les exemples n'en soient pas rares, mais surtout par un affaiblissement lent et progressif des forces physiques, ou l'abandon dans leur maladies. L'enfance surtout est sujette à une mortalité bien plus grande : la statistique en fait foi.

Quelques autres cherchent dans le suicide un refuge à leurs maux. La haine de la vie naît, en général, dans l'âme de ceux que des pertes imprévues ont fait déchoir d'une haute position sociale, et qui ne peuvent s'habituer au fardeau d'une vie misérable trop nouvelle pour eux. Rarement ceux qui sont nés dans la misère appellent le suicide.

Ceux-ci deviennent ordinairement mendians : pour beaucoup d'entre eux la mendicité est le seul moyen d'existence ;

mais pour bien d'autres c'est un métier qui n'est pas sans agrément ni profit : le travail leur apparaît trop pénible, l'oisiveté fort agréable. Satisfaits des secours publics qui les soulagent sans qu'ils en sentent l'humiliation, ils quêtent de porte en porte, étalent leurs haillons au seuil des opulens, stationnent dans nos rues, courent dans nos campagnes, se moquant de celui qui leur donne et injuriant celui qui ne leur donne pas.

Ceux qui trouvent trop faibles les aumônes de la charité publique, recourent au vol, qu'ils commettent souvent au moyen d'attentats contre les personnes. La paresse les éloigne du travail, la cupidité les pousse au crime. Les innombrables délits contre la propriété qui sont le fléau toujours croissant de la société actuelle viennent de leur fait.

Les femmes se prostituent et donnent naissance à des milliers d'enfans sans asile, sans foyer, sans ressources. De là en en grande partie la plaie des enfans trouvés.

Tous ces effets sont renfermés dans la sphère de l'individu et semblent ne porter qu'une atteinte indirecte à l'organisation sociale : mais il arrive de loin en loin que le paupérisme, excité par la faim, égaré par de perfides prédications, irrité du spectacle d'un bonheur qui effleure ses lèvres, comme l'eau celles de Tantale, sans jamais les rafraîchir, mécontent d'une société dont il ne connaît que les charges, renonce à la voie pacifique du travail et cherche dans les commotions générales un sort plus heureux. De là les émeutes, les insurrections, les guerres civiles, souvent les révolutions. Delà un déplacement général des positions acquises et tout les incalculables malheurs qui en naissent.

Je ne prétends pas dire que ces maux soient toujours le résultat de la seule misère; je n'ignore pas que le suicide prend souvent sa source dans les douleurs de l'âme et les désenchantemens sur l'avenir ; que quelquefois des gens aisés descendent à la mendicité et au vol; que l'attrait d'une vie oisive et voluptueuse autant que le besoin mène les femmes à la prostitution; que les révolutions naissent souvent de légitimes mécontentemens : la misère n'en est pas moins d'ordinaire le moteur le plus actif de tous ces maux ; elle en est, suivant l'expression du poète latin, la grande conseillère : en la sup-

primant, la majeure partie de toutes ces plaies hideuses disparaîtrait.

Quel bien attendre d'ailleurs de toutes ces populations abruties par l'ignorance, l'oisiveté et les vices qu'elles engendrent, portant sur leur corps, aussi bien que dans leur âme, l'empreinte profonde des misères qui les déforment !

A ce spectacle douloureux, sous quelque bannière religieuse ou politique, philosophique ou économique que l'on se range, il est impossible de ne pas reconnaître que c'est un devoir impérieux pour ceux qui jouissent des douceurs de la vie sociale d'en étendre le bienfait à tous ces malheureux, de leur assurer au moins l'existence physique, jusqu'à ce qu'un nouveau progrès, transformant le prolétariat comme se transformèrent jadis le servage et l'esclavage, confère à tous les hommes la dignité de propriétaire.

Par quelles voies atteindre ce but ?

§ IV. *Remèdes au paupérisme.*

Puisque les causes du paupérisme sont diverses, les remèdes doivent l'être également. Prenons donc en particulier chacune de ces causes :

I. *Impossibilité physique de travailler.* — Cette cause frappe les enfans, les vieillards, les malades et infirmes.

Je suis loin de partager les principes d'une école récemment célèbre qui, voyant l'individu social dans l'homme et la femme, léguait le soin des enfans et des vieillards à la société et non à la famille dont ils lui semblaient à peine faire partie

Suivant moi, l'individu social, c'est la famille, homme, femme, enfant; entre eux il doit y avoir communauté, solidarité d'honneur et de fortune : par le vieillard se conserve le lien des générations éteintes aux générations vivantes; par l'enfant s'établit le lien des générations vivantes aux générations nouvelles; le vieillard qui penche vers la tombe, l'enfant qui repose au berceau appartiennent aussi bien à la famille que le père et la mère dans la force de l'âge.

Je crois donc qu'un progrès satisfaisant ne sera accompli que le jour où enfans, vieillards, infirmes et malades seront entretenus et soignés aux frais des familles ; dans tout secours

public il y a l'humiliation de l'aumône, et la dignité est aussi nécessaire à l'homme que la vie.

Mais tant que dureront les vices de la société actuelle, tant que des milliers de familles souffriront toutes les douleurs de l'indigence, le soin des misères de leurs membres sera un devoir social.

La société doit donc aviser :

1° Aux soins matériels que nécessite l'enfance abandonnée de tant de milliers d'enfans.

Les salles d'asile actuelles sont destinées à l'éducation morale, et non à l'entretien physique des enfans des classes ouvrières principalement ; et je pense qu'il est bon de leur conserver ce caractère.

Il faut un ensemble d'institutions exclusivement destinées aux enfans indigens ou abandonnés, qui les accompagnent de la naissance à leur majorité et subvienne à leurs besoins physiques et moraux.

Ici se place la grande question des enfans trouvés qui ne peut être traitée incidemment. Par son importance, elle mérite une discussion spéciale.

2° Les vieillards ne peuvent non plus suffire par leur travail à gagner leur vie ; la société doit donc venir à leur aide par l'établissement d'*asiles de la vieillesse*, où les moins faibles pourraient concourir à une foule de petits travaux et indemniser ainsi la société d'une partie de ses sacrifices ;

3° Pour les malades et infirmes existent déjà des hopitaux, consacrés, les uns, au traitement de toutes maladies, les autres, à celui de quelques maladies spéciales, la cécité, l'aliénation, etc.

Le principe de ces établissemens est excellent ; ils ne demandent que quelques améliorations de détail.

Un seul édifice pourrait suffire par arrondissement ; il serait divisé en telles catégories que le médecin jugerait à propos d'établir ; un quartier devrait être consacré aux vieillards. Ce bâtiment pourrait être appelé *Maison de secours publics*.

Quant aux gens accidentellement malades dans les campa-

gnes ou dans les villes, un bureau de charité, à peu près sur le même plan qu'aujourd'hui, distribuerait des secours à domicile.

Les fonds seraient faits partie par souscriptions particulières, partie par les budgets de la commune, du département et de l'état. Je ne doute pas que la masse des secours donnés aujourd'hui par les particuliers ou la société, distribuée convenablement, ne pût suffire à soulager les vrais indigens.

Je n'entre pas dans plus de détails, un de nos confrères devant vous soumettre un projet détaillé d'extinction de la mendicité pour Rodez, applicable à toute ville, moyennant de légères modifications.

Je préfére de beaucoup cette association de tous les dons, aux aumônes individuelles. Cette forme de la charité publique, si honorable dans son principe, a, dans la pratique, de graves inconvéniens.

Elle s'adresse souvent à ceux qui n'ont pas réellement besoin au détriment des véritables nécessiteux. Quelquefois trop abondante sur l'un, elle entretient sa paresse, tandis que trop faible sur l'autre elle l'abandonne à la mort. Elle blase sur le spectacle des misères humaines devenu trop vulgaire pour émouvoir. Elle humilie profondément celui qui la reçoit, ou l'excite à se mépriser lui-même; elle l'entretient dans l'habitude de l'oisiveté la plus complète; enfin, et c'est là son grand tort, l'aumône disséminée soulage infiniment moins de misères que réunie et distribuée suivant les lois de l'association. Il n'y a plus la même économie de combustible, d'éclairage, de préparation pour nourriture, de temps, etc

Les aumônes individuelles ne sont d'un véritable prix qu'à l'égard de ceux des pauvres qui rougissent d'avouer leur misère au public, et ne la confient qu'aux âmes dont ils connaissent la généreuse charité. Envers eux, c'est la seule voie possible de soulagement; elle ne disparaîtra pas: en demandant la centralisation des aumônes particulières, on n'entend pas supprimer les secours à domicile, mais seulement extirper la mendicité. Or, cette classe de pauvres ne mendie pas.

Ainsi organisation de secours publics, — fournis par les aumônes particulières centralisées en un bureau de charité et complétées au besoin par l'impôt; —distribués dans des mai-

sons de secours pour les uns, à domicile pour les autres, sous les auspices du bureau de charité, tant dans les villes que dans les campagnes; tels seraient, à mes yeux, les moyens à prendre. Leur germe existe partout; en bien des endroits ils sont amplement développés; il suffit d'étendre ce bienfait à toutes les communes, avec certaines modifications, dont la principale est la centralisation des aumônes, au lieu de leur dissémination.

En avisant aux moyens d'éteindre la mendicité, on s'est en général borné à vouloir secourir les indigens; on a cherché à remédier au mal; et comme s'il n'existait que dans l'impossibilité physique de travailler, on a pensé que l'aumône était le seul secours à donner. Cette déviation de la charité publique tient à une incomplète analyse des causes de la misère. Il en est une autre tout aussi puissante que l'impossibilité de travailler, c'est le manque de travail.

II. *Manque de travail.* — D'ordinaire, le propriétaire (banquier, négociant, fabricant, agriculteur), qui bénéficie sur ses opérations, ne demande pas mieux que de les continuer: il aime à augmenter sa richesse et son bien-être; ses désirs fournissent ainsi du travail à l'ouvrier.

Mais il est des cas où le travail se trouve néanmoins arrêté:

Ainsi un genre d'industrie n'est plus en faveur, parce que le caprice de la mode s'en est éloigné; le fabricant suspend la fabrication; l'ouvrier est sans travail.

Une crise commerciale ébranle la position du fabricant, lui rend l'avenir douteux; il resserre ses opérations, une partie des ouvriers est sans travail.

Une fabrication industrielle s'exécutait par le concours d'un grand nombre de bras; une machine est découverte qui les rend en grande partie inutiles: l'ouvrier est sans travail.

Enfin, la quantité de produits à obtenir dans une localité ne demande que cent personnes, par exemple; cent ouvriers vivent bien: mais les mariages amènent une population nouvelle. Si la consommation n'augmente point, voilà des ouvriers sans emploi, sans travail.

Dans tous ces cas, le travailleur, malgré les meilleures intentions, est obligé de se reposer, et comme il n'a pas non plus un capital en réserve, avec lequel il puisse se soutenir

en attendant de meilleurs jours, il est réduit à la mort, à la mendicité ou au vol.

Que faire alors ?

Voulez-vous ordonner au fabricant de produire une marchandise sur laquelle il ne bénéficie pas parce qu'elle n'a plus de cours ? Ou bien lui ordonner la continuation de ses travaux malgré la crise commerciale ?

Non ; ce serait un odieux attentat à la liberté humaine ; dépouiller l'un pour donner à l'autre, est un fort mauvais moyen de guérir le mal.

Défendrez-vous l'introduction des machines ? — Non plus. Elles sont l'agent le plus puissant du progrès; leur résultat fâcheux n'est que momentané, leur résultat utile éternel. Ne répudions pas la science qui nous les donne, l'industrie qui les confectionne; bénissons-les, au contraire, de venir au secours de notre faiblesse.

Défendrez-vous le mariage ? Quelques économistes, dont le nom devrait être flétri, ont en effet songé à ce remède contre nature. Défense impuissante ! L'homme et la femme s'aimeront et se rechercheront toujours. Le seul effet de votre prohibition sera de remplacer le mariage par des rapprochemens temporaires, sans foi, ni loi ; d'augmenter ainsi le nombre déjà si effrayant des enfans trouvés.

Faudra-t-il donc laisser mourir les ouvriers de faim ?

Non : que la société prenne alors en main l'œuvre de la production ; qu'elle donne du travail à qui en demande. La matière à exploiter, les capitaux, la science ne lui manqueront pas.

N'a-t-elle pas comme objet d'un travail immédiat ?

1° Le dessèchement des marais, tourbières, etc. ;

2° L'exploitation des mines, minières, etc. ;

3° Le défrichement des landes, bruyères, terres incultes ;

4° L'ensemencement des dunes et des sables ;

5° Le reboisement des montagnes, des plantations régulières sur toutes les routes, les places, autour des villes ;

6° L'exécution des voies de communication par terre et par eau ;

7° La confection des monumens publics;

8° La fabrication directe pour les branches d'industrie encore inconnues chez nous, et dont l'importation enrichirait la France sans nuire aux intérêts acquis.

Combien de bras occuperaient de tels travaux! Que la société leur donne un grand élan, et les prolétaires ne pourront se plaindre de manquer de travail!

La nature même de la plupart de ces travaux aura l'avantage d'attirer dans les campagnes le trop-plein de la population des villes. Les denrées y seront moins chères, de sorte qu'à égalité de salaire, le bien-être renaîtra.

La suppression de l'impôt direct sur tous ceux dont le revenu ne dépasse pas le nécessaire, une modification dans l'impôt indirect, qui ait pour résultat de frapper la consommation du riche plus que celle du pauvre, me semblent l'indispensable complément de l'organisation du travail.

III. *Insuffisance du salaire.*—Ce n'est pas tout que de travailler; il faut que le prix du travail, le salaire, suffise à entretenir l'ouvrier et sa famille.

Sans doute le plus souvent il paraît en être ainsi, puisque l'ouvrier continue à travailler; mais ce n'est là qu'une illusion. Le salaire n'augmente pas à mesure des besoins de l'ouvrier: l'ouvrier réduit ses dépenses en quantité et qualité suivant les exigences de son salaire. Il vit de gêne et de privations; il s'épuise par un travail excessif; il est obligé d'employer ses enfans pour aides, à un âge où la nature ne les destine pas au travail, et pendant un temps beaucoup trop long; de sorte qu'à la privation forcée de toute éducation morale et intellectuelle, se joint le dépérissement physique.

Tout cela est un grand mal!

Si le salarié était dans une position aussi avantageuse que le propriétaire qui l'emploie, si, comme lui distrait de l'aiguillon du besoin, il pouvait se passer d'un travail quotidien, si, en un mot, dans la discussion du prix, ils combattaient à armes égales, il n'est pas douteux que le salaire ne fût plus élevé.

Ce qu'il serait dans ce cas, c'est ce qu'il doit devenir.

On ne peut espérer des producteurs actuels qu'ils élèvent spontanément le salaire; la concurrence des machines contre les ouvriers, des ouvriers entre eux, leur livre le travail à bas

prix : ils en profitent et en profiteront toujours. Celui qui userait de générosité serait dupe dans l'opinion publique, et de plus victime en réalité ; car il ne pourrait donner sa marchandise au même prix que ses concurrens en fabrique, la main-d'œuvre lui coûtant davantage. Ainsi, même avec les intentions les moins avides, le producteur est obligé par la concurrence à réduire le salaire de l'ouvrier au taux le plus bas.

L'état actuel des prolétaires ne peut donc être imputé aux producteurs; le remède non plus ne doit pas être attendu de ce côté.

C'est encore de la société et non des individus qu'il viendra.

Si, en effet, les particuliers sont forcés par la concurrence de baisser les salaires, si d'ailleurs l'intérêt personnel les excite toujours à se réserver la plus grosse part des bénéfices, il n'en est pas de même de l'état, qui résume en lui tous les intérêts, ceux des producteurs comme ceux des consommateurs.

Pour les travaux que je propose, il n'a plus de concurrence, non en vertu du monopole, mais parce qu'ils sont du domaine public seulement. Tout son but d'ailleurs est de créer des produits utiles à tous, et non de bénéficier pour accroître ses capitaux propres. Il pourra donc, sans prodiguer les ressources de la nation, se montrer un peu moins dur à l'égard des travailleurs, et ne leur imposer que des conditions justes, loyales, amenées par l'ensemble des circonstances, et non par la volonté qu'excite la cupidité ; surtout, et c'est à mes yeux un prix immense de son initiative industrielle (car l'exécution des travaux publics est œuvre d'industrie), il pourra dans certain cas associer les travailleurs aux bénéfices. En cas de défrichement de landes, par exemple, qui l'empêchera d'organiser le terrain défriché en colonies agricoles, dont la propriété sera divisée par actions, et de leur en accorder un certain nombre à titre de prime d'encouragement? Les travailleurs mettent le sol en valeur ; serait-il injuste et absurde qu'ils eussent une part dans le capital foncier créé à la sueur de leur front !

J'en dirai autant pour l'exploitation des mines que, par une conduite vraiment inexplicable, la société cède gratuite-

ment à des particuliers. Pourquoi aliéner ainsi ces immenses richesses qui nous donneraient d'immenses revenus? Pourquoi les abandonner à des compagnies? Le corps des ingénieurs des mines ne serait-il pas aussi capable d'exploiter les mines que celui des eaux et forêts d'aménager nos bois?

J'en dis autant du dessèchement des marais.

Que la société reprenne la haute main dans ces diverses natures de production, les travailleurs ne seront plus écrasés sous l'avidité despotique des propriétaires : les travailleurs qui aimeront mieux demeurer au service des particuliers, qui seront satisfaits de leur salaire, y resteront : ceux qui préféreront traiter avec l'état le pourront. Par la concurrence entre la société et les particuliers, cessera la désastreuse concurrence des particuliers entre eux ; par là s'établira le véritable niveau du salaire; car l'état désintéressé ne fera qu'une concurrence loyale. Il s'établira encore de lui-même, parce que les ouvriers, sûrs de trouver du travail au service de l'état, seront plus indépendans dans la discussion du prix, et les maîtres moins exigeans. Et comme contre-poids à la hausse des salaires, qui tendrait à augmenter le prix de la marchandise, les perfectionnemens toujours croissans de la mécanique viendront diminuer les frais de production.

Par l'association aux bénéfices, l'état mettra les journaliers sur la voie de ce système, qui seul peut élever les prolétaires à la propriété. L'état arrivera ainsi à moraliser ses membres, en même temps qu'il les enrichira.

IV. *Dissipation et paresse.*—Les catégories de pauvres que nous venons de parcourir méritent, Messieurs, tout votre intérêt; il n'en est pas de même de celle-ci, composée d'oisifs qui ne peuvent attribuer leur misère qu'à leur faute.

Il y a à employer contre cette cause de misère un remède préventif, l'éducation morale; un remède répressif, la pénalité.

Que dès la plus tendre enfance la société s'empare de la direction des âmes; qu'une instruction professionnelle accompagne l'instruction religieuse; que dans les mœurs publiques le travail soit honoré, l'oisiveté et la dissipation flétries, l'oisiveté et la dissipation disparaîtront de nos mœurs comme

elles ont complétement disparu de la société américaine aux Etats-Unis (1).

Si néanmoins il en reste qui en dehors du travail veuillent se procurer des moyens d'existence par le vagabondage, la mendicité ou le vol, ils seront punis, et sans que dans aucun cas ils puissent invoquer l'excuse si puissante de la misère.

Tout en frappant les contrevenans, pour l'intimidation à l'égard des autres citoyens, on ne devra pas oublier que toute peine doit viser à l'amendement du coupable. Un système pénitentiaire, appliqué à toutes les prisons, devra tendre à moraliser le coupable, à lui inspirer le goût et donner l'habitude du travail, afin que, ramené dans la société, il ne lui soit plus hostile et ne corrompe pas de ses enseignemens immoraux les âmes vertueuses. Ainsi le système répressif deviendra à son tour système préventif : c'est du reste aujourd'hui le sujet de profondes études.

Tel est, Messieurs, l'ensemble des moyens directs que la société peut employer pour extirper le paupérisme :

Organisation provisoire de secours publics pour l'enfance, la vieillesse, les maladies;

Organisation permanente du travail pour les valides;

Enseignement moral et religieux;

Pénalité moralisante.

Et si, à la fin de cette esquisse rapide, il m'est permis de jeter comme une pierre d'attente, afin de montrer le lien qui rattache ce problème à ceux que je signalais en commençant, je dirai que l'extinction du paupérisme n'est que le premier pas dans l'œuvre grande et belle de la transformation du prolétariat. Elever les prolétaires au rang, à la dignité, à la moralité de propriétaires, voilà la plus noble part de la mission sociale. Pour y parvenir, il faut, après avoir assuré au prolétaire un salaire un peu au-dessus de ses besoins, lui apprendre à utiliser cet excédant 1° par les associations entre les divers corps de travailleurs dans lesquelles, au moyen d'une légère cotisation, on s'assure, en temps de maladie, des se

(1) Voir les Lettres de Michel Chevalier, sur l'Amérique du Nord.

cours gratuits et assurés; et pour la vieillesse, quelque chose d'équivalent à une caisse de retraite; car il n'y a de vie paisible que celle de l'homme sûr de ses vieux jours. C'est par là que vous arriverez à la suppression des secours gratuits que je vous ai montrés comme transitoires, sans renoncer aux avantages de l'association. Et 2° par l'organisation générale des caisses d'épargne (dont les fonds pourraient être les mêmes que ceux des associations que je viens de mentionner), non telles qu'elles sont aujourd'hui constituées, centralisant à Paris tous les deniers des provinces qui s'épuisent de numéraire, mais érigées en banques départementales, prêtant des capitaux au cultivateur et à l'industriel, faisant circuler l'argent dans tout le pays et dans toutes les classes, associant les dépositaires à tous les bénéfices, achetant même en leur nom les biens de leurs débiteurs inexacts à payer ou devenus insolvables, et transformant ainsi graduellement et pacifiquement les travailleurs en capitalistes, les prolétaires en propriétaires.

M. Cabrol : Le Mémoire qu'on vient de nous lire est plein de sentimens élevés et de vues philanthropiques dont la plupart me paraissent applicables. J'entrevois cependant quelques objections à opposer à l'une des mesures qui y sont indiquées, pour abolir le paupérisme, dans la classe si intéressante des ouvriers laborieux manquant de travail.

L'auteur du Mémoire voudrait que l'administration publique créât des entreprises agricoles, des manufactures, des ateliers divers, dans le double but de maintenir le salaire à un taux convenable et d'assurer du travail à tous les ouvriers valides.

Certes, cette intervention du gouvernement serait très-désirable si elle pouvait se réaliser avec quelques succès. Mais ce succès serait évidemment inséparable de la prospérité de ces entreprises; car si elles travaillaient à perte, ou si elles n'écoulaient pas leurs produits, elles n'offriraient aucun gage de durée. Il faudrait donc que l'Etat fut industriel habile, c'est à-dire à la fois producteur et bon négociant. Or, comment comprendre que l'Etat, qui est ou doit être le centre, le lien de tous les intérêts publics, puisse descendre dans la lice des intérêts privés pour y lutter avec eux par la concurrence qui est l'âme de la production et du commerce.

Nous voyons bien l'Etat producteur, négociant et même commissionnaire, etc. Ainsi, il manipule les tabacs, il fabrique la poudre, il vend ses produits; il se charge du transport des lettres et de leur distribution, etc. Il opère, sans contredit, à plus grand frais que l'industrie particulière, et cependant il fait des bénéfices considérables ; mais pour cela il est obligé d'étouffer la concurrence et de fixer arbitrairement le prix de ses produits ou de ses services. Ce n'est pas là de l'industrie, ainsi que l'entend l'auteur du mémoire, mais bien un monopole, un impôt.

L'Etat s'est aussi emparé du monopole des travaux publics, mais il est ici dans son droit; il ne sort pas des limites de ses attributions, en se chargeant de travaux qui doivent profiter à la nation entière; et s'il les exécute plus lentement peut-être et à plus grands frais que ne le ferait une administration privée, il y a pour le pays une compensation bien importante dans l'unité, l'ensemble et la perfection de ces travaux.

Mais il y a loin de là à la participation de l'Etat aux diverses industries livrées actuellement à la libre concurrence des particuliers. Non seulement l'administration publique serait en contradiction manifeste avec son institution, en intervenant comme partie intégrante de l'industrie, mais elle échouerait, sans aucun doute, contre la concurrence privée et libre. En effet, dans cette lutte commerciale l'Etat ne pourrait être représenté, comme dans les administrations financières que nous avons sous les yeux, que par des agens salariés : directeurs, inspecteurs, receveurs, vérificateurs, etc.; en un mot, par ce nombreux état-major d'employés dont l'action et les attributions sont si diverses, et que le bien du service ou la nécessité d'une surveillance mutuelle rend, dit-on, indispensable. — Et cependant, dans ces administrations, il ne s'agit que de la perception de l'impôt! Comment l'Etat organiserait-il donc son personnel et *ses garanties* pour des opérations aussi complexes que la production et l'écoulement, avec bénéfice, des produits agricoles et manufacturiers?

En supposant même que l'Etat pût organiser économiquement un service industriel, comment concevoir que ses agens salariés, révocables, soumis à toutes les entraves d'une administration supérieure, pourraient, sans monopole, lutter

contre les chefs de l'industrie privée, gens laborieux, économes, entreprenans, dont les pouvoirs sont illimités et qui ont mis dans l'enjeu leur honneur et leur fortune? Qu'elles chances favorables auraient-ils, en un mot contre, la concurrence privée qui est la force la plus intelligente, l'agent le plus actif de la civilisation?

Ce n'est donc pas en devenant lui-même producteur que l'Etat pourrait atteindre le but philanthropique que se propose l'auteur du Mémoire. L'action la plus salutaire qu'il puisse exercer sur l'industrie consiste, selon moi, dans l'exécution prompte des travaux publics dont il a le monopole. A mesure que nos voies de communications se perfectionneront, il en résultera un mouvement progressif dans la production qui sera la meilleure garantie de travail et d'aisance pour tous les ouvriers valides et laborieux.

M. Commier : Je ne pense non plus pas que l'état puisse se faire producteur : il a, selon moi, une mission plus grande, plus digne de lui, celle d'encourager, de protéger l'industrie.

Cette mission n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire; des industries rivales sont en présence, par exemple, celles du sucre de canne et du sucre indigène, et il faut, s'il se peut, les accorder. D'autres industries sont en souffrance : il faut leur porter de prompts secours; par exemple la fabrication du fer, celle du blé.

Il est impossible de contenter tous les intérêts; mais il ne faut en sacrifier aucun : il faut en quelque sorte maintenir l'équilibre; c'est en cela que consiste la difficulté.

Laissez la betterave progresser, dira le consommateur qui ne songe qu'à payer le sucre moins cher; mais alors que deviendront nos colonies et la marine marchande, si utile, si indispensable à la marine de l'Etat?

Laissez entrer les fers étrangers, dit encore le consommateur qui ne voit que l'intérêt du moment.... Dans une brochure sur les fers que vous avez tous lue, Messieurs, avec l'intérêt que nous attachons aux ouvrages d'un ami, d'un compatriote, M. Cabrol a fait voir qu'accorder cette demande c'était détruire les immenses capitaux français engagés dans l'industrie des fers; ôter par conséquent le tra-

vail et le pain à soixante mille familles d'ouvriers ; mettre, en cas de guerre, la France à la merci de l'Angleterre.

Laissez entrer les blés étrangers, dit encore le consommateur ; le pain sera d'un tiers moins cher, et les masses soulagées d'autant.... Mais que deviendraient ce qu'on peut appeler les fabricans de blés français et les instrumens qu'ils emploient? Le propriétaire n'étant plus producteur, n'aura plus besoin d'employer des bras qui resteront inactifs.... Que deviendront alors toutes les autres industries?...

Tout se tient, se lie, s'enchaîne dans les sociétés ; machines immenses composées de mille rouages inaperçus des masses, soupçonnés par beaucoup, mais qui ne sont vraiment connus que d'un très-petit nombre.... Qui de nous ne s'est pas surpris à vouloir changer quelques pièces de cette grande machine, sans prévoir toutes les conséquences, souvent fatales, qui devaient en résulter?

A entendre les uns, il faudrait supprimer certains rouages, et cette suppression, qu'ils proposent avec confiance, dans la certitude d'arriver à de meilleurs résultats, pourrait bien entraîner la ruine complète de l'énorme machine : d'autres en ajouteraient qui ne feraient qu'entraver sa marche... Que doit faire le gouvernement? — Adoucir les mouvemens, les régulariser, sans jamais les arrêter.

C'est ainsi qu'au moyen de droits habilement calculés, il saura prévenir la ruine de nos colonies, des usines et de l'agriculture françaises, sauf, après un certain temps et lorsque l'industrie indigène aura fait des progrès assurés, à faire participer le consommateur aux bénéfices, en diminuant graduellement les droits d'entrée des produits étrangers.

Pour une industrie nouvelle, encore dans l'enfance, dont le succès est incertain, l'on conçoit que le gouvernement puisse et doive même faire des essais, se charger en quelque sorte de former des sujets, de découvrir des procédés qui plus tard seront perfectionnés par l'industrie particulière. Ces dépenses de tâtonnement, de premières études, retombent sur la masse de la population et sont presqu'inaperçues par les contribuables : d'ailleurs ce n'est, à vrai dire, qu'une avance faite par le consommateur, qui pourra un jour en

retirer de grands avantages; mais une fois cette industrie nouvelle assurée, le gouvernement doit se mettre à l'écart, s'en rapporter aux conséquences d'une libre concurrence, et passer à des essais d'un nouveau genre, sans négliger ce que j'appellerai son droit de surveillance, mot qui, j'en conviens, cadre mal avec celui de liberté illimitée du commerce, dont je serais aussi partisan que tout autre, si d'avides spéculateurs, indignes du beau nom d'industriels ou de négocians, ne craignaient pas, par des fraudes qu'on ne saurait ni trop flétrir ni trop punir, de discréditer, aux yeux des nations étrangères, le commerce français... Vous voyez, Messieurs, que j'ai lu les *Lettres sur l'Amérique*.

Si je ne me trompe, M. Duval proposerait d'engager le gouvernement à se faire industriel, afin d'employer les ouvriers qu'une crise commerciale réduit à l'inaction : d'où je conclus que les fabriques du gouvernement chômeraient quand celles des particuliers seraient en activité. .. De plus, pour être employés dans certaines usines, il ne suffit pas d'avoir des bras et de manquer de travail, il faut encore une espèce d'habitude, d'apprentissage : enfin, dans toute fabrication, il y a l'ouvrier manœuvre et l'ouvrier intelligent : celui qui gagne 25 sols par jour et celui qui gagne 4 à 5 fr.; ne serait-il pas à craindre qu'il se présentât beaucoup trop des premiers, pas assez des seconds? et dès-lors, comment produire?

Si, à l'exemple de l'industriel, le gouvernement se faisait producteur, il pourrait, je le crois du moins, produire avec bénéfice, ou s'il éprouvait des pertes, elles ne proviendraient pas, comme paraît le croire M. Cabrol, de ce qu'on pourrait appeler l'insouciance des agens qu'emploierait le gouvernement, insouciance née du peu d'intérêt que ces agens auraient au succès de l'entreprise.

L'argent, je le sais, est en général un puissant mobile, surtout dans le siècle où nous vivons; mais, pour certaines classes d'hommes, il est d'autres mobiles non moins puissans : l'amour-propre, le désir d'être utiles, de se distinguer, de remplir ses devoirs, peuvent produire autant sur un agent à traitement fixe que l'appât du gain chez d'autres.

Pour les fabriques aux frais de l'Etat, il y aurait sans doute des causes de pertes qui n'existent pas pour celles des particuliers; ainsi l'on pourrait chercher peut-être à déprécier

leurs produits ; d'un autre côté, l'Etat ne voudrait pas faire travailler des enfans pendant douze à treize heures par jour, ni réduire le salaire de l'ouvrier au strict nécessaire ; mais aussi n'ayant pas besoin de faire des bénéfices sur la fabrication, il pourrait, je le pense, soutenir la concurrence : toutefois, entre les deux fabriques il s'établirait bientôt une différence caractéristique ; dans celles de l'Etat, l'on se proposerait surtout de perfectionner les produits ; dans celle des particuliers, l'on chercherait à diminuer le prix de revient, dût la qualité être moins bonne ; les premiers, moins nombreux, seraient recherchés par la classe riche, les seconds par la classe moyenne ; aussi je suis tout disposé à croire que ces derniers seraient plus utiles.

Pour venir au secours de la classe ouvrière privée, par une crise quelconque, de ses occupations habituelles, il serait utile, selon moi, d'avoir comme en réserve des travaux que tout homme pût exécuter, tels que des routes à ouvrir, des canaux à creuser. Pour s'opposer aux progrès effrayans de la mendicité valide, des digues pour encaisser les rivières, pour s'opposer aux irruptions de la mer, offriraient d'immenses ateliers, et l'on obtiendrait à la fois deux résultats bien importans : prévenir la mendicité et le vagabondage, exécuter des travaux productifs.

C'est avec des ateliers de charité composés de femmes, d'enfans et de vieillards, que nous avons exécuté, en 1816 et 1817, une grande lacune qui, depuis plus de vingt ans, rendait complètement inutiles les travaux anciennement exécutés sur la route de Rignac : les résultats ont été très-satisfaisans, même sous le rapport de l'économie ; il est vrai que la surveillance était bien organisée, et c'est-là, pour le dire en passant, tout le secret d'obtenir de bons résultats.

Je devrais peut-être profiter de l'occasion pour dire quelques mots sur ce prétendu monopole des travaux publics dont on semble vouloir faire un reproche au gouvernement ; mais ce serait trop s'éloigner de la question : je me bornerai à faire remarquer que ce reproche aussi bien que ceux qu'on n'épargne pas aux ingénieurs, reviennent toutes les fois qu'il s'agit de canaux et d'ouvrages sur lesquels il serait possible d'établir des péages ; il est vrai que la spéculation a besoin de se couvrir du manteau de l'intérêt public ; c'est au gou-

vernement, aux chambres surtout, à décider si les péages ne seraient pas, comme je le pense, un moyen de diminuer le chiffre du budget, tout en augmentant, dans une plus forte proportion, l'impôt indirect, et si, à proprement parler, les péages ne sont pas de véritables impôts forcés mis sur le commerce, et qui, en définitive, retombent sur le consommateur.

M. Carcenac : Je ne pense pas non plus que l'Etat puisse et doive se faire producteur : s'il n'a d'autre but que de donner du travail aux ouvriers qui en manquent, lorsque les ateliers particuliers seront ouvers avec de meilleurs jours, les entreprises de l'Etat devront chômer, les ouvriers pouvant dès lors se procurer du travail. Si, au contraire, il veut se lancer dans la production pour la production elle-même, se mettre à fabriquer du calicot, du drap, du fer, pour lutter avec avantage contre l'activité bien autrement ingénieuse de l'intérêt privé, il devra faire jouer une grande masse de capitaux. Il pourra lutter avec avantage en recourant à ce moyen; mais les capitaux de l'Etat ne sont autres que ceux des particuliers, le produit des impôts; et les impôts deviendront dès lors énormes : ceux-là même qui les paient fourniront eux-mêmes des armes à l'Etat contre eux-mêmes, ce qui serait absurde.

L'Etat d'ailleurs, on l'a déjà dit, ne produit pas aussi économiquement que les particuliers. Voyez le tabac dont il a le monopole : il se vend bien au-dessus de ce qu'il vaudrait cultivé par les particuliers. La preuve incontestable en est que la contrebande y trouve d'énormes bénéfices, malgré les poursuites dont elle est l'objet et qui souvent lui enlèvent de grandes valeurs.

Et tout autour de nous voyez les eaux-et-forêts : les bois de l'Etat, dans le département de l'Aveyron, ne rapportent rien; cultivés par des particuliers, ils donneraient un énorme produit.

Je veux qu'en associant les particuliers aux bénéfices, vous obteniez un peu plus d'ardeur dans les travaux; en revanche, vous ne pourrez plus les renvoyer quand vous serez mécontens d'eux, parce qu'ils auront un droit acquis à la valeur produite par leurs travaux. Il est, au reste, une forme d'association aux bénéfices, qui déjà est généralement employée et

qui a tous les avantages qu'on attendrait de cette mesure sans en avoir les inconvéniens : je veux parler des *prix-faits*. Ce mode de rétribution excite l'ouvrier à bien travailler, avec avantage pour lui. Je pense qu'il faudrait en généraliser l'emploi.

L'Etat doit veiller, par les lois de douanes, les traités avec les autres nations, l'ouverture des voies de communication, à favoriser le développement de l'industrie nationale; mais il ne doit pas s'en mêler directement.

M. Durand : Quelques-unes des objections que l'on fait contre le système du gouvernement producteur ne me semblent pas fondées; ainsi l'on dit que l'état produit plus cher que les particuliers : cela peut tenir à ce que jusqu'ici, dans les travaux qu'il a entrepris, il n'a pas eu de concurrence. Or, comme M. Duval ne paraît pas vouloir pour l'Etat le monopole de la production, peut-être, quand il serait stimulé par la concurrence, il produirait à aussi bon marché que les particuliers.

On objecte, de plus, qu'il n'y aurait pas dans les agens du gouvernement la même activité, le même zèle, parce qu'ils sont désintéressés. Si on ne changeait rien au système des salaires, ce peut être vrai; mais n'en est-il pas de même dans l'industrie particulière? Sauf le propriétaire du domaine, tous les autres agens, payés à salaire fixe, ne sont-ils pas complètement insoucians parce qu'ils sont désintéressés? Les ouvriers, dans les manufactures, ne sont-ils pas apathiques comme les valets de ferme, parce qu'ils sont comme eux payés à la journée, à l'année, sans espoir aucun d'augmenter leur salaire par une augmentation de travail? L'Etat ne se trouverait donc pas dans une situation plus désavantageuse sous ce rapport que les particuliers.

M. Duval : Je ne regrette pas que la discussion se soit portée sur l'examen du système qui tendrait à rendre l'état producteur, considéré d'une manière générale; nous y avons gagné d'excellentes observations; cependant je dois rappeler que mon mémoire ne le posait pas ainsi. Je n'y demandais nullement que l'état se constituât producteur pour les objets que fabriquent aujourd'hui nos manufactures; quand nous avons des étoffes de bonne qualité et à bon prix venant de particu-

liers, je regarde comme inutile l'intervention du gouvernement. Je la réclamais seulement pour l'organisation sur une grande échelle de ces travaux, dits publics, dessèchement des marais, défrichement des landes, confection des grandes routes, etc., auxquels j'ajouterai volontiers, avec M. Commier, l'endiguage des rivières et des mers. Que ces travaux soient exécutés par les agens de l'État, c'est-à-dire par régie, ou par voie d'adjudication, c'est-à-dire de la main de simples particuliers, ce n'en sont pas moins des travaux publics, utilisant au profit de la population ouvrière les richesses de la nation : l'impulsion vient de l'Etat; c'est lui qui paie, lui qui surveille, lui qui reçoit et vérifie, s'il n'exécute pas. — Voilà cette impulsion que je réclame pour toutes les localités, sauf, suivant les circonstances, à préférer la régie à l'adjudication, et réciproquement; car je pense qu'il est impossible d'adopter d'avance un principe immuable sur ce point.

Mais ces travaux ne sont pas des travaux improductifs n'ayant d'autre but que de procurer du travail aux ouvriers : ils sont au contraire essentiellement productifs, puisqu'ils augmentent incontestablement la prospérité de la nation L'Etat qui dépense de cette manière ses revenus fait donc œuvre de production autant que de consommation ; et il ne cesse pas plus d'être producteur en les faisant exécuter par la voie d'adjudication, plutôt que par voie de régie, que ne cesserait d'être producteur le particulier qui, ayant à faire exécuter un canal dans son domaine, en concèderait l'exécution à celui qui s'en chargerait au prix le plus bas. Ainsi, dès que l'on accorde à l'état le droit d'organiser des travaux publics, on lui reconnaît le droit de devenir producteur.

J'ai encore réclamé pour lui l'initiative des *industries encore inconnues en France*, et dont l'importation pourrait être utile au pays sans nuire aux intérêts acquis. C'est pour avoir mal saisi ma pensée et trop généralisé mes vues que l'on m'a supposé l'intention de vouloir constituer l'Etat en concurrence directe avec les particuliers. Non, la concurrence que je réclame n'est que la concurrence indirecte résultant de la coexistence d'une grande masse de travaux publics à exécuter à côté de la masse immense des travaux particuliers, concurrence donc les avantages ne me semblent pas contestables. Il est

vrai que parmi ces travaux publics je compte les industries nouvelles ; et j'en démontrerais les avantages si je n'étais dispensé d'y insister par les observations de M. Commier, qui partage mes vues sur ce point.

Aussi, sans répondre aux diverses objections qui m'ont été faites, et qui frappent un système qui n'est pas le mien, je me bornerai à dire que, si je répudie cette concurrence directe, c'est par défaut d'utilité et nullement que je la croie impossible.

Que faut-il en effet pour produire? Les capitaux? L'Etat, riche des trésors de tout le pays, en a plus que les particuliers.— La science de production ? L'Etat puise dans ses nombreuses écoles spéciales des sujets autrement capables et distingués que ceux que peut former l'éducation particulière. — L'activité? J'accorde que l'intérêt privé est plus actif, plus industrieux, bien que les exemples ne manquent pas de faillites, de déconfitures et de faussses dépenses dans les rangs des particuliers; mais peut-on croire que l'employé de l'État dont l'honneur, l'avancement, la réputation, souvent la place même qu'il occupe reposent sur la bonne confection d'une opération est sans intérêt dans sa réussite? Que la surveillance, organisée hiérarchiquement, précédée et suivie de rapports sévères ne compense pas l'aiguillon de l'intérêt pécuniaire? Cet intérêt pécuniaire d'ailleurs pourrait exister dans bien des cas en remplaçant le salaire fixé par le salaire proportionnel Après tout, le prix de revient des produits de l'Etat fût-il un peu plus élevé, cet avantage serait amplement compensé par celui d'une meilleure qualité, supériorité assurée aux travaux de l'Etat. Or, dans mon opinion, la qualité d'un produit doit être prise en considération au moins autant que le bon marché.

M. Viallet : Une grand cause de misère que tout le monde oublie, c'est le luxe qui ruine nos ouvriers, nos paysans, en leur faisant employer en dépenses superflues le prix de leurs journées.

M. Duval : Si par luxe vous entendez une somme de dépenses qui excède le revenu, il est clair que c'est une source de misère ; mais cela sera vrai des objets les plus communs comme des plus recherchés. Que la femme qui ne peut dépenser

que 50 francs pour sa toilette en dépense 60, n'achetât-elle que des robes de bure ou des sabots, choses qui ne sont pas de luxe, elle se ruinerait. Si par luxe vous entendez un peu plus d'abondance et de recherche dans la nourriture, le logement, le vêtement, un peu de ce confortable qui adoucit l'existence, je ne crois pas qu'on doive le blâmer; car en cela précisément consiste le bien-être matériel que l'on veut procurer aux classes ouvrières. Il ne faut pas, selon moi, leur en défendre l'usage; c'est le but de leurs travaux. Les dépenses ne sont pas un mal en elles-mêmes : loin de là, elles constituent la consommation. La consommation appelle la production; car, sans la consommation, que serait-il besoin de produire? Et si on ne produit pas, l'ouvrier est sans travail. Le luxe, chez le riche, est donc une source de richessse pour les pauvres, et chez le pauvre, s'il ne dépasse pas les revenus, il constitue un des grands élémens du bonheur.

M. Cabrol : Il faut pourtant distinguer entre les dépenses productives et les dépenses improductives.

M Durand : Le travail de M Duval prend le mal à sa racine : il tend, non à un soulagement momentané des misères, mais à l'organisation complète du travail, ce qui suppose une réforme dans la société, et peut se faire immédiatement. Il faut cependant commencer par le plus pressé, et c'est dans ce but que j'ai l'honneur de vous soumettre le mémoire dont je vais donner lecture.

» Les hommes sortis de l'état sauvage, passés à l'état de cité, de nation, ont senti, par l'influence de la religion, le devoir de se prêter mutuellement assistance dans la nécessité.

Mais l'accomplissement de ce devoir qui, dans la naissance des sociétés, dut s'effectuer par l'aumône, est resté à peu près stationnaire. Quelques hôpitaux pour les infirmes et les enfans trouvés, quelques bureaux de charité et quelques salles d'asile sont toutes les modifications que dix-huit siècles de christianisme ont apporté à l'état primitif.

Mais les hôpitaux, privilége des cités, laissent abondonnés les infirmes des bourgs et des campagnes; les bureaux de charité, apanage exclusif des villes, ne sont qu'un mode régulier de distribuer l'aumône. Incapables de guérir les infortunes,

ils ne leur offrent que des palliatifs insignifians, et les salles d'asile, qui complètent dans les villes le système de bienfaisance le plus avancé de notre civilisation, n'offrent que la surveillance aux enfans qui ont faim; et toutes ces institutions n'empêchent pas que les grandes cités ne soient en proie à une misère plus affreuse encore que celle des campagnes délaissées, et les douzaines de mille francs que leur envoie le gouvernement sont comme une goutte d'eau jetée sur un vaste incendie.

La hideuse mendicité étale toujours, sur les avenues et sur les carrefours, ses formes dégoûtantes ; elle jette dans l'âme un affreux sentiment mêlé d'horreur, de méfiance et de compassion ; elle est la réprobation solennelle de cet état de choses, que nous appelons si improprement ordre social.

Essayons de trouver le moyen d'effacer cette tache de notre époque.

Nous voyons, en France, près de deux millions d'individus vivant de la charité publique qui ne produisent rien. Leur sort physique et moral est déplorable : leur corps à demi couvert de haillons, rongé par la vermine, est le portrait adouci d'un moral qui n'a cessé de subir le contact du vice au milieu de la plus sordide oisiveté.

D'autre part, les travailleurs succombent, sous la charge qu'ajoute à tant d'autres charges qu'ils supportent, l'entretien de tant de malheureux.

Y a-t-il moyen d'abolir la mendicité, avec profit pour les indigens et pour ceux qui les secourent? Voilà la question à laquelle je me propose de répondre.

Un principe généralement reconnu, c'est que l'indigent a droit de recevoir, de ceux mieux traités de la fortune, ce qui est nécessaire à sa subsistance. En conséquence, tous ceux qu'un défaut d'intelligence ou de force physique met dans l'impossibilité de gagner tout leur entretien dans le combat que, dans notre organisation, se livrent les industries et les capacités, se mettent à la charge du public: ils mendient et parmi cette foule de malheureux, se mêle un plus grand nombre de filous auxquels la paresse seule fait préferer le genre de vie ignoble mais sans souci de mendiant à celui de travailleur.

Les propriétaires et travailleurs étant tenus de fournir des moyens de subsistance aux indigens, il faut trouver le moyen de distinguer les vrais pauvres de ceux qui feignent de l'être; et il faut adopter un mode de secours efficace pour ceux qui doivent recevoir, et le moins onéreux possible pour ceux qui doivent contribuer.

La société doit purement et simplement l'entretien à ses membres invalides; aux indigens capables de travailler, elle ne doit que des instrumens de travail.

Si nous examinons la masse des mendians, nous en trouverons une bonne moitié de valide et possédant en partie des moyens de subsistance. Cette moitié des mendians peut donc se suffire à elle-même. Quant à l'autre moitié, nous en trouvons une partie, dont le peu d'intelligence rend presque inutile la force physique : ceux-là n'ont besoin que d'une bonne direction pour gagner leur entretien en totalité ou en grande partie. Il en est d'autres qu'une infirmité rend impropres à la plupart des travaux, mais laisse capables de certaines fonctions. Un aveugle, par exemple, peut tourner une manivelle et agiter la branloire d'une pompe ou d'un soufflet aussi bien que celui qui a les meilleurs yeux. Pour gagner sa vie, il n'a besoin que d'être placé selon sa capacité. Il en est d'autres, tels que femmes, enfans, vieillards, dont la faiblesse les fait considérer comme impropres au travail et qui cependant sont aptes à beaucoup d'opérations agricoles et manufacturières : ils peuvent fort bien sarcler, écheniller, ramasser les pierres des champs, etc.; ils peuvent tricoter.

D'après ce qui vient d'être dit, l'on voit qu'à peu près tous les mendians peuvent travailler. La moitié peuvent gagner leur vie d'eux-mêmes : il suffit de leur enlever la profession de mendiant pour qu'ils pourvoient seuls à leur subsistance Et presque tous les autres n'ont besoin que d'instrumens de travail et d'une bonne direction pour gagner leur entretien du moins en grande partie. Toutefois, supposons que cette dernière moitié des mendians ne puisse gagner que la moitié de sa subsistance : nous voyons la possibilité de réduire des trois quarts le tribut que nous payons à la mendicité. Et l'on peut atteindre ce but tout en améliorant le sort moral, physique et intellectuel de la classe indigente.



MOYENS DE RÉALISATION.

Fonder dans chaque arrondissement :

1° Un hôpital où tous les pauvres infirmes ou impropres à tout travail seront reçus et soignés ;

Un grand établissement agricole et manufacturier, où tous ceux qui, sans être complètement invalides, se déclareront incapables de fournir à leurs besoins, seront reçus.

Les branches de culture les plus munitieuses, celles qui demandent beaucoup de sarclages, des binages multipliés, etc.; celles enfin, qui exigent le plus grand nombre de bras de femmes, d'enfans, de vieillards, recevront, dans l'établissement, une extension en rapport avec le nombre de bras que l'on aura à y employer.

Le genre de fabrication adopté devra être simple, d'un apprentissage facile, afin que tout le monde puisse y coopérer. Il devra s'exercer dans des ateliers couverts, afin que le travail n'éprouve point d interruption à cause du mauvais temps et que l'alternance des travaux agricoles et manufacturiers, assurant aux travailleurs la jouissance d un air pur et les préservant des intempéries, leur procure une bonne santé.

Dans l'établissement, il n'y aura qu'une cuisine. Pour le surplus, il y aura deux divisions.

Dans la première division, il y aura 1° réfectoire composé de quatre murs simplement crépis, garni de bancs, chauffé par un poêle des moins élégans et éclairé par une simple lampe; 2° deux dortoirs, un pour chaque sexe, composé des quatre murs crépis seulement et garnis de lits de camp pourvus de paille; 3° pour les gens mariés, de petites cellules pareillement garnies.

Dans la deuxième division, il y aura 1° réfectoire aux murs bien unis et blanchis, garni de tables et chaises, chauffé par un bon poêle, éclairé par un lustre; dortoir et cellules comme dans la première division, mais garnis de lits et les murs bien unis et blanchis.

Dans la première division seront reçus ceux qui, reconnus

capables de certaines opérations industrielles, ne voudront se livrer à aucun travail. Ils recevront la ration ordinaire de pain et de la soupe matin et soir; ils seront habillés de bure; leurs chemises seront de toile grossière, un bonnet de bure couvrira leur tête, et ils n'auront que des sabots pour chaussure.

Dans la deuxième division, seront admis ceux qui voudront travailler. Ceux-ci recevront, outre la ration des premiers, la moitié de la valeur de leur travail, qu'ils pourront employer en comestibles, boissons et autres choses que l'établissement leur livrera à prix coûtant. Ils seront habillés de bleu, auront souliers et sabots, chapeau de paille et casquette bleue, et linge moins grossier que ceux de la première division. On leur procurera des sujets de divertissement qui seront interdits à ceux de la première division.

Tous recevront une instruction religieuse et, de plus, une instruction primaire sera donnée aux enfans et autres qui voudraient l'acquérir.

Le directeur fera en sorte de procurer, au-dehors de l'établissement, des emplois à ceux qu'il jugera dignes de les remplir.

Ces mesures prises, les âmes sympathiques et charitables ne seront plus placées entre la crainte de refuser des secours au vrai besoin et celle d'être dupes de la fourberie de vils paresseux.

L'on pourra dire à celui qui tendra la main. Si vous êtes dans le besoin, un asile vous est ouvert; capable ou non de travailler, vous y recevrez, sans humiliation, les secours que vous doit la société : travail selon votre capacité et rétribution selon vos œuvres; en cas d'incapacité, soins paternels, et, dans tous les cas, un minimum équivalant à ce qui est nécessaire à la subsistance.

Alors seulement cessera d'être barbare la loi qui donne la prison pour domicile à ceux qui en sont privés par le hasard de la naissance ou des revers de fortune; alors seulement la gendarmerie pourra saisir les vagabonds sans exciter l'indignation des hommes de cœur, qui ne rejettent pas entièrement sur ces misérables une faute qui pèse en grande partie sur nos institutions.

Mais l'opération que nous proposons ne saurait être l'œuvre isolée d'un arrondissement, encore moins d'un canton ou d'une commune; car, outre les impossibilités que rencontre le système de souscriptions volontaires, quel serait le résultat de l'isolement d'une commune? Si elle était ravagée par la grêle, le froid ou l'inondation, elle serait obligée d'implorer l'assistance des communes voisines : comment donc pourrait-elle, lorsqu'elle serait dans la prospérité, refouler impitoyablement dans leur commune des misérables dont elle aurait plus tôt reçu des secours ?

Nous pensons donc que l'établissement de notre système ne peut être que le résultat d'une mesure générale ordonnée par une loi, et qu'il convient de s'adresser à la chambre des députés pour en solliciter la réalisation. »

M. H. Carcenac donne lecture d'un projet pour éteindre la mendicité dans la ville de Rodez.

« Messieurs, la mendicité est aujourd'hui un des plus grands fléaux de notre société. Si elle n'était que le résultat de l'oisiveté ou une spéculation de vagabonds de profession, il faudrait l'interdire, et pour cela il suffirait de faire exécuter les lois qui la prohibent. Mais, le plus souvent, la mendicité est une nécessité pour l'ouvrier qui, n'ayant qu'une existence précaire, manquant fréquemment de travail, chargé d'une nombreuse famille, oublié, abandonné chez lui, se voit forcé par la misère de tendre la main et de s'adresser au riche.

L'inégalité des fortunes, la mauvaise distribution de la propriété, l'accumulation de celle du sol en des mains souvent incapables de le cultiver, l'introduction des machines, les impôts indirects qui pèsent presque exclusivement sur la classe pauvre, toutes ces causes ont aggravé le mal, et la société n'a rien fait pour l'atténuer.

En Angleterre, on a établi la taxe des pauvres, et cette mesure a préservé l'Etat des crises violentes auxquelles l'exposait une population ouvrière de dix millions d'hommes qui, ne trouvant pas dans un travail constant des moyens assurés d'existence, menaçaient à chaque crise commerciale la sécurité du pays. D'ailleurs, en Angleterre, le sol, possédé par quelques centaines de gros propriétaires, ne pouvait occuper les

bras de son immense population. La taxe des pauvres a donc été un impôt payé à la sécurité de l'Etat, En apaisant les premiers besoins de la vie, il a eu l'avantage de masquer ce que la misère avait de hideux et de repoussant.

En France, qu'a-t-on fait pour combattre ce fléau? On a rendu des décrets pour interdire la mendicité; mais quel moyen a-t-on pris afin d'en extirper la cause? Suffit-il, pour la détruire, de défendre de mendier? Un remède plus efficace ne pourrait-il être opposé à la misère et aux besoins qui la font naître?

La mendicité n'est-elle pas une tache dans la législation d'un peuple et un reproche pour les hommes qui le gouvernent? Est-il impossible d'arrêter ses progrès? Ne pourrions-nous pas dire à nos législateurs : Créez, organisez le travail, élargissez les bases de l'enseignement appliqué aux deux sexes. Détruisez l'ignorance, source de misère et de vices; protégez les hôpitaux, au lieu de les accabler par des mesures injustes et ruineuses; soulagez la classe pauvre par une répartition plus équitable de l'impôt, et cessez de discuter sur la forme d'un costume ou la broderie d'un habit, tandis que des millions d'infortunés expirent de froid, faute de pouvoir couvrir leur nudité. Je leur dirais : Supprimez un droit inique qui frappe d'une retenue de 6 p. 100, au profit du fisc, tous les dons et donations faits aux établissemens de bienfaisance; annulez ainsi une retenue qui en éloigne les dons de la charité. Je leur demanderais encore : Que sont devenus les droits des pauvres au prélèvement de 10 p. 100 sur les *octrois* dits *de bienfaisance*, prélèvement qui assurait l'existence de ces établissemens, et qui leur a été si injustement confisqué? Cependant le mal s'accroît : il devient intolérable.

Je me propose d'indiquer les moyens d'extirper la mendicité. Il s'agit, à ce qu'il paraît, de former un dépôt à Rodez; mais l'organisation d'un pareil établissement présente, selon moi, de si nombreuses difficultés et nécessite des dépenses si considérables, qu'il faudra sans doute y renoncer. Pour organiser un dépôt de mendicité, ne faut-il pas des revenus et une dotation périodique, permanente, qui en garantisse la durée? Ne faut-il pas des bâtimens spacieux avec des divisions nombreuses et analogues aux individus d'âges et de sexes différens, ainsi qu'aux divers travaux auxquels ils y seront

soumis? Ne faut-il pas un personnel considérable d'administration et de gestion? Des fonds ne sont-ils pas nécessaires pour le solder? D'ailleurs, un indigent renfermé dans un dépôt y perd ses facultés les plus précieuses, la liberté, les liens de famille. Son indigence est punie comme un crime : secouru au sein de la famille, il pouvait lui être utile; séparé d'elle, renfermé dans une prison, il est perdu pour la société; ses facultés s'y éteignent. Aussi, presque partout où l'on a essayé de fonder de tels établissemens, les tentatives les plus louables ont-elles échoué devant tant de difficultés.

En attendant que le gouvernement provoque par des mesures générales l'organisation du travail et des établissemens de bienfaisance, il appartient à chaque localité d'organiser, par l'association, sous l'autorité de l'administration et sous sa paternelle direction, des établissemens de bienfaisance propres à soulager la misère, à prévenir la mendicité en pourvoyant aux divers besoins moraux et matériels d'une foule de malheureux qui semblent y être condamnés dès leur naissance.

Il existe, à Rodez, un bureau de bienfaisance placé sous la direction de quatre administrateurs présidés par le maire. Deux sœurs de charité sont chargées de distribuer aux indigens les divers secours qui sont à la disposition du bureau, dont les ressources se composent d'environ 5,000 fr. de rentes, et du produit des quêtes faites à domicile, lequel rapporte à peu près 2,000 fr., en tout 7,000 fr. Le bureau distribue des alimens en pain, viande, légumes, etc. Il distribue des médicamens et quelques secours pécuniaires; mais ces distributions sont insuffisantes, si l'on compte le nombre des pauvres inscrits au bureau, qui s'élève à près de 800. La charité publique supplée à cette insuffisance. Il est certains jours de la semaine où nos rues sont traversées par une longue file de mendians, qui étalent tout ce que la misère a de plus triste et de plus hideux. Ils assiègent quelques maisons qui s'ouvrent pour leur donner un sou. Comme cette faible aumône ne peut leur suffire, les malheureux frappent à toutes les portes, implorant la charité qui, toujours en garde contre certaines fraudes, est impuissante à les satisfaire. Je voudrais donc que toutes les aumônes, toutes les sommes destinées par chaque particulier riche ou aisé au soulagement des indigens fussent

centralisées au bureau de bienfaisance. Là, une organisation intelligente et active pourvoirait aux besoins de chaque famille, de chaque individu pauvre, dans une proportion relative à l'insuffisance de ses ressources. Cette centralisation préviendrait les fraudes de quelques mendians de profession qui privent de leur part de secours des individus réellement dénués de tout moyen d'existence, mais pauvres et honteux. Elle assurerait entre tous les indigens une juste répartition, et la main qui donne aurait la certitude que son aumône irait à sa véritable adresse.

Ainsi je proposerais de former, sous la direction du bureau de bienfaisance, une association de laquelle seraient invitées à être membres toutes les personnes disposées à concourir au succès de cet établissement.

Une réunion des associés aurait lieu immédiatement dans le local que désignerait l'autorité.

Des lettres de convocation seraient adressées, en conséquence, à tous ceux qui, mus par leur zèle et leur bienfaisance, pourraient et voudraient faire partie de l'association.

Le but de l'association étant uniquement de venir en aide aux pauvres, d'abolir la mendicité, et, à cet effet, de concentrer les secours qui sont souvent distribués irrégulièrement et sans beaucoup de discernement, une liste de souscription serait ouverte pour que chacun des associés pût y inscrire la quotité des secours qu'il pourrait fournir annuellement.

La souscription serait pour cinq années. Chacun des souscripteurs ayant acquis la conviction que les sommes qu'il verserait auraient pour résultat la distribution regulière des aumônes et des secours, et la satisfaction des besoins les plus urgens de tant de familles indigentes, serait invité à fournir au moins, pour son contingent, ce qu'il donne lui-même annuellement aux pauvres.

Le produit de la souscription serait versé chez le receveur du bureau de bienfaisance; on l'ajouterait aux autres revenus du bureau.

L'assemblée des sociétaires nommerait cinq de ses membres pour aider ceux du bureau de bienfaisance dans la distribution des secours. Ces nominations se feraient par quartier, et

de manière à choisir un membre de chacun des cinq arrondissemens qui seraient formés.

Le bureau, ainsi constitué, recevrait les dons qui lui seraient faits; il recevrait de l'argent, des meubles, des effets de tout genre, des substances nutritives en nature. Il solliciterait activement des dons qui seraient nombreux, si, par exemple, des meubles souvent inutiles étaient donnés, comme vieux lits, vieilles chaises, couvertures, linge, tapis et autres objets que le riche laisse dépérir dans ses galetas, et qui serviraient à meubler et à réchauffer le pauvre.

Ainsi constitué, comme je l'ai dit tout à l'heure, le bureau se réunirait périodiquement deux fois la semaine, le lundi et le jeudi. On ouvrirait un registre d'inscription sur lequel seraient portés, à leur requête, tous les indigens de la commune. On noterait en marge leur âge, leurs infirmités, les causes de leur malheur, et l'on indiquerait aussi les moyens de les atténuer. Le bureau prendrait sur chacun d'eux les renseignemens que devraient donner les souscripteurs. C'est sur ces bulletins que le bureau fixerait la nature et la quotité des secours qu'il aurait à fournir à chaque indigent. Pour cette fin, l'on délivrerait à chacun des pauvres un bulletin sur lequel on émargerait tous les secours qu'il obtiendrait. Il serait tenu de le présenter à chaque distribution.

Voici en quoi consisteraient les secours distribués par le bureau : d'abord des alimens, des médicamens à domicile, des combustibles et des vêtemens. Puis, dans des cas déterminés, on donnerait de l'argent, par exemple, pour payer l'apprentissage d'un jeune ouvrier, pour aider un père de famille à solder les mois de nourrice de son jeune enfant, etc.

On affecterait un local aux distributions de secours; on pourrait désigner celui que l'on y a déjà consacré à l'Hôtel-Dieu, ou mieux encore, un bâtiment neuf, actuellement inoccupé et attenant à l'Hospice de Rodez. Ce dernier local offre, à cet égard, tous les avantages désirables.

Tous les jours de l'année, il serait distribué, soir et matin, une soupe aux indigens inscrits au bureau. Déjà des distributions semblables ont eu lieu, et tous les résultats qu'on pouvait en espérer se sont annoncés par ces essais. Malheureusement, faute de ressources, on a été forcé de suspendre les

distributions. Ces soupes faites avec de la graisse, des légumes, des pommes de terre et du pain, sont reconnues pour être très-saines et très-nourrissantes; elles sont, d'ailleurs, très-économiques, puisqu'elles ne reviennent chacune qu'à deux centimes environ.

Nous voyons tous les jours les pauvres exposés dans nos rues à toutes les rigueurs du froid. La plupart sans habits, sans asile, sont en proie à toutes les souffrances causées par un climat glacial. La nuit, quelques-uns couchent sur nos places ou dans quelques réduits ou abris restés ouverts. Souvent, ils trouvent dans les campagnes un asile.... Mais cet asile, toujours précaire, ils le doivent à la commisération de quelques propriétaires. Ce spectacle de misère, quelque affligeant qu'il soit, le serait bien davantage, si nous pénétrions dans le réduit obscur de ces infortunés. Nous y verrions des vieillards, des enfans, des familles entières passer nos longs hivers, sans feu, dans des chambres mal closes, en butte à toute l'intensité du froid. Je voudrais qu'il fût établi, au compte et par les soins du bureau de bienfaisance, dans un local convenable, un chauffoir où serait maintenue une température confortable, au moyen de poëles ou calorifères. Cette vaste salle serait chauffée, jour et nuit, pendant sept mois de l'année. Le chauffoir serait constamment ouvert aux malheureux qui viendraient s'y réfugier. Ils s'y rendraient au moment des distributions de soupes et pourraient y passer la nuit sur des lits de camp qu'on y établirait à cet effet. Deux salles séparées permettraient la séparation des deux sexes.

Les personnes chargées de la direction du bureau profiteront ainsi de la réunion des pauvres pour se mettre en communication avec eux, pour apporter à leur misère un soulagement vraiment efficace, en les éclairant sur la cause de leurs maux et en leur suggérant les moyens de les adoucir. Là, on leur enseignerait à aimer le travail et on leur en procurerait les élémens. Après avoir reçu momentanément les secours alimentaires dont ils ont besoin, il faudrait que les pauvres apprissent à travailler. Il serait peut-être difficile de trouver un genre de travail approprié à tous les âges, à tous les sexes. J'en proposerai quelques-uns qui, par leur simplicité, sembleraient réunir les avantages qu'il est important de rechercher.

La fabrication des gilets tricotés, dits *douillettes*, n'exige pour outil que deux aiguilles en baleine, et pour matière qu'une livre de laine filée. Le bureau fournirait gratuitement l'outil ; la laine serait également confiée à l'ouvrier, à qui le bureau paierait le montant de la façon ; il rentrerait ensuite dans ces avances par la vente de ces produits. Les hommes âgés, les femmes et les enfans peuvent aisément se plier à se genre d'industrie qui n'exige point de forts capitaux. Une personne habile aurait bientôt enseigné ce mode de travail qui n'est pas totalement étranger à notre population. D'ailleurs les femmes de nos artisans qui restent six mois de l'année sans occupation, pouvant placer leurs enfans en bas âge dans les salles d'asile dont il est bien temps de nous doter (car cette question se lie à mon sujet), ou les envoyer dans les écoles primaires, auraient la faculté de se rendre à cette école de travail, et de se mettre à même de se passer bientôt de secours que la charité n'aurait à leur donner que temporairement.

Le rouet propre à filer le chanvre est une machine peu coûteuse. Le bureau de bienfaisance en achèterait plusieurs, et les placerait d'abord dans une salle de travail. On achèterait du chanvre, et on le fournirait premièrement à l'ouvrier à qui l'on abandonnerait la moitié de la valeur de la filature. L'autre moitié servirait à rétribuer les personnes chargées d'enseigner ce genre d'ouvrage. Le fil serait converti en toile pour être vendu au profit du bureau. L'apprentissage une fois terminé (il ne serait pas long), l'ouvrier emporterait le rouet dont on lui ferait présent.

Cette organisation simple et peu dispendieuse aurait le double but de procurer du travail à nos ouvriers indigens et de développer dans nos contrées deux industries qui s'allieraient très-bien avec la manipulation des laines et avec la fabrication des toiles qui font vivre les deux tiers de la population manufacturière de l'arrondissement.

Chacun déplore la malpropreté de nos rues et la négligence qu'apportent tous les habitans à l'exécution des réglemens de police inutilement renouvelés. Je voudrais que, chaque jour, deux pauvres fussent chargés de nettoyer une des rues qui leur serait désignée. Le bureau contracterait, dans cette rue, un abonnement annuel avec chaque propriétaire de maison. Cet abonnement fixé, selon le classement, à 3 fr., 6 fr. et 9

fr. par an, produirait une somme considérable, dont une moitié serait abandonnée, à titre d'encouragement, à chacun des individus attachés au balayage. L'autre moitié augmenterait les ressources du bureau de bienfaisance. Je ne pense pas qu'un seul propriétaire de maison refusât de souscrire à cet abonnement, alors surtout qu'il viendrait en aide à une organisation si utile. S'il en était autrement, la police devrait être plus sévère sur l'exécution d'une mesure de salubrité qui aurait été prescrite par elle, et dont elle aurait fourni des moyens d'exécution faciles et peu coûteux.

Il est un autre genre de travail auquel on pourrait employer un bon nombre de malheureux : je veux parler des travaux des routes et des chemins. L'administration qui, pour cet objet, dispose de fonds considérables, devrait ouvrir des ateliers dans la saison où l'ouvrier ne peut se procurer aucune autre occupation. Si les chemins étaient moins bien confectionnés, on verrait par compensation une foule d'oisifs gagner de quoi vivre et alimenter leurs familles.

Le travail, organisé ainsi que je l'ai proposé, ou par d'autres moyens qu'on pourrait adopter, aurait pour avantage immédiat de réduire de moitié le nombre des mendiants. Car, il n'est pas douteux qu'un grand nombre d'entre eux, trouvant dans la charité publique des ressources presque assurées d'existence, laissent éteindre dans l'oisiveté les facultés dont ils étaient doués. Soumis au travail selon leur aptitude, n'ayant plus aucun prétexte pour se livrer à la mendicité, ils chercheraient à sortir de leur état d'anéantissement et renonceraient bien vite aux secours du bureau, parce qu'ils les trouveraient dans le travail. Quelques-uns useraient aussi des ressources pécuniaires qu'ils possèdent, mais qu'ils cachent souvent avec soin comme le fruit d'une spéculation coupable et honteuse.

Afin d'établir par un aperçu les recettes et les dépenses du bureau, nous trouverons : 1° qu'il possède en rentes ou donations, environ . . . . 7,000 fr.

On peut hardiment porter les abonnemens des particuliers pour l'extinction de la mendicité à 12,000 fr.; car la quotité des aumônes distri-

A reporter 7,000

Report........	7,000
buées individuellement s'élève à peu près au double, sans atteindre pourtant le but que se propose le distributeur..	12,000
Il serait juste que la commune qui perçoit les octrois dont une partie est payée par la classe pauvre, contribuât à une œuvre qu'il lui serait si utile et si honorable de voir s'accomplir.....	2,000
Total.........	21,000

Dépenses. — On peut estimer à près de 800 le nombre des personnes actuellement assistées par le bureau de bienfaisance; mais ce nombre serait réduit de beaucoup, si l'on procurait aux pauvres valides des moyens de travail, puisqu'il est reconnu qu'en été, dans cette saison qui est l'époque des travaux de la campagne, le nombre des pauvres diminue de moitié. Je porte donc celui des nécessiteux à 700 en hiver et à 300 en été; moyenne: 500.

Distribution de 500 soupes par jour, à 2 c. 1[2 chacune, soit par jour 12 fr. 50 c.; sur 365 jours...	4,562 fr.	50 c.
Cette distribution se ferait, le soir, en riz, en pommes de terre................	4,562	50
Distribution de pain et autres alimens...	3,500	»
de médicamens...........	1,200	»
de bois de chauffage, de vêtemens	2,000	»
de combustible pour le chauffoir..................	400	»
Salaire et indemnité des employés......	500	»
Indemnité à deux sœurs de charité.....	840	»
Distribution d'argent pour frais d'apprentissage de métier à quelques jeunes gens pauvres, et pour mois de nourrice à quelques ménages.........................	2,700	»
Achat de rouets et dépenses imprévues...	735	»
Total.......	21,000	»

Je laisse de côté dans mes évaluations le produit du travail,

comme tricotage, filature, balayage, qui, ainsi que je l'ai démontré, donnerait un bon produit. Du reste, ce produit servirait, s'il était réalisé, à une augmentation de secours que tant de causes contribuent à rendre nécessaires.

Après avoir garanti des ressources à quelques-uns et du travail à tous, il resterait quelques vieillards, quelques infirmes, et l'humanité exigerait qu'il fussent placés à perpétuité dans nos hospices.

Les moyens de travail et d'existence ainsi assurés à nos pauvres, la mendicité devrait être interdite dans la commune. Ainsi, après avoir pourvu aux besoins moraux et matériels de tous, l'administration nous délivrerait des mendians étrangers qui, attirés dans notre ville par les abondantes aumônes qu'on y distribue, se font de leur ignoble métier un piége qu'ils tendent à la bienfaisance, et détournent par là de leur véritable destination des secours réservés à la seule indigence. Alors, chaque commune du département prendrait des mesures analogues pour l'entretien de ses pauvres et pour l'extinction de la mendicité. Nous verrions disparaître cette lèpre hideuse et dévorante: Rodez aurait donné un salutaire exemple.

Quand la mendicité sera détruite et que l'administration aura pourvu aux besoins les plus urgens des pauvres, il ne restera plus à celle-ci qu'à développer certains établissemens propres à en prévenir le retour; ou bien elle devra en créer quelques autres pour améliorer la condition de la classe souffrante. Cette tâche rentrerait dans une meilleure organisation sociale. Mais, en attendant que le gouvernement ait, à cet égard, rempli les devoirs qui lui sont imposés, l'administration municipale peut, jusqu'à un certain point, suppléer à ce qui manque à nos institutions. Je voudrais d'abord que l'on créât un établissement semblable au Mont-de-Piété, sans être tel qu'il est organisé dans certaines grandes villes. J'en souhaiterais un qui prêtât aux indigens, et sur dépôt d'effets, à l'intérêt de 4 p. 100, sans autres frais.

Je fais encore des vœux pour la fondation d'un établissement de maternité, qui distribuerait aux femmes des artisans pauvres les secours que réclame leur état. Les enfans, accueillis à leur entrée dans la vie par l'assistance prodiguée à leurs mères et pourvus de ce qui est nécessaire à leur allaite-

ment, seraient, à l'âge de deux ans, reçus dans les salles d'asile. Des salles d'asile, on les ferait passer aux écoles primaires. De là, ils entreraient plus tard dans les écoles primaires supérieures, ou seraient mis en apprentissage d'un métier quelconque. Ainsi, l'administration prendrait les enfans à leur berceau et les conduirait jusques à l'âge où ils pourraient se suffire à eux-mêmes. En les environnant d'une constante et paternelle sollicitude, en leur faisant donner une religieuse et solide instruction, elle les préserverait des vices qu'engendrent l'ignorance et l'oisiveté. Le retour de la mendicité serait à jamais impossible. Non-seulement l'administration aurait bien mérité de ses concitoyens, mais encore elle se serait acquittée d'un des devoirs les plus impérieux et les plus sacrés que lui prescrivent ses laborieuses et nobles fonctions.

M. Duval : De toutes les mesures proposées par M. Carcenac, une seule me semble pouvoir donner lieu à une difficulté sérieuse, celle qui veut que les souscripteurs s'engagent pour cinq ans. Je crains que ce nombre d'années n'effraie quelques personnes. Une foule de circonstances peuvent modifier d'une année à l'autre l'aisance d'une famille, agrandir ou diminuer la mesure de ses aumônes; je crois que pour obtenir beaucoup l'engagement ne devrait être qu'annuel. Du reste, à l'appui des vues de M. Carcenac qui méritent, je crois, toute notre approbation, ont peut citer Perpignan qui vient de donner l'exemple de l'extinction de la mendicité en recourant à de pareilles voies.

M. Carcenac : Mon seul but en étendant l'engagement des souscripteurs à cinq ans était de donner, aux premiers essais, une garantie de stabilité qui encourageât tout le monde à s'y prêter. Si on y trouvait des inconvéniens, rien ne s'opposerait à ce que le terme fût plus rapproché.

M. Durand : Afin de stimuler le zèle de tous et empêcher les gens sans cœur de se réfugier dans l'obscurité, il serait bon de publier les listes des souscripteurs; un sentiment de pudeur publique forcerait alors chacun de donner en proportion de la fortune.

La Société consultée décide que le plan de M. Carcenac est

le plus immédiatement réalisable, sans entendre répudier ce que les autres présentent d'avantageux, et elle exprime le vœu de le voir bientôt appliqué dans nos pays.

M. le général Tarayre : Il s'agit maintenant de déterminer la question que nous mettrons à l'étude pour la prochaine séance. Puisque nos travaux prennent un développement du meilleur augure, il serait bon de les utiliser de la manière la plus avantageuse. Pour cela il faudrait, ce me semble, prendre les questions suivant leur ordre naturel, si je puis dire ; nous attacher d'abord à celles qui intéressent l'enfance, puis l'adolescence, puis l'âge mur : nous ferions ainsi en quelque sorte un cours d'économie sociale, qui pourrait devenir fort utile au pays.

Si mon idée était adoptée, nous aurions d'abord à nous occuper, en remontant à la naissance même de l'homme, des institutions relatives aux premiers soins à donner aux femmes grosses, en couche, récemment accouchées, aux secours que, dans les deux premières années, réclament les enfans; institutions appelées de *maternité* dans beaucoup d'endroits, et dont il existe quelques exemples dans certaines villes. — Nous arriverions ensuite aux salles d'asile pour les enfans des classes ouvrières de 3 à 7 ans et aux institutions relatives aux enfans trouvés ou entièrement indigens; — puis viendraient les Ecoles primaires pour les filles et pour les garçons; — les Ecoles d'arts et métiers et toutes autres destinées à donner à l'enfant adulte l'apprentissage du métier ou de la profession qu'il doit plus tard exercer dans la société. Après avoir épuisé cette première série, nous aborderions celles relatives à l'homme mûr dans les diverses carrières de son activité, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les lettres, les sciences, les arts, etc. Ce serait à mes yeux la marche la plus convenable pour donner à nos travaux un enchaînement et une suite qui les rendraient plus utiles.

La Société adopte complètement ces vues et met à l'étude, pour la séance suivante : *les Institutions de maternité*, dans le sens expliqué plus haut.

Le Secrétaire de la Société,

Jules Duval.

RAPPORT

SUR LE PROJET D'EXPLOITATION-MODÈLE

Proposé par M. Durand.

M. G. de Cabrières au nom de la Commission chargée de faire son rapport sur ce projet s'exprime ainsi :

Déjà M. Rodat, secrétaire perpétuel de la *Société d'Agriculture*, a fait distribuer à tous les membres de la *Société des Lettres, Sciences et Arts*, le rapport qu'il avait été chargé de faire sur le même sujet à la *Société d'Agriculture :* ce rapport embrasse et développe toutes les objections que fait naître le projet de M. Durand ; aussi la Commission a cru devoir s'y référer purement et simplement. Cependant elle n'a pas cru devoir proscrire l'association d'une manière aussi explicite que M. Rodat ; mais elle pense que quant à présent, le système sociétaire proposé par M. Durand, n'est applicable ni à nos mœurs ni à nos usages ; enfin, lors même que ce système pût recevoir, quant à présent, son exécution, le plan proposé est défectueux sous plusieurs rapports. Toutefois la Commission rend justice au travail de M. Durand qui offre des détails piquans, assigne les maux de l'agriculture, et prouve que l'auteur est pénétré du vif désir de voir s'améliorer cette industrie, sans laquelle les autres ne sauraient prospérer.

M. le général Tarayre, membre de la commission : Voici en quoi consiste le défaut capital du plan de M. Durand. Nous devons le relever, parce que M. Rodat lui même ne l'a pas indiqué.

M. Durand compare le produit de 600 hect. réunies en une seule exploitation, avec celui de la même étendue divisée en 36, embrassant chacune, terme moyen, une étendue de 16 à 17 hectares. Il résulte de cette comparaison un bénéfice de 26,000 francs au compte de la grande culture. Il en résulte également que les deux tiers des bras employés par la petite

culture sont rendus disponibles par la grande, grâce à l'emploi des instrumens perfectionnés.

Ces deux tiers des bras seront principalement ceux des femmes, des enfans, ceux des vieillards, qui vivent aujourd'hui tant bien que mal dans la petite culture, et dont la grande exploitation de M. Durand n'aura que faire. Il ne leur assigne aucun emploi; et bien plus, il trouve à leur suppression dans la ferme un des grands avantages de l'association. Evaluons approximativement leur nombre à 120 (et ce n'est pas trop; car c'est porter à 5 personnes le nombre des membres de chacune des trente-six familles): voilà bien 120 personnes sans travail qu'il faudra nourrir au moyen de secours publics. Leur entretien absorbera amplement les 26,000 fr. que la grande culture avait économisés; il n'y aura donc eu en réalité aucun avantage.

Cette critique ne porte que sur le projet de M. Durand, et nullement sur le principe même de l'association, dont nous devons proclamer sans réserve l'excellence. Mais elle fait sentir en même temps l'absolue nécessité de l'organisation générale du travail simultanément à l'introduction des associations agricoles, si l'on veut que le bénéfice en profite à la société entière, et non plus à l'entrepreneur seulement.

M. Durand pourrait proposer d'employer les bras devenus inutiles à des travaux manufacturiers, en associant l'industrie à l'agriculture. La chose serait possible; mais il faudrait alors de nouveaux capitaux pour la fondation des ateliers ou des usines, une toute autre organisation du travail, ce qui changerait complètement les chiffres et les conditions financières du plan de M. Durand.

Ce premier échec pour organiser l'association ne doit pas, Messieurs, nous surprendre ni nous arrêter. Il est rare que dans des innovations aussi fondamentales une première tentative soit couronnée d'un plein succès. Le premier pas est fait quand on a reconnu le mal; et la commission n'a pas hésité à avouer les immenses inconvéniens du morcellement que M. Durand a fort bien démontrés; encore quelques tâtonnemens, quelques essais, quelques nouveaux projets perdus en partie, et un peu plus tôt, un peu plus tard, nous arriverons. Ne nous hâtons pas, à raison des difficultés qui entravent la marche, de dire qu'il est impossible d'at-

teindre le but. Il n'y a rien, parmi les institutions, les procédés, les coutumes aujourd'hui les plus usuelles, qui n'ait été déclaré impossible dans son temps. Platon, Aristote et toute l'antiquité avec eux, ne croyaient-ils pas à la distinction nécessaire de deux natures d'hommes : la nature libre et la nature esclave? Auraient-ils pu imaginer un ordre social sans esclaves? Et cependant l'esclavage a à peu près disparu et le monde n'a pas péri. Ainsi font les savans du siècle, quand ils déclarent impossible l'association agricole et autres. — Ayons confiance dans l'avenir; il ne nous fera pas défaut, pourvu que nous-mêmes ayons soin de le préparer, car il est en grande partie notre œuvre. Nous comprenons les maux de l'agriculture; travaillons avec ardeur à y remédier; mais n'attendons pas le remède d'en haut seulement. N'oublions-pas le fameux précepte : *Aide toi, le Ciel t'aidera.*



COMBE-ROUMAL.

Sur le versant oriental du Lévésou se trouve une dépression onduleuse appelée *Combe-Roumal :* la tradition est que cette *Combe* fut un camp Romain. Des fouilles pourraient peut-être confirmer la tradition. Il est in contestable que la voie romaine (1) conduisant de Rodez à Lodève, descendait par Coumbo-Roumal ; on y en trouve encore de larges restes. Or, si les Romains n'avaient fait que traverser cette dépression comme le reste du Levesou, pourquoi leur nom est-il resté attaché à cette localité plutôt qu'à toutes les autres ? Ne pourrait-on pas dire que Coumbe-Roumal était un abri après le glacial plateau du Levesou, une station pour le soldat romain passant de Rodez à Lodève? Que l'on se souvienne que le Larzac, sur le même signe, possède des restes d'un autre camp du peuple-roi, et l'on trouvera naturelle, plus que vraisemblable, la tradition dont nous parlons. Il fallait bien un lieu de repos après la première journée de marche comme après la seconde ; et les mesures coïncident parfaitement. — Mais où sont les traces d'un campement ? — Et qui les a cherchées ? Et puis il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit que d'un campement passager, en pays ami et abrité par la nature ; que sur la racine de cette dépression sont bâtis St.-Bauzély, Castemus, Castelpau et Montjaux. Ces lieux pourraient bien être anciens.

Presque à mi-côte, sur le même versant, on rencontre, aux approches de St.-Beauzély, une autre antique précieuse et chère à tous ceux qui, comme moi, cherchent encore plus les traces de la religion que celle des conquérans. Dans l'endroit le plus recueilli d'un sinus de Combe-Roumal, sous un tumulus de gros blocs de grès, est bâtie une ancienne et belle demeure, au dehors sévère, à la construction concen-

(1) L'on sait que l'on peut suivre cette voie de Canet à Saint-Bauzély sans presque la perdre de vue.

trée. De grands châtaigniers, de magnifiques noyers ombragent cet asile. A l'est, sous un mur élevé et fendu à distances égales par de longues et étroites ouvertures, s'étendent une belle prairie et un verger fertile. Le côté nord est couvert par un mur sans ouverture, qui se plie en demi-cercle et vient rejoindre le mur précédent. L'on approche avec curiosité de cette habitation, dont les dehors trahissent l'origine et la destination. L'accueil prévenant et la complaisante bonté des maîtres mettent à même de la pouvoir étudier dans tous ses détails.

Cette ferme, comme on le voit de prime-abord, est un ancien monastère. Sa nouvelle destination a exigé de grands changemens dans la disposition des bâtimens; l'on a transformé, détruit et reconstruit; mais il reste encore de précieux fragmens de ce qui fut. L'église, qui est une très-jolie basilique, est restée à peu près intacte. Elle sert aujourd'hui de grange à foin. Son élégante porte ogivale a été murée; elle a été remplacée par une immense ouverture, qui laisse passer à l'aise les chars à foin. Je ne crois pas qu'il soit possible de voir cet édifice si régulier, si religieux et si frais, sans faire une ardente prière pour qu'on le purge et qu'on y redresse l'autel.

L'on reconnaît encore sans peine la pièce ou furent les cellules des moines, les salles de réunion et d'exercices; mais ces belles voûtes, ces pavés en mosaïque sont devenus des étables à bœufs ou d'immondes loges à cochons. Une cour intérieure, qui possédait un péristyle à plusieurs colonnettes, groupées quatre à quatre, sert de demeure aux oiseaux de basse-cour, bien entendu que le péristyle a été abattu, que les colonnettes ont disparu; c'est à peine si l'on en trouve un groupe qui soutient une crèche.

Ces constructions étaient magnifiques; toutes ces pierres taillées et liées par un ciment que l'on dirait romain, tant il s'est conservé et tient avec force.

J'ai vainement cherché le titre de fondation de cette abbaye; on n'a pu même me fixer sur l'époque à laquelle elle fut détruite. On sait qu'il y a eu là des moines, que leur maison dépendait de la commanderie du Larzac, que deux ou trois propriétaires s'y sont succédé : on ne sait que cela.

Au nord-est du monument dont nous venons de parler,

sur la montagne qui abrite St.-Bauzély, l'on rencontrait un Dolmen que quelque maçon vient de détruire. J'en ai exhumé des ossemens paraissant appartenir à deux corps de différente taille.

L'ABBÉ RAVAILHE, *prêtre*.

Notice

SUR

QUELQUES DOLMEN.

Ayant lu, dans un des numéros de la *Revue de l'Aveyron et du Lot*, une Notice sur les principaux dolmen observés dans le département, j'ai cru devoir en faire connaître quelques autres situés aux portes de Rodez.

Après avoir quitté la route de Villefranche, à la croix de Calcomier, si on suit le chemin de Valady, on entre bientôt dans une vaste plaine qui se déroule à vos yeux jusqu'à Onet-le-Château ; c'est-là que sont situés les *Tombeaux des Anglais* (tel est le nom par lequel les paysans désignent les dolmen) dont je veux vous parler, et que la Société pourrait faire fouiller.

1º A l'ouest de la route de Calcomier à Valady, vis-à-vis la partie neuve, faite il y a quelques années, entre un champ de M. Cassan, nommé Puech-Mol, et un champ ou pâturage du domaine de Calcomier, sur le mamelon qui domine le vallon de la Peyrinie, on trouve trois grosses pierres brutes, dont deux latérales bien plus longues que la transversale. Rien n'indique qu'on y ait fait des fouilles : le gazon d'un côté et la terre labourée de l'autre les entouraient en 1829.

2º Après avoir monté la côte de la Fontaine-Neuve, si on quitte la grand'route et si l'on s'avance sur le tertre qui domine la fontaine, on trouve vers l'est un autre Dolmen, dont les pierres ont été cassées en partie pour faire la route. En 1818 ou 1819, un cantonnier, nommé Larose, y trouva, m'a-t-on dit, quelques petites pièces de monnaie. En 1824 ou 1825, je me souviens d'y avoir recueilli des dents humaines, d'y avoir vu plusieurs os, et une excavation provenant des pierres qu'on avait tirées.

3° Si de là on se dirige vers le sud-est, on trouve un dolmen à environ cinquante pas du premier, sur le petit mamelon qui domine la grand'route. Je crois que celui-ci est intact, sauf la pierre horizontale qui n'y est plus; il est rempli de petites pierres.

4° A environ trois cents pas de là, vers le nord, au-delà d'un champ appelé Claux-de-Labanès, appartenant à M. Cassan, il me semble qu'il y a un autre dolmen qui, avec les deux premiers, formerait un triangle, celui-ci étant au sommet; cependant je ne l'assurerai pas.

5° Si, après avoir monté la côte de la Fontaine Neuve, on prend la route d'Agnac, on trouve un autre dolmen ou du moins deux grosses pierres sur un *Tumulus* bien marqué; elles sont situées près de la route du moulin de Bourran à Druelle: au reste, ces pierres sont assez apparentes, puisqu'on les voit de la grand'route de Villefranche.

6° Il y a un autre dolmen près de la route de Rodez à Clairvaux, au-delà du pont de la Bonne-Eau; mais je ne puis pas en donner une indication précise.

7° Sur la route d'Onet-le-Château à Saint-Martin-de-Limouse, à trois ou quatre cents pas du premier village, on aperçoit une croix plantée contre la pierre d'un dolmen. Comme cette pierre a plusieurs trous, la tradition porte que le diable y a laissé des traces de ses griffes et de sa tête.

8° Il me semble qu'un peu plus loin, dans une propriété de M. Bonnet, vis-à-vis le village de Labertrandie, on trouve un autre dolmen.

9° En 1819, étant à l'école à Onet, j'ai ouï dire qu'on avait trouvé des ossemens dans un champ, non loin du château, au sud, sur la route d'Onet à Rodez. La chronique ajoutait que des Anglais y avaient été enterrés.

10° Vis-à-vis le dolmen observé à Peyrignagol, sur le coteau opposé, je crois qu'il y a un autre dolmen; du moins y a-t-il, m'a-t-on dit, les restes d'un ancien camp; et la plaine qui s'étend au pied de ce coteau, qui est un des plus fertiles du Causse, appelée dans l'idiôme du pays la *Coumbo d'Auribal*, n'aurait-elle pas reçu son nom d'Annibal? ou, ce qui est plus vraisemblable, n'aurait-on pas attribué à ce fa-

meux Carthaginois quelque bataille dont ce lieu aurait été le théâtre? Ce qui pourrait le faire croire, c'est qu'on a trouvé, en labourant, des morceaux de fer, des tronçons de lame, des mors de bride, etc. Voilà ce que j'ai ouï dire dans mon enfance : j'espère que je pourrai avoir quelques détails pendant les vacances prochaines, en consultant les cultivateurs des villages de Sevenzac, de Peyrignac, de Capdenaguet, etc.

11° Au sud du village de Trébosc, près de l'Aveyron, non loin d'un chemin qui conduit dans les Palanges, on voit un tombeau hors de terre, avec sa pierre horizontale, surmonté d'une croix en bois, où l'on fait tous les ans une procession. Pourquoi ce tombeau est-il à la surface de la terre? Pourquoi à une certaine distance de toute habitation? Pourquoi dans un lieu désert et au milieu d'un bois? Pourquoi a-t-il reçu la dénomination de *Tombeau du chevalier Martin*?

12° Sur la route du domaine de Garrigous à Flavin, j'ai vu, en 1835, un dolmen ou *Tumulus* rempli et entouré de pierres; au milieu, si je ne me trompe, s'élève un gros buisson : c'est celui de tous ceux que j'indique qui a le plus vaste horison.

13° Je crois qu'en allant d'Onet à Valady, avant d'entrer dans la *Coumbo d'Auribal*, on trouve un autre dolmen près du village de la *Sarrio*. Ce mot ne serait-il pas un mot corrompu dérivé de *Sarrasins*?

14° Je crois qu'il y a un dolmen vis-à-vis la croix du petit séminaire de Saint-Pierre, en face de la Chartreuse, dans un champ de Calcomier.

L'ABBÉ CABANIOLS, *Prêtre*.



APERÇU HYGIÉNIQUE

SUR

LES RACINES ET LES TUBERCULES.

L'hiver a été de tout temps une saison de disette pour nos bestiaux ; ce temps de disette ne se renouvelle que trop dans les départemens de la Lozère, du Cantal et de l'Aveyron ; mais il est d'autant plus long qu'on s'approche d'avantage du nord ; c'est là surtout qu'on a le plus vivement senti la nécessité de se procurer pour l'hiver une nourriture convenable aux herbivores domestiques, et c'est depuis l'introduction des tubercules dans la succession régulière des récoltes qu'on y est parvenu.

Cette introduction est certainement le perfectionnement le plus important qu'on ait adopté dans l'âge moderne : auparavant les bestiaux, gorgés de nourriture pendant la belle saison, étaient réduits, pendant la mauvaise, à l'usage exclusif d'alimens secs et donnés en petite quantité ; on n'engraissait alors les bêtes à grosses cornes et les bêtes à laine qu'avec de l'herbe, et aucune bête n'était propre à la boucherie qu'à la fin de l'été ; aussi, dès que le fourrage disparaissait, on se dépêchait d'envoyer à l'abattoir tout ce qu'on avait en projet d'engraisser ; dès lors il fallait saler la viande pour en avoir pendant l'hiver et jusqu'à la saison des veaux et des agneaux.

Quant aux troupeaux de garde, ils étaient extrêmement misérables en hiver. Si le froid était vigoureux et le printemps tardif, il y avait des animaux qui périssaient de faim ; beaucoup d'autres, affaiblis et amaigris par la diète, pouvaient à peine se tenir sur leurs membres et se traîner jusqu'aux champs.

Eh bien ! tous ces graves accidens qui se renouvellent dans

beaucoup de localités du département, surtout sur le causse et les montagnes, où la pénurie des fourrages se fait le plus souvent sentir, n'existent plus dans le nord depuis la culture en grand des racines et des tubercules pour la nourriture des bestiaux. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour notre pays, où l'élève du bétail est la principale branche de l'industrie agricole ? Pourquoi donc ne pas combler le grand déficit de nos fourrages par les racines et les tubercules ?

Au moyen de ces alimens, nos élèves grossiraient sans interruption comme dans le nord; nous engraisserions des bestiaux dans toutes les saisons de l'année; car ils succèdent à l'herbe et fournissent pendant l'hiver une nourriture succulente, corrigent les funestes effets d'une nourriture sèche trop long-temps prolongée, et font jouir les cultivateurs des priviléges des contrées favorisées par le climat.

Entrons dans quelques détails sur chacune des plantes qui peuvent nous fournir soit des tubercules, soit des racines charnues pour les animaux domestiques. Les principales sont: *la pomme de terre, le topinambour, la carotte, le panais et la betterave ;* nous les examinerons successivement et rapidement, nous réservant d'en donner plus tard un traité complet si, selon nos vœux, nous pouvons publier un jour une *Hygiène vétérinaire* à la portée des cultivateurs aveyronnais.

De la Pomme de Terre.

La famille des solanées, qui renferme beaucoup de plantes nuisibles et narcotiques, fournit aussi plusieurs plantes utiles par quelques-unes de leurs parties, comme *le tabac, la tomate, le piment, la morelle de Guinée,* plante tinctoriale; mais la plus utile pour nous est sans contredit *la morelle tubéreuse*, *la solanée tubéreuse*, qui fournit elle-même *la pomme de terre,* nommée encore *truffe, patate* et *solanée parmentière*, du nom du philanthrope éminent qui la propagea.

Originaire du Pérou, elle a été introduite en France vers le milieu du quinzième siècle, et a fourni un grand nombre de variétés; il en est de jaunes, de rouges, de grises, de blanches et de marbrées en dedans, etc.; leur forme varie autant que leur couleur.



Les plus grosses sont les moins nutritives; celles qui contiennent le plus de fécule sont : *la pomme de terre jaune de la Hollande*, et *la rouge couverte d'yeux*, désignée sous le nom de *mille yeux;* les plus hâtives sont : *la rouge ronde*, dite *pelure d'ognons*, *la grise d'août* et *la petite blonde ronde*, dite *petite chinoise*.

Toutes ces variétés réussissent sous tous les climats et sur presque tous les sols, demandent peu d'engrais, produisent beaucoup et préparent le terrain à d'autres cultures.

Quelques précautions que l'on prenne pour la conservation des pommes de terre et des autres racines, elles se détériorent toujours plus ou moins; elles changent de saveur en diminuant de poids; mais quant à leur faculté nutritive, on peut déterminer aussi approximativement que possible, que cent livres de foin de bas-pré peuvent être remplacées par deux cents livres de ces tubercules.

L'emploi des pommes de terre convient plus aux vaches laitières, aux bœufs et aux moutons, qu'aux chevaux; ces derniers s'y habituent avec peine; du reste, on ne doit pas leur donner la pomme de terre seule, il faut la leur présenter cuite, mêlée à de la paille hâchée s'ils ne travaillent pas, et à de l'avoine s'ils sont soumis à un travail soutenu. Dans ces deux cas, il faut leur donner huit livres de foin par jour.

A l'égard des ruminans, on les administre crues ou cuites : dans le premier cas, on les coupe grossièrement au moyen d'appareils particuliers; dans le second, on les cuit à la vapeur d'eau bouillante; de cette manière on épargne le bois et on atteint mieux le degré de coction qui est le plus avantageux. L'appareil le plus convenable consiste en un tonneau percé par le bout et s'appliquant hermétiquement par l'autre bout sur le bord de la chaudière ou cucurbite; les pommes de terre sont retenues par un grillage, et la vapeur s'échappe par le trou supérieur.

Ces tubercules ne doivent pas, en règle générale, former plus de la moitié de la nourriture des animaux. Employés crus et dans une grande proportion à la nourriture du bœuf, ils ont l'inconvénient de le relâcher et de donner une odeur fétide à ses excrémens. Les tubercules cuits n'ont pas ce défaut, mais ils engraissent les animaux sans leur donner de l'énergie, et rendent le lait plus caséeux que butireux.

Des expériences, très-souvent renouvelées sous la direction de mon savant maître, M. Yvart, aujourd'hui inspecteur-général des écoles vétérinaires et des bergeries royales, toutes empreintes du même résultat, m'ont convaincu de ce que j'avance, et m'ont prouvé en même temps qu'il était indispensable de renouveler l'eau de cuisson; car elle se charge de quelques principes vénéneux que les pommes de terre contiennent en petite quantité : je pourrais le prouver par des faits.

M. Mathieu de Dombasle, qui fait autorité en économie rurale, a fait aussi, sur l'emploi des pommes de terre crues ou cuites, des expériences qui, répétées à l'école d'Alfort à l'époque de mes études, ont produit les conclusions suivantes : 1° Lorsqu'on a pour but, dans la nourriture des vaches, la production du lait, il vaut mieux administrer la pomme de terre crue que cuite. Dix à onze kilogrammes sont la ration que l'on ne peut dépasser sans inconvénient; le reste de la nourriture doit être donnée en fourrages secs. 2° Lorsqu'on a pour but l'engraissement des bêtes à cornes, il est préférable de les donner cuites. On peut porter la ration jusqu'à vingt, vingt-cinq kilogrammes; mais il faut toujours un peu de foin. Quand on veut *activer l'engraissement*, j'ai vu employer avec succès une certaine quantité de substances azotées ou animalisées qui manquent aux pommes de terre; les fèverolles, les vesces ou pois sont, sous ce rapport, très-recommandables.

L'observation prouve encore que l'emploi de la pomme de terre donne au mouton la diarrhée et plus tard le marasme. Ce sont ces divers motifs qui ont fait proscrire cet emploi par quelques agronomes; cependant, on peut, sans inconvénient leur en donner par jour un kilogramme à l'état de crudité et deux kilogrammes à l'état de coction; dans ce dernier cas, les moutons engraissent très-promptement; à l'égard de la première manière, je puis affirmer qu'elle m'a aidée à combattre avec un plein succès les épizooties qui ont régné, pendant l'hiver de 1836, sur les bêtes à laine des mairies de Gissac et de Mélagues, arrondissement de St.-Affrique. Les causes déterminantes de ces épizooties n'ont été que la pénurie de fourrages, et la funeste influence d'une nourriture sèche trop long-temps prolongée, vu que les

longues rigueurs de la saison retenaient les troupeaux dans les bergeries, d'où ils ne sortaient que pour aller s'abreuver d'une eau glaciale, qu'ils prenaient avec avidité pour satisfaire la soif inextinguible que leur procurait la nourriture à laquelle ils étaient soumis.

Du Topinambour.

Le topinambour, *hélianthe tubéreux*, de la famille des radiées, et désigné sous le nom de *poire de terre*, à cause de la forme pyriforme de ses tubercules, est originaire du Canada. Il a le grand avantage de donner des produits très-abondans, de se conserver en terre sans geler, de végéter sur les sols les plus arides, de se passer d'engrais et de façons, et de fournir une tige haute, ligneuse, qui, dans le pays où le combustible est rare et cher, pourrait servir pour brûler. Combien de localités de l'Aveyron trouveraient de grands avantages à la culture de cette plante! D'après la connaissance de ses qualités, on ne saurait trop encourager le cultivateur des sols arides et découverts à la cultiver. La difficulté de loger convenablement en automne et en hiver les racines destinées à nourrir les bestiaux, est souvent le prétexte qu'on allègue pour ne pas en faire usage comme alimens : ce prétexte, qui néanmoins se réduit à peu de chose, n'existe pas pour le topinambour, qui peut être récolté journellement à mesure des besoins; bien plus, une fois récolté, il ne craint que l'humidité, et il importe de l'y soustraire en ne l'arrachant qu'au besoin, comme je viens de le dire.

Lorsqu'on veut se servir du topinambour pour la nourriture des bestiaux, il convient de le laver à grande eau, afin de le débarrasser de la terre qui reste attachée au tubercule qui doit être administré de suite après l'avoir passé au coupe-racine.

MM. Labbi et Yvart neveu, propriétaires à Maisons-Alfort, emploient avec avantage cet aliment pour leurs bêtes à laine; ils en donnent aux brebis nourrices environ un kilogramme par jour, lorsqu'elles n'ont pas d'autre nourriture verte; ils ajoutent le même poids de fourrages secs et un peu de sel dans les temps humides.

Le topinambour s'emploie rarement cuit; sous cet état, il

a un goût analogue à celui du *cul d'artichaut*, ce qui l'a fait surnommer, en France, *artichaut du Canada*, et en Angleterre, *artichaut de Jérusalem*.

Quant à ses facultés nutritives, elles sont les mêmes que celles de la pomme de terre; mais, d'après M. Yvart (Auguste), mon ancien professeur d'hygiène à l'école d'Alfort, elles ne donnent pas autant de lait que cette dernière. D'après ce même savant, il ne faut jamais administrer les tubercules du topinambour qui ont éprouvé un commencement de fermentation ou de décomposition par une cause quelconque; alors leur administration serait suivie de la mort des animaux. L'expérience l'a prouvé dans les environs de Paris.

De la Carotte.

La carotte, de la famille des ombellifères, désignée vulgairement *Pastenade*, est une plante bis annuelle, dont la racine pivotante, très-volumineuse, très-tendre, en même temps qu'elle est très-nourrissante, est employée dans un grand nombre de pays à la nourriture des bestiaux. Ses feuilles fournissent aussi une bonne et abondante nourriture verte. Sa culture est peu dispendieuse, nécessite peu de travaux et d'engrais, et ses produits sont si abondans qu'il a été constaté en diverses parties du royaume, et surtout dans le Lyonnais, que, sur un espace donné, on retire plus de substance alimentaire d'un champ de carottes que d'une prairie de luzerne.

Ses racines ont une saveur douce et sucrée, contiennent une petite quantité d'un principe résineux, et sont les plus saines, les plus nourrissantes des racines alimentaires. Elles engraissent promptement les animaux, augmentent singulièrement le lait des vaches et des autres femelles domestiques; aussi peuvent-elles servir très-avantageusement à la nourriture des chevaux pendant l'hiver.

Ces derniers les mangent avec avidité. En 1829, j'ai observé pendant trois mois soixante chevaux de cavalerie soumis à cette nourriture exclusive, sans éprouver aucun dégoût et faisant parfaitement bien le service d'équitation pour les élèves de l'école vétérinaire d'Alfort. En Belgique et dans quelques contrées de l'Angleterre, ils en mangent six mois de l'année. C'est ordinairement aux gros chevaux et aux jumens avant et après

la gestation que l'on donne cet aliment, qui jouit de ses propriétés engraissantes même à l'égard du porc; car, d'après le rapport de M. Bosc, un porc qu'on avait nourri à discrétion de carottes fut engraissé en dix jours et donna un lard blanc, ferme, qui ne fit aucun déchet à la cuisson.

Déjà, depuis plusieurs années, quelques propriétaires de notre département emploient cette nourriture pour leurs bestiaux, et tous ceux que je connais se réjouissent de l'emploi d'une racine si utile sous tant de rapports.

D'après Crud et M. Yvart, 266 livres de carottes crues peuvent remplacer 100 livres de foin; cependant un cheval de travail sera bien nourri avec 70 à 80 livres de carottes et 6 livres de foin, car le principe résineux que contient la racine le tonifie.

En ajoutant que la carotte produit des effets merveilleux à l'égard des chevaux qui se relèvent des affections de poitrine, il ne sera pas inutile de dire que dans la série des assolemens elle succède heureusement aux céréales.

Du Panais.

Le panais, de la famille des ombellifères, a une racine qui a beaucoup de rapport avec celle de la carotte; elle est seulement plus cassante, plus aromatique, résiste plus aux froids de nos hivers, supporte un terrain humide et compact, et fournit une abondante fane très-agréable aux bestiaux. Malgré ses grands avantages, le panais n'est pas cultivé en grand en France, et sa culture n'est établie en plein champ que dans la Manche, la Bretagne et quelques points de la Brie; dans ces pays on le sème ordinairement en février et en mars; on l'associe le plus souvent avec des *fèves de marais*, et on en fait la récolte en octobre et novembre.

D'après un agronome aveyronnais, on pourrait semer le panais sur les céréales, par exemple sur le seigle, afin de se procurer, la même année, une seconde récolte à peu de frais. Mais, pour l'obtenir, il est indispensable de le semer fort clair, vu la grande étendue de sa fane qui, lors du sarclage, doit être deux fois plus éclaircie que la fane de la carotte; c'est ainsi que j'ai vu opérer dans les champs d'expérience de l'école

d'Alfort. Quant aux facultés nutritives du panais, elles sont les mêmes que celles de la carotte et donnent les mêmes résultats.

De la Betterave.

La betterave, dont on ne saurait trop parler depuis les grands avantages qu'elle offre à notre industrie agricole, présente plusieurs variétés et sous-variétés; mais je ne dois parler ici sommairement que de celle qui est surnommée *grosse blanche*, marbrée ou veinée de rouge, qu'on désigne encore sous le nom de *racine de disette* ou plutôt *d'abondance*. C'est celle qui est le plus fréquemment cultivée pour la nourriture des bestiaux, parce qu'elle est moins sucrée et plus aqueuse que les autres variétés et ne convient pas autant pour la fabrication du sucre.

La betterave peut fournir plusieurs sortes de produits; ainsi la quantité des feuilles qu'elle donne a fait penser à l'utiliser pour la nourriture des bestiaux; mais on ne savait pas qu'en retranchant les feuilles de la racine encore dans la terre, on s'opposait à l'accroissement de cette dernière; aussi les agriculteurs qui ont fait cette épreuve ne retranchent que celles qui jaunissent et s'abaissent, pour faire place à d'autres feuilles qui croissent au-dessus de ces dernières.

En général, quelle que soit la variété de betteraves que l'on cultive, la racine en est très-saine. Elle engraisse rapidement les bestiaux, augmente beaucoup la quantité du lait des vaches laitières, et le lait que donnent ces bêtes est d'un goût très-agréable; ce qui fait que les nourrisseurs de Paris et des environs emploient toujours la betterave pour nourrir leurs vaches. Dans notre département même, quelques propriétaires qui se livrent à la fabrication du fromage de Roquefort, en font usage pendant les deux mois qui suivent la parturition de leurs vaches et de leurs brebis portières; ils en retirent une plus grande quantité de lait sans altérer sa qualité.

A poids égal, cette racine est au foin dans la proportion de 1 à 2 1/2 pour les qualités nutritives, c'est-à-dire qu'il faut à peu près 250 livres de bon foin des prairies naturelles; quant à la *fane*, elle est moins nourrissante, les animaux s'en dégoûtent facilement, et il faut cinq à six livres de feuilles pour faire l'équivalent d'une livre de foin.

Il est bon de remarquer que les betteraves, plus que les autres racines, veulent être données au bétail avec mesure ; il ne convient pas d'en donner aux ruminans au-delà de la proportion qui constitue la moitié de leur nourriture, c'est-à-dire qu'il faut donner à une bête qui consommerait 30 livres de foin, 30 livres de racines de betteraves et 15 livres de foin ou 30 de paille. Du reste, ce n'est que par exception ou par circonstance particulière, comme la rareté de l'une de ces substances et l'abondance de l'autre, qu'on doit essayer de changer ces proportions.

Les résidus de la fabrication du sucre s'emploient avec avantage à l'engraissement du bœuf et à la nourriture des vaches laitières, et ce n'est pas un des moindres bénéfices de ce genre de fabrication. Ces résidus sont aussi très-avantageux pour engraisser les moutons. M. Bernard de Putival, qui s'applaudit beaucoup des bons effets du marc de betteraves pour les bêtes ovines, en donne deux fois par jour, le matin et le soir, environ 5 livres par tête.

Je devrais ici dire un mot sur la *rave*, le *turnep*, le *navet* et le *rutabaga ;* mais ces racines sont si peu cultivées en France, pour la nourriture des bestiaux, que je ne pourrais raisonner que théoriquement sur leurs facultés nutritives, sur leur mode d'administration et sur leurs effets dans l'économie animale. Je ne parlerai même pas de quelques-unes de leurs variétés, désignées en Auvergne et en Limousin par le nom de *rabiole* et *rabioule*; leurs usages sont assez connus. Ainsi, pour terminer mon aperçu général sur les racines et les tubercules, me réservant toutefois de remplir l'engagement que j'ai pris, lorsque je publierai un cours d'hygiène indispensable aux cultivateurs aveyronnais, je fais des vœux sincères pour la propagation de leur culture dans notre département qui, eu égard à son agriculture, n'a de richesses positives que dans l'élève du bétail : telle est du moins ma conviction. En attendant que tous les agriculteurs aveyronnais la partagent et l'envisagent sur un même point de vue, je résume ma notice en disant que 100 livres de foin peuvent être remplacées par

200 à 220 livres de pommes de terre;
250 à 260 id. de betteraves;
266 —— id. carottes;

200 ——	id.	topinambour ;
260 ——	id.	panais;
600 ——	id.	fanes de betterave.

LUBIN ROCHE,
Médecin-vétérinaire du département.

TABLEAUX

DES

ÉGLISES DE RODEZ.

M. Delmas et moi avons pensé qu'il était de notre devoir de faire quelques recherches dans les monumens publics, afin de nous assurer s'il existait quelque ouvrage d'art, tel que tableaux ou statues, dignes d'être signalés soit à la Société à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir, soit aux amis éclairés des beaux arts.

En nous occupant d'abord des statues, nous éprouvons le regret d'avoir à dire que, parmi une assez grande quantité qui décorent nos églises, il n'en est pas une seule digne d'une simple mention honorable; en revanche, nous sommes tout fiers de pouvoir annoncer que nous avons été plus heureux pour les tableaux.

De toutes les toiles que nous avons scrupuleusement examinées, neuf seulement nous ont paru mériter d'attirer l'attention des connaisseurs. Ce sont les tableaux ci-après désignés: *Tobie recouvrant la vue*, par Coypel; *l'Assomption de la Vierge*, par Blondel; *Pie V à genoux devant un crucifix*, par Jean André; *le Martyre de Sainte-Foi*, par Désoria; *Saint Bruno à genoux sur des nuages*, de Maître inconnu; *Sainte-Thérèse à genoux devant un crucifix*, par Jean André; *Saint-François d'Assise à genoux également devant un crucifix et tenant dans sa main droite une tête de mort*, par Le Guide; *Saint Jacques représenté en buste*, par Poujol, et enfin le *Martyre de Saint-Jean*, par le même.

Nous commencerons par porter notre attention sur le tableau de *Tobie*, qui se trouve placé à la cathédrale de Rodez, dans une chapelle à droite du jubé. Cette peinture nous a

paru belle de composition, de couleur, de correction, de dessin, et surtout d'expression; nous avons admiré par-dessus tout la belle tête de Tobie recouvrant la vue : elle est pleine de joie, de dignité et de vie. L'entente parfaite du clair-obscur nous a également frappés. Enfin ce tableau, quoique faible dans quelques parties, surtout dans la pose de l'ange qui est un peu roide, ne mérite pas moins de grands éloges, bien qu'il ait été assez mal restauré.

Le tableau de l'*Assomption de la Vierge* nous a fait aussi le plus grand plaisir, quoiqu'il laisse beaucoup à désirer pour la composition. Blondel, auteur de ce bel ouvrage, aurait pu, ce nous semble, mieux grouper ses figures; les Anges, en général, paraissent plutôt accrochés à la Vierge que destinés à lui servir de triomphe pour son Exaltation; la tête de la Vierge est belle et remplie de majesté, mais le corps se trouve un peu colossal pour cette charmante figure. Voila ce qui nous a frappés relativement à la composition de cette jolie toile et aux proportions de la Vierge; mais sous le rapport du coloris, de cette fraîcheur de teintes, et surtout de cette manière de peindre large et vigoureuse, il y a bien peu à dire. Les extrémités sont très-correctes et parfaitement rendues, les nuages sont admirables de couleur et de vigueur, ainsi que le paysage qu'on aperçoit au bas du tableau, derrière le tombeau de la Vierge. Cet ouvrage se trouve également à la Cathédrale et placé au-dessus du grand autel des Chanoines.

Nos yeux se sont portés tout naturellement sur le tableau qui touche l'Assomption de la Vierge, dont il vient d'être fait mention. Ce sujet représente *Pie V à genoux et en prière devant un crucifix*. Cette composition est belle sous tous les rapports; nous ne sommes pas éloignés de croire que c'est un des meilleurs ouvrages de Jean André. Cette toile a été parfaitement gravée. La figure de Pie V est pleine de caractère et d'expression; la correction du dessin est parfaite, les draperies sont bien jetées, la flotte surtout qui est dévorée par le feu du ciel, et que vous apercevez un peu confusément dans le lointain, est parfaitement rendue; seulement nous avons pensé que l'Ange, qui se trouve armé d'une épée, aurait pu être composé d'une manière plus noble et plus aérienne. Malgré ce léger défaut, nous nous plaisons à vous répéter qu'il est beau de couleur, de correction de dessin et de composition. Nous

regrettons bien sincèrement que notre ville ne possède point un plus grand nombre de toiles de ce genre.

Le tableau que l'on voit à droite de Pie V, que nous venons d'analyser, représente le *Martyre de Sainte-Foi.* Cette peinture nous a semblé, après l'avoir examinée dans toutes ses parties, être extrêmement faible de composition, de correction de dessin et surtout d'expression. Une seule figure nous a paru digne d'une mention honorable, c'est celle qui se couvre la tête avec ses mains. Quelques draperies, surtout celle de Sainte-Foi, méritent aussi des éloges. La seule chose qui laisse peu à désirer, c'est le coloris. Nous voudrions bien, dans l'intérêt de l'art, que M. Désoria, auteur de cet ouvrage, pût se persuader que ce qui fait le véritable mérite d'un tableau, c'est la manière de grouper les figures, l'expression des têtes, la correction du dessin et l'entente parfaite du clair-obscur.

Nous aurions désiré pouvoir faire connaître le nom de l'artiste qui a fait le petit tableau représentant *St.-Bruno à genoux sur des nuages.* Cette belle composition, où il ne se trouve qu'une seule figure et quelques têtes d'anges, a été exécutée avec beaucoup de talent. L'auteur de cette peinture connaissait parfaitement la manière de composer les figures entières. Les draperies sont très-belles et dessinent on ne peut mieux le corps du saint. Sa manière de peindre est large et vigoureuse ; son dessin est assez correct. Nous regrettons cependant que cette toile laisse quelque chose à désirer pour la couleur qui nous a semblé, en certains endroits, un peu cendrée. Nous avons également observé que la tête de St.-Bruno, le pied, mais surtout les mains, étaient un peu petits par rapport au corps. En somme, c'est un très-bel ouvrage qui mérite d'être bien conservé.

Je me félicite de pouvoir apprendre à la Société que nous devons la conservation de ce tableau à un de ses membres, M. Delmas. Pendant long-temps il fit des recherches pour découvrir cette peinture qui avait disparu depuis longues années, et fut assez heureux de la trouver dans un vaste et humide local de l'évêché, destiné depuis long-temps à servir de bûcher. Par ses soins elle a été bien restaurée, et aujourd'hui elle figure avec orgueil dans notre cathédrale, dans une chapelle tout près de la sacristie du chapitre.

Dans l'église de St.-Amans, se trouve un tableau représentant *Sainte-Thérèse à genoux et devant le crucifix*. Il a été fait par Jean André, le même qui a peint le beau tableau de *Pie V*. Cet ouvrage ne laisse rien à désirer ; l'artiste a parfaitement composé ce sujet ; la correction du dessin et l'entente parfaite des lumières et des ombres sont admirables. On voit peu de toiles aussi bien peintes. L'expression de Ste.-Thérèse est charmante et pleine de vie ; enfin tout est beau dans ce tableau. C'est la seule composition qui nous a paru être sans défaut. Nous pouvons affirmer qu'elle est supérieure à tous les ouvrages de peinture qui se trouvent à Rodez. Nous ne devons pas vous laisser ignorer que ce tableau a été assez bien gravé.

Il se trouve également un très-beau tableau dans la petite chapelle du grand séminaire. C'est *St.-François d'assise à genoux devant un crucifix et tenant dans sa main droite une tête de mort*. Nous avons lieu de croire que cette belle toile à été composée par Le Guide ; dans tous les cas et sans pouvoir assurer qu'elle est réellement de ce peintre inimitable, nous pouvons affirmer qu'elle a été exécutée par une main très-habile. Le tableau original se trouve au Musée de Paris, et porte le nom du Guide. Il est à propos de faire observer que très-souvent des artistes célèbres ont traité plusieurs fois le même sujet, et toujours d'après leur premier tableau, ce qui permettrait de croire que celui dont nous parlons est l'ouvrage du Guide. Quoiqu'il en soit, difficilement on ferait mieux. Tout est représenté savamment dans cet ouvrage : les effets de lumières sont très-bien observés, la composition savante, la correction du dessin parfaite. Ce tableau a été également gravé. C'est à M. le chanoine de Sambucy, de Millau, qu'on est redevable de cette belle toile. Nous faisons des vœux bien sincères pour que cet homme estimable sous tous les rapports trouve beaucoup d'imitateurs.

On apprendra également avec plaisir qu'il existe dans l'église du Monastère et dans une chapelle à gauche du maître-autel, un petit tableau représentant *St.-Jacques*. Après un examen réfléchi, il nous a paru être touché d'une manière ferme et pleine de vigueur ; la tête du saint est parfaite d'expression ; les draperies sont savamment exécutées ; les mains sont dessinées avec beaucoup d'art. On s'aperçoit aisément que l'auteur de ce bel ouvrage, qui se nomme Poujol, avait une con-

naissance parfaite de l'anatomie : nous pouvons dire avec vérité que c'est un des beaux tableaux que nous ayons dans notre pays.

Cette petite composition serait probablement restée inaperçue encore long-temps sans le zèle d'un amateur distingué qui a bien voulu nous la faire connaître. Nous voulons parler de M. Baptiste Carcenac. Nous éprouvons une véritable jouissance de pouvoir lui témoigner ici notre reconnaissance.

Il nous reste à indiquer un petit tableau que nous avons trouvé dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Cette composition représente le *Martyre de St-Jean*. C'est le même artiste qui a peint le *St.-Jacques* de l'église du Monastère. Cette petite toile n'a d'autre mérite que celui des accessoires. Nous voulons parler de ces monumens qu'on aperçoit derrière les figures, et de la tour où le peintre a représenté un point de vue perspective et des soldats armés refoulant le peuple.

Nous aurions bien désiré vous entretenir un instant de ce monument gothique qui fait l'admiration des connaisseurs et la gloire des habitans de notre cité ; nous nous serions plu à vous faire remarquer les belles sculptures gothiques et du moyen-âge qui décorent ce magnifique édifice. Nous y avons renoncé en pensant qu'il se trouvait dans notre Société un homme plus capable que nous de vous faire connaître et apprécier les nombreuses beautés que renferme ce chef-d'œuvre de l'art chrétien. Je n'ai pas besoin de nommer notre confrère et mon ami, M. Boissonnade.

Cette ébauche imparfaite que nous venons d'esquisser me fait éprouver le besoin de dire que ce serait, ce me semble, au moment où la Société s'occupe avec tant de sollicitude et de zèle à améliorer la position sociale et intellecuelle de notre pays, qu'elle devrait également songer à lui inspirer le goût des beaux-arts.

Ses membres savent mieux que moi, combien la culture des arts a de charmes et de puissance pour l'homme sensible et bien organisé ; de tous les temps et chez toutes les nations ils ont puissamment contribué à accélérer l'éducation des peuples en les rendant meilleurs et plus instruits. A tous les âges de la vie, dans la prospérité comme dans l'infortune, ils viennent ajouter du bonheur à nos jouissances en jetant des fleurs sur l'adversité !

Oui, que la Société protége, encourage les arts, les artistes éclairés, les vrais connaisseurs, le département entier le lui demandent. Ne soyons exclusifs pour rien, et ne perdons jamais de vue que nous nous sommes institués sous le beau titre de *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron!* Cette prière m'est inspirée par le désir bien sincère d'être utile à un pays qui a bien voulu me recevoir au nombre de ses enfans, et auquel je suis fier d'appartenir.

VALENTINI, *professeur de dessin.*

EXTRAIT

DU

RAPPORT *fait à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron sur le Baromètre portatif de M.* LOISELEUR-DESLONGSCHAMPS, *ancien ingénieur-géographe de Louis XV*, PAR M. COMMIER, *ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Rodez.*

M. Loiseleur-Deslongschamps a adressé à la Société le modèle d'un baromètre portatif de son invention.

Chargé d'examiner ce nouvel instrument, nous venons rendre compte de la mission qui nous a été confiée.

Ce baromètre est à cuvette et d'une grande simplicité. En l'examinant avec attention, l'on voit que l'auteur, pénétré de tous les inconvéniens que présentent les baromètres jusqu'ici en usage, a cherché à les éviter.

L'on peut en général reprocher aux opticiens de faire des instrumens trop coûteux; il en résulte que très-peu de personnes se les procurent, que l'usage ne s'en répand pas, et qu'on manque d'une foule d'observations fort utiles. M. Loiseleur-Deslongschamps a voulu faire un baromètre économique qui, dès-lors, pourrait se trouver chez tous les propriétaires, et donner lieu à des observations multipliées, d'où l'on pourrait tirer des conséquences d'une bien grande utilité.

Les baromètres connus jusqu'ici sont d'une difficile exécution; il faut nécessairement s'adresser à un opticien : avec un peu de dextérité, l'on peut construire soi-même le baromètre Deslongschamps et le réparer.

Malgré les précautions que l'on prend ordinairement pour le transport des baromètres, l'on ne peut pas toujours éviter l'introduction de l'air dans la colonne barométrique; le baromètre Deslongschamps peut se transporter sans crainte, à pied, à cheval, en voiture : les dimensions de la cuvette sont calculées de manière que, quelle que soit la position du

baromètre, il est impossible que l'air pénètre dans le tube et fasse mentir l'instrument.

Tout consiste dans la forme et les dimensions de la cuvette. Cette cuvette est une petite fiole de verre, cylindrique, ayant 13 lignes de hauteur environ, et 21 lignes de diamètre : à sa partie supérieure, elle porte un goulot extérieur ; évasé en entonnoir, par lequel on introduit le tube barométrique de 30 pouces de longueur environ ; ce tube est luté avec l'entonnoir, et son extrémité inférieure descend à 7 lignes au-dessous du couvercle de la cuvette.

Sur le bord supérieur de cette cuvette se trouve un second goulot pour l'introduction de l'air extérieur, il se ferme à demeure, au moyen d'un bouchon de liège qu'on y fait entrer avec force ; une aiguille traverse ledit bouchon ; elle s'enlève lorsqu'on fait l'observation, pour mettre l'air de la cuvette en communication avec l'air extérieur. Lorsqu'on veut transporter l'instrument, on remet l'aiguille en place, et la cuvette se trouve hermétiquement fermée.

Observons en passant que ce goulot pourrait se supprimer, et être remplacé par un petit trou capillaire, comme dans le baromètre de M. Gay-Lussac.

Le fonds de la cuvette est encore percé d'un trou de quatre lignes de diamètre environ, qui ne sert qu'à introduire le mercure, et qu'on ferme hermétiquement lorsque le baromètre est terminé.

La quantité de mercure à introduire dans l'instrument doit être telle que, le baromètre étant renversé, la cuvette soit remplie sur dix lignes de hauteur environ.

Supposons le baromètre construit, le trou du fonds de la cuvette hermétiquement fermé, et plaçons l'instrument dans sa position naturelle.

La cuvette a treize lignes de hauteur ; on introduit le mercure sur dix lignes : par suite du vide qui doit se trouver à l'extrémité du tube barométrique, il y aura donc un peu moins de trois lignes entre le dessus du mercure et le haut de la cuvette : le tube descend de sept lignes dans la cuvette ; il plonge donc de quatre lignes au moins dans le mercure.

Si l'on retourne l'instrument bout pour bout, l'orifice du tube barométrique est surmonté d'une couche de mercure de

trois lignes d'épaisseur et la même chose aura lieu, quelle que soit la position qu'on donne au baromètre. L'on n'a donc pas à craindre que l'air, qui est 10466 fois plus léger que le mercure, puisse s'introduire dans le tube barométrique et fausser l'instrument.

Pour fixer le tube au goulot de la cuvette, M. Loiseleur-Deslongschamps fait usage du mastic de vitrier qui est composé de céruse et d'huile de noix; peut-être serait-il préférable d'employer le lut dont on se sert dans les laboratoires de chimie, composé de chaux vive, éteinte à l'air et battue en pâte liquide avec des blancs d'œufs. Du reste le goulot, comme nous l'avons dit, est en forme d'entonnoir, afin de pouvoir plus facilement refouler le mastic avec le doigt : l'essentiel est qu'il puisse résister à une grande chaleur et qu'il happe fortement au verre; disposition qu'on pourrait favoriser en dépolissant l'intérieur du goulot, ainsi que la partie correspondante du tube dont l'axe doit d'ailleurs se confondre avec la verticale passant par le milieu de la cuvette.

D'après ce que nous venons de dire, l'on voit que le baromètre de M. Loiseleur-Deslongschamps n'est, à proprement parler, que le tube de Torricelli, rendu immobile, et faisant corps avec une fiole servant de cuvette : aussi sa construction est-elle extrêmement simple et très-économique. Les cuvettes ne coûteraient pas 20 fr. le cent; de sorte que la principale dépense consisterait dans l'achat du mercure et du petit thermomètre qu'il faut appliquer sur le tube barométrique, afin de connaître exactement la température du baromètre, laquelle diffère souvent de celle du milieu dans lequel on le transporte.

D'après la grande différence qui existe entre la section du tube barométrique et la section de la cuvette; l'on pourrait croire qu'il n'y aurait aucun inconvénient à prendre, pour le zéro de l'échelle, le dessus du mercure de la cuvette, cependant pour des opérations qui demandent une grande exactitude, il faut nécessairement avoir égard à la variation de cette surface; aussi nous serions d'avis de tracer sur la planchette, sur laquelle on fixera le baromètre, deux échelles, l'une dont le zéro correspondrait au niveau du mercure de la cuvette; l'autre dont le zéro, placé vers le milieu du tube, donnerait très exactement la hauteur barométrique au moyen de deux

observations : la première échelle servirait pour les observations qui ne demandent pas beaucoup d'exactitude, la deuxième pour celles qui en exigent une très-grande : bien entendu que dans l'un et l'autre cas, comme il s'agit d'un baromètre à cuvette, il faudra ajouter à la hauteur observée la dépression correspondante au diamètre du tube barométrique.

Si l'on connaissait la hauteur moyenne barométrique d'un lieu quelconque et sa température moyenne, on pourrait aisément, au moyen des tables insérées dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, déterminer sa hauteur au-dessus du niveau de la mer : pour cela il suffit de savoir que, d'après des expériences faites avec le plus grand soin, la température moyenne de l'air et du baromètre étant de 12°,8 de la division centésimale, la hauteur de la colonne barométrique au niveau de la mer à 50° de latitude (ancienne division), est de 0,m 7629 ou 28 pouces 2 lignes 1/5.

Observons d'ailleurs que connaissant la hauteur au-dessus du niveau de la mer d'un assez grand nombre de points d'un pays dont on aurait la carte exacte, on pourrait en faire usage pour déterminer la hauteur d'une foule d'autres points intermédiaires, puisqu'il suffirait de prendre fort exactement l'angle que ferait le rayon visuel avec la verticale, pour en déduire la pente par mètre et par suite la différence de niveau ; bien entendu que cette différence devrait être rectifiée au moyen des tables qui font connaître la hauteur du niveau apparent au-dessus du niveau vrai et l'élévation causée par la réfraction.

Il ne serait donc pas très-difficile d'obtenir des cartes à trois dimensions qui feraient connaître non-seulement l'emplacement des points remarquables du pays, mais encore leur élévation au-dessus du niveau de la mer.

Pour arriver à un résultat aussi utile, l'on conçoit qu'il est nécessaire de multiplier les observations barométriques : il faut donc propager l'usage du baromètre. Le meilleur moyen d'y parvenir était d'en composer un économique, facile à transporter, susceptible de donner des résultats fort exacts. Tel est le problème que M. Loiseleur-Deslongschamps nous paraît avoir complétement résolu : c'est un véritable service qu'il a rendu aux observateurs et à la science.

FIN DE LA SECONDE PARTIE.

APPENDICE.

37

STATUTS CONSTITUTIFS

DE LA

SOCIÉTÉ

des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

OBJET DE LA SOCIÉTÉ. — SA COMPOSITION. — DROITS ET DEVOIRS DE SES MEMBRES.

ARTICLE PREMIER.

La Société est instituée pour concourir au progrès des Lettres, des Sciences, des Arts et de l'Industrie dans le département de l'Aveyron. Elle s'occupe exclusivement de ce qui a rapport à ces quatre branches d'utilité publique.

ART. 2.

La Société se compose de membres honoraires, titulaires et correspondans.

ART. 3.

On y est admis au scrutin secret et à la majorité des deux tiers des membres présens dans l'une des séances régulièrement convoquées. Les candidats doivent préalablement adresser par écrit leur demande au Président ou au Secrétaire de la Société (1).

---

(1) La nécessité d'organiser la Société a dû, dans le principe, suspendre l'exécution rigoureuse de cet article; mais à l'avenir les titres de membres titulaires et de correspondans ne seront accordés que sur la demande écrite des personnes qui désireront les obtenir. — Dans une de ses séances, la

ART. 4.

Les membres honoraires peuvent assister aux séances de la Société ; ils sont libres de prendre part aux discussions ; ils ont voix délibérative : ils peuvent participer à ses travaux, mais ils n'y sont point obligés.

ART. 5.

Les membres titulaires sont originaires du département ou y résident. Ils doivent participer aux travaux de la Société et assister au moins à sa grande séance annuelle. Ils sont soumis à une cotisation annuelle de douze francs.

ART. 6.

Les membres correspondans sont pris hors du département. Ils sont libres d'assister aux séances de la Société ; ils peuvent prendre part aux décisions, mais ils n'ont pas voix délibérative.

Seront considérés comme démissionnaires : tout Membre titulaire résidant à Rodez qui manquera à trois séances consécutives sans faire valoir des motifs d'excuse ; — tout Membre titulaire non résidant à Rodez qui aura passé une année sans assister aux séances (les lettres d'excuse compteront pour présence), sans fournir de travail écrit, ou sans faire de don (2).

Société a de plus témoigné le désir que les demandes d'admission fussent accompagnées d'un mémoire ou travail à l'appui de la candidature. Elle deviendra de plus en plus difficile sur ce point, si même elle n'en fait l'objet d'une proposition spéciale lors de la séance générale.

(2) Cet article a été ajouté dans la séance générale du 13 septembre 1837.

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

ART. 7.

Les fonctionnaires de la Société sont un Président, un Vice-Président, un Secrétaire-Archiviste, un Sous-Secrétaire, un Conservateur, un Trésorier (3).

Ils sont élus à l'époque de la séance annuelle : la durée de leurs fonctions est de deux ans. Ils sont renouvelés par moitié tous les ans. Ils peuvent être réélus.

ART. 8.

Le Président occupe le fauteuil, ouvre et lève les séances, accorde et retire la parole, résume les discussions, maintient l'ordre des séances, surveille l'exécution des règlemens, recueille les suffrages et en proclame les résultats, annonce les travaux qui doivent occuper la Société, convoque les Assemblées ordinaires et extraordinaires ; il a double vote en cas de partage égal des voix dans une délibération.

En cas d'absence, le Vice-Président jouit des mêmes priviléges.

ART. 9.

Le Secrétaire-Archiviste est l'organe de la Société ; il est chargé de la correspondance, des lettres de convocation et de la rédaction des procès-verbaux des séances.

Il est dépositaire de tous les documens et archives de la Société.

En cas d'absence il est remplacé par le Sous-Secrétaire.

---

(3) Dans la séance du 13 mai 1838 la Société a nommé de plus un Conservateur-adjoint spécialement chargé de la conservation des objets d'art.

ART. 10.

Le Conservateur est chargé de la direction du cabinet d'histoire naturelle et de tous les objets d'art appartenant à la Société. Il opère leur classement, veille à leur ordre et à leur propreté, et en tient un inventaire exact.

ART. 11.

Le Trésorier est dépositaire des fonds de la Société et en est responsable. Il paie les dépenses sur mandats du Président et présente ses comptes une fois l'an, — au mois de décembre (4).

DIVISION DE LA SOCIÉTÉ EN SECTIONS ET OBJETS DE CHACUNE D'ELLES.

ART. 12.

La Société se divise en trois sections :

1° L'archéologie et l'histoire sont le principal objet de la première : on y étudie les antiquités, les monumens du moyen-âge, les chroniques, légendes, etc., et tout ce qui se rattache à l'histoire locale. On y réunit aussi les élémens nécessaires pour composer l'histoire des villes, des villages et des hommes qui se sont distingués depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours par leurs vertus, leurs talens et leurs services.

2° Dans la deuxième section on s'occupe des sciences naturelles, géologie, minéralogie, botanique, zoologie, physique, etc., dans le but de faire connaître la nature et la constitution des

(4) Ajouté dans la séance générale de 1837.

terrains du département, les richesses minérales qu'ils renferment, sa végétation et toutes les productions naturelles du sol.

3° Le but spécial de la troisième section est de réunir dans un foyer commun pour les mettre ensuite à la portée de tous, les théories, inventions, faits et découvertes qui peuvent intéresser les manufactures, le commerce, les arts et l'industrie.

ART. 13.

Par les soins et sous les auspices de la Société, un Musée sera fondé au chef-lieu du département. Ce Musée se composera d'objets d'art et d'industrie, d'antiquités de tout genre et de collections d'histoire naturelle. Le même local recevra les archives et la bibliothèque de la Société. En cas de dissolution de la Société, le Musée et les objets qu'il contiendra deviendront propriété départementale (5)

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ.

ART. 14.

La Société se réunit tous les trois mois sur l'invitation du Président. Les séances sont privées ou publiques suivant qu'il est statué par la commission permanente. Elles s'ouvrent par la lecture du procès-verbal de la séance précédente. Il est statué sur son adoption. Toutes discussions politiques ou religieuses sont sévèrement interdites.

(5) Même observation. — Les personnes qui désireront retirer leurs dons dans le cas de dissolution n'auront qu'à spécifier cette condition en faisant l'offre.

Tous les objets mis en délibération sont décidés à la majorité absolue des membres présens, sauf les cas prévus dans les articles 3 et 19 des présens Statuts.

SESSION ANNUELLE.

ART. 15.

Les membres de la Société se réunissent en grande session au mois de septembre de chaque année, au jour indiqué par le Président. Dans cette session on procède à la nomination des fonctionnaires et à l'organisation des sections. Le Président rend compte à la Société des travaux de l'année qui vient de s'écouler et lui soumet les projets pour celle qui va suivre.

On entend la lecture des mémoires, rapports et écrits divers qui peuvent être présentés par chaque membre.

Par l'organe du Président, la Société accorde les mentions honorables aux membres qui en sont jugés dignes.

COMMISSION PERMANENTE.

ART. 16.

La commission permanente se compose des fonctionnaires et de trois membres résidant au chef-lieu, désignés par la Société. Elle se réunit sur l'invitation du Président ou à des jours convenus. Tous les membres de la Société peuvent assister à ses séances.

Elle prend connaissance de tous les objets qui doivent occuper la Société, analyse les ouvrages utiles pour en rendre compte, prépare les pro-

grammes de la session annuelle, s'occupe des mesures d'ordre matériel et d'administration, de toutes les démarches enfin que les travaux de la Societé peuvent exiger pour atteindre le but essentiel qu'elle se propose.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET TRANSITOIRES.

ART. 17.

Chaque membre reçoit un diplôme, signé du Président et du Secrétaire de la Société.

ART. 18.

Les limites du nombre des membres qui doivent composer la Société seront fixées à la première session annuelle qui aura lieu à dater de la fondation de la Société.

ART. 19 (6).

Le présent règlement ne pourra être modifié que dans ladite session et seulement sur la proposition de trois membres et sur l'adoption des deux tiers des membres présens.

ART. 20 (7).

Une réunion générale extraordinaire aura lieu pour l'inauguration de la Société et toutes les dispositions de l'article 14 seront applicables à cette réunion sans préjudice de la session qui devra suivre dans la même année.

ART. 21.

La Société reçoit avec reconnaissance tous les

(6) (7) — Ces deux articles, étant transitoires, ont été supprimés dans la séance générale.

dons qui lui sont faits. Le nom du donateur est inscrit sur le registre et sur les objets donnés.

ART. 22.

Les présens Statuts seront imprimés et distribués aux membres de la Société.

A Rodez, le 8 décembre 1836.

NOUS, PRÉFET DE L'AVEYRON :

Vu les Statuts de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, soumis à notre approbation par MM. Duval et Bouloumié fils, avocats à Rodez;

Vu l'article 291 du Code pénal et la loi du 10 avril 1834;

Considérant que la Société qui sera régie par ces statuts devra s'interdire toute discussion sur des matières politiques et religieuses, et se consacrer exclusivement aux progrès des lettres, sciences et arts et de l'industrie dans ce département;

Considérant que des dispositions aussi louables ne laissent aucun lieu de craindre qu'il puisse jamais émaner de cette association aucun acte qui tende à compromettre l'ordre et la tranquillité publique;

Considérant que l'administration ne peut qu'applaudir à l'établissement d'une telle Société;

AVONS ARRÊTÉ :

ART. 1.er Les Statuts ci-dessus de la *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, sont approuvés;

ART. 2. La présente approbation cessera d'avoir son effet en cas d'inexécution ou de changement d'une ou de plusieurs dispositions de ces Statuts;

ART. 3. Un exemplaire desdits Statuts et du présent Arrêté sera adressé à M. le Maire de Rodez, qui est chargé d'en surveiller l'exécution.

Fait à Rodez, le 8 décembre 1836.

Pour le Préfet :

Le Conseiller de préfecture délégué,

A. CARRIER.



EXTRAIT DE LA CORRESPONDANCE

DE LA SOCIÉTÉ.

Paris, le 15 octobre 1837.

(A M. H. de Barrau.)

Monsieur le Président,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'annoncer l'insigne faveur que la *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron* m'a faite en me nommant l'un de ses membres honoraires, et je vous prie de faire agréer à ce sujet tous mes remercîmens à chacun des membres de cette Société.

Je profite de l'occasion de la personne qui m'a apporté votre lettre pour lui remettre, avant son départ de Paris, un exemplaire de l'*Histoire du Cèdre du Liban* que je viens de publier, et dont je fais hommage à la savante Société que vous avez l'avantage de présider.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus parfaite considération, Monsieur le Président, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LOISELEUR-DESLONGSCHAMPS.

Paris, le 14 juin 1837.

(A M. J. Duval.)

Monsieur,

Je serais impardonnable et en même temps bien ennemi de moi-même, si des infirmités aggravées par l'âge ne m'avaient empêché, pendant quelques mois, de prendre la plume et de vous remercier de l'honneur insigne que me fait votre Société. Croyez, Monsieur, que de toutes les distinctions littéraires, aucune ne saurait être à mes yeux plus flatteuse que celle de me voir inscrit sur la liste des esprits les plus éminens de notre Aveyron. Ce pauvre Aveyron vient un peu tard sur la

scène du monde savant; mais il en sera de lui comme des convives de l'Evangile : Les derniers arrivés furent placés au haut de la table.

Je vous prie de faire agréer mes sentimens pleins d'estime et de reconnaissance à tous nos confrères, à ceux qui font de l'archéologie, de l'histoire moderne, de la métaphysique la plus profonde, et à ceux qui font de jolis petits vers.

Recevez aussi, M. le Secrétaire, mes remercîmens du plaisir que me donne votre rédaction élégante.

Votre dévoué compatriote et confrère,

LAROMIGUIÈRE.

Passy, le 24 mars 1837.

(*A M. Jules Duval.*)

Monsieur le Secrétaire,

J'ai renoncé aux académies de la Capitale; je m'y suis inutilement présenté, tenant à la main la seule histoire qu'aient eu les peuples. Quant aux académies des provinces, la *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron* est une de celles où je me fais le plus d'honneur et celle où je me plais le plus d'être admis : je suis donc très-reconnaissant de ce qu'elle veut bien me recevoir parmi ses sociétaires honoraires, et je la prie d'agréer mes remercîmens et l'expression de mon respect.

J'ai l'honneur d'être, avec une grande considération, Monsieur le Secrétaire, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MONTEIL.

Roville, le 12 janvier 1838.

(*A M. Jules Duval.*)

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 5 du courant, par laquelle vous m'annoncez que la *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron* a bien voulu inscrire mon nom parmi ceux de ses membres honoraires. J'accepte

avec reconnaissance ce titre honorable, Monsieur, et je vous prie de vouloir bien être près de la Société l'interprète de ma gratitude et de mon respect.

Recevez, je vous prie, Monsieur, l'expression des sentimens les plus distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur.

MATHIEU DE DOMBASLE.

Buzareingues, le 23 mars 1837.

(*A M. H. de Barrau.*)

Monsieur,

Recevez mes remercîmens pour votre honorable, bienveillante et double attention, et veuillez, je vous prie, avoir la bonté d'exprimer à notre Société combien j'ai été sensible à l'honneur qu'elle m'a fait de me décerner le titre de membre honoraire.

Je prendrai la liberté, Monsieur, de recommander, soit au président de cette Société, soit au membre du conseil-général, de provoquer les mesures qui pourront sauver ce qui est susceptible d'être sauvé de l'ancienne église d'Aubrac : il vous appartient, Monsieur, à ce double titre, de faire quelques démarches pour mettre un terme à un vandalisme vraiment honteux, à un gaspillage incessant d'un des anciens et des beaux monumens du Rouergue.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération, Monsieur, votre bien dévoué serviteur,

GIROU.

Paris, le 5 septembre 1837.

(*A M. H. de Barrau.*)

Monsieur le Président,

Je viens de recevoir votre obligeante lettre, en date du 27 juillet, par laquelle vous m'informez qu'il existe à Rodez une *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*. Cette belle et utile institution me fait désirer vivement que vous m'honoriez du titre de membre correspondant.

Dans le cas ou la Société accueille favorablement ma demande, veuillez, je vous prie, me comprendre dans la deuxième section.

Recevez, Monsieur le Président, mes remercîmens et l'assurance de mon profond respect.

Votre très-humble serviteur,

MARTIN-St-ANGE.

Toulouse, le 14 mai 1838.

(A M. Jules Duval.)

Monsieur,

Vous m'informez que, sur la proposition de M. Roche-Lubin, la *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron* a bien voulu m'accorder le titre de membre honoraire.

J'accepte avec reconnaissance l'honneur que vous voulez bien me faire, et je vous prie de le faire connaître à la Société. Je regrette bien que, forcé de retourner à Paris, il ne me soit pas possible d'aller maintenant à Rodez, de remercier moi-même la Société, et de commencer avec elle des relations qu'il me sera fort agréable et fort utile de continuer.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de la considération la plus distinguée, avec laquelle je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur.

YVART,

Inspecteur général des Ecoles Vétérinaires et des Bergeries Royales.

Paris, 26 juillet 1837.

(A M. H. de Barrau.)

Monsieur,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 décembre ne m'est parvenue que depuis peu de jours. Je ne voudrais, Monsieur, être soupçonné d'avoir manqué d'empressement à répondre à une proposition qui m'honore et dont vous avez bien voulu être l'organe au nom de la *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.*

Je vous prie, Monsieur, tout en remerciant la Société d'avoir bien voulu songer à moi, de lui dire que j'accepte avec reconnaissance la proposition qu'elle me fait de m'admettre dans son sein. Si des obstacles de plusieurs natures ne me permettent pas de contribuer à ses travaux autant que je le désirerais, elle peut du moins compter, avec mon faible concours, sur les vœux bien sincères que je forme pour le succès de son honorable et patriotique entreprise.

J'ai l'honneur de vous saluer, Monsieur, avec les sentimens les plus distingués,

F. CABROL.

P.-S. Dans le plan si complet des connaissances embrassées par la Société, celles qui me sont le moins étrangères se rapportent à la troisième section.

Mende, le 21 décembre 1837.

(*A . M. Jules Duval.*)

Monsieur,

La lettre que vous m'avez écrite me flatte. Vous m'offrez le titre de membre correspondant de la *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, et j'accepte. Il ne faut pas cependant vous le dissimuler. Vous me rangez parmi les hommes honorables et distingués dans les sciences et je crains bien que vous ne vous soyez trompé dans le choix. Un goût naturel m'a porté vers l'étude de la botanique. Depuis trente ans je sacrifie à cette aimable science les momens de loisir que me laissent les minutieuses et gênantes occupations attachées à mon emploi. La Société qui daigne m'admettre dans son sein peut être assurée que je ferai tous mes efforts pour la seconder dans les vues utiles qu'elle se propose. Le zèle et le dévouement suppléeront au talent que la nature m'a refusé.

Il y a quelques années que je publiai d'abord une notice sur la flore du département de la Lozère et ensuite la liste des mousses, hépatiques et lichens que j'avais observés dans mes herborisations. Malheureusement je n'ai plus d'exemplaires de la notice qui a été imprimée dans les mémoires de la *Société d'Agriculture* de Mende. Je ne puis offrir à la Société de Rodez que la liste, et je vous en adresse un exemplaire.

Agréez, Monsieur le Secrétaire, les salutations de votre très-humble et très-obéissant serviteur.

PROST.

(*A M. H. de Barrau.*)

Monsieur,

Je reçois à l'instant la lettre que vous avez eu la bonté de m'adresser, et je m'empresse d'avoir l'honneur de vous répondre.

Je serai certainement très-flatté, Monsieur, d'appartenir comme membre honoraire à la Société dont vous êtes un des plus éclairés fondateurs. Je tacherai de suppléer par mon zèle à ce qui me manque de lumières et de talent.

Je suis, Monsieur, avec la plus haute considération, votre très dévoué serviteur.

Le Baron ALIBERT,

Professeur à la faculté de médecine de Paris, médecin en chef de l'hôpital Saint-Louis.

Rodez, 3 juillet 1837.

(*A M. H. de Barrau.*)

Monsieur le Président,

J'accepte avec reconnaissance l'honneur qu'a bien voulu me faire la *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, de me désigner pour être un de ses membres. La création de cette Société a réalisé un des vœux que j'avais formés, dès mon arrivée à Rodez, vœu que j'avais souvent exprimé en présence d'hommes honorables. Son absence me paraissait d'autant plus regrettable que notre contrée si riche de souvenirs, de monumens historiques, de productions naturelles de tous les genres, ne l'est pas moins en facultés et puissances intellectuelles. Les travaux de la Société que vous êtes si digne de présider, Monsieur, avec l'esprit dont elle est animée, donneront une nouvelle valeur à ces deux sources de richesses. A défaut d'une coopération active que le temps et plus encore le savoir qui me manquent, ne me permettent



pas de lui offrir, la Société trouvera toujours en moi une disposition constante à applaudir à ses succès.

Veuillez, Monsieur le Président, lui faire agréer cette assurance de mon fidèle dévouement et agréer pour vous-même les sentimens de ma haute considération. Votre très-humble et obéissant serviteur.

† PIERRE, *Evêque de Rodez*.

Castres, 25 décembre 1836.

(*A M. H. de Barrau.*)

Monsieur,

Je serai très-flatté de faire partie de la Société qui s'est formée à Rodez dans un but d'utilité publique. Je vous remercie de la bonté que vous avez de m'en faire la proposition. Je désire être placé dans la troisième section.

Veuillez agréer l'assurance de mes sentimens d'estime et d'affection.

TARAYRE.

Au château de Veyrac, le 12 mars 1837.

(*A M. H. de Barrau.*)

Monsieur,

Je viens de recevoir la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire ; je suis trop flatté de voir que mes savans compatriotes aient daigné penser à moi pour faire partie de la Société qu'ils viennent de former dans le but de faire connaître notre département sous toutes ses faces avantageuses, pour ne pas accepter avec empressement l'honneur qu'ils veulent me faire, de m'admettre dans son sein. Malheureusement pour moi, le peu de séjour que j'ai fait en Rouergue, pays qui me sera toujours bien cher, ne me laisse guère espérer de pouvoir être de quelque utilité à cette Société, dont les succès me paraissent assurés, en y voyant figurer des hommes qui, comme vous, Monsieur, se sont déjà acquis tant de titres à la haute estime et à la reconnaissance de leurs compatriotes.

Je suis charmé, Monsieur, de saisir cette occasion pour vous réitérer l'assurance des sentimens très-distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le maréchal de-camp, Baron HIGONET.

Grenoble, 12 avril 1838.

(*A M. Jules Duval.*)

Monsieur,

J'accepte avec reconnaissance le titre de membre honoraire que la *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron* veut bien m'accorder. Cette faveur, que je n'aurais osé solliciter, me flatte d'autant plus, que diverses circonstances m'ont permis déjà d'apprécier les hommes de talent auxquels elle m'associe, et les hautes vues d'intérêt public qui dirigent leurs travaux.

La Société peut être assurée que si quelque heureux hasard me mettait sur la voie de découvertes ou de vues utiles, je m'empresserais de les soumettre à son examen.

Agréez, Monsieur, l'expression de la haute estime de votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VICAT,

Ingénieur en chef, directeur des ponts-et-chaussées, correspondant de l'Insitut (Académie des Sciences).

Paris, 13 juin 1838.

(*A M. Jules Duval.*)

Monsieur,

J'ai reçu, il y a déjà près d'un mois, la lettre obligeante par laquelle vous me faites l'honneur de m'annoncer que la *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, en raison de la participation que j'ai pu avoir à la restauration de l'église de Conques, a bien voulu décider que le titre de membre honoraire me serait offert.

Je serais bien coupable, Monsieur, d'avoir tant tardé à

vous répondre, si je n'avais pour excuse, en outre d'occupations assez nombreuses, une indisposition assez grave dont j'ai été affecté depuis ce temps.

En faisant connaître au ministre et au conseil des bâtimens civils tout l'intérêt que mérite la jolie église de Conques, j'ai d'abord rempli un devoir que m'imposait la mission dont j'avais été chargé; mais j'ai de plus cédé au plaisir qu'éprouve tout artiste à exhumer une œuvre d'art inconnue. Je m'estime heureux si cette circonstance m'a valu quelque bienveillance de la part des Aveyronnais éclairés, et j'en trouve une preuve bien douce et bien honorable pour moi dans la décision de la Société et dans la manière aimable dont vous voulez bien m'en faire part.

Ayez donc la bonté, Monsieur, de faire savoir à la Société que j'accepte avec reconnaissance le titre de membre honoraire, lui faire agréer l'assurance bien sincère de mon dévouement, et recevoir en particulier l'assurance des sentimens de haute considération avec lesquels je suis, Monsieur, votre très-reconnaissant et dévoué collègue.

E. GOURLIER.

Paris, juin 1830.

(*A M. Jules Duval.*)

Monsieur,

Je trouve à mon retour d'un petit voyage la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, en date du 17 mai, et dans laquelle vous m'annoncez que la *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron* a bien voulu m'accorder le titre de membre honoraire. Je suis extrêmement flatté de cette distinction, et je compte sur vous, Monsieur, pour en exprimer toute ma reconnaissance à la Société. Le court séjour que j'ai fait dans votre département m'a laissé des souvenirs bien précieux, et je ne l'ai quitté qu'en me promettant d'y revenir étudier plus à loisir ses beaux monumens. Ce sera pour moi un vif plaisir de le revoir guidé par les conseils de la compagnie qui a bien voulu m'admettre dans son sein.

Je me flatte, Monsieur, que le ministre de l'intérieur accordera de nouvelles marques d'intérêt à l'église de Conques. Vous avez pu voir dans le numéro du *Moniteur* du 27 ou 28

mai, que cette belle basilique était comprise au nombre des édifices qui doivent recevoir des allocations générales jusqu'à leur complète restauration.

Bien qu'un peu *blasé*, par métier, sur l'architecture du moyen-âge, j'ai vivement senti les beautés originales de l'église de Sainte-Foy, et je regarde sa conservation comme un devoir pour une administration amie des arts. Je me propose de publier d'ici à peu de temps une notice sur l'abbaye de Conques et sur quelques églises de l'Auvergne, dont elle me paraît être le prototype. Je m'empresserai de vous en adresser un exemplaire.

Veuillez, Monsieur, agréer l'expression de tous mes sentimens de haute considération et de dévouement.

P. MÉRIMÉE.

Rodez, le 7 août 1837.

(*A M. H. de Barrau.*)

Monsieur le Président,

Je quitte ce pays. Je vais donc cesser de faire partie de la *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*. Mon admission m'avait trop flatté pour que je ne regrette pas vivement de ne plus compter parmi ses membres. Je n'avais nul titre personnel à la faveur qu'elle avait bien voulu m'accorder, et je n'ai pas oublié, Monsieur le Président, que c'est à votre bienveillante initiative que je le devais. Dans la position où je me trouvais, il m'eût été bien difficile de la justifier par mes travaux ; mais cette position m'eût au moins permis de seconder la Société dans ses utiles projets, et c'est avec bonheur que j'aurais saisi toutes les occasions de lui prouver mon dévouement et mon zèle. Si je suis privé de l'honneur de lui appartenir comme membre titulaire, me serait-il permis de solliciter d'être admis comme membre correspondant ? Je mettrai beaucoup de prix à obtenir ce titre, et je vous serai très-reconnaissant, Monsieur le Président, de le lui demander. Ce serait un lien que je conserverai avec elle et qui viendrait s'ajouter à tous ceux qui m'attacheront éternellement à l'Aveyron.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et faire agréer à la

Société l'expression de mon dévouement, de ma reconnaissance et de ma plus haute considération.

MARQUIER.

Montpellier, 15 avril 1838.

(*A M. Jules Duval.*)

Monsieur le Secrétaire,

Votre aimable lettre du 5 de ce mois m'apprend que la *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, a bien voulu de m'admettre au nombre de ses membres honoraires.

Veuillez être auprès de cette Société l'interprète de mes sentimens de reconnaissance. Si dans la suite je me livre à quelques travaux qui puissent l'intéresser, je me ferai un devoir de les lui offrir. J'aurai toujours à cœur de lui donner quelques témoignages de ma gratitude pour la faveur qu'elle me fait aujourd'hui.

Agréez, Monsieur et très-honoré confrère, l'assurance de la considération la plus distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très obéissant serviteur.

Félix DUNAL.

Limoges, 18 janvier 1837.

(*A M. Jules Duval.*)

Monsieur,

Je ne peux qu'accepter avec reconnaissance et empressement la qualité de membre honoraire que veut bien me conférer la *Société des Lettres, Sciences et Arts* qui se forme à Rodez. C'est une institution à la fois utile et honorable pour le pays ; et tous les Aveyronnais, réunissant les conditions requises, doivent être flattés d'en faire partie. Je vous prierai donc de vouloir bien m'envoyer le diplôme et un exemplaire des Statuts.

Agréez, je vous prie, monsieur, la nouvelle assurance de ma considération et de mon dévouement.

Le baron de GAUJAL.

Montauban, le 15 décembre 1836.

(*A M. Jules Duval.*)

Monsieur,

Je recevrai avec beaucoup de reconnaissance le diplôme de membre honoraire de la *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron* que vous voulez bien me proposer en votre nom et en celui de messieurs vos confrères. C'est une entreprise louable, utile et qui doit être encouragée.

Je travaille presqu'à bâton rompu à un premier chapitre de mes excursions archéologiques dans le Tarn-et-Garonne. Je vous enverrai cet opuscule dès qu'il sera terminé.

Veuillez agréer, Monsieur, tous mes complimens affectueux et remercîmens empressés.

Le BARON CHAUDRUC DE CRAZANNES,
Maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat, Officier de l'Université, etc.

Privas......

(*A. M. H. de Barrau.*)

Monsieur le Président,

Je me reprocherais vivement le retard que j'ai mis à répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'annoncer que la *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron* avait bien voulu échanger mon titre de membre titulaire contre celui de membre correspondant, si je n'avais de trop bonnes raisons pour le justifier. Un accident qui a eu des suites très-longues, et dont je me ressens encore, m'a privé jusqu'ici de vous exprimer combien je suis heureux des nouveaux témoignages de bienveillance que la Société vient de me donner. Je conserverai précieusement le titre qu'elle veut bien me laisser. J'y trouverai le prix des rapports que j'ai eus avec elle et le souvenir de ces rapports me sera toujours bien cher.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, et faire agréer à la Société la nouvelle assurance de ma haute considération et de mon entier dévouement.

MARQUIER.

FIN.

Paris, 7 août 1838.

(*A M. H. de Barrau.*)

Monsieur le Président,

Je n'ai rien apporté à la *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron* : c'est cette Société qui, en voulant bien m'admettre au nombre de ses Membres, m'a fait un honneur dont je suis infiniment flatté. Je vous prie de vouloir bien lui en exprimer toute ma reconnaissance. Les Sociétés qui se forment dans toutes les villes, cette émulation qui règne dans tous les esprits, prouvent qu'en France la vie ne s'éteint jamais; nous pouvons beaucoup souffrir, nous ne mourons point.

Votre lettre, Monsieur, m'est un témoignage de la perte que j'ai faite en n'ayant pas eu le bonheur de vous rencontrer. Je vous prie de croire à tous mes regrets et d'agréer l'assurance de la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Président, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

CHATEAUBRIAND.

FIN.



TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CET OUVRAGE.

(Les chiffres I., II. signifient première, seconde partie; les chiffres arabes indiquent la page.)

(1) Nous mettons en petites capitales le nom des auteurs qui ne font pas partie de la Société.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CET OUVRAGE,

CLASSÉS PAR ORDRE DE MATIÈRES.

PREMIÈRE SECTION.

HISTOIRE (1).

---

(1) Il n'y a pas de limite précise entre l'histoire et l'archéologie; il ne faut donc pas supposer à la division que nous établissons ici une vérité absolue. La prédominance du point de vue archéologique ou historique a été notre seul guide.

ARCHÉOLOGIE.

BEAUX-ARTS.

PHILOSOPHIE.

ÉCONOMIE SOCIALE.

DEUXIÈME SECTION.

PHYSIQUE.

MÉTÉOROLOGIE.

GÉOLOGIE ET MINÉRALOGIE.

BOTANIQUE.

STATISTIQUE

SCIENCES NATURELLES EN GÉNÉRAL.

MÉDECINE.

TROISIÈME SECTION.

AGRICULTURE.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

A la liste des membres titulaires de la Société, ajoutez :

M. BRAS, docteur en médecine et botaniste, à Villefranche.

PREMIÈRE PARTIE.

Page LXJ, ligne 3 en remontant, au lieu de que le *compas* achève aisément de *décrire ;* lisez que la *plume* achève aisément de *tracer*.

Page 32, lig. 3, au lieu de *était*, lisez *étaient*.

Page 55, lig. 15, au lieu de *audain*, lisez *andain*.

Page 56, lig. 19, au lieu de *être*, lisez *d'être*.

Même p., lig. 27, au lieu de *dénuée ;* lisez *dénudée*.

Page 62, lig. 9 en remontant, au lieu de *cet ;* lisez *c'est*.

Page 111, lig. 3, au lieu de 1387, lisez 1837.

Page 218, lig. 26, après *hurlements*, ajoutez *des bêtes féroces*.

DEUXIÈME PARTIE.

Page 50, lig. 27, au lieu de *mollement*, lisez *nullement*.

Page 52, lig. 23, au lieu de *filiculaires*, lisez *folliculeuses*.

Page 53, lig. 13, au lieu de *pilon*, lisez *peson*.

Page 78, lig. 6, au lieu de *celte*, lisez *cette*.

Page 89, lig. 25, au lieu de *qu'a été faite la statue*, lisez *qu'a été fait le piédestal de la statue*.

Page 99, lig. 9, au lieu de *dépendent*, lisez *dépend*.

Page 200, lig. 30, au lieu de *soute*, lisez *toute*.

Page 230, lig. 20, au lieu de *journaliers*, lisez *particuliers*.

FIN DU PREMIER VOLUME DES MÉMOIRES.



REVUE DE L'AVEYRON
ET DU LOT.

(AGRICULTURE, INDUSTRIE, LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, INTÉRÊTS DU PAYS, NOUVELLES LOCALES, FAITS DIVERS, ANNONCES.)

Cette Revue, essentiellement consacrée aux intérêts locaux, est parvenue avec succès à sa troisième année d'existence. — Elle paraît à Rodez une fois par semaine. — Chaque numéro contient un Feuilleton spécialement consacré aux publications de la *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, qui l'a choisie pour son organe.

Directeur et rédacteur en chef : M. Jules DUVAL, avocat à Rodez.

*Principaux collaborateurs pour l'*Aveyron, Messieurs :

BARRAU (Hippolyte de), membre du conseil-général du département. — BARRAU (Eugène de), avocat à Rodez. — BONHOMME (Jules), propriétaire-cultivateur à Saint-Félix. — CARCENAC (Henri), banquier et négociant, ancien maire de Rodez. — ALBOUY, docteur-médecin à Naucelle. — GUIRONDET fils, homme de lettres à Villefranche. — ROCHE (Lubin), médecin-vétérinaire du département. — TARAYRE, lieutenant-général, cultivateur à Billorgues. — DURAND, proprietaire-cultivateur à Gros. — LUNET (N. N.), homme de lettres à Paris. — BROUZÈS, homme de lettres à Paris. — SÉGURET (Théophile), homme de lettres à Paris, etc., etc., etc.

Pour le Lot, Messieurs :

Eugène BONNEFOUS, homme de lettres à Cahors. — CALVET, Substitut du procureur du roi à Cahors. — PONTHUS, professeur de physique à Cahors. — ROUZET, juge-de-paix à Figeac. — MIGNOT, négociant à Paris, etc., etc., etc.

Les divers membres de la Société Aveyronnaise qui ne sont pas spécialement attachés à sa rédaction, communiquent néanmoins leurs travaux à la *Revue*. De nombreux correspondans dans les principales localités du département la tiennent au courant de tout ce qui peut intéresser le public. C'est par ce concours des hommes les plus distingués du pays qu'elle est parvenue à mériter les suffrages universels, même ceux de ses rivaux.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour un an : 10 francs; --- Pour 6 mois : 5 fr. 50 cent.

On s'abonne, à Rodez, chez N. RATERY, éditeur; à Villefranche, chez M. Guirondet fils; à Cahors, chez M. Bonnefous; à Figeac, chez M. Bonafous; à Paris, chez MM. Lepelletier, Bourgoing et Comp., place de la Bourse, 5; dans les autres villes, chez tous les libraires et directeurs des postes.





